MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Territoire du Pays Salonais

RAPPORT D'ACTIVITE

2019

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Territoire du Pays Salonais

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Territoire du Pays Salonais

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

1) RELEVES DES DECHETS RECEPTIONNES

- Par clients et produits
- Par communes et produits de la METROPOLE

2) INFORMATION SUR LA CUBATURE

3) IDENTIFICATION

(Coordonnées et effectif, organigramme)

4) BILAN DES AUDITS DES PROCEDURES DE CERTIFICATION ISO 14001 :

5) PARC DES ENGINS PARTICIPANT A L EXPLOITATION

6) INVESTISSEMENTS OU TRAVAUX EFFECTUES EN COURS D'ANNEE

6-1 Agrandissement du réseau biogaz
6-2 Entretien de l'usine de valorisation du biogaz
6-3 Réseau incendie
6-4 Protection grand vent
6-5 Etanchéité
6-6 Travaux d'aménagement du site
6-7 Aménagement du quai et des digues
6-8 Historique du suivi du relevage des lixiviats concernant le puits n°4
6-9 Installation de nouveaux systèmes désodorisants
6-10 Investissements futurs

7) RESULTATS DES ANALYSES REALISEES

7-1 Palan
7-2 Installations électriques
7-3 Campagne pérenne RSDE
7-4 Bilan hydrique
7-5 Rejets atmosphériques torchère
7-6 Eaux souterraines; ERI; boues de lixiviat; lixiviat; légionnelles
7-7 Contrôle inopiné des déchets.

8) NOTES DE SYNTHESE DES ANOMALIES

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

9) RAPPORTS VISITES DREAL

10) CONSOMMATIONS ANNUELLES

11) RELEVES DE QUANTITE D'ENERGIE VALORISEE

12) RESULTATS FINANCIERS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

TABLEAU DES PESEES PAR CLIENTS POUR L'ANNEE 2019

CLIENTS		METROPOLE	VALSUD/SAE	CAPAE	ASF/SILIM	SMAE	VEOLIA	VALIGO	onyxmed	TOTAL
	PRODUITS									
	OM	12005,66	0,00	172,16	299,16	0,00	0,00	0,00	0,00	12 476,98
	ENC	2817,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 817,42
	DIB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,84	0,00	0,00	15,84
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	MACHEFER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 1er TRIM 19		**14 823,08**	**0,00**	**172,16**	**299,16**	**0,00**	**15,84**	**0,00**	**0,00**	**15 310,24**
	OM	13439,78	4747,24	322,68	320,98	0,00	0,00	5003,06	0,00	23 833,74
	ENC	2979,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 979,30
	DIB	0,00	0,00	0,00	0,00	22,36	92,74	0,00	361,14	476,24
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	MACHEFER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 2ème TRIM 19		**16419,08**	**4747,24**	**322,68**	**320,98**	**22,36**	**92,74**	**5003,06**	**361,14**	**27 289,28**
	OM	13198,62	301,22	553,68	280,56	414,36	72,20	2644,44	0,00	17 465,08
	ENC	2945,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 945,26
	DIB	0,00	0,00	0,00	61,18	305,96	56,34	0,00	1543,98	1 967,46
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	MACHEFER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 3ème TRIM 19		**16143,88**	**301,22**	**553,68**	**341,74**	**720,32**	**128,54**	**2644,44**	**1543,98**	**22 377,80**
	OM	12649,82	3424,26	247,58	315,50	0,00	39,52	837,72	0,00	17 514,40
	ENC	3007,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 007,40
	DIB	0,00	0,00	0,00	0,00	1260,98	103,84	0,00	0,00	1 364,82
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	MACHEFER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 4ème TRIM 19		**15657,22**	**3424,26**	**247,58**	**315,50**	**1260,98**	**143,36**	**837,72**	**0,00**	**21 886,62**
	OM	51293,88	8472,72	1296,10	1216,20	414,36	111,72	8485,22	0,00	71 290,20
	ENC	11749,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 749,38
	DIB	0,00	0,00	0,00	61,18	1589,30	268,76	0,00	1905,12	3 824,36
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	MACHEFER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULES		**63 043,26**	**8 472,72**	**1 296,10**	**1 277,38**	**2 003,66**	**380,48**	**8 485,22**	**1 905,12**	**86 863,94**

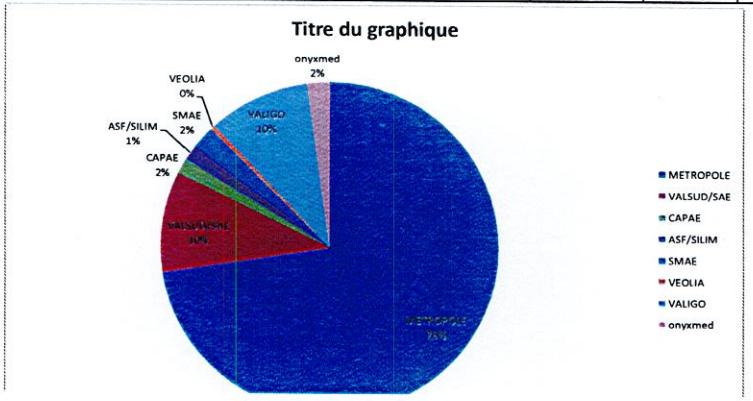

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

TABLEAU DES PESEES PAR PRODUITS POUR L'ANNEE 2019

CLIENTS		METROPOLE	VALSUD/SAE	CAPAE	ASF/SILIM	SMAE	VEOLIA	VALIGO	onyxmed	TOTAL
	PRODUITS									
	OM	12005,66	0,00	172,16	299,16	0,00	0,00	0,00	0,00	12 476,98
	ENC	2817,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 817,42
	DIB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,84	0,00	0,00	15,84
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	MACHEFER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 1er TRIM 19		**14 823,08**	**0,00**	**172,16**	**299,16**	**0,00**	**15,84**	**0,00**	**0,00**	**15 310,24**
	OM	13439,78	4747,24	322,68	320,98	0,00	0,00	5003,06	0,00	23 833,74
	ENC	2979,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 979,30
	DIB	0,00	0,00	0,00	0,00	22,36	92,74	0,00	361,14	476,24
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	MACHEFER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 2ème TRIM 19		**16419,08**	**4747,24**	**322,68**	**320,98**	**22,36**	**92,74**	**5003,06**	**361,14**	**27 289,28**
	OM	13198,62	301,22	553,68	280,56	414,36	72,20	2644,44	0,00	17 465,08
	ENC	2945,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 945,26
	DIB	0,00	0,00	0,00	61,18	305,96	56,34	0,00	1543,98	1 967,46
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	MACHEFER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 3ème TRIM 19		**16143,88**	**301,22**	**553,68**	**341,74**	**720,32**	**128,54**	**2644,44**	**1543,98**	**22 377,80**
	OM	12649,82	3424,26	247,58	315,50	0,00	39,52	837,72	0,00	17 514,40
	ENC	3007,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 007,40
	DIB	0,00	0,00	0,00	0,00	1260,98	103,84	0,00	0,00	1 364,82
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	MACHEFER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 4ème TRIM 19		**15657,22**	**3424,26**	**247,58**	**315,50**	**1260,98**	**143,36**	**837,72**	**0,00**	**21 886,62**
	OM	51293,88	8472,72	1296,10	1216,20	414,36	111,72	8485,22	0,00	71 290,20
	ENC	11749,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 749,38
	DIB	0,00	0,00	0,00	61,18	1589,30	268,76	0,00	1905,12	3 824,36
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	MACHEFER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULES		**63 043,26**	**8 472,72**	**1 296,10**	**1 277,38**	**2 003,66**	**380,48**	**8 485,22**	**1 905,12**	**86 863,94**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

LISTINGS PESEES: 2019 à 2017

PROVENANCE	PRODUITS OM 2019	PRODUITS OM 2018	PRODUITS OM 2017	ECART OM 2019 et 2017	PROVENANCE	PRODUITS ENC 2019	PRODUITS ENC 2018	PRODUITS ENC 2017	ECART ENC 2019 et 2017	PROVENANCE	TOTAL 2019	TOTAL 2018	TOTAL 2017
AGGLOPOLE					AGGLOPOLE					AGGLOPOLE			
BERRE	5480,78	5844,5	5645,84	-165,06	BERRE	0	0	0	0,00	BERRE	5 480,78	5 844,50	5 645,84
C. TRANSF MALLEMORT	6095,68	6237,82	6033,64	62,04	C. TRANSF MALLEMORT	0	0	0	0,00	C. TRANSF MALLEMORT	6 095,68	6 237,82	6 033,64
C.TRANS.SALON	23491,36	24670,3	23998	-506,64	C.TRANS.SALON	0	0	0,9	-0,90	C.TRANS.SALON	23 491,36	24 670,30	23 998,90
COUDOUX	978,46	1037,46	988,52	-10,06	COUDOUX	3,58	6,14	9,44	-5,86	COUDOUX	982,04	1 043,60	997,96
DECH.LAMANON	0	0	0	0,00	DECH.LAMANON	992,06	1037	919,02	73,04	DECH.LAMANON	992,06	1 037,00	919,02
DECH.MALLEMORT	0	0	0	0,00	DECH.MALLEMORT	1152,26	1182,9	1039,2	113,06	DECH.MALLEMORT	1 152,26	1 182,90	1 039,20
DECH.PELISANNE	0	0	524,22	-524,22	DECH.PELISANNE	1087,8	1124,18	918,28	169,52	DECH.PELISANNE	1 087,80	1 124,18	1 442,50
DECH.ROGNAC	0	0	0	0,00	DECH.ROGNAC	1674,68	1403,16	1288,70	385,98	DECH.ROGNAC	1 674,68	1 403,16	1 288,70
DECH.SALON	0	0	0	0,00	DECH.SALON	2066,6	1566,74	2063,76	2,84	DECH.SALON	2 066,60	1 566,74	2 063,76
DECH.St Cannat	0	0	0	0,00	DECH.St Cannat	164,72	89,04	13,08	151,64	DECH.St Cannat	164,72	89,04	13,08
DECH.ST CHAMAS	0	0	0	0,00	DECH.ST CHAMAS	566,6	513,7	620,1	-53,50	DECH.ST CHAMAS	566,60	513,70	620,10
DECH.VAUTUBIERE	0	0	0	0,00	DECH.VAUTUBIERE	906,12	937,86	951,76	-45,64	DECH.VAUTUBIERE	906,12	937,86	951,76
					divers	46,64	494,22	597,64	-551,00	LAROQUE+LAMBESC+Rognes	46,64	494,22	597,64
LA FARE	2598,06	2626,2	2531,58	66,48	LA FARE	48,58	47,88	42,56	6,02	LA FARE	2 646,64	2 674,08	2 574,14
LANCON	2793,62	2896,84	2750,98	42,64	LANCON	70,14	45,34	58,94	11,20	LANCON	2 863,76	2 942,18	2 809,92
ROGNAC	4113,94	4349,2	4425,68	-311,74		0	0	0	0,00	ROGNAC	4 113,94	4 349,20	4 425,68
SERV.TECH. Alleins	0	0	0	0,00	SERV.TECH. Alleins/la barben	13,08	0,00	5,50	7,58	SERV.TECH. Alleins	13,08	0,00	5,50
SERV.TECH. Charleval	0	0	0	0,00	SERV.TECH. Charleval	27,64	14,74	17,42	10,22	SERV.TECH. Charleval	27,64	14,74	17,42
SERV.TECH.BERRE	0	0	0	0,00	SERV.TECH.BERRE	530,74	565,44	583,3	-52,56	SERV.TECH.BERRE	530,74	565,44	583,30
SERV.TECHN.EGUYERES	0	0	0	0,00	SERV.TECH.EGUYERES	50,74	44,82	43,44	7,30	SERV.TECH.EGUYERES	50,74	44,82	43,44
SERV.TECH. La fare	0	0	0	0,00	SERV.TECH. La fare	130,26	115,18	103,64	26,62	SERV.TECH. La fare	130,26	115,18	103,64
SERV.TECH.LANCON	0	0	0	0,00	SERV.TECH.LANCON	51,04	46,82	36,16	14,88	SERV.TECH.LANCON	51,04	46,82	36,16
SERV.TECH.ROGNAC	0	0	0	0,00	SERV.TECH.ROGNAC	457,06	452,56	414,36	42,70	SERV.TECH.ROGNAC	457,06	452,56	414,36
SERV.TECH.SALON	0	0	0	0,00	SERV.TECH.SALON	769,08	691,36	597,36	171,72	SERV.TECH.SALON	769,08	691,36	597,36
SERV.TECH.LAMANON	0	0	0	0,00	SERV.TECH.LAMANON	39,5	19,78	29,52	9,98	SERV.TECH.LANCON	39,50	19,78	29,52
SERV.TECHN.MALLEM	0	0	0	0,00	SERV.TECHN.MALLEM	150,66	181,14	109,08	41,58	SERV.TECHN.MALLEM	150,66	181,14	109,08
SERV.TECHN.PELISSANE	0	0	0	0,00	SERV.TECHN.PELISSANE	64,68	169,90	137,16	-72,48	SERV.TECHN.PELISSANE	64,68	169,90	137,16
SERV.TECH.SENAS	0	0	0	0,00	SERV.TECH.SENAS	260,54	256,84	371,2	-110,66	SERV.TECH.SENAS	260,54	256,84	371,20
SERV.TECH.ST CHAMAS	0	0	0	0,00	SERV.TECH.ST CHAMAS	121,44	196,9	146,22	-24,78	SERV.TECH.ST CHAMAS	121,44	196,90	146,22
SERV.TECH.VELAUX	0	0	0	0,00	SERV.TECH.VELAUX	330	336,34	274,28	55,72	SERV.TECH.VELAUX	330,00	336,34	274,28
ST CHAMAS	1739,46	1762,24	1812,96	-73,50	ST CHAMAS	0	0	0	0,00	ST CHAMAS	1 739,46	1 762,24	1 812,96
VENTABREN	1437,14	1357,16	1380,18	56,96	VENTABREN	0	0	0	0,00	VENTABREN	1 437,14	1 357,16	1 380,18
VELAUX	2527,18	2640,56	2451,94	75,24	VELAUX	0	0	0	0,00	VELAUX	2 527,18	2 640,56	2 451,94
TOTAL AGGLOPOLE	51255,68	53422,28	52543,54	-1 287,86	TOTAL AGGLOPOLE	11776,24	11539,98	11392,02	384,22	TOTAL AGGLOPOLE	63 031,92	64 962,26	63 935,56

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

RAPPORT D'EXECUTION

Suivi des cubatures d'enfouissement par levé topographique dense du Centre d'Enfouissement Technique La Vautubière (La Fare-Les-Oliviers)

7 janvier 2020

Volume de déchets stockés du 9 janvier 2019 au 7 janvier 2020

Volume disponible restant au 7 janvier 2020

Bruno Miquee, Géomètre Expert – Ingénieur E.S.G.T

247 Montée des Pins

Zone industrielle des Pins

13340 Rognac

Référence dossier : 1362-14

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

1- Introduction

Le présent rapport établit :

- L'état des lieux du site
- Le volume brut annuel dans la zone en exploitation (fosse Nord et fosse Sud entre le 9 janvier 2019 et le 7 janvier 2020
- Le volume brut dans la zone de stockage de terre au Sud du site entre le 9 janvier 2019 et le 7 janvier 2020
- Le volume brut dans la zone total du site entre le 9 janvier 2019 et le 7 janvier 2020
- Le volume restant disponible, calculé entre l'état du site au 7 janvier 2020 et l'enveloppe du projet final défini initialement par CFERM

2- État des lieux du site

Modèles numériques de terrain pris en compte pour calculer le volume de déchets

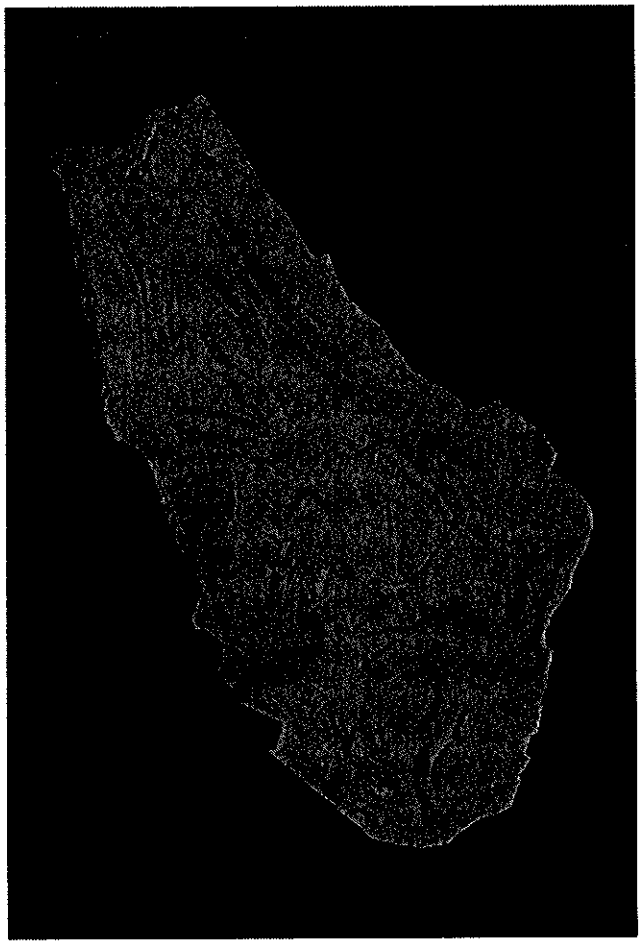

Zone d'exploitation au 7 janvier 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

3- **Mouvement des volumes de stockages entre le 9 janvier 2019 et le 7 janvier 2020**

- **Fosse Nord et Fosse Sud en exploitation**

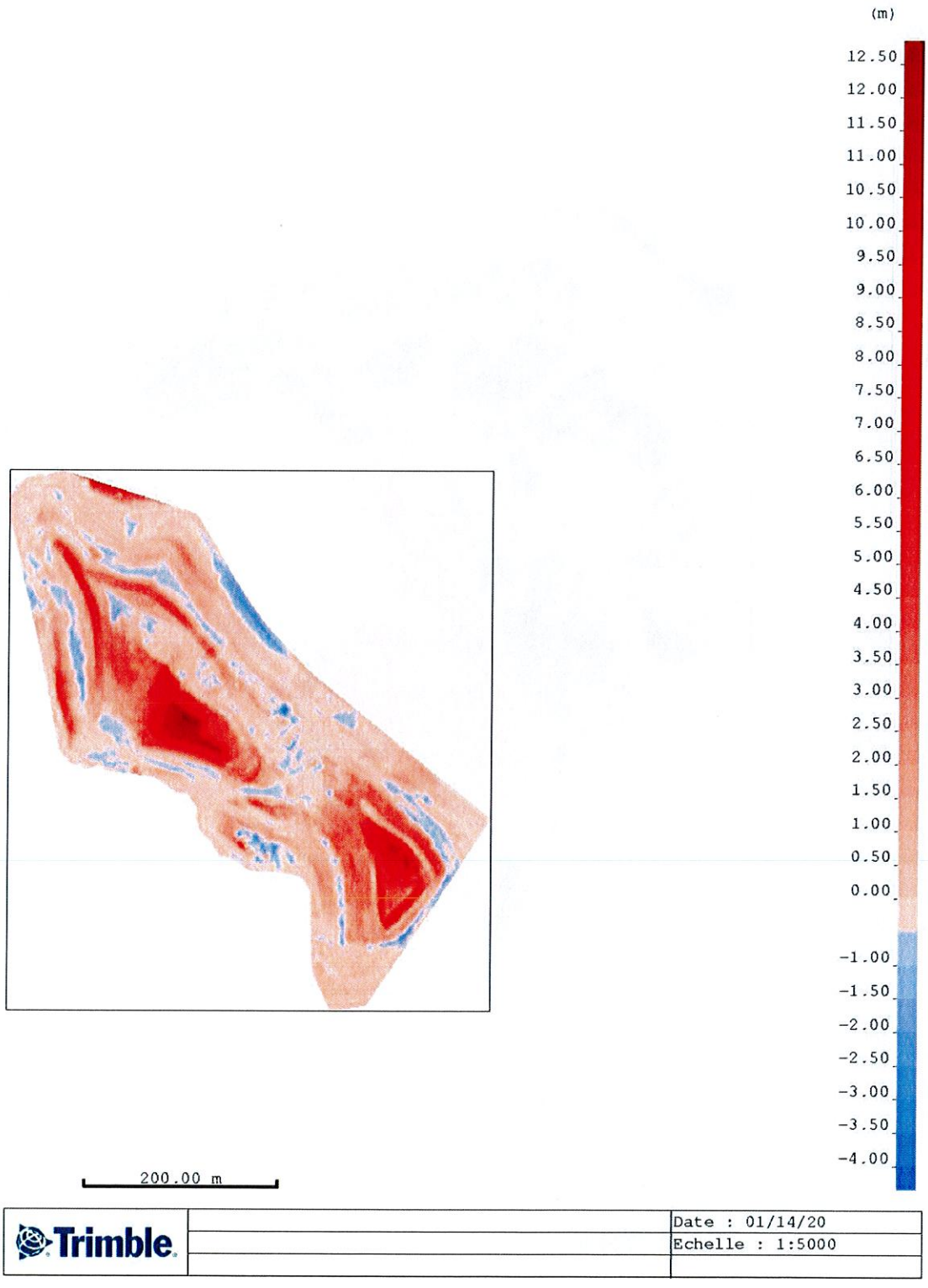

Volume entre le 9 janvier 2019 et le 7 janvier 2020 : 158 529m3

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

4- **Mouvement des volumes de stockages entre le 9 janvier 2019 et le 7 janvier 2020**

- **Zone de stockage de terre au Sud du site**

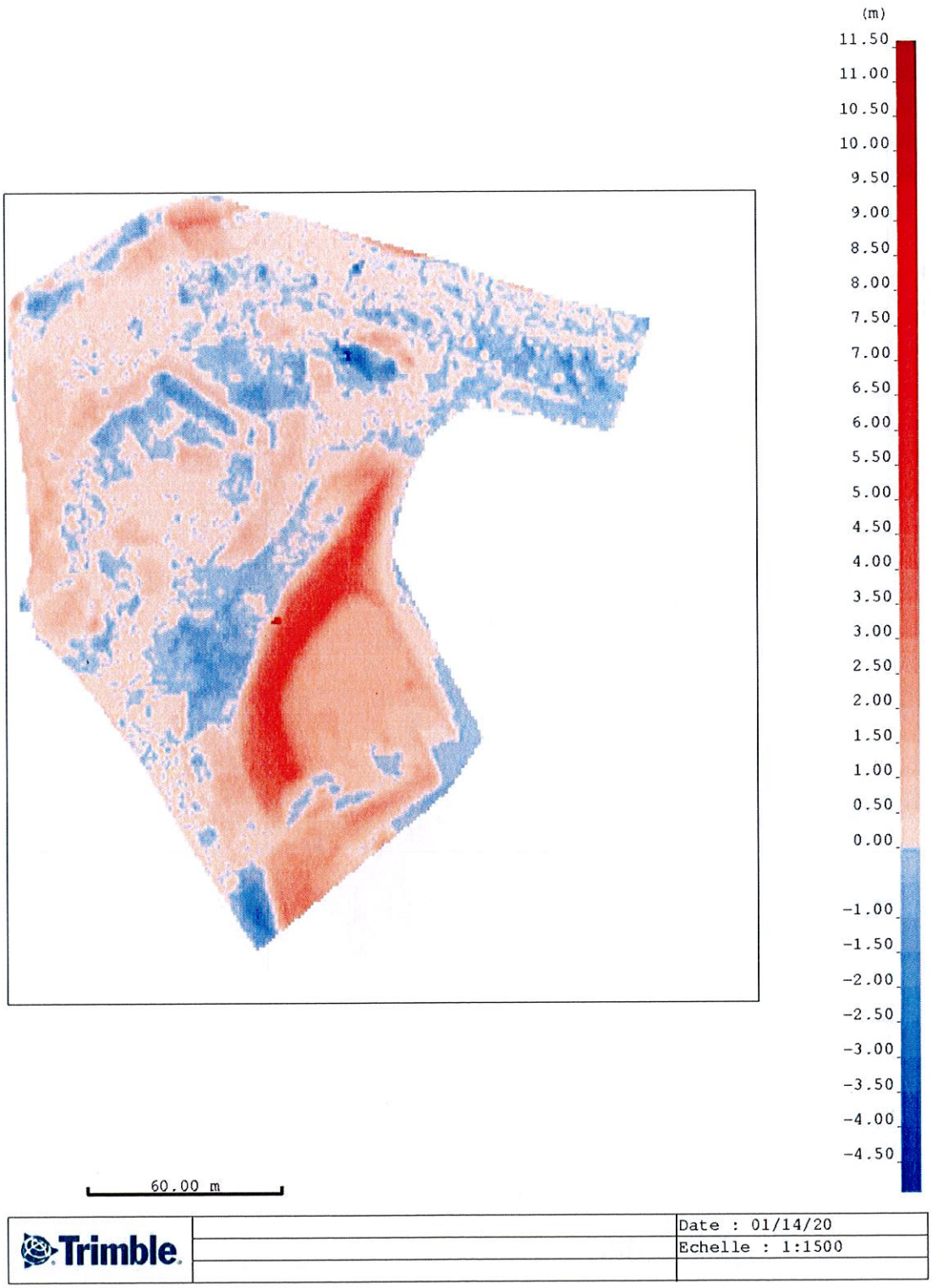

Volume entre le 9 janvier 2019 et le 7 janvier 2020 : 12 306m3

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

5- **Mouvement des volumes de stockages entre le 9 janvier 2019 et le 7 janvier 2020 sur l'ensemble du site**

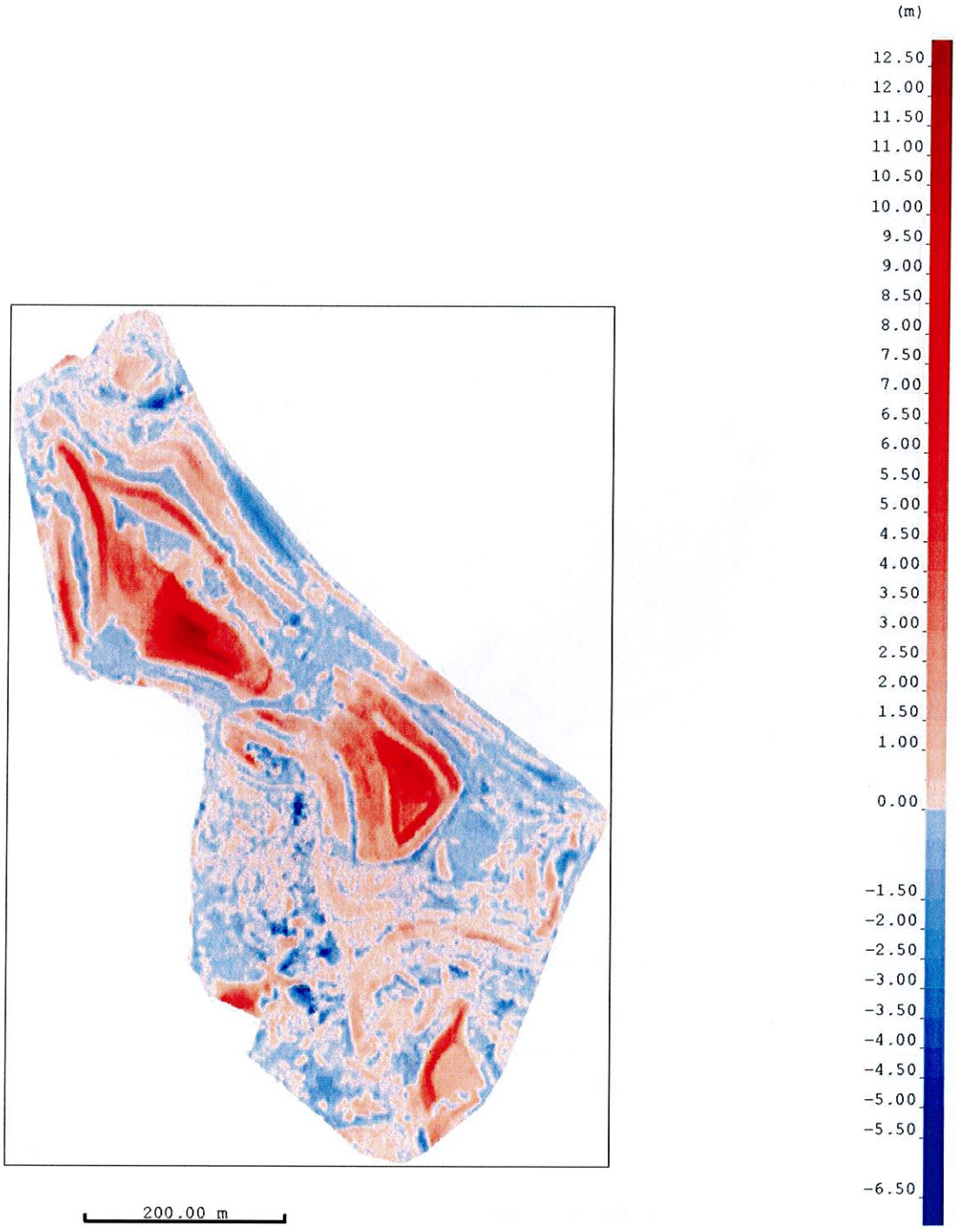

Volume entre le 9 janvier 2019 et le 7 janvier 2020 : 159 929m3

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6- Volume de stockage restant disponible jusqu'au projet final au 9 janvier 2019

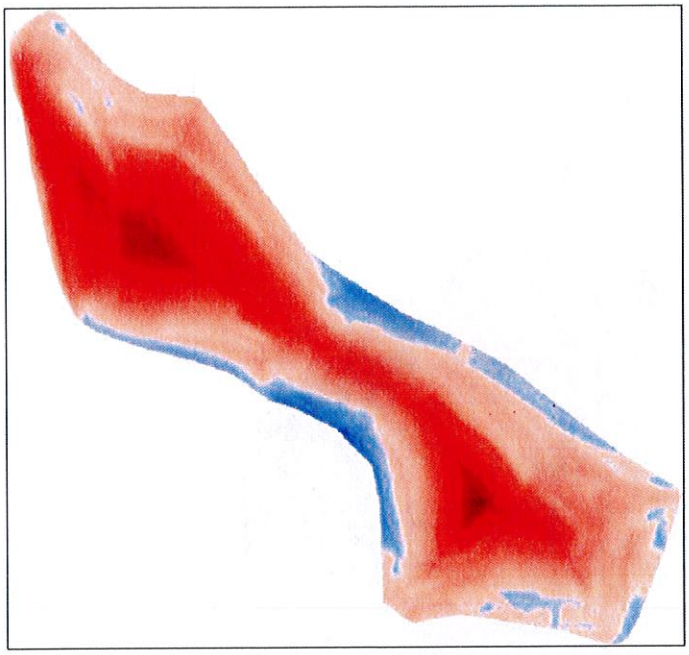

Le volume de stockage restant disponible au 7 janvier 2020 est de : 873 951m3

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

3) LE PERSONNEL DES SERVICES

Nous avons continué à nous faire assister d'intérimaires pour nous épauler dans les tâches exceptionnelles que nous avons réalisées pour améliorer le site.
L'auditeur de la norme ISO 14001, qui est intervenu le 27 juin 2019 pour l'audit de suivi 1ère année, a validé la bonne impression qu'il a perçue sur la qualité et l'implication du personnel dans les tâches données et dans la mise en œuvre de notre politique environnementale. Il nous a confirmé le renouvèlement de la certification de l'année précédente.
La qualité de notre exploitation est mise en avant.

Liste du personnel lié à l'exploitation

Noms	Prénom	Poste	Caces	Coeff	Date d'entrée	Ancienneté
BALDJI	Mohamed	Conducteur d'engins	2	110	01/11/07	**11 ans**
HAFSAFA	Majid	Agent de maintenance		118	02/04/19	**1 an**
DERMEL	Malek	Agent de bascule	1	100	01/05/06	**18 ans**
ESCAVY	Véronique	Responsable de l'environnement		132	01/09/11	**7 ans**
VESPERINI	Yvan	Directeur Général		170	01/05/06	**25 ans**
PLANET	William	Conducteur d'engins	3	104	01/05/06	**3 ans**

Yvan VESPERINI et Mme Véronique ESCAVY sont les garants du maintien de cette politique et de la cohésion de notre équipe.

En début d'année Mr GUILLAUD Olivier a quitté l'entreprise et Mr HAFSAFA Majid l'a remplacé au mois d'Avril. Deux autres personnes ont quitté l'effectif et ils n'ont pas été remplacés.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

4) BILAN DES AUDITS DES PROCEDURES DE CERTIFICATION ISO 14001

Le 27 juin 2019 l'audit de première année a été réalisé et s'est soldé par une continuité de la norme.
La direction continue le maintien de sa politique de protection de l'environnement en l'améliorant en permanence.

Véronique ESCAVY veille à ce que le SME programmé corresponde aux exigences réglementaires et aux respects des seuils des aspects environnementaux.
Un suivi interne se fait tous les trimestres
Toutes nos actions visent à démontrer notre réactivité face à diverses situations grâce à l'expérience acquise par tout le personnel durant ces années d'exploitation.

Les nouveaux arrivants que ce soit en personnel, en fournisseurs ou clients sont immédiatement sensibilisés et informés de notre politique et des mesures de sécurité à mettre en application.

Les plans de prévention et les protocoles de sécurité sont remplis en cours d'année pour chaque intervenant, lors des premières interventions.

Les audits externes et internes se font chaque année, les photos ci - dessous illustrent l'un de nos contrôles chez un fournisseur.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

5) PARC DES ENGINS PARTICIPANT A L EXPLOITATION

Il y a, entre autres engins en propre ou en location : 5 compacteurs, 2 pelles, 2 dumpers parmi notre flotte engins ainsi qu'un télescopique, un bull D6, un chargeur 963C, un rouleau vibrant, un tractopelle

Voici quelques photos de nos machines.

5 Compacteurs Type 836H Caterpillar

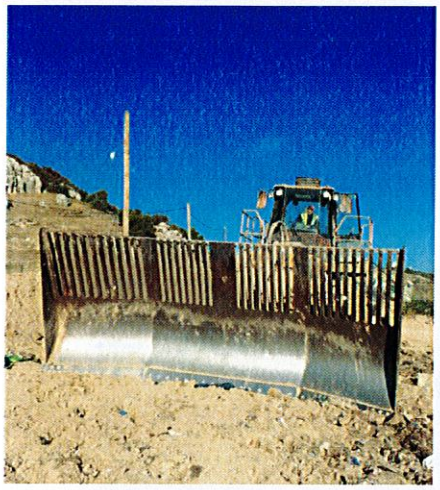

CHARGEUR A CHAINES 963 C Caterpillar

2 TOMBEREAUX ARTICULES

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

2 PELLES Caterpillar

PELLE

ROULEAU VIBRANT CS 533 E Caterpillar

Chargeuse-Pelleteuse 428 C Caterpillar

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Bulldozer Caterpillar D6

BULL D6 CAT

CHARIOT TELESCOPIQUE TH 407 Caterpillar

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6) INVESTISSEMENTS OU TRAVAUX EFFECTUES EN COURS D'ANNEE 2019

6-1 Agrandissement du réseau biogaz

Le développement sur l'année 2019 du C.S.D.N.D. s'est fait par l'installation de:

- 8 nouveaux puits de captage du biogaz qui ont été réalisés en collaboration avec la société PRODEVAL, mais aussi grâce au perfectionnement de nos employés qui ont participé à cette réalisation.
- Ces puits ont été mis en place autour des casiers d'exploitation
- Nous avons à l'heure actuelle (au 31/12/2019) 62 puits de biogaz branchés sur le site, quelques puits ayant été abandonnés sur les anciens casiers car ne produisant plus assez de gaz.
- Le réseau biogaz évolue constamment avec l'abandon de puits qui ne donnent plus suffisamment de biogaz et la création de nouveaux puits.
- Un technicien effectue le suivi permanent du réseau biogaz car d'importantes fluctuations dans le réseau se font en raison des phénomènes météorologiques. Des bouchons de condensats se créent dans les tuyauteries, ces bouchons sont dus à la condensation de l'eau qui sature le biogaz.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Nous avons donc créé de nombreux points bas munis de purges permettant une évacuation de ces condensats et permettant ainsi une bonne continuité dans la captation du biogaz.

- Nous avons accentué toutes les pentes des collecteurs en provenance des puits de biogaz pour l'améliorer l'évacuation des condensats ce qui nous a permis d'avoir une meilleure captation du biogaz.
- Nous n'avons pas tourné à plein régime cette année (plutôt aux alentours de 80%) car nous avons subi des problèmes de trop grande chaleur suite à la canicule. Cette chaleur a engendré des surchauffes moteur.
- Toutes ces améliorations permettent une meilleure captation et valorisation du biogaz

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6-2 Entretien de l'usine de valorisation du biogaz

Tous les deux jours nos équipes suivent et règlent sommairement le réseau de biogaz grâce aux conseils de la société CEFT. Les techniciens de la société ENERIA optimisent le rendement du moteur en fonction des évolutions du biogaz. Ceci n'a été possible que grâce à la collaboration étroite de ces deux fournisseurs et nos représentants qui ont échangé toutes les informations nécessaires à la bonne marche de l'ensemble de l'usine.

La société AEROE a installé le système NUCLEOS ce qui nous permet de valoriser la chaleur produite par le moteur et de s'en servir pour évaporer les lixiviats.

Cette évaporation qui se faisait avant par l'intermédiaire du BG-VAP à une température de 80°C, se fait actuellement à 40°C. Nous sommes donc dans une configuration d'évaporation douce qui s'apparente à du lagunage et qui se fait donc sans aucun rejet, ni dans l'atmosphère.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

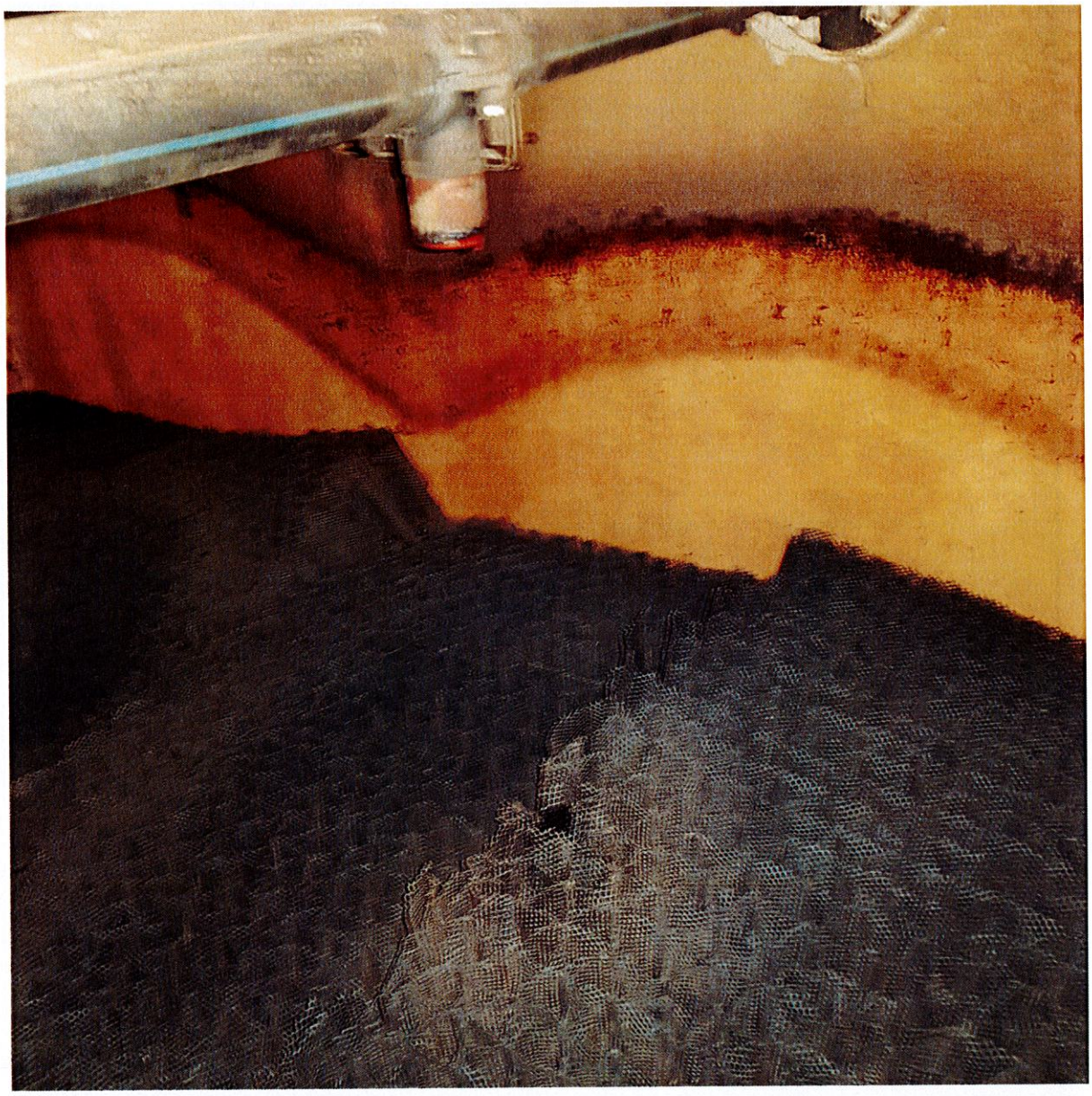

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

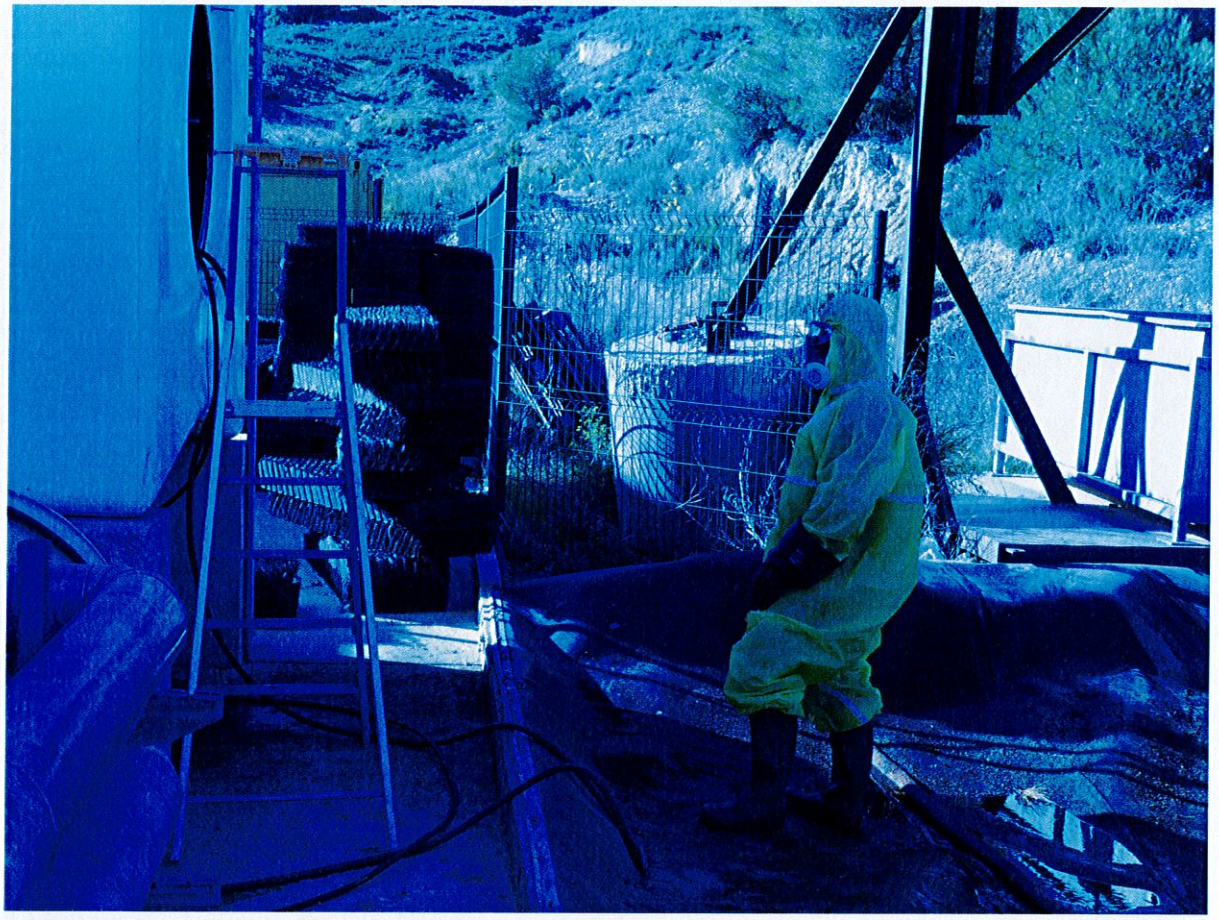

6-3 Réseau incendie

Nous continuons d'entretenir le bassin d'orage ainsi que la pompe sur radeau. Cet équipement permet aux pompiers d'avoir accès à l'eau à tout moment et ceci quelque-soit le niveau d'eau dans le bassin.

L'entretien des citernes d'eaux (vannes, robinets etc.…) disposées partout sur le site pour les besoins des pompiers et de l'entreprise est fait régulièrement.

Le bassin de récupération d'eaux pluviales est remis à niveau en fonction des besoins du site.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

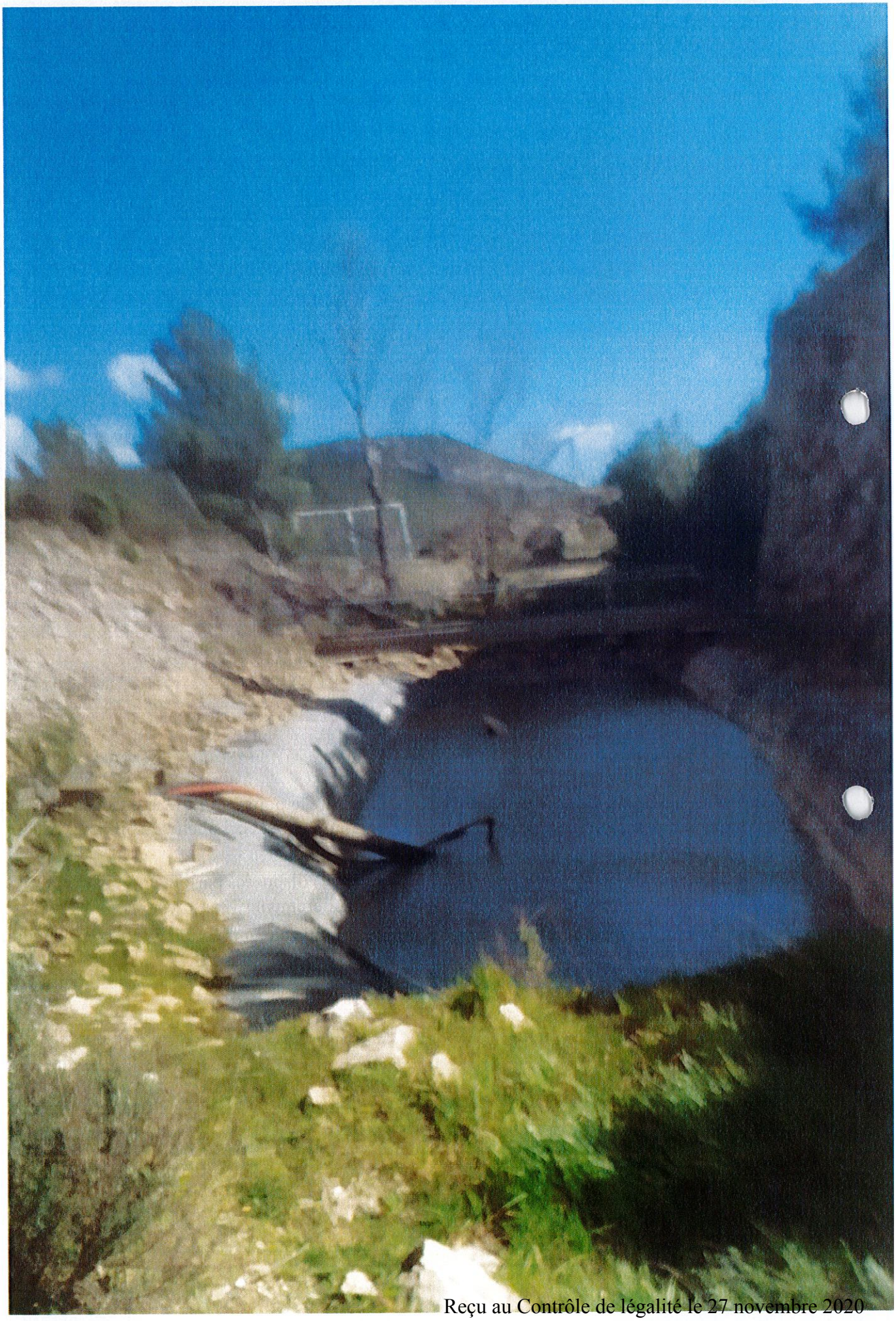

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Un arrosage des pistes, soit en fixe par rampe soit en camion, est régulièrement programmé.

Nous avons remis en fonction les pompes existantes comme celle installée sur radeau située au bassin Nord après entretien annuel de celle-ci voir photo ci-après

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

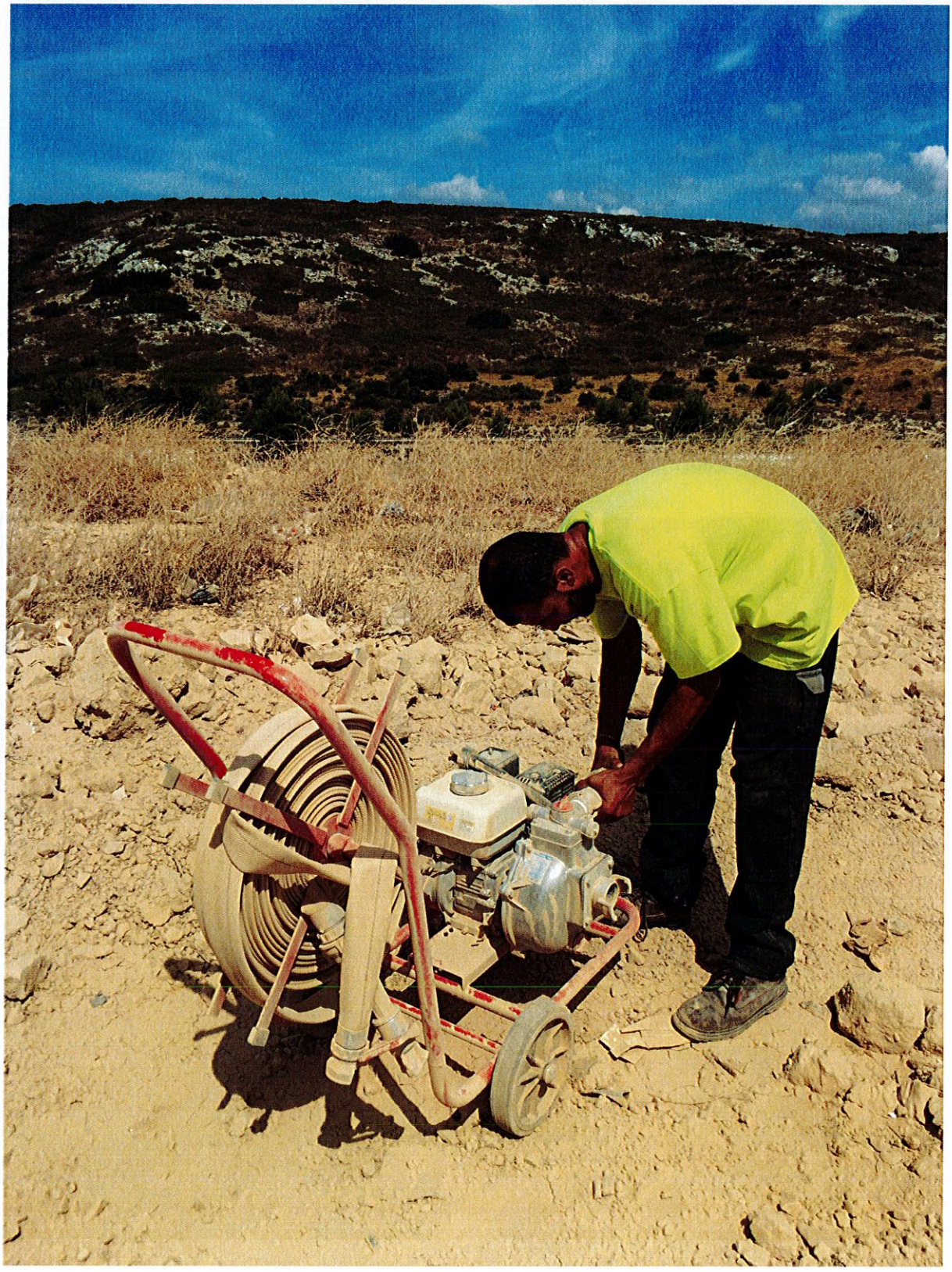

Nous avons acheté deux nouvelles moto pompes mobiles que nous pouvons installer près des points d'eau (soit une citerne soit un bassin), mais à l'heure actuelle on les a positionnées à proximité des casiers afin d'agir au plus rapide et que les gardiens ou nos intervenants réagissent au mieux.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6.4 Protection grand vent

Les dispositifs de filets de protection d'envol ont été étendus sur une surface plus importante du site afin de limiter les nuisances dues aux papiers et plastiques.
Ces améliorations ont pu être apportées grâce aux remontées d'informations faites par les techniciens. En effet ceux-ci nous ont suggéré des améliorations que nous avons prises en compte lorsque nous les estimions opportunes.

Alvéole Grand Vent

Un quai de vidage à l'abri du vent a été surélevé, il évite que les papiers aillent sur la route et l'autoroute

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Son positionnement limite le nombre d'envol et permet de faciliter la gestion des ramassages d'envols puisque les papiers sont bloqués au plus près de la source.

Nous rappelons que notre site évolue tous les jours et que nos techniciens apportent en permanence une solution adaptée à la protection de l'environnement.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6-5 Etanchéité

Ayant terminé les zones à étancher, aucun travaux n'ont été effectués cette année.

Les derniers travaux d'étanchéité ont été réalisés en 2017 par la société RAZEL BEC qui est une entreprise spécialisée dans ce type de prestation.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6-6 Travaux d'aménagement du site

En Janvier nous avons procédé au gros nettoyage de la fosse de relevage de la déchetterie et des compartiments contenant les boues tombant sur la plate-forme où venant des chemins d'accès autour de la zone d'accueil

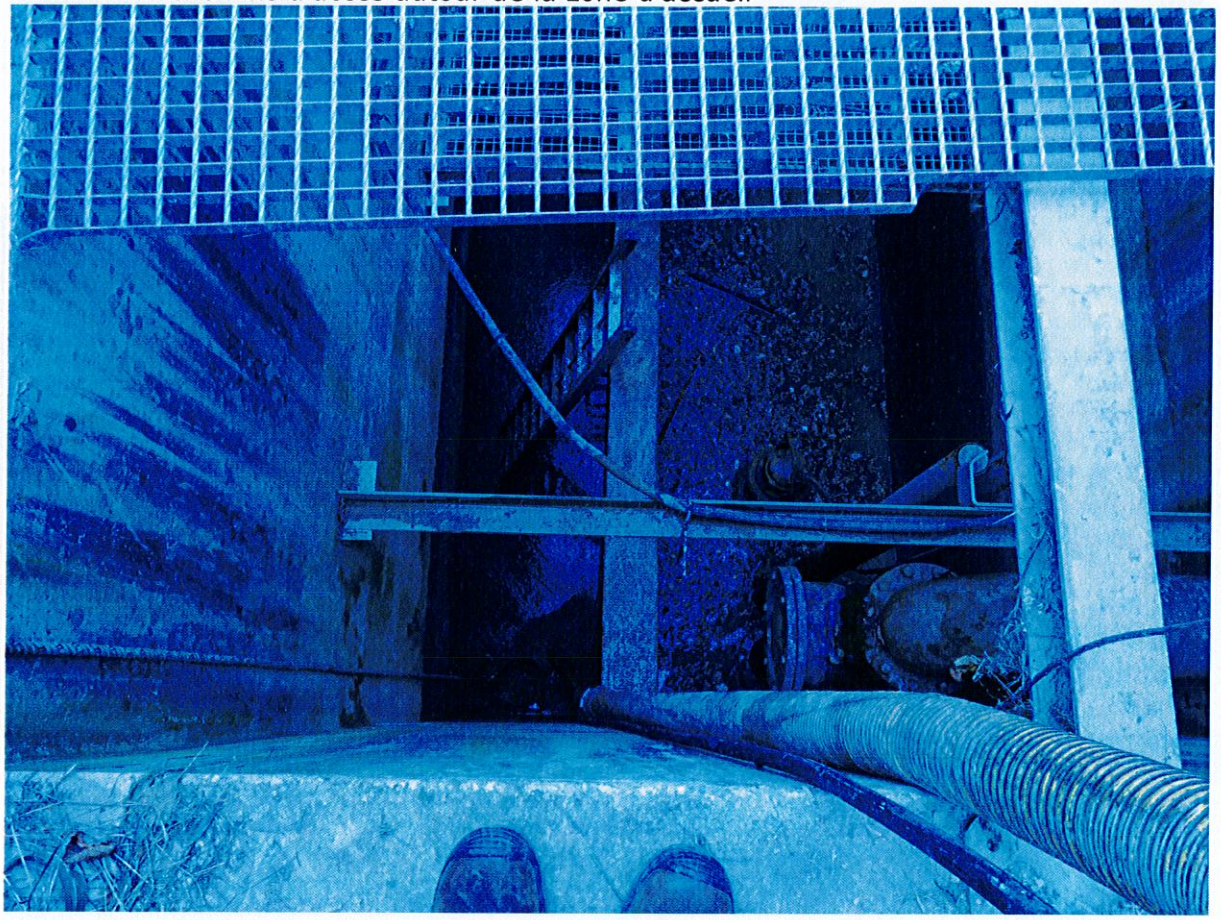

.

Cette fosse reçoit aussi les eaux de ruissellement de la décharge

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Nous vérifions périodiquement toutes nos installations tels que les ponts bascules

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Rapport de vérification périodique

N°049317501901R002

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390

Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

Entreprise | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

INSTALLATIONS ELECTRIQUES BUNGALOW RECEPTION

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 05/09/2019

Nom et visa du signataire | BECCHERE PASCAL

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 06/09/2019

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur http://www.cofrac.fr/

cofrac INSPECTION n°3-105

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET :43325083401570

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés et les critères d'appréciation des résultats obtenus. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, seuls sont indiqués les résultats des mesurages faisant apparaître une non conformité, ainsi que la valeur de résistance des prises de terre pour autant que leur mesure ait un sens.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : *"Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications."*

Confidentialité.- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements.- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION 4

RENSEIGNEMENTS GENERAUX 4

Cadre de la vérification 4

Limites de la vérification 4

Renseignements sur l'installation 4

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 6

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES 7

Conditions de réalisation des mesurages 7

Résultats des mesurages et essais 7

Prise de terre des masses BT 7

ANNEXES 8

Annexe A : Symboles et abréviations 8

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats 9

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification :	SMA VAUTUBIERE Le Coussou 13580 LA FARE LES OLIVIERS
Activité principale :	Enlèvement et traitement des ordures ménagères
Composition de l'établissement :	L'établissement est constitué de plusieurs bâtiments

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA *(réf) :*	ELEM011
Réglementation appliquée :	CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION
Installations concernées :	Ensemble des installations électriques de l'établissement Bungalow réception

Réalisation

Date de vérification :	du 05/09/2019 au 05/09/2019
Durée de la vérification :	1 jour(s)
Nom du vérificateur :	BECCHERE PASCAL
Nom et qualité de l'accompagnateur :	Société EGM Service d'entretien électrique
Limites de l'accompagnement :	Accompagnement partiel limité aux installations BT
Manœuvres de coupure :	Réalisée sur les installations BT autres que les circuits concernant la production
Observations communiquées à :	Mme ESCAVY Responsable d'entreprise
Transmissions des observations :	Oralement
Registre de contrôle :	Présenté et visé à l'issue de la vérification

Limites de la vérification

Partie(s) de la mission non réalisée(s) :

Essai des dispositifs DR et mesurages d'isolement, en l'absence d'autorisation de coupure et/ou d'accompagnateur habilité
Examen des matériels électriques situés dans les faux-plafonds, non accessibles sans démontages
Vérification de la continuité de la mise à la terre des appareils d'éclairage installés en hauteur, faute de mise à disposition de moyens d'accès en sécurité

Renseignements sur l'installation

Date de la vérification précédente :	26/09/2018
Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune modification ne nous a été signalée
Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée
Personne ou entité chargée de la surveillance des installations :	Service d'entretien électrique Société EGM

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Eléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes :	Non présenté lors de la vérification Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
Schémas unifilaires des installations électriques :	Non présenté lors de la vérification Un schéma unifilaire à jour des installations électriques doit être joint au dossier technique et fourni lors des vérifications
Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal :	Présenté lors de la vérification Rapport DEKRA
Déclaration CE de conformité et notices d'instruction des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion :	Sans objet Absence d'emplacement à risque d'explosion
Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments :	Non présenté lors de la vérification

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure.*

N°	Point de contrôle - Mesurage - Essai	Observation - Préconisation (solution de principe)	Article Code du travail - Arrêté / Norme d'installation

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Ensemble d'appareillage BT Tableau général (Garage) _____ BASSE TENSION

*1	DEPART LOCAL ARROSAGE (canalisation)	Canalisation non protégée contre les surintensité, en aval de l'interrupteur "DEPART LOCAL ARROSAGE", installer un dispositif de protection (disjoncteur) adapté, calibré à 27A maximum.	R4215-6 / C15-100 43-533

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- **Appareils de mesure utilisés**

DET3TD Megger - Tellurohmmètre
MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité
Pontamesure III - Essais des DDR et CPI

- **Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport**

Résultats des mesurages et essais

- **Mesurages**

Seuls les mesurages des résistances de prise(s) de terre sont indiqués ci-après, pour autant que la mesure ait un sens.

Les autres mesurages sont réalisés dans les conditions indiquées en Annexe B et seuls les résultats faisant apparaître une non conformité figurent dans le « Récapitulatif des observations ».

- **Essais**

De même, seuls les résultats d'essais défectueux sont indiqués dans le « Récapitulatif des observations ».

Prise de terre des masses BT

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 05/09/2019	RB	100		20

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	U ≤ 50 V	U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2,5 mm)	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exiguës
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les strucures métalliques
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte

Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gI, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		
In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		
EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles			Nr	Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr
	Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs				

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol.	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Seules les résistances d'isolement défectueuses au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieures à 0,5 Mégohm, sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité Rc entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq U_0 / 2kI_t$ (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

U_0 est la tension nominale Phase-Neutre ;

I_t est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur : k = 1 en schéma TN k = $2/\sqrt{3}$ en schéma IT sans N k = 2 en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $Rc \leq 50 / I_E$ (NF C 13-100 §413.2) où I_E est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Seules les résistances de continuité défectueuses sont indiquées sur le rapport qui mentionne soit la valeur mesurée lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible, soit « M » lorsque la mise à la terre n'est pas réalisée.

Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Seules les valeurs des courants de déclenchement situées hors des limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire inférieures à Idn/2 ou supérieures à Idn, sont mentionnées sur le rapport ; en l'absence de déclenchement il est indiqué « M ».

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlé.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation. Seules les valeurs faisant apparaître une non-conformité sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquées sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Rapport de vérification périodique

N°049317501901R001

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390

Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

Entreprise | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

INSTALLATIONS ELECTRIQUES LOGE GARDIEN ET BATIMENT

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 05/09/2019

Nom et visa du signataire | BECCHERE PASCAL

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 06/09/2019

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur http://www.cofrac.fr/

cofrac INSPECTION n°3-105

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET :43325083401570

DEKRA

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés et les critères d'appréciation des résultats obtenus. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, seuls sont indiqués les résultats des mesurages faisant apparaître une non conformité, ainsi que la valeur de résistance des prises de terre pour autant que leur mesure ait un sens.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements.- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION 4

RENSEIGNEMENTS GENERAUX 4

Cadre de la vérification 4

Renseignements sur l'installation 4

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 6

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES 7

Conditions de réalisation des mesurages 7

Résultats des mesurages et essais 7

Prise de terre des masses BT 7

ANNEXES 8

Annexe A : Symboles et abréviations 8

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats 9

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification :	SMA VAUTUBIERE Le Coussou 13580 LA FARE LES OLIVIERS
Activité principale :	Enlèvement et traitement des ordures ménagères
Composition de l'établissement :	L'établissement est constitué d'un bâtiment unique

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA *(réf) :*	ELEM011
Réglementation appliquée :	CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION
Installations concernées :	Ensemble des installations électriques de l'établissement loge gardien et locaux divers

Réalisation

Date de vérification :	du 05/09/2019 au 05/09/2019
Durée de la vérification :	1 jour(s)
Nom du vérificateur :	BECCHERE PASCAL
Nom et qualité de l'accompagnateur :	Société EGM Service d'entretien électrique
Limites de l'accompagnement :	Accompagnement partiel limité aux installations BT
Manœuvres de coupure :	Réalisées sur les installations BT lors des essais des DDR et mesurages d'isolement nécessaires
Observations communiquées à :	Mme ESCAVY Responsable d'entreprise
Transmissions des observations :	Oralement
Registre de contrôle :	Présenté et visé à l'issue de la vérification

Renseignements sur l'installation

Date de la vérification précédente :	26/09/2018
Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune modification ne nous a été signalée
Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée
Personne ou entité chargée de la surveillance des installations :	Service d'entretien électrique Société EGM

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Eléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes :	Non présenté lors de la vérification Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
Schémas unifilaires des installations électriques :	Non présenté lors de la vérification Un schéma unifilaire à jour des installations électriques doit être joint au dossier technique et fourni lors des vérifications
Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal :	Présenté lors de la vérification Rapport DEKRA
Déclaration CE de conformité et notices d'instruction des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion :	Sans objet Absence d'emplacement à risque d'explosion
Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments :	Non présenté lors de la vérification

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure.*

SANS OBSERVATION

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- **Appareils de mesure utilisés**

DET3TD Megger - Tellurohmmètre
MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité
Pontamesure III - Essais des DDR et CPI

- **Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport**

Résultats des mesurages et essais

- **Mesurages**

Seuls les mesurages des résistances de prise(s) de terre sont indiqués ci-après, pour autant que la mesure ait un sens.

Les autres mesurages sont réalisés dans les conditions indiquées en Annexe B et seuls les résultats faisant apparaître une non conformité figurent dans le « Récapitulatif des observations ».

- **Essais**

De même, seuls les résultats d'essais défectueux sont indiqués dans le « Récapitulatif des observations ».

Prise de terre des masses BT

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 05/09/2019	RB	100		55

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	U ≤ 50 V	U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2,5 mm)	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exiguës
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les strucures métalliques
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte

Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gI, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		
In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		
EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles			Nr	Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr
	Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs				

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol.	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Seules les résistances d'isolement défectueuses au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieures à 0,5 Mégohm, sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité Rc entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq U_0 / 2kI_t$ (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

U_0 est la tension nominale Phase-Neutre ;

I_t est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur : k = 1 en schéma TN k = $2/\sqrt{3}$ en schéma IT sans N k = 2 en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $Rc \leq 50 / I_E$ (NF C 13-100 §413.2) où I_E est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Seules les résistances de continuité défectueuses sont indiquées sur le rapport qui mentionne soit la valeur mesurée lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible, soit « M » lorsque la mise à la terre n'est pas réalisée.

Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Seules les valeurs des courants de déclenchement situées hors des limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire inférieures à Idn/2 ou supérieures à Idn, sont mentionnées sur le rapport ; en l'absence de déclenchement il est indiqué « M ».

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlé.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation. Seules les valeurs faisant apparaître une non-conformité sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquées sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Rejets atmosphériques Torchère

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Eaux souterraines, ERI, Boue de lixiviat, Lixiviat, Légionelles

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Bureau Veritas Exploitation SAS
AIX (CTRE TECH.FORM.)
Centre technique/formation
685 avenue Georges Claude
CS60401
13852 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 France
Téléphone : 04 42 99 26 48
Mail : thomas.betin@fr.bureauveritas.com

A l'attention de Mme ESCAVY VERONIQUE
SMA VAUTUBIERE
LE COUSSOU
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Mesures des émissions atmosphériques

TORCHERE ET BIOGAZ

Intervention du 11/01/2019

Nom du site : SMA VAUTUBIERE
Latitude : 5.2257
Longitude : 43.557

Lieu d'intervention : LE COUSSOU
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Numéro d'affaire : 2875625/2/4
Référence du rapport : 2875625/2.4.3.R
Rédigé le : 16/01/2019
Par : Thomas BETIN

Ce document a été validé par son auteur.
Ce rapport contient 47 pages.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation.

ACCREDITATION
N° 1-6257
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SOMMAIRE

1 . CONCLUSION DES ESSAIS:....4

2 . SYNTHESE DES RESULTATS:....5

3 . OBJET DE LA MISSION:....9

3.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:....9

4 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:....9

4.1 . BIOGAZ:....9

4.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :....9

4.1.2 . DESCRIPTION :....9

4.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :....9

4.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :....9

4.2 . TORCHERE:....9

4.2.1 . ACCOMPAGNEMENTS :....9

4.2.2 . DESCRIPTION :....10

4.2.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :....10

4.2.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :....10

5 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:....11

5.1 . BIOGAZ - BIOGAZ:....11

5.2 . TORCHERE - TORCHERE:....11

6 . ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :....14

6.1 . BIOGAZ - BIOGAZ:....14

6.2 . TORCHERE - TORCHERE:....15

6.3 . TORCHERE - TORCHERE:....17

7 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE....19

8 . ANNEXE : BIOGAZ....22

8.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :....22

8.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:....23

8.3 . DEBIT :....25

8.4 . PRELEVEMENTS MANUELS:....26

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

9 . ANNEXE : TORCHERE.....30
9.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :.....30
9.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:.....31
9.3 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:.....33
9.4 . PRELEVEMENTS MANUELS:.....34
9.5 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:.....37
9.6 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :.....40

10 . ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :.....42

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

1 . CONCLUSION DES ESSAIS:

*Synthèse des mesures réalisées dans les conditions de fonctionnement décrites au paragraphe **DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT***

Liste des conduits	Respect de la VLE* pour l'ensemble des paramètres mesurés	Détail des paramètres ne respectant pas la VLE*
BIOGAZ / Biogaz	SANS OBJET	SANS OBJET
TORCHERE / TORCHERE	OUI	AUCUN

* : Bureau Veritas compare la moyenne de ses résultats de mesure avec les Valeurs Limites d'Emissions (VLE) les plus contraignantes. En cas de dépassement de celles-ci, Bureau Veritas peut éventuellement effectuer la comparaison avec les autres VLE fournies. Ces VLE se rapportent aux textes de référence en annexe **Méthodologie et contexte réglementaire**. Pour conclure au respect ou non de la VLE, l'incertitude associée au résultat n'est pas prise en compte.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

2 . SYNTHESE DES RESULTATS:

Si des valeurs limites vous sont applicables et ont été portées à notre connaissance, celles-ci sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau de synthèse de résultats des essais :

Les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des essais lorsque plusieurs essais ont été réalisés. Le détail de chaque essai est présenté en annexe,

Remarque : Si applicable, le tableau récapitulatif des résultats d'essais conformément à l'Annexe IV de l'Arrêté du 11 Mars 2010 est présenté en Annexe.

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : BIOGAZ- Conduit : Biogaz Date(s) de mesure : Entre le **11/01/2019 10:02** et le **11/01/2019 10:02** Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	1	**1,40**	0,195	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	1	**5,00**	1,61	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	1	**469**	134	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	1	**465**	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	**0,800**	-	-	%	-	-	-	-	NON
O2	1	**6,65**	-	-	% exprimé en O2 sur gaz humide	**44,5**	-	-	kg/h	NON
CO2	1	**27,8**	-	-	% exprimé en CO2 sur gaz humide	**256**	-	-	kg/h	NON
CO	1	**2,98**	-	-	ppm exprimé en CO sur gaz humide	**0,00174**	-	-	kg/h	NON

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
CH4	1	**31,9**	-	-	% exprimé en CH4 sur gaz humide	**107**	-	-	kg/h	NON
H2	1	**0**	-	-	ppm exprimé en H2 sur gaz humide	**0**	-	-	kg/h	NON
H2S	1	**46,6**	-	-	ppm exprimé en H2S sur gaz humide	**0,0333**	-	-	kg/h	NON

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	COFRAC
INSTALLATION : TORCHERE- Conduit : TORCHERE Date(s) de mesure : Entre le **11/01/2019 09:47** et le **11/01/2019 10:47** Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Température	1	**926**	6,92	-	°C	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	**9,29**	2,36	-	%	-	-	-	-	OUI
O2	1	**9,65**	0,595	-	% sur gaz sec	-	-	-	-	OUI
CO2	1	**9,82**	0,801	-	% sur gaz sec	-	-	-	-	OUI
SO2	1	**20,8**	2,25	300	mg/Nm3 exprimé en SO2 sur gaz sec à 11 % O2	-	-	-	-	OUI
INSTALLATION : TORCHERE- Conduit : TORCHERE Date(s) de mesure : Entre le **11/01/2019 09:47** et le **11/01/2019 11:17** Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Température	Moyenne des essais	**926**	-	-	°C	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	Moyenne des essais	**9,70**	-	-	%	-	-	-	-	NON
O2	Moyenne des essais	**9,74**	-	-	% sur gaz sec	-	-	-	-	OUI
CO2	Moyenne des essais	**9,71**	-	-	% sur gaz sec	-	-	-	-	OUI
CO	Moyenne des essais	**2,03**	-	150	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 11 % O2	-	-	-	-	OUI

Rappel sur les incertitudes :

Les incertitudes affichées correspondent aux incertitudes élargies d'un facteur k=2.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

L'incertitude sur le résultat de la moyenne des essais n'est pas calculée.

Dans le cas où les conditions environnementales ou de fonctionnement n'ont pas permis de réaliser les prélèvements selon les règles de l'art, les incertitudes ne sont pas affichées.

Afin de faciliter la lecture, les incertitudes absolues Y sur une valeur X pourront être notées X ± Y.

Cela indique qu'en réalité, la valeur de X est comprise entre X-Y et X+Y.

Note : L'affichage des valeurs est arrondi à 3 chiffres significatifs et arrondi arithmétique selon le 4ème chiffre non conservé.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

3 . OBJET DE LA MISSION:

A la demande de SMA VAUTUBIERE, Bureau Veritas a fait intervenir :

- Thomas BETIN

La mission suivante a été réalisée : Mesures des émissions atmosphériques.

3.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:

Lors de notre visite nous sommes intervenus sur le périmètre suivant :

- BIOGAZ
- TORCHERE

La mission de Bureau Veritas s'est limitée aux installations et périodes de fonctionnement citées dans le rapport.

4 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:

4.1 . BIOGAZ:

4.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :

Nous n'avons pas été accompagnés lors de notre intervention sur cette installation.

4.1.2 . DESCRIPTION :

Type d'installation : RESEAU BIOGAZ ENTREE TORCHERE

4.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.

4.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

4.2 . TORCHERE:

4.2.1 . ACCOMPAGNEMENTS :

Sur cette installation, nous avons été accompagnés par :

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Liste des accompagnants	Fonction
Mme ESCAVY Véronique	

4.2.2 . DESCRIPTION :

Type d'installation : Torchère

Combustible : Biogaz

4.2.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.

4.2.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

5 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:

5.1 . BIOGAZ - BIOGAZ:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1 NF EN 16911-1, FD X 43-140	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	CO2, H2, CH4, H2S, CO, O2	-	A la demande du client, un prélèvement unique a été réalisé.
Ecart relatif aux résultats d'analyse et à leur validation			
ISO 10780 NF EN 16911-1, FD X 43-140	Debit	1	Des pressions dynamiques inférieures à 5 Pa ont été relevées au cours de la mesure de vitesse.

5.2 . TORCHERE - TORCHERE:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1 NF EN 16911-1, FD X 43-140	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1 NF EN 16911-1, FD X 43-140	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	CO2, O2, SO2	-	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Nettoyage des bacs de rétention de l'aire de lavage.

Curage du décrotteur après plusieurs passages de camions lors de périodes boueuses

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Curage des caniveaux après de gros épisodes pluvieux et coulées de boues.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6-7 Aménagement du quai et des digues

Le quai de déchargement a été aménagé plusieurs fois durant l'année en fonction de l'évolution de l'exploitation et ceci pour faciliter la sécurité du vidage des camions. Nous faisons et refaisons systématiquement (plusieurs fois par jour) une diguette le long du quai de déchargement pour que les camions puissent y appuyer leurs roues arrières et ainsi être en sécurité lors du vidage.
Nous avons créé un nouveau quai qui permet selon le sens et la force du vent de vider dans une des deux zones réservées, et d'être ainsi exposé à minima aux rafales.

L'aménagement des pistes est fait en permanence pour éviter les ornières ou bien les nids de poule tout le long du trajet emprunté par les camions. Ceci permet aux chauffeurs de BOM d'avoir un meilleur confort de roulage.

Photo n° représentant le nouveau de quai d'exploitation avec la digue périphérique nord-ouest .

La photo représente le quai grand vent avec le merlon de sécurité et sa couronne de filets

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

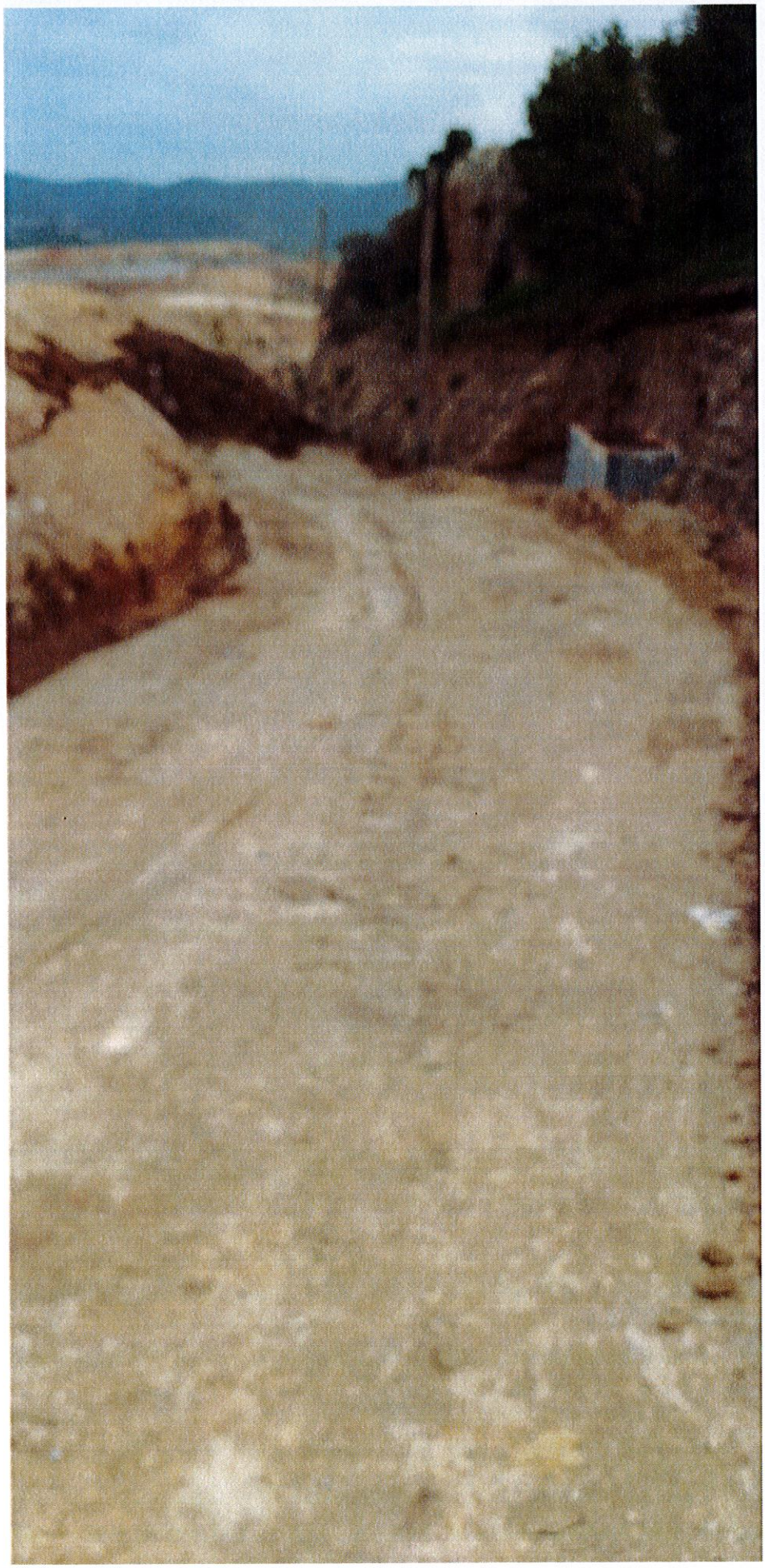

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6-8 Entretien et nettoyage des bassins de lixiviats ou de récupération des eaux souterraines

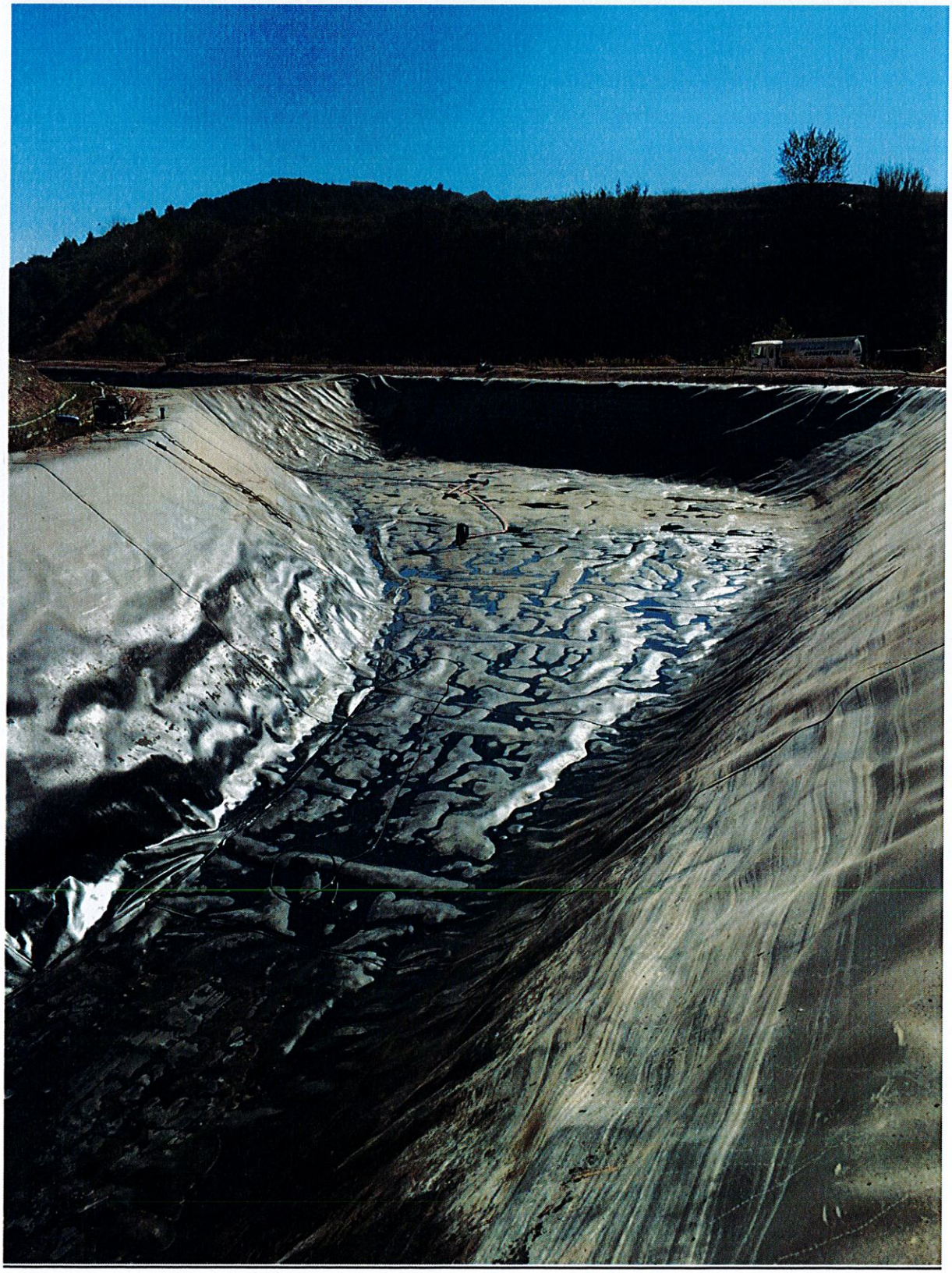

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Nous avons vidangé et curé les trois bassins de lixiviats afin de les vider de leur boue et des plastiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6-9 Installation de nouveaux systèmes désodorisants

- Nous continuons d'être en étroite relation avec les riverains pour pouvoir les prévenir lorsque nous envisageons de faire des travaux. Ceux-ci peuvent aussi nous alerter par différents moyens (mails, appels téléphoniques) lorsqu'ils ressentent des gènes olfactives. Cette communication permet d'améliorer, tous ensembles, la situation et d'être plus réactifs lorsqu'il y a une détection d'odeurs.
- Une nette amélioration s'est ressentie sur l'année avec une diminution des plaintes. Il est vrai que lorsque nous prévoyons d'effectuer des travaux nous prévenons en amont les parties concernées.
- Après plusieurs rehausses de digue, nous avons reprogrammé la mise en place de la girouette asservie aux rampes anti odeurs permettant de déclencher, selon le sens du vent, les rampes cotés Nord ou Sud et ainsi de protéger chaque zone. Nous économisons, en outre, les ressources en eau et en électricité comme ceci est recommandé par la norme ISO 14001.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

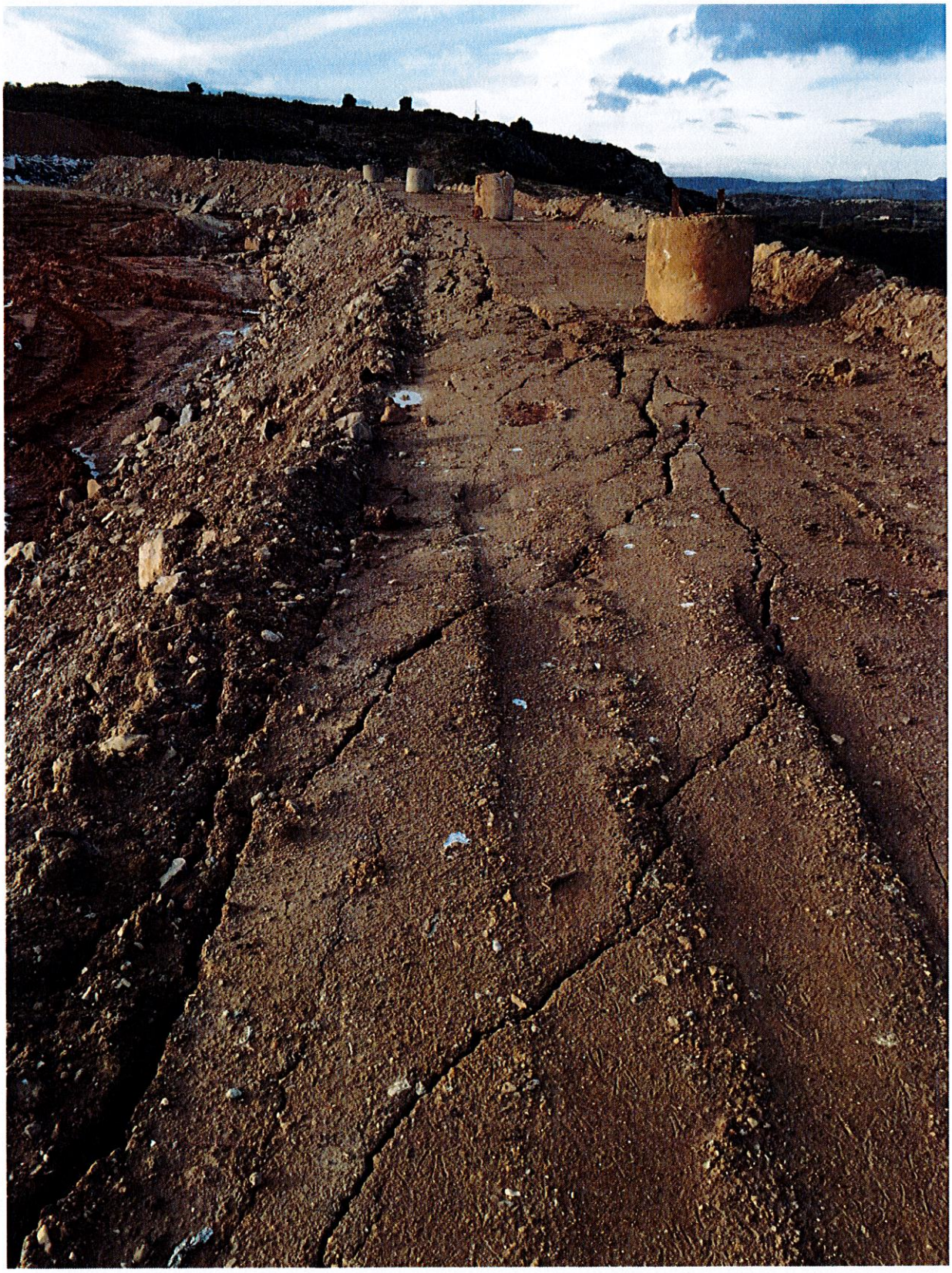

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Nous nous sommes équipés d'une nouvelle station météo.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6-10 INVESTISSEMENTS FUTURS

Nous prévoyons de constituer une nouvelle digue côté CD 19, en continuité de celle existante en prolongement de l'exploitation. Celle-ci sera constituée par BUESA, normalement durant le premier semestre 2020.

Nous allons créer 10 nouveaux puits de biogaz.

Nous avons profité de chantiers se trouvant dans la région pour recevoir de la terre et aménager les flancs du centre de stockage.

Cette terre de bonne qualité va nous permettre d'ensemencer nos digues périphériques côté CD 19 et ainsi d'avoir une meilleure intégration paysagère depuis la route

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

7) RESULTATS DES ANALYSES REALISEES

- Palan
- Installations électriques
- Bilan hydrique
- Rejets atmosphériques Torchère
- Eaux souterraines, ERI, Boue de lixiviat, Lixiviat, Légionelles
- Contrôle Inopiné des déchets

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Palan

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Rapport de vérification

N° 072284801901 R 001

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390

Appareils et accessoires de levage - Vérification générale périodique

Entreprise | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

PALAN SUR MONORAIL VERLINDE.

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | Annuelle

Dates de vérification | 13/03/2019

Nom et visa du signataire | LOIC PENANGUER

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 13/03/2019

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02 -
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET : 43325083401570

DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention.
Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.

D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements. Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Sommaire

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 5

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS 7

Vérification générale : Palan sur monorail à commande du sol 500 kg Verlinde 919203540 7

Vérification générale de petits équipements divers et de moyens de protection 9

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

SANS OBSERVATION

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale : Palan sur monorail à commande du sol 500 kg Verlinde 919203540

IDENTIFICATION

Nature :	Palan sur monorail à commande du sol
Marque :	Verlinde
Référence client :	919203540
Charge maximale d'utilisation :	500 kg
Type :	VL5 508B1
Numéro de série :	919203540

Année de mise en service à l'état neuf : 2009

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

- **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes *Equipement de préhension installé : Palonnier*	500 kg	500 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire :	Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) :	Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) :	Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner :	Non
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention :	Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés
Pas de moyen d'accès.Vérification depuis la plateforme

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 13/03/2019

Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 8 m
Longueur / Longueur de la voie de roulement 5 m

Marquage : Appareil marqué "CE"

OBSERVATIONS _____

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DESCRIPTION :

- Elément(s) constitutif(s) :

  Dispositif de séparation général des énergies
  Mono poutre suspendu
  Structure profilé

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

  Crochet

  Palonnier

- Dispositifs de protection :

  Limiteur(s) de course

  Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges

  Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil

  Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge

  Arrêt d'urgence

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Cœfficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage		4,8	

VERIFICATION

La vérification se compose :
- ***d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.***
- ***d'un essai de fonctionnement.***

L'examen de l'état de conservation *comporte des examens visuels destinés à :*
- *apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.*
- *déceler les défectuosités ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).*

L'essai de fonctionnement *est destiné à :*
- *apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.*
- *s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.*

- **Châssis - Support - Charpente**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Vérification générale de petits équipements divers et de moyens de protection

VERIFICATIONS

•

(1) *La lettre qui suit la date indique qu'il s'agit d'une date de Fabrication (F), de Mise en service à l'état neuf (M), ou de Péremption (P)*

Désignation	Date de vérification	Mission	Longueur (m)	CMU	Caractéristiques	Date (1)
1 Palonnier pour Big-Bag KIT-BAG KIT90-900CR0-02	13/03/2019	LEVM001	1,2	2000 kg	CE AS51150 FR Palonnier en forme de croix équipé de 4 crochets avec linguet.	F2010

OBSERVATIONS _____

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Installations électriques

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Bilan Hydrique

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Rapport de vérification périodique

N°049317501901R004

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390

Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT
Vérification des installations électriques situées dans les zones à risques d'explosion - Article R4226-14 à R4226-20 du code du travail

INSTALLATIONS ELECTRIQUES EXTERIEUR EXPLOITATION

Entreprise | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 05/09/2019

Nom et visa du signataire | BECCHERE PASCAL

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 06/09/2019

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur http://www.cofrac.fr/

cofrac INSPECTION n°3-105

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET :43325083401570

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés et les critères d'appréciation des résultats obtenus. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, seuls sont indiqués les résultats des mesurages faisant apparaître une non conformité, ainsi que la valeur de résistance des prises de terre pour autant que leur mesure ait un sens.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements.- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION 5

RENSEIGNEMENTS GENERAUX 5

Cadre de la vérification 5

Limites de la vérification 5

Renseignements sur l'installation 5

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 7

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES 8

Conditions de réalisation des mesurages 8

Résultats des mesurages et essais 8

Prise de terre COMPTAGE 8

Prise de terre DES MASSES BT ATELIER CONTAINER 8

Prise de terre Coffret alim surpresseur bleu 8

Prise de terre SURPRESSEUR F4 (près de la route) 8

ANNEXES 9

Annexe A : Symboles et abréviations 9

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats 10

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification : SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Activité principale : Enlèvement et traitement des ordures ménagères

Composition de l'établissement : L'établissement est constitué de plusieurs bâtiments

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA *(réf) :* ELEM011, ELEM015

Réglementation appliquée : CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

Installations concernées : Ensemble des installations électriques de l'établissement

Réalisation

Date de vérification : du 05/09/2019 au 05/09/2019

Durée de la vérification : 1 jour(s)

Nom du vérificateur : BECCHERE PASCAL

Limites de l'accompagnement : Accompagnement partiel limité aux installations BT

Manœuvres de coupure : Réalisée sur les installations BT autres que les circuits concernant la production

Observations communiquées à : M. VESPERINI Responsable d'entreprise

Transmissions des observations : Oralement

Registre de contrôle : Non présenté lors de la vérification

Limites de la vérification

Partie(s) de la mission non réalisée(s) : Vérification de la continuité de la mise à la terre des appareils d'éclairage installés en hauteur, faute de mise à disposition de moyens d'accès en sécurité

Parties d'installations non vérifiées - Motif

Prise de terre

- *Prise de terre SURPRESSEUR F4 (près de la route) :* Impossibilité technique de réaliser une mesure de terre significative

Renseignements sur l'installation

Année de réalisation initiale de l'installation : Non renseignée

Date de la vérification précédente : 26/09/2018

Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente : Aucune modification ne nous a été signalée

Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente : Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée

Personne ou entité chargée de la surveillance des installations : Service d'entretien électrique
Société EGM

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Eléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes :	Non présenté lors de la vérification Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
Schémas unifilaires des installations électriques :	Non présenté lors de la vérification
Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal :	rapport périodique SOCOTEC 20621216 du 07/04/2005
Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments :	Non présenté lors de la vérification

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure.*

N°	Point de contrôle - Mesurage - Essai	Observation - Préconisation (solution de principe)	Article Code du travail - Arrêté / Norme d'installation

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Emplacement à risques d'explosion BIOGAZ _____ BASSE TENSION

*1	Délimitation des zones à risque d'explosion	Absence du document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE). A établir.	R4215-12 / C15-100 424

Matériels BT SITE SMA _____ BASSE TENSION

STATION BIOGAZ

*2	Matériels BT STATION BIOGAZ	Zone biogaz, groupe réfrigérant CIAT côté silo, poignée de coupure d'alimentation absente. Y remédier	R4215-7 / C15-100 461-462-536
*3	Boîte de jonction II 2G EEx ed IICT6 PT B03 ATEX 167 (côté surpresseurs gaz, pied silo charbon) JUMO	Absence de bouchon sur une des boîtes de jonction Mettre en place un bouchon validé par le constructeur.	R4215-12 / C15-100 424

Matériels BT Bungalow _____ BASSE TENSION

BUNGALOWS CUISINE / REFECTOIRE WC SANITAIRE, VESTIAIRES (2 ELEMENTS)

4	Dispositif DR en circuits terminaux ID2-40A : Essai du DDR ; Id (mA) = M	Non fonctionnement de la protection différentielle, isolement bon remplacer le dispositif DR situé dans la cuisine, au dessus des plaques chauffante	R4215-3 / C15-100 531-612

Matériels BT CONTENEUR _____ BASSE TENSION

LOCAL HUILE

5	Point Lumineux	Présence de dégradations mécaniques (fixation défectueuse) à remettre en état	R4215-11 / C15-100 530

Matériels BT LOCAL SURPRESSEUR CD19 _____ BASSE TENSION

LOCAL SURPRESSEUR COTE TARIF JAUNE

6	Matériels BT LOCAL SURPRESSEUR COTE TARIF JAUNE	Derrière le local, sur le poteau béton "tarif jaune": coupure omnipolaire du circuit "ALIM POMPE" non assurée A réinstaller	R4215-6 / C15-100 526-53

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- **Appareils de mesure utilisés**

DET3TD Megger - Tellurohmmètre
MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité
Pontamesure III - Essais des DDR et CPI

- **Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport**

Résultats des mesurages et essais

- **Mesurages**

Seuls les mesurages des résistances de prise(s) de terre sont indiqués ci-après, pour autant que la mesure ait un sens.

Les autres mesurages sont réalisés dans les conditions indiquées en Annexe B et seuls les résultats faisant apparaître une non conformité figurent dans le « Récapitulatif des observations ».

- **Essais**

De même, seuls les résultats d'essais défectueux sont indiqués dans le « Récapitulatif des observations ».

Prise de terre COMPTAGE

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 05/09/2019	RB	50		21

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Prise de terre DES MASSES BT ATELIER CONTAINER

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 05/09/2019	RB	50		35

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Prise de terre Coffret alim surpresseur bleu

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 05/09/2019	RB	50		18

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Prise de terre SURPRESSEUR F4 (près de la route)

Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
		50		

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	U ≤ 50 V	U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2,5 mm)	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exiguës
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les strucures métalliques
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte

Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gI, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		

In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		
EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs			Nr	Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol.	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Seules les résistances d'isolement défectueuses au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieures à 0,5 Mégohm, sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité Rc entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq U_0 / 2kI_t$ (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

U_0 est la tension nominale Phase-Neutre ;

I_t est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur : k = 1 en schéma TN k = $2/\sqrt{3}$ en schéma IT sans N k = 2 en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $Rc \leq 50 / I_E$ (NF C 13-100 §413.2) où I_E est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Seules les résistances de continuité défectueuses sont indiquées sur le rapport qui mentionne soit la valeur mesurée lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible, soit « M » lorsque la mise à la terre n'est pas réalisée.

Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Seules les valeurs des courants de déclenchement situées hors des limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire inférieures à Idn/2 ou supérieures à Idn, sont mentionnées sur le rapport ; en l'absence de déclenchement il est indiqué « M ».

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlé.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation. Seules les valeurs faisant apparaître une non-conformité sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquées sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6 . ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :

6.1 . BIOGAZ - BIOGAZ:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)
Teneur en oxygène de référence (O_2 ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	5,00					
Débit des gaz humides aux conditions normales de température, pression, teneur en O_2 (Nm^3/h)	469					
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production ...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	0,800	-	-	0,800	(N/A) (3)	(N/A)
Concentration en O_2 (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO_2 (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	11/01/2019 0 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :
La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 11 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence**.

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.
(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.
(3) : N/A : non applicable
(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6.2 . TORCHERE - TORCHERE:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)
Teneur en oxygène de référence (O_2 ref) de l'installation	11.0					
Température moyenne des gaz (°C)	926					
Débit des gaz humides aux conditions normales de température, pression, teneur en O_2 (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production ...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	9,29	-	-	9,29	(N/A) (3)	(N/A)
Concentration en O_2 (% volume)	9,65	-	-	9,65	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO_2 (% volume)	9,82	-	-	9,82	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	11/01/2019 60 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :
La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 11 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence**.

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.
(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.
(3) : N/A : non applicable
(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Dioxyde de Soufre SO2 exprimé en SO2							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec à 11% O2)	20,8	-	-	20,8	0,0352/-/-	C/-/-	300
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	11/01/2019 60 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6.3 . TORCHERE - TORCHERE:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)
Teneur en oxygène de référence (O2 ref) de l'installation	11.0					
Température moyenne des gaz (°C)	926					
Débit des gaz humides aux conditions normales de température, pression, teneur en O2 (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production,...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	9,70	9,70	9,70	9,70	(N/A) (3)	(N/A)
Concentration en O_2 (% volume)	9,46	9,84	9,92	9,74	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO_2 (% volume)	10,0	9,60	9,49	9,71	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	11/01/2019 30 min.	11/01/2019 30 min.	11/01/2019 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :
La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 11 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence**.

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.
(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.
(3) : N/A : non applicable
(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc [1]	VLE [2]
Monoxyde de carbone CO exprimé en CO							
Concentration (mg/Nm3 Gaz sec 11% O2)	6,10	0	0	2,03	N/A	N/A	150
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	11/01/2019 30 min.	11/01/2019 30 min.	11/01/2019 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

7 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tableau récapitulatif présentant la méthodologie et/ou les appareils mis en œuvre pour la réalisation des essais présentés :

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
Homogénéité des polluants gazeux	Détermination de l'homogénéité de la répartition des polluants gazeux dans la section de mesurage	NF EN 15259	-
-	Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée	GA X43-551	-
Acquisition de données	Enregistrement des signaux analogiques de mesure sur micro-ordinateur ou centrale d'acquisition	-	En standard 1 point toutes les 5 secondes
Humidité par condensation	Pompage puis adsorption sur gel de silice après condensation (utilisation de pompe à membrane, compteur à gaz et thermomètre). (Agrément 15)	NF EN 14790	4 à 40% vol.
Pression atmosphérique	Baromètre	-	A 0.5 mbar
Pression dynamique	Tube de pitot type CETIAT + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	ISO 10780	5 à 30 m/s
Pression statique	Tube de pitot type CETIAT + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	ISO 10780	5 à 30 m/s
Température des fumées	Thermocouple type K (chromel-alumel) ou sonde Platine (type Pt100) et thermomètre numérique ou centrale d'acquisition équipée d'entrées universelles.	-	A 0.1 °C
Température des fumées	Pompage puis adsorption sur gel de silice après condensation (utilisation de pompe à membrane, compteur à gaz et thermomètre). (Agrément 15)	NF EN 14790	4 à 40% vol.
Echantillonnage des gaz pour analyse sur gaz sec	Prélèvement réalisé par pompage à l'aide de sonde en acier inoxydable. Filtration et séchage par perméation gazeuse, groupe froid, sécheur...	-	-
O2	Analyse de l'oxygène basée sur ses propriétés paramagnétiques. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 13)	NF EN 14789	1 à 25% vol.
CO2	Dosage par absorption dans l'infra-rouge non dispersif. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure.	NF X 20-380	0 à 25% vol.
CO	Dosage par absorption dans l'infra-rouge non dispersif. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure.	NF EN 15058	0 à 740 mg/Nm3

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
	(Agrément 12)		
SO2	Prélèvement isocinétique et absorption dans une solution de peroxyde d'hydrogène et dosage en laboratoire d'analyses par chromatographie ionique. (Agrément 10 a)	NF EN 14791	0.5 à 2000 mg/Nm3
O2, CO2, CO, CH4, H2, H2S	Prélèvement de la phase gazeuse en CANISTER, et dosage en laboratoire d'analyses.	-	-

Toute information non mentionnée dans ce rapport (telles que la traçabilité du matériel, etc...) peut être transmise sur simple demande.

Les résultats des paramètres mesurés en continu sont systématiquement corrigés des dérives éventuelles de l'analyseur.

Pour les paramètres mesurés en continu, les résultats peuvent être présentés sous la forme d'un seul essai de 90 minutes (à minima), leur évolution temporelle est consultable dans les graphiques en annexe.

Règles de calculs spécifiques :

Lorsque les résultats sont non quantifiés mais détectés, les valeurs prisent en compte dans les calculs sont ramenées à la moitié de la limite de quantification, et lorsque les résultats sont non quantifiés et non détectés, les valeurs prisent en compte dans les calculs sont nulles. Pour le cas des paramètres mesurés en continu, ces règles s'appliquent sur la moyenne des essais.

Les limites de quantification (Lq) de prélèvement de chaque paramètre manuel sont calculées à partir des limites de quantification analytique du laboratoire et des caractéristiques (volume pompé, humidité, correction au taux d'oxygène, etc...) réelles pour chaque essai.
La Lq analytique étant variable (lié au type et à la quantité de support utilisé), les Lq de prélèvement d'un même paramètre peuvent donc varier de façon significative.

Contexte réglementaire général :

Arrêté du 11 mars 2010 portant modalités d'agrément des laboratoires et des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère. Il précise notamment les modalités de contrôle des émissions atmosphériques des installations classées pour la protection de l'environnement.

Arrêté en vigueur portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère.

Arrêté du 7 juillet 2009 relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence.

Arrêté préfectoral du site SMA Vautubière.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Schéma du montage standard utilisé par BUREAU VERITAS pour réaliser les prélèvements de poussières, prélèvements manuels et gaz en continu :

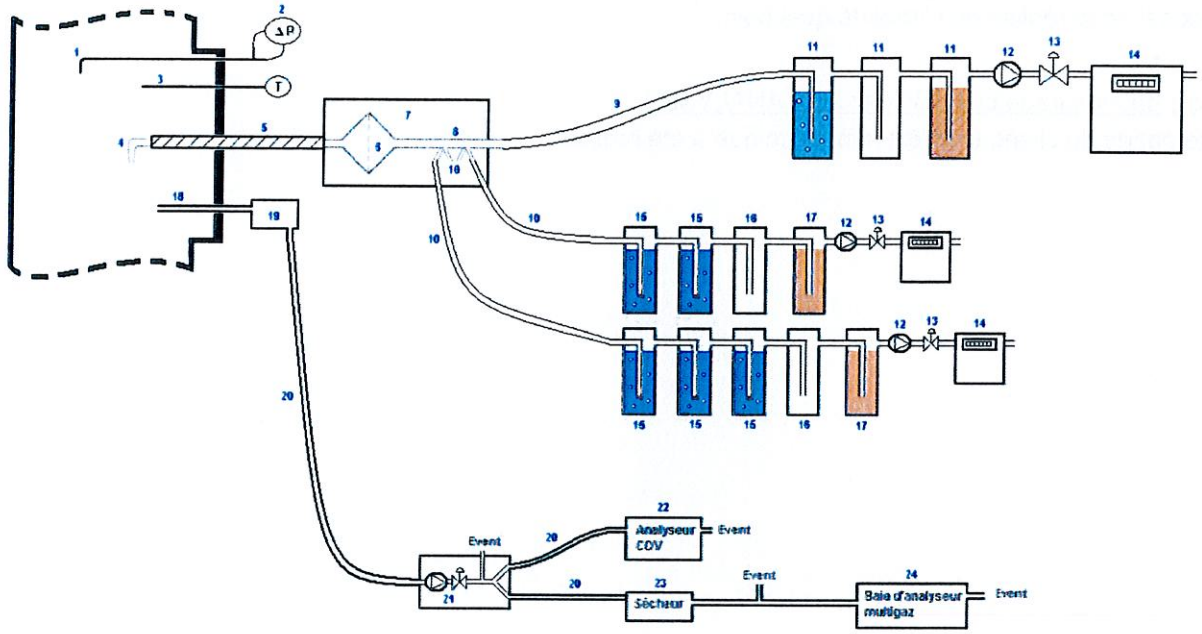

1 : Tube de Pitot
2 : Mesure de pression statique et dynamique
3 : Mesure de température
4 : Buse de prélèvement
5 : Canne de prélèvement chauffée
6 : Porte-filtre
7 : Four
8 : Système multi-dérivation
9 : Ligne principale de prélèvement (poussières)
10 : Lignes secondaires de prélèvement (barboteurs) jusqu'à 4 lignes secondaires
11 : Système de refroidissement et séchage
12 : Pompe
13 : Vanne de réglage de débit
14 : Compteur
15 : Barboteurs remplis de solution d'absorption
16 : Barboteur de garde
17 : Barboteur de gel de silice (pour séchage)
18 : Canne de prélèvement
19 : Filtre chauffé
20 : Ligne chauffée
21 : Pompe chauffée
22 : Analyseur COV
23 : Sécheur de gaz
24 : Baie d'analyse multigaz

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

8 . ANNEXE : BIOGAZ

8.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :

Biogaz : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Stratégie de mesurage pour Biogaz / BG ANALYSES:

A la demande du client, un prélèvement unique a été réalisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

8.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure *BIOGAZ / Biogaz*	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,35
Longueur droite en amont (en m)	2
Longueur droite en aval (en m)	2
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m^2)	> 10 m^2
Type de surface de travail utilisée	Prélèvements au niveau du sol naturel
Difficulté d'accès à la plateforme de travail	NON
Hauteur approximative du point de mesure par rapport à la base de travail en (m)	1
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	3 / 5
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Schéma d'implantation théorique :

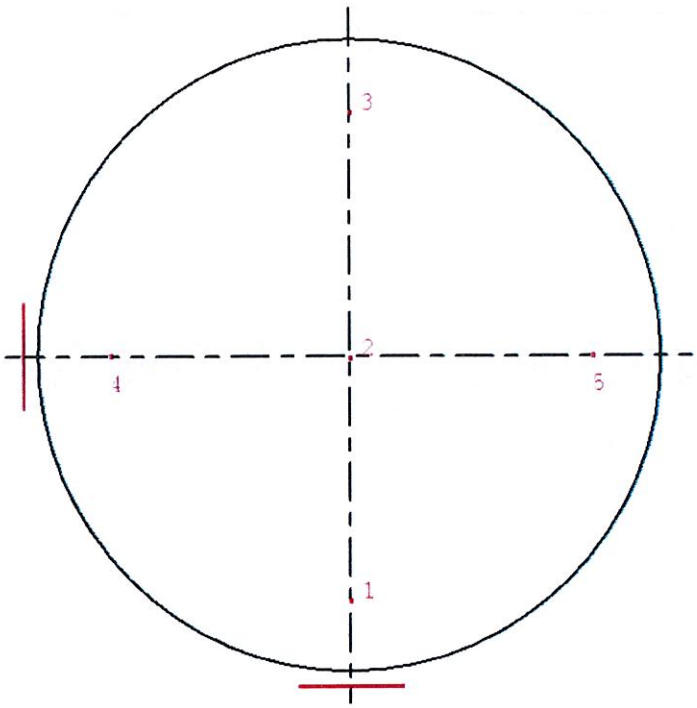

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

8.3 . DEBIT :

Débit - 1 BIOGAZ / Biogaz		
Date / Heure	11/01/2019 10:02 11/01/2019 10:02	
Durée de l'essai (min)	0	
Pression atmosphérique (hPa)	1010	
Température moyenne des gaz (°C)	5,00	
Pression statique dans le conduit (daPa)	-100	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	0,120	1,31
2	0,160	1,51
3	0,130	1,37

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Non
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Oui
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Non conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	1,40	0,195
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	469	134
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	465	-

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

8.4 . PRELEVEMENTS MANUELS:

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
BIOGAZ / Biogaz					
BV1AX2838	Canister	NON	1	11/01/2019 10:02 11/01/2019 10:02	O2, CO2, CO, CH4, H2, H2S

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Prélèvements manuels - Généralités		
BIOGAZ / Biogaz **O2, CO2, CO, CH4, H2, H2S**		
Date / Heure Durée	1	11/01/2019 10:02 11/01/2019 10:02 0 min

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / Biogaz **O2 exprimé en O2**		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	1	95700
Concentration gazeuse en % exprimé en humide		
Mesure	1	6,65 (Lq : 0,198)
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	44,5

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / Biogaz **CO2 exprimé en CO2**		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	1	550000
Concentration gazeuse en % exprimé en humide		
Mesure	1	27,8 (Lq : 0,198)
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	256

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / Biogaz **CO exprimé en CO**		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	1	3,75
Concentration gazeuse en ppm exprimé en humide		
Mesure	1	2,98 (Lq : 0,992)
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	0,00174

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / Biogaz **CH4 exprimé en CH4**		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	1	231000
Concentration gazeuse en % exprimé en humide		
Mesure	1	31,9 (Lq : 0,198)
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	107

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / Biogaz **H2 exprimé en H2**		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	1	0
Concentration gazeuse en ppm exprimé en humide		
Mesure	1	0 (Lq : 0,992)
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	0

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / Biogaz **H2S exprimé en H2S**		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	1	71,5
Concentration gazeuse en ppm exprimé en humide		
Mesure	1	46,6 (Lq : 0,992)
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	0,0333

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

9 . ANNEXE : TORCHERE

9.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :

Cas des composés sous forme gazeuse :

Dans le cas des composés gazeux, la stratégie d'échantillonnage dépend de l'homogénéité des effluents.

TORCHERE : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Conditions de mesure du conduit : Mesures au débouché

Stratégie de mesurage pour TORCHERE / ESSAI SO2:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

9.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure *TORCHERE / TORCHERE*	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	1,25
Longueur droite en amont (en m)	5
Longueur droite en aval (en m)	0
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m²)	> 10 m²
Type de surface de travail utilisée	Prélèvements au niveau du sol naturel
Difficulté d'accès à la plateforme de travail	NON
Hauteur approximative du point de mesure par rapport à la base de travail en (m)	5
Hauteur approximative du point de mesure par rapport au sol en (m)	5
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	0
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 13
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	0

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Schéma d'implantation théorique :

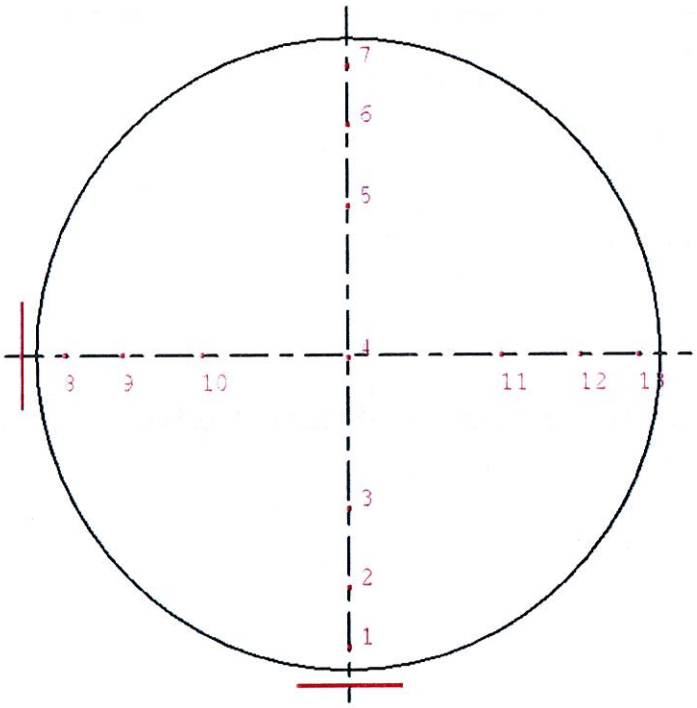

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

9.3 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:

TORCHERE

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	11/01/2019 09:47 11/01/2019 10:47	Absorption / condensation	9,29

Détail de la détermination en vapeur d'eau		
Masse d'eau recueillie (g)	1	11,0
Volume de gaz sec prélevé (Nm^3)	1	0,134
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	1	1,67 - Conforme

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

9.4 . PRELEVEMENTS MANUELS:

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
TORCHERE / TORCHERE					
BV1AX2835	H2O2 0,3%	OUI	1	11/01/2019 09:47 11/01/2019 10:47	SO2
BV1AX2836	H2O2 0,3%	NON	1	11/01/2019 09:47 11/01/2019 10:47	SO2
BV1AX2837	H2O2 0,3%	NON	1	11/01/2019 09:47 11/01/2019 10:47	SO2

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Prélèvements manuels - Généralités		
TORCHERE / TORCHERE SO2		
Date / Heure Durée	1	11/01/2019 09:47 11/01/2019 10:47 60 min
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	1	1,67 - Conforme
Volume total prélevé (Nm^3 sec)	1	0,134
Volume prélevé en dérivation (Nm^3 sec) pour les polluants gazeux : SO2	1	0,134

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
TORCHERE / TORCHERE SO2 exprimé en SO2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,0399
Mesure	1	23,6 ± 2,10
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec à 11 % O2		
Blanc	1	0,0352
Mesure	1	20,8 ± 2,25 (Lq : 0,131)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0,0117 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	0,0437 - Conforme
Rendement (%)	1	99,5 - Conforme

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

9.5 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:

O2					
Repère de l'installation contrôlée	TORCHERE / TORCHERE				
Gammes de mesure	0-25 %				
Concentration du gaz étalon	20,9 % (+/- 0,5 %)				
Conformité du test d'étanchéité	OUI				
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 20,9 %				
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0,02 % Gain : 20,87 %				
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	11/01/2019 09:47 11/01/2019 10:47	-0.1 % OUI	9,65 (Lq : 0.8)	0,595	% exprimé en O2 sur gaz sec

CO2					
Repère de l'installation contrôlée	TORCHERE / TORCHERE				
Gammes de mesure	0-20 %				
Concentration du gaz étalon	18,02 % (+/- 2 %)				
Conformité du test d'étanchéité	OUI				
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 18,02 %				
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0 % Gain : 17,98 %				
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	11/01/2019 09:47 11/01/2019 10:47	-0.2 % OUI	9,82 (Lq : 0.2)	0,801	% exprimé en CO2 sur gaz sec

O2					
Repère de l'installation contrôlée	TORCHERE / TORCHERE				
Gammes de mesure	0-25 %				
Concentration du gaz étalon	20,9 % (+/- 0,5 %)				
Conformité du test d'étanchéité	OUI				
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 20,9 %				
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0,02 % Gain : 20,87 %				
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	11/01/2019 09:47 11/01/2019 10:17	-0.1 % OUI	9,46 (Lq : 0.8)	0,593	% exprimé en O2 sur gaz sec
2	11/01/2019 10:17 11/01/2019 10:47	-0.1 % OUI	9,84 (Lq : 0.8)	0,596	% exprimé en O2 sur gaz sec
3	11/01/2019 10:47 11/01/2019 11:17	-0.1 % OUI	9,92 (Lq : 0.8)	0,597	% exprimé en O2 sur gaz sec

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

CO2					
Repère de l'installation contrôlée	TORCHERE / TORCHERE				
Gammes de mesure	0-20 %				
Concentration du gaz étalon	18,02 % (+/- 2 %)				
Conformité du test d'étanchéité	OUI				
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 18,02 %				
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0 % Gain : 17,98 %				
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	11/01/2019 09:47 11/01/2019 10:17	-0.2 % OUI	10,0 (Lq : 0.2)	0,807	% exprimé en CO2 sur gaz sec
2	11/01/2019 10:17 11/01/2019 10:47	-0.2 % OUI	9,60 (Lq : 0.2)	0,796	% exprimé en CO2 sur gaz sec
3	11/01/2019 10:47 11/01/2019 11:17	-0.2 % OUI	9,49 (Lq : 0.2)	0,793	% exprimé en CO2 sur gaz sec

CO	
Repère de l'installation contrôlée	TORCHERE / TORCHERE
Gammes de mesure	0-100 ppm
Concentration du gaz étalon	89,6 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 89,6 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0 ppm Gain : 89,3 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	11/01/2019 09:47 11/01/2019 10:17	-0.3 % OUI	5,63	4,14	ppm exprimé en CO sur gaz sec
1	11/01/2019 09:47 11/01/2019 10:17	-0.3 % OUI	7,04	5,18	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
1	11/01/2019 09:47 11/01/2019 10:17	-0.3 % OUI	6,10 (Lq : 3,25)	4,50	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 11% O2
2	11/01/2019 10:17 11/01/2019 10:47	-0.3 % OUI	0	-	ppm exprimé en CO sur gaz sec
2	11/01/2019 10:17 11/01/2019 10:47	-0.3 % OUI	0	-	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
2	11/01/2019 10:17 11/01/2019 10:47	-0.3 % OUI	0 (Lq : 3,36)	-	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 11% O2
3	11/01/2019 10:47 11/01/2019 11:17	-0.3 % OUI	0	-	ppm exprimé en CO sur gaz sec
3	11/01/2019 10:47 11/01/2019 11:17	-0.3 % OUI	0	-	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
3	11/01/2019 10:47 11/01/2019 11:17	-0.3 % OUI	0 (Lq : 3,39)	-	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 11% O2

Validité de la mesure		
1	Ratio LQ / VLE (%)	2,17 - Conforme
2	Ratio LQ / VLE (%)	2,24 - Conforme
3	Ratio LQ / VLE (%)	2,26 - Conforme

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

9.6 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :

TORCHERE :

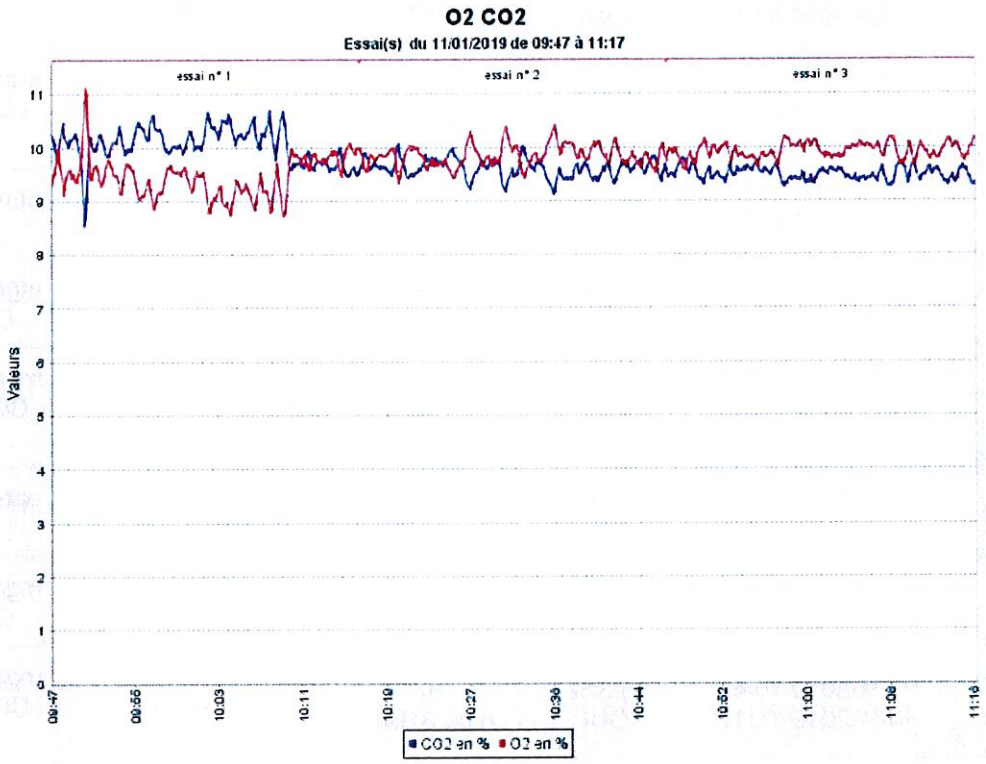

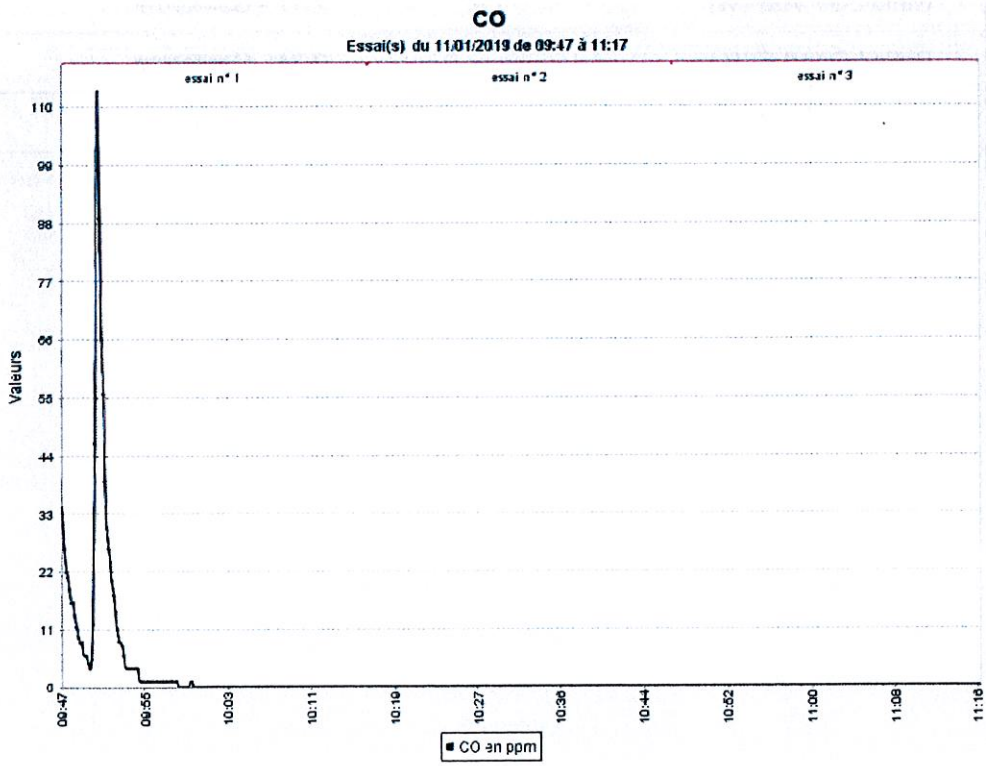

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

10 . ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E024340 Version du : 12/03/2019
N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-036615-01 Date de réception : 01/03/2019
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2019
Référence Commande : CA18022019JFB2899
Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
004	Eau chargée/Résiduaire	F6

Observations

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E024340-003** | Version : AR-19-LK-036614-01 (12/03/2019 | Votre réf. : F4

Date de réception : 1/3/2019
Date et heure de prélèvement : 28/02/2018 00:00
Début d'analyse : 01/03/2019
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 4.7°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	7.7				
Température de mesure du pH		17.7	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	22	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	*	<5.0	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<3.54	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.80	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<3.29	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<1.00	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	4010	mg/l			
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<200	mg SO4/l			
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Orthophosphates (P)	*	4.67	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	14.3	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705*	*	7600	mg/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	<3.00	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	4200	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E024340-004** | Version : AR-19-LK-036615-01 (12/03/2019 | Votre réf. : F6

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	579	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-015-1*						
Azote ammoniacal	*	470	mg N/l			
Ammonium	*	600	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		579<x<579.5	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Digestion acide - NF EN ISO 15587-2*	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.10	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	217	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.12	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.05	mg/l			
439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	43.5	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	110	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	2.34	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.27	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.7	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	374	mg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E024340-003** | Version : AR-19-LK-036614-01 (12/03/2019 | Votre réf. : F4

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	1140	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.45	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852*	*	<0.5	µg/l			
LS02C : **Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		1.59<x<1.62	mg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	1.4	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	36.5	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	2.0	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	1.7	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	6.40	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Mathieu Hubner
Coordinateur de Projets Clients

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Bureau Veritas Exploitation SAS
AIX (CTRE TECH.FORM.)
Centre technique/formation
685 avenue Georges Claude
CS60401
13852 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 France
Téléphone : 04 42 99 26 48
Mail : julien.nowakowski@fr.bureauveritas.com

A l'attention de Mme ESCAVY VERONIQUE
SMA VAUTUBIERE
LE COUSSOU
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Mesures des émissions atmosphériques

MOTEUR BIOGAZ SMA VAUTUBIERE

NON RESPECT DE VLE

Intervention du 03/10/2019

Nom du site : SMA VAUTUBIERE
Latitude : 5.2257
Longitude : 43.557

Lieu d'intervention : LE COUSSOU
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Numéro d'affaire : 2875625/1/4
Référence du rapport : 330953841.2.R
Rédigé le : 17/10/2019
Par : Julien NOWAKOWSKI

Ce document a été validé par son auteur.
Ce rapport contient 46 pages.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation.

cofrac ESSAIS

ACCREDITATION
N° 1-6257
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SOMMAIRE

1 . CONCLUSION DES ESSAIS:.....3

2 . SYNTHESE DES RESULTATS:.....4

3 . OBJET DE LA MISSION:.....7

3.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:.....7

4 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:.....7

4.1 . MOTEUR BIOGAZ:.....7

4.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :.....7

4.1.2 . DESCRIPTION :.....7

4.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :.....7

4.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :.....8

5 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:.....9

5.1 . MOTEUR BIOGAZ - CHEMINEE MOTEUR:.....9

6 . ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :.....11

6.1 . MOTEUR BIOGAZ - CHEMINEE MOTEUR:.....11

6.2 . MOTEUR BIOGAZ - CHEMINEE MOTEUR:.....14

7 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....16

8 . ANNEXE : MOTEUR BIOGAZ.....20

8.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :.....20

8.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:.....21

8.3 . DEBIT :.....23

8.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:.....27

8.5 . PRELEVEMENTS MANUELS:.....28

8.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:.....31

8.7 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :.....39

9 . ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :.....40

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

1 . CONCLUSION DES ESSAIS:

Synthèse des mesures réalisées dans les conditions de fonctionnement décrites au paragraphe ***DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT***

Liste des conduits	Respect de la VLE* pour l'ensemble des paramètres mesurés	Détail des paramètres ne respectant pas la VLE*
MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR	NON	Vitesse d'éjection des fumées Concentration : COVNM; CO

* : Bureau Veritas compare la moyenne de ses résultats de mesure avec les Valeurs Limites d'Emissions (VLE) les plus contraignantes. En cas de dépassement de celles-ci, Bureau Veritas peut éventuellement effectuer la comparaison avec les autres VLE fournies. Ces VLE se rapportent aux textes de référence en annexe **Méthodologie et contexte réglementaire**. Pour conclure au respect ou non de la VLE, l'incertitude associée au résultat n'est pas prise en compte.

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

2 . SYNTHESE DES RESULTATS:

Si des valeurs limites vous sont applicables et ont été portées à notre connaissance, celles-ci sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau de synthèse de résultats des essais :

Les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des essais lorsque plusieurs essais ont été réalisés. Le détail de chaque essai est présenté en annexe,

Remarque : Si applicable, le tableau récapitulatif des résultats d'essais conformément à l'Annexe IV de l'Arrêté du 11 Mars 2010 est présenté en Annexe.

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : MOTEUR BIOGAZ- Conduit : CHEMINEE MOTEUR Date(s) de mesure : Entre le **03/10/2019 11:45** et le **03/10/2019 13:15** Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	Moyenne des essais	**12,6**	-	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Vitesse à l'éjection	Moyenne des essais	**12,6**	-	> 25	m/s	-	-	-	-	-
Température	Moyenne des essais	**233**	-	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	Moyenne des essais	**2300**	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	Moyenne des essais	**2030**	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	Moyenne des essais	**12,1**	-	-	%	-	-	-	-	OUI
O2	Moyenne des essais	**6,24**	-	-	% sur gaz sec	**181**	-	-	kg/h	OUI
CO2	Moyenne des essais	**13,1**	-	-	% sur gaz sec	**522**	-	-	kg/h	NON
CO	Moyenne des essais	**1420**	-	1200	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 5 % O2	**2,65**	-	-	kg/h	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
NOx	Moyenne des essais	**334**	-	507	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 5 % O2	**0,623**	-	-	kg/h	OUI
COVT	Moyenne des essais	**987**	-	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5 % O2	**1,84**	-	-	kg/h	OUI
COVNM	Moyenne des essais	**250**	-	50	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5 % O2	**0,467**	-	-	kg/h	OUI
CH4	Moyenne des essais	**852**	-	-	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec à 5 % O2	**1,59**	-	-	kg/h	OUI
INSTALLATION : MOTEUR BIOGAZ- Conduit : CHEMINEE MOTEUR Date(s) de mesure : Entre le **03/10/2019 11:45** et le **03/10/2019 13:10** Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	1	**12,6**	0,283	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Vitesse à l'éjection	1	**12,6**	-	> 25	m/s	-	-	-	-	-
Température	1	**233**	2,92	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	1	**2310**	187	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	1	**2020**	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	**12,2**	1,15	-	%	-	-	-	-	OUI
O2	1	**6,23**	0,598	-	% sur gaz sec	**180**	22,6	-	kg/h	OUI
CO2	1	**13,1**	0,902	-	% sur gaz sec	**522**	55,5	-	kg/h	NON
Poussières	1	**3,36**	0,287	50	mg/Nm3 sur gaz sec à 5 % O2	**0,00628**	0,000695	-	kg/h	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
SO2	1	**8,86**	1,84	160	mg/Nm3 exprimé en SO2 sur gaz sec à 5 % O2	**0,0165**	0,00362	-	kg/h	OUI

Rappel sur les incertitudes :

Les incertitudes affichées correspondent aux incertitudes élargies d'un facteur k=2.

L'incertitude sur le résultat de la moyenne des essais n'est pas calculée.

Dans le cas où les conditions environnementales ou de fonctionnement n'ont pas permis de réaliser les prélèvements selon les règles de l'art, les incertitudes ne sont pas affichées.

Afin de faciliter la lecture, les incertitudes absolues Y sur une valeur X pourront être notées X ± Y.

Cela indique qu'en réalité, la valeur de X est comprise entre X-Y et X+Y.

Note : L'affichage des valeurs est arrondi à 3 chiffres significatifs et arrondi arithmétique selon le 4ème chiffre non conservé.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

3 . OBJET DE LA MISSION:

A la demande de SMA VAUTUBIERE, Bureau Veritas a fait intervenir :

- Julien NOWAKOWSKI

- Christophe ELUECQUE

La mission suivante a été réalisée : Mesures des émissions atmosphériques.

3.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:

Lors de notre visite nous sommes intervenus sur le périmètre suivant :

- MOTEUR BIOGAZ

La mission de Bureau Veritas s'est limitée aux installations et périodes de fonctionnement citées dans le rapport.

4 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:

4.1 . MOTEUR BIOGAZ:

4.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :

Sur cette installation, nous avons été accompagnés par :

Liste des accompagnants	Fonction
Mme Véronique ESCAVY	Responsable Environnement SMA

4.1.2 . DESCRIPTION :

Type d'installation : MOTEUR BIOGAZ

Marque : CATERPILLAR

Modèle : 3516

Puissance nominale : 1100 kW

Combustible : Biomasse

4.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.

Commentaires : Une analyse du biogaz en entrée moteur a été réalisée à l'aide d'un analyseur multigaz GA 2000.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Intitulé	Valeur	Unité	Commentaires
H2S BIOGAZ	51	PPM	
CO BIOGAZ	9	PPM	
O2 BIOGAZ	6,2	%	
CO2 BIOGAZ	26	%	
CH4 BIOGAZ	29,9	%	

4.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

5 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:

5.1 . MOTEUR BIOGAZ - CHEMINEE MOTEUR:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	SO2, CO2, Poussières, O2	-	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul essai a été réalisé.
Ecart relatif aux résultats d'analyse et à leur validation			
LAB REF 22	COVNM	1,2,3	La limite de quantification est supérieure à 10% de la VLE. (74,4 / 74,5 / 75,1)

Commentaires :

Le non respect du critère LQ<10%VLE s'explique par le choix de l'échelle de l'appareil afin de pouvoir mesurer les valeurs élevées.

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6 . ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :

6.1 . MOTEUR BIOGAZ - CHEMINEE MOTEUR:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	**Essai 2**	**Essai 3**	**Moyenne**	**Blanc de prélèvement**	**C / NC du blanc (1)**
Teneur en oxygène de référence (O_2 réf) de l'installation	5.0					
Température moyenne des gaz (°C)	233					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O_2 (Nm^3/h)	2300					
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	12,3	12,0	12,1	12,1	(N/A) (3)	(N/A)
Concentration en O_2 (% volume)	6,16	6,24	6,32	6,24	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO_2 (% volume)	13,2	13,1	13,0	13,1	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	12,6	12,6	12,6	12,6	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	03/10/2019 30 min.	03/10/2019 30 min.	03/10/2019 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :
La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 9 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence**.

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.
(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.
(3) : N/A : non applicable
(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Monoxyde de carbone CO exprimé en CO							
Concentration (mg/Nm3 Gaz sec 5% O2)	1470	1420	1370	1420	N/A	N/A	1200
Flux massique	2,75 kg/h	2,65 kg/h	2,55 kg/h	2,65 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	03/10/2019 30 min.	03/10/2019 30 min.	03/10/2019 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Oxydes d'azote NOx exprimé en NO2							
Concentration (mg/Nm3 Gaz sec 5% O2)	331	337	333	334	N/A	N/A	507
Flux massique	0,621 kg/h	0,630 kg/h	0,619 kg/h	0,623 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	03/10/2019 30 min.	03/10/2019 30 min.	03/10/2019 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Composés organiques volatils totaux COVT exprimé en C							
Concentration (mg/Nm3 Gaz sec 5% O2)	1000	1010	950	987	N/A	N/A	-
Flux massique	1,88 kg/h	1,88 kg/h	1,77 kg/h	1,84 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	03/10/2019 30 min.	03/10/2019 30 min.	03/10/2019 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Composés organiques volatils non méthaniques COVNM exprimé en C							
Concentration (mg/Nm3 Gaz sec 5% O2)	254	245	251	250	N/A	N/A	50
Flux massique	0,476 kg/h	0,459 kg/h	0,467 kg/h	0,467 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	03/10/2019 30 min.	03/10/2019 30 min.	03/10/2019 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Méthane CH4 exprimé en CH4							
Concentration (mg/Nm3 Gaz sec 5% O2)	866	881	808	852	N/A	N/A	-
Flux massique	1,62 kg/h	1,65 kg/h	1,50 kg/h	1,59 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	03/10/2019 30 min.	03/10/2019 30 min.	03/10/2019 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6.2 . MOTEUR BIOGAZ - CHEMINEE MOTEUR:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	**Essai 2**	**Essai 3**	**Moyenne**	**Blanc de prélèvement**	**C / NC du blanc (1)**
Teneur en oxygène de référence (O_2 ref) de l'installation	5.0					
Température moyenne des gaz (°C)	233					
Débit des gaz humides aux conditions normales de température, pression, teneur en O_2 (Nm^3/h)	2310					
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production ...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	12,2	-	-	12,2	(N/A) (3)	(N/A)
Concentration en O_2 (% volume)	6,23	-	-	6,23	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO_2 (% volume)	13,1	-	-	13,1	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	12,6	-	-	12,6	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	03/10/2019 85 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :
La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 9 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.
(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.
(3) : N/A : non applicable
(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec à 5% O2)	3,36	-	-	3,36	0,538/-/-	C/-/-	50
Flux massique	0,00628 kg/h	-	-	0,00628 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	03/10/2019 85 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Dioxyde de Soufre SO2 exprimé en SO2							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec à 5% O2)	8,86	-	-	8,86	0,0418/-/-	C/-/-	160
Flux massique	0,0165 kg/h	-	-	0,0165 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	03/10/2019 85 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

7 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tableau récapitulatif présentant la méthodologie et/ou les appareils mis en œuvre pour la réalisation des essais présentés :

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
Homogénéité des polluants gazeux	Détermination de l'homogénéité de la répartition des polluants gazeux dans la section de mesurage	NF EN 15259	-
-	Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée	GA X43-551	-
Acquisition de données	Enregistrement des signaux analogiques de mesure sur micro-ordinateur ou centrale d'acquisition	-	En standard 1 point toutes les 5 secondes
Humidité par condensation	Pompage puis adsorption sur gel de silice après condensation (utilisation de pompe à membrane, compteur à gaz et thermomètre). (Agrément 15)	NF EN 14790	4 à 40% vol.
Pression atmosphérique	Baromètre	-	A 0.5 mbar
Pression dynamique	Tube de pitot type CETIAT + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	ISO 10780	5 à 30 m/s
Pression statique	Tube de pitot type CETIAT + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	ISO 10780	5 à 30 m/s
Température des fumées	Thermocouple type K (chromel-alumel) ou sonde Platine (type Pt100) et thermomètre numérique ou centrale d'acquisition équipée d'entrées universelles.	-	A 0.1 °C
Echantillonnage des gaz pour analyse sur gaz sec	Prélèvement réalisé par pompage à l'aide de sonde en acier inoxydable. Filtration et séchage par perméation gazeuse, groupe froid, sécheur...	-	-
O2	Analyse de l'oxygène basée sur ses propriétés paramagnétiques. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 13)	NF EN 14789	1 à 25% vol.
CO2	Dosage par absorption dans l'infra-rouge non dispersif. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure.	NF X 20-380	0 à 25% vol.
CO	Dosage par absorption dans l'infra-rouge non dispersif. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 12)	NF EN 15058	0 à 740 mg/Nm3
NOx	Dosage par chimiluminescence. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. Dans le cas particulier des	NF EN 14792	1 à 1300 mg/Nm3

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
	mesures de NOx où le rapport NO2 / NOx est supérieur à 10% et où le traitement de nos échantillons gazeux est réalisé par condensation, le résultat des NOx peut avoir été sous-estimé. (Agrément 11)		
Poussières	Prélèvement réalisé en isocinétisme dans un plan perpendiculaire à la direction du flux gazeux. Détermination de la concentration en poussières par accroissement du poids du filtre. Les filtres après étuvage sont pesés sur une balance de précision. Les éléments en amont du filtre sont rincés ; la solution de rinçage est évaporée et la masse de dépôts quantifiée. Les masses de poussières récupérées sur le filtre et en amont (rinçage) représentent la quantité de poussière totale du gaz échantillonné. (Agrément 1 a)	NF EN 13284-1	5 à 50 mg/Nm3
COVT	Prélèvement par pompage à l'aide de sonde en acier inoxydable. Filtration chauffée, transfert par ligne chauffée avec âme en PTFE. Analyse sur matrice brute. Dosage par détecteur à ionisation de flamme. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 2)	NF EN 12619	1 à 1000 mg/Nm3
COVNM, CH4	Dosage par détecteur à ionisation de flamme. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure.	XP X 43-554	1 à 50 mg/Nm3
SO2	Prélèvement isocinétique et absorption dans une solution de peroxyde d'hydrogène (en l'absence de vésicules dans l'effluent, l'isocinétisme n'est pas obligatoire). Dosage en laboratoire d'analyses par chromatographie ionique. (Agrément 10 a)	NF EN 14791	0.5 à 2000 mg/Nm3

Toute information non mentionnée dans ce rapport (telles que la traçabilité du matériel, etc...) peut être transmise sur simple demande.

Les résultats des paramètres mesurés en continu sont systématiquement corrigés des dérives éventuelles de l'analyseur.

Pour les paramètres mesurés en continu, les résultats peuvent être présentés sous la forme d'un seul essai de 90 minutes (à minima), leur évolution temporelle est consultable dans les graphiques en annexe.

La vitesse d'éjection est calculée en prenant comme température d'éjection la même température que celle au point de mesure.

Règles de calculs spécifiques :

Lorsque les résultats sont non quantifiés mais détectés, les valeurs prisent en compte dans les calculs sont ramenées à la moitié de la limite de quantification, et lorsque les résultats sont non quantifiés et non détectés, les valeurs prisent en compte dans les calculs sont nulles. Pour le cas des paramètres mesurés en continu, ces règles s'appliquent sur la moyenne des essais.

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Les limites de quantification (Lq) de prélèvement de chaque paramètre manuel sont calculées à partir des limites de quantification analytique du laboratoire et des caractéristiques (volume pompé, humidité, correction au taux d'oxygène, etc...) réelles pour chaque essai.
La Lq analytique étant variable (lié au type et à la quantité de support utilisé), les Lq de prélèvement d'un même paramètre peuvent donc varier de façon significative.

Contexte réglementaire général :

Arrêté du 11 mars 2010 portant modalités d'agrément des laboratoires et des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère. Il précise notamment les modalités de contrôle des émissions atmosphériques des installations classées pour la protection de l'environnement.

Arrêté en vigueur portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère.

Arrêté du 7 juillet 2009 relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence.
Arrêté préfectoral du site

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Schéma du montage standard utilisé par BUREAU VERITAS pour réaliser les prélèvements de poussières, prélèvements manuels et gaz en continu :

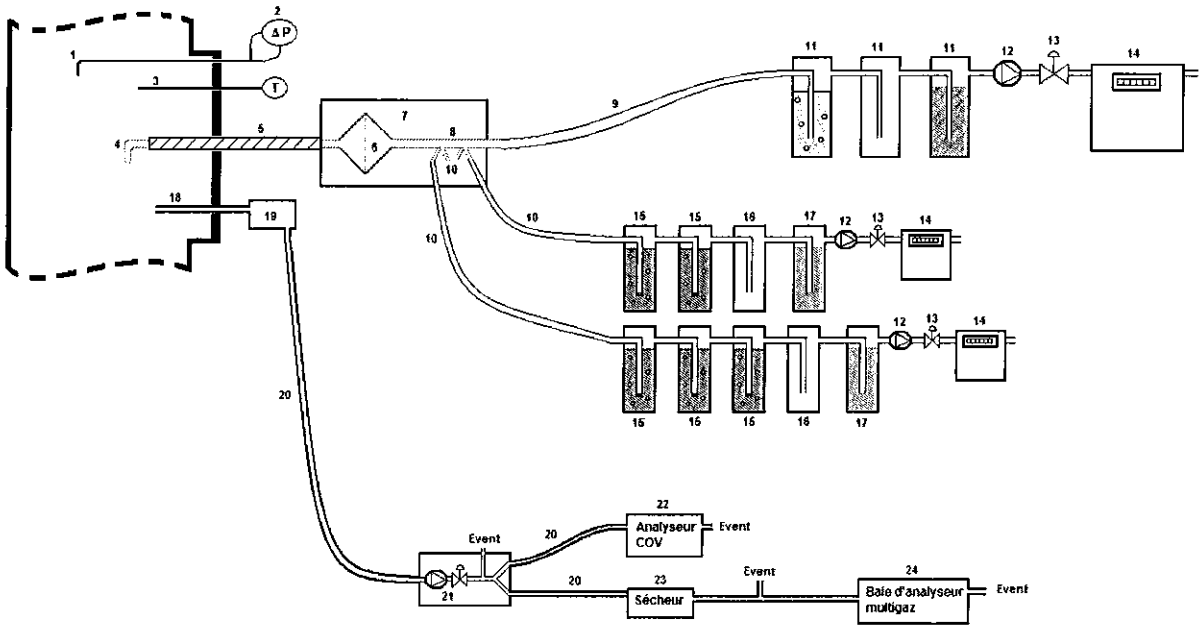

1 : Tube de Pitot
2 : Mesure de pression statique et dynamique
3 : Mesure de température
4 : Buse de prélèvement
5 : Canne de prélèvement chauffée
6 : Porte-filtre
7 : Four
8 : Système multi-dérivation
9 : Ligne principale de prélèvement (poussières)
10 : Lignes secondaires de prélèvement (barboteurs) jusqu'à 4 lignes secondaires
11 : Système de refroidissement et séchage
12 : Pompe
13 : Vanne de réglage de débit
14 : Compteur
15 : Barboteurs remplis de solution d'absorption
16 : Barboteur de garde
17 : Barboteur de gel de silice (pour séchage)
18 : Canne de prélèvement
19 : Filtre chauffé
20 : Ligne chauffée
21 : Pompe chauffée
22 : Analyseur COV
23 : Sécheur de gaz
24 : Baie d'analyse multigaz

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

8 . ANNEXE : MOTEUR BIOGAZ

8.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :

Cas des composés sous forme particulaire :

Dans le cas des composés sous forme particulaire ou comprenant une phase particulaire et une phase gazeuse (et/ou vésiculaire), le prélèvement est effectué par exploration de la section de mesurage en plusieurs points.

Cas des composés sous forme gazeuse :

Dans le cas des composés gazeux, la stratégie d'échantillonnage dépend de l'homogénéité des effluents.

CHEMINEE MOTEUR : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Conditions de mesure du conduit : Accès difficeile à la seconde trappe normalisée.

Stratégie de mesurage pour CHEMINEE MOTEUR / IP:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

8.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure *MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR*	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,35
Longueur droite en amont (en m)	4
Longueur droite en aval (en m)	6
Présence de coude en aval	NON
Type de section au débouché	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit au débouché (en m)	0,35
Surface de la base de travail (en m^2)	> 10 m^2
Type de surface de travail utilisée	Absence de plateforme
Difficulté d'accès à la plateforme de travail	NON
Hauteur approximative du point de mesure par rapport à la base de travail en (m)	4
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	2
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	OUI
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Schéma d'implantation théorique :

Méthode de positionnement des points : Règle Générale

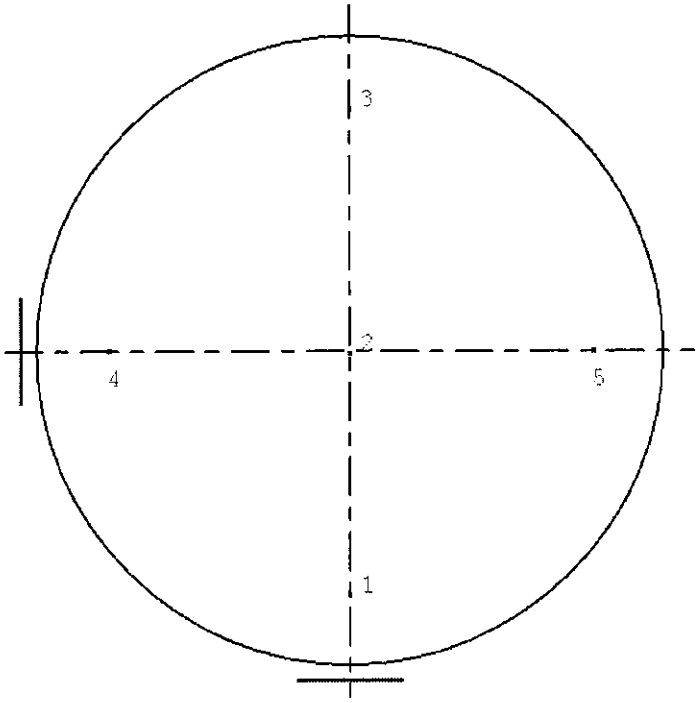

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

8.3 . DEBIT :

Débit - 1 MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR		
Date / Heure	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	
Durée de l'essai (min)	30	
Pression atmosphérique (hPa)	986	
Température moyenne des gaz (°C)	233	
Pression statique dans le conduit (daPa)	25,5	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	9,70	14,1
2	7,30	12,2
3	5,40	10,5
4	9,80	14,1
5	7,50	12,4

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Oui
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,6	0,283
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	2300	187
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	2020	-

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Débit - 2 MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR		
Date / Heure	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	
Durée de l'essai (min)	30	
Pression atmosphérique (hPa)	986	
Température moyenne des gaz (°C)	233	
Pression statique dans le conduit (daPa)	25,5	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	9,70	14,1
2	7,30	12,2
3	5,40	10,5
4	9,80	14,1
5	7,50	12,4

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Oui
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,6	0,283
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	2300	187
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	2030	-

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Débit - 3 MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR		
Date / Heure	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	
Durée de l'essai (min)	30	
Pression atmosphérique (hPa)	986	
Température moyenne des gaz (°C)	233	
Pression statique dans le conduit (daPa)	25,5	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	9,70	14,0
2	7,30	12,2
3	5,40	10,5
4	9,80	14,1
5	7,50	12,4

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Oui
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,6	0,282
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	2310	187
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	2030	-

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Débit - 1 MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR		
Date / Heure	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	
Durée de l'essai (min)	85	
Pression atmosphérique (hPa)	986	
Température moyenne des gaz (°C)	233	
Pression statique dans le conduit (daPa)	25,5	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	9,70	14,1
2	7,30	12,2
3	5,40	10,5
4	9,80	14,1
5	7,50	12,4

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Oui
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,6	0,283
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	2310	187
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	2020	-

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

8.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:

CHEMINEE MOTEUR

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	Absorption / condensation	12,3
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	Absorption / condensation	12,0
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	Absorption / condensation	12,1
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	Absorption / condensation	12,2

Détail de la détermination en vapeur d'eau		
Masse d'eau recueillie (g)	1	30,5
Masse d'eau recueillie (g)	2	29,5
Masse d'eau recueillie (g)	3	29,9
Volume de gaz sec prélevé (Nm^3)	1	0,270
Volume de gaz sec prélevé (Nm^3)	2	0,270
Volume de gaz sec prélevé (Nm^3)	3	0,270
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	1	1,33 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	2	1,33 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	3	1,33 - Conforme
Masse d'eau recueillie (g)	1	30,5
Volume de gaz sec prélevé (Nm^3)	1	0,273
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	1	1,33 - Conforme

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

8.5 . PRELEVEMENTS MANUELS:

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR					
BV1BX4433	Fibres de Quartz diam. 90 mm	OUI	1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	Poussières
BV1BX4434	Fibres de Quartz diam. 90 mm	NON	1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	Poussières
BV1BX4435	H2O dem. + Acétone	OUI	1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	Poussières
BV1BX4436	H2O dem. + Acétone	NON	1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	Poussières
BV1BX4437	H2O2 0,3%	OUI	1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	SO2
BV1BX4438	H2O2 0,3%	NON	1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	SO2
BV1BX4439	H2O2 0,3%	NON	1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	SO2

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Prélèvements manuels - Généralités		
MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR Poussières, SO2		
Date / Heure Durée	1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10 85 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Aval prélèvement (%)	1	0,987 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	1	1,33 - Conforme
Température moyenne de la sonde (°C)	1	160
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	1	160
Filtration dans le conduit	1	Non
Température d'étuvage de pré-pesée des filtres (°C)	1	180
Température d'étuvage de post-pesée des filtres (°C)	1	160
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	1	1,2,3
Diamètre de buse (mm)	1	6
Isocinétisme (%)	1	109 - Conforme
Volume total prélevé (Nm^3 sec)	1	0,896
Volume prélevé en dérivation (Nm^3 sec) pour les polluants gazeux : SO2	1	0,273

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR **Poussières**		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,496
Mesure	1	3,10 ± 0,234
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec à 5 % O2		
Blanc	1	0,538
Mesure	1	3,36 ± 0,287 (Lq : 1,86)
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	0,00628 ± 0,000695
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	1,08 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	3,72 - Conforme

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR **SO2 exprimé en SO2**		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,0386
Mesure	1	8,17 ± 1,66
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec à 5 % O2		
Blanc	1	0,0418
Mesure	1	8,86 ± 1,84 (Lq : 0,117)
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	0,0165 ± 0,00362
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0,0261 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	0,0734 - Conforme
Rendement (%)	1	99,7 - Conforme

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

8.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:

O2	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR
Gammes de mesure	0-25 %
Concentration du gaz étalon	20,9 % (+/- 0,5 %)
Conformité du test d'étanchéité	OUI
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 20,9 %
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0,04 % Gain : 20,86 %

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	0.2 % OUI	6,16 (Lq : 0.8)	0,598	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	0.2 % OUI	178	22,5	kg/h
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	0.2 % OUI	6,24 (Lq : 0.8)	0,598	% exprimé en O2 sur gaz sec
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	0.2 % OUI	181	22,7	kg/h
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	0.2 % OUI	6,32 (Lq : 0.8)	0,599	% exprimé en O2 sur gaz sec
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	0.2 % OUI	183	22,8	kg/h

CO2	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR
Gammes de mesure	0-20 %
Concentration du gaz étalon	18,05 % (+/- 2 %)
Conformité du test d'étanchéité	OUI
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 18,05 %
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0,05 % Gain : 18 %

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-0.3 % OUI	13,2 (Lq : 0.2)	0,904	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-0.3 % OUI	526	55,7	kg/h
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-0.3 % OUI	13,1 (Lq : 0.2)	0,901	% exprimé en CO2 sur gaz sec
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-0.3 % OUI	523	55,6	kg/h
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-0.3 % OUI	13,0 (Lq : 0.2)	0,899	% exprimé en CO2 sur gaz sec
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-0.3 % OUI	518	55,2	kg/h

CO	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR
Gammes de mesure	0-1 000 ppm
Concentration du gaz étalon	453,2 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 453 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : 1 ppm Gain : 455 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	0.4 % OUI	1090	7,82	ppm exprimé en CO sur gaz sec
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	0.4 % OUI	1360	9,77	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	0.4 % OUI	1470 (Lq : 27,0)	60,1	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 5% O2
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	0.4 % OUI	2,75	0,224	kg/h
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	0.4 % OUI	1040	7,70	ppm exprimé en CO sur gaz sec
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	0.4 % OUI	1310	9,63	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	0.4 % OUI	1420 (Lq : 27,1)	58,3	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 5% O2
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	0.4 % OUI	2,65	0,216	kg/h
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	0.4 % OUI	1010	7,60	ppm exprimé en CO sur gaz sec
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	0.4 % OUI	1260	9,50	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	0.4 % OUI	1370 (Lq : 27,3)	56,9	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 5% O2
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	0.4 % OUI	2,55	0,207	kg/h

Validité de la mesure		
1	Ratio LQ / VLE (%)	2,25 - Conforme
2	Ratio LQ / VLE (%)	2,26 - Conforme
3	Ratio LQ / VLE (%)	2,27 - Conforme

NOx	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR
Gammes de mesure	0-1 000 ppm
Concentration du gaz étalon	451,8 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 452 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : 1 ppm Gain : 455 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-1.3 % OUI	150	5,16	ppm exprimé en NO sur gaz sec
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-1.3 % OUI	307	10,6	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-1.3 % OUI	331 (Lq : 13,4)	17,6	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 5% O2
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-1.3 % OUI	0,621	0,0547	kg/h
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-1.3 % OUI	152	5,17	ppm exprimé en NO sur gaz sec
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-1.3 % OUI	311	10,6	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-1.3 % OUI	337 (Lq : 13,4)	17,8	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 5% O2
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-1.3 % OUI	0,630	0,0554	kg/h
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-1.3 % OUI	149	5,16	ppm exprimé en NO sur gaz sec
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-1.3 % OUI	306	10,6	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-1.3 % OUI	333 (Lq : 13,5)	17,8	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 5% O2
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-1.3 % OUI	0,619	0,0546	kg/h
Validité de la mesure					
1	Ratio LQ / VLE (%)	2,63 - Conforme			
2	Ratio LQ / VLE (%)	2,65 - Conforme			
3	Ratio LQ / VLE (%)	2,66 - Conforme			

COVT	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR
Gammes de mesure	0-10 000 ppm
Concentration du gaz étalon	912,9 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 913 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : -1 ppm Gain : 911 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-0.2 % OUI	1520	8,86	ppm exprimé en C sur gaz humide
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-0.2 % OUI	931	5,42	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-0.2 % OUI	1000 (Lq : 37,2)	40,8	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5% O2
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-0.2 % OUI	1,88	0,153	kg/h
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-0.2 % OUI	1530	8,86	ppm exprimé en C sur gaz humide
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-0.2 % OUI	929	5,40	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-0.2 % OUI	1010 (Lq : 37,3)	41,3	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5% O2
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-0.2 % OUI	1,88	0,153	kg/h
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-0.2 % OUI	1430	8,64	ppm exprimé en C sur gaz humide
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-0.2 % OUI	872	5,27	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-0.2 % OUI	950 (Lq : 37,5)	39,2	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5% O2
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-0.2 % OUI	1,77	0,144	kg/h

COVNM	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Essai	Date / Heure	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	385	11,6	ppm exprimé en C sur gaz humide
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	236	7,11	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	254 (Lq : 37,2)	48,7	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5% O2
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	0,476	0,0416	kg/h
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	371	11,7	ppm exprimé en C sur gaz humide
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	226	7,10	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	245 (Lq : 37,3)	49,4	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5% O2
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	0,459	0,0402	kg/h
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	377	11,3	ppm exprimé en C sur gaz humide
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	230	6,92	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	251 (Lq : 37,5)	46,6	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5% O2
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	0,467	0,0407	kg/h
Validité de la mesure				
1	Ratio LQ / VLE (%)	74,4 - Non conforme		
2	Ratio LQ / VLE (%)	74,5 - Non conforme		
3	Ratio LQ / VLE (%)	75,1 - Non conforme		

CH4	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR
Gammes de mesure	0-10 000 ppm
Concentration du gaz étalon	900 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 900 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0,5 ppm Gain : 897 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-0.3 % OUI	983	7,54	ppm exprimé en C sur gaz humide
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-0.3 % OUI	803	6,16	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-0.3 % OUI	866 (Lq : 49,7)	35,5	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec à 5% O2
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 12:15	-0.3 % OUI	1,62	0,132	kg/h
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-0.3 % OUI	998	7,58	ppm exprimé en C sur gaz humide
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-0.3 % OUI	812	6,17	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-0.3 % OUI	881 (Lq : 49,8)	36,3	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec à 5% O2
2	03/10/2019 12:15 03/10/2019 12:45	-0.3 % OUI	1,65	0,134	kg/h
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-0.3 % OUI	910	7,35	ppm exprimé en C sur gaz humide
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-0.3 % OUI	742	5,99	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-0.3 % OUI	808 (Lq : 50,1)	33,6	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec à 5% O2
3	03/10/2019 12:45 03/10/2019 13:15	-0.3 % OUI	1,50	0,122	kg/h

O2	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR
Gammes de mesure	0-25 %
Concentration du gaz étalon	20,9 % (+/- 0,5 %)
Conformité du test d'étanchéité	OUI
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 20,9 %
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0,04 % Gain : 20,86 %

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	0.2 % OUI	6,23 (Lq : 0.8)	0,598	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	0.2 % OUI	180	22,6	kg/h

COPYRIGHT BUREAU VERITAS
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

CO2					
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / CHEMINEE MOTEUR				
Gammes de mesure	0-20 %				
Concentration du gaz étalon	18,05 % (+/- 2 %)				
Conformité du test d'étanchéité	OUI				
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 18,05 %				
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0,05 % Gain : 18 %				
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	-0.3 % OUI	13,1 (Lq : 0.2)	0,902	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	03/10/2019 11:45 03/10/2019 13:10	-0.3 % OUI	522	55,5	kg/h

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

8.7 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :

CHEMINEE MOTEUR :

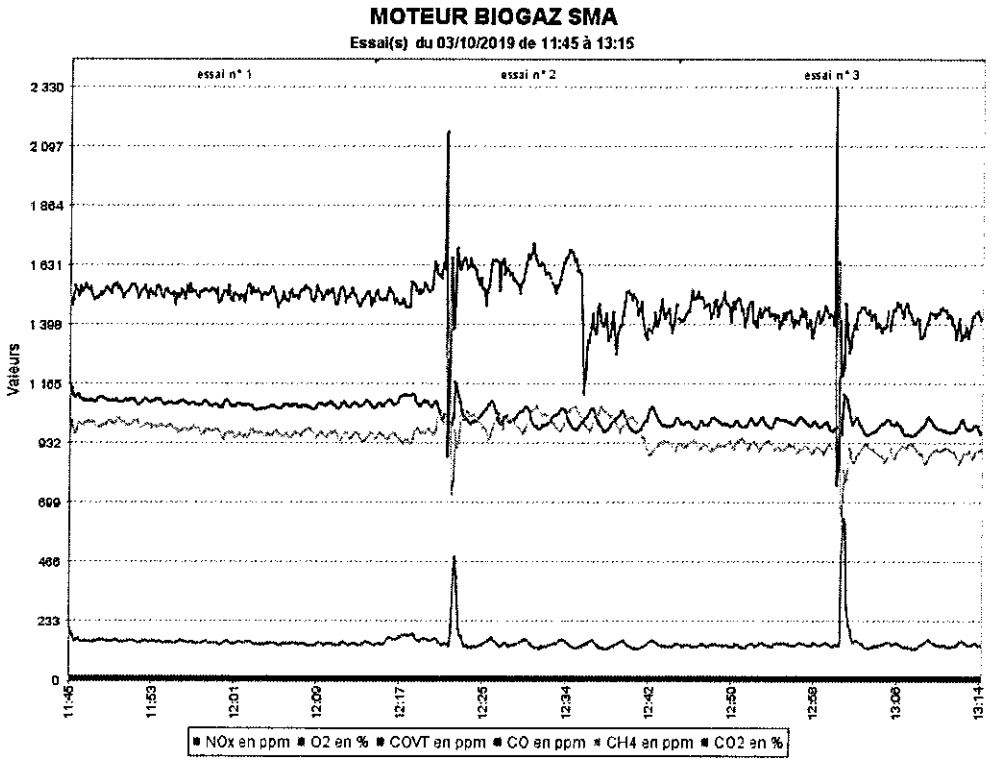

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

9 . ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Christophe ELUECQUE
Agence Produits Méditerranée
685 Rue Georges Claude
CS 60401
13591 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E142688

Version du : 10/10/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-161952-01

Date de réception technique : 05/10/2019

Première date de réception physique : 05/10/2019

Référence Dossier : Réference Dossier : 330953841/1/BDC

Référence Commande : 1510797704/2875625/1/4/1

Coordinateur de Projets Clients : Pierre Van Cauwenberghe / PierreVanCauwenberghe@eurofins.com / +333 88 02 33 89

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Air Emission	(AIE)	BV1BX4433 Blanc - BV1BX4433
002	Air Emission	(AIE)	BV1BX4434 - BV1BX4434
003	Air Emission	(AIE)	BV1BX4435 Blanc - BV1BX4435
004	Air Emission	(AIE)	BV1BX4436 - BV1BX4436
005	Air Emission	(AIE)	BV1BX4437 Blanc - BV1BX4437
006	Air Emission	(AIE)	BV1BX4438 - BV1BX4438
007	Air Emission	(AIE)	BV1BX4439 - BV1BX4439

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E142688

Version du : 10/10/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-161952-01

Date de réception technique : 05/10/2019

Première date de réception physique : 05/10/2019

Référence Dossier : Réference Dossier : 330953841/1/BDC

Référence Commande : 1510797704/2875625/1/4/1

N° Echantillon		001	002	003	004	005	006
Référence client :		BV1BX4433 Blanc	BV1BX4434	BV1BX4435 Blanc	BV1BX4436	BV1BX4437 Blanc	BV1BX4438
Matrice :		AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de prélèvement :		03/10/2019	03/10/2019	03/10/2019	03/10/2019	03/10/2019	03/10/2019
Date de début d'analyse :		07/10/2019	07/10/2019	07/10/2019	07/10/2019	07/10/2019	07/10/2019
Préparation Physico-Chimique							
LSG05 : **Volume**	ml					158	125
XXSJ7 : **Volume de rinçage**	ml			86.4	90.6		
Mesures gravimétriques							
LSL49 : **Post-pesée des filtres**							
Masse de poussières non corrigée	mg	* 0.75	* 1.18				
Correction appliquée	mg	* 1.43	* 1.43				
Incertitude	mg	* 0.13	* 0.13				
Masse de poussières après correction	mg	* ND, <0.65	* ND, <0.65				
LSL4A : **Quantité de poussières sur rinçage (pesée)**							
Masse de poussières non corrigée	mg			* 0.77	* 2.97		
Correction appliquée	mg			* 0.14	* 0.19		
Incertitude	mg			* 0.18	* 0.18		
Masse de poussières après correction	mg			* D, <0.89	* 2.78		
Masse poussières corrigée sur volume total	mg			* <0.89	* 2.78		
Indices de pollution							
LSG01 : **Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage**							
Sulfate soluble	mg SO4/l					* <0.20	* 26.7
Dioxyde de soufre (SO2) total	µg/flacon					* D, <21.0	* 2230

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E142688

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-161952-01

Version du : 10/10/2019

Date de réception technique : 05/10/2019

Première date de réception physique : 05/10/2019

Référence Dossier : Référence Dossier : 330953841/1/BDC

Référence Commande : 1510797704/2875625/1/4/1

N° Echantillon	**007**
Référence client :	**BV1BX4439**
Matrice :	**AIE**
Date de prélèvement :	03/10/2019
Date de début d'analyse :	07/10/2019

Préparation Physico-Chimique

L : **Volume**	ml		97

Indices de pollution

LSG01 : **Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage**

Sulfate soluble	mg SO4/l	*	<0.20
Dioxyde de soufre (SO2) total	µg/flacon	*	D, <12.9

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Camille Lincker
Coordinateur Projets Clients

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E142688

Version du : 10/10/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-161952-01

Date de réception technique : 05/10/2019

Première date de réception physique : 05/10/2019

Référence Dossier : Réference Dossier : 330953841/1/BDC

Référence Commande : 1510797704/2875625/1/4/1

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe technique

Dossier N° : 19E142688

N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-161952-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : 1510797704/2875625/1/4/1

Air Emission

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LSG01	Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage	Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF ISC 11632 / NF EN 14791			Eurofins Analyse pour l'Environnement Franc
	Sulfate soluble		0.2	mg SO4/l	
	Dioxyde de soufre (SO2) total			µg/flacon	
05	Volume	Gravimétrie - Méthode interne		ml	
LSL49	Post-pesée des filtres	Gravimétrie [Température étuvage avant prélèvemei 200°C Température étuvage après prélèvement 160°C] - N 44-052 et NF EN 13284-1			
	Masse de poussières non corrigée			mg	
	Correction appliquée			mg	
	Incertitude			mg	
	Masse de poussières après correction		0.65	mg	
LSL4A	Quantité de poussières sur rinçage (pesée)				
	Masse de poussières non corrigée			mg	
	Correction appliquée			mg	
	Incertitude			mg	
	Masse de poussières après correction		0.89	mg	
	Masse poussières corrigée sur volume tot			mg	
XXSJ7	Volume de rinçage	Gravimétrie -		ml	

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 19E142688

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-161952-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet : Réference Dossier : 330953841/1/BDC

Référence commande : 1510797704/2875625/1/4/1

Air Emission

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	BV1BX4433 Blanc		05/10/2019	05/10/2019		
002	BV1BX4434		05/10/2019	05/10/2019		
003	BV1BX4435 Blanc		05/10/2019	05/10/2019		
004	BV1BX4436		05/10/2019	05/10/2019		
005	BV1BX4437 Blanc		05/10/2019	05/10/2019		
006	BV1BX4438		05/10/2019	05/10/2019		
007	BV1BX4439		05/10/2019	05/10/2019		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SGS

RAPPORT D'ESSAI
EV19-30351

Références Labo : EV19-30351.001 Références Client : LA FARE LES OLIVIERS
Site ENERIA SMA FARE LES OLIVIERS

		Résultats	Unités	Min	Max
Dosage des siloxanes en GC/MS	GC/MS				
Hexamethyldisiloxane (L2)		1,4	mg/Nm3		
Hexamethyldisiloxane (L2) pour 100% CH4		4,6	mg/Nm3		
Octamethyltrisiloxane (L3)		0,2	mg/Nm3		
Octamethyltrisiloxane (L3) pour 100% CH4		0,5	mg/Nm3		
Décamethyltétrasiloxane (L4)		<0,1	mg/Nm3		
Décamethyltétrasiloxane (L4) pour 100% CH4		<0,337	mg/Nm3		
Dodécamethylpentasiloxane (L5)		<0,1	mg/m3		
Dodécamethylpentasiloxane (L5)		<0,1	mg/Nm3		
Dodécamethylpentasiloxane (L5) pour 100% CH4		<0,337	mg/Nm3		
Hexamethylcyclotrisiloxane (D3)		0,6	mg/Nm3		
Hexamethylcyclotrisiloxane (D3) pour 100% CH4		2,2	mg/Nm3		
Octamethylcyclotetrasiloxane (D4)		6,7	mg/Nm3		
Octamethylcyclotetrasiloxane (D4) pour 100% CH4		22,7	mg/Nm3		
Décamethylcyclopentasiloxane (D5)		3,1	mg/Nm3		
Décamethylcyclopentasiloxane (D5) pour 100% CH4		10,4	mg/Nm3		
silice totale pour 100% CH4		27,5	mg/Nm3		
silice totale		8,2	mg/Nm3		
somme des siloxanes pour 100% CH4		80,3	mg/Nm3		
somme des siloxanes		23,8	mg/Nm3		
silice totale		**0,77**	MG/MJ		0,56

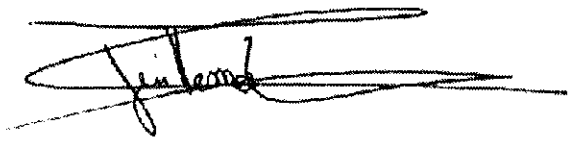

CECILE GUILLEMOT
CHARGÉE D AFFAIRES
(signature électronique)

Révisions :

Le présent rapport d'essai comporte 2 page(s). Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Aucune modification ni altération ne pourra y être portée après communication. Si vous souhaitez incorporer dans vos documents un rapport d'essai, il doit être inclus entièrement.
Le présent rapport ne concerne que le produit soumis aux essais et est émis par la Société conformément à ses conditions Générales de Services disponibles sur *www.sgs.com/en/terms-and-conditions/general-conditions-of-services-francais*).

Tout porteur de ce document est prévenu que les informations qu'il contient reflètent uniquement les constatations de la Société au moment de son intervention et, cas échéant, dans la limite des instructions du Client. La responsabilité de la Société est exclusivement engagée vis -à-vis de son Client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d 'exercer pleinement tous ses droits et remplir toutes ses obligations légales et contractuelles. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.
Dans le cas ou le/les échantillon(s) auxquels se rapportent les constatations reportées ici a / ont été (s) prélevé(s) par le client ou par un tiers agissant pour le client, les constatations ne constituent aucune garantie de représentativité de l 'échantillon par rapport à une marchandise quelconque et ne se rapportent qu'à l'échantillon concerné. La Société n'a aucune responsabilité s'agissant de la marchandise d'origine ou de la source dont le/les échantillon(s) est/sont déclaré(s) provenir.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SGS

REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : LA FARE LES OLIVIERS
Devis :
Reçu EVRY, le 19/12/19 **Prélevé le** 18/12/19
Demandeur: Mr Gérard BERTOZZI
Description:
Nature: Valeurs limite référentiel CAT US
Commentaire:

ENERIA - Service & Maintenance
RUE DE LONGPONT
BP 10202

91311 MONTLHERY
FRANCE

EVRY, le 27 - déc. - 19

RAPPORT D'ESSAI
EV19-30351

Références Labo : EV19-30351.001 Références Client : LA FARE LES OLIVIERS
Site ENERIA SMA FARE LES OLIVIERS

		Résultats	Unités	Min	Max
Dosage soufre total gazeux	NF EN 14 791				
soufre total		133,9	mg/Nm3		
Soufre total pour 100% CH4		450,9	mg/Nm3		
Dosage chlore total gazeux	NF EN 1911				
Chlore total		3,5	mg/Nm3		
Chlore total pour 100% CH4		11,8	mg/Nm3		
Dosage fluore total gazeux	NF X 43-304				
Fluor total		<0,395	mg/Nm3		
Fluor total pour 100% CH4		<1,33	mg/Nm3		
Dosage NH3 total biogaz	NFX 43-303 Aquakem				
NH3		<0,874	mg/Nm3		
NH3 pour 100% CH4		<2,94	mg/Nm3		
Teneur en NH3		**<0,082**	MG/MJ		2,81
Somme chlore fluor total gazeux					
Somme Chlore fluor total		3,50	mg/Nm3		
Somme Chlore fluor total pour 100% CH4		11,78	mg/Nm3		
Dosage de gaz permanents	injection du gaz directe par µGC/TCD				
Methane		29,7	% (v/v)		
Monoxide de carbone (CO)		<0,1	% (v/v)		
Dioxyde de carbone (CO2)		22,3	% (v/v)		
Dihydrogene (H2)		<0,3	% (v/v)		
Sulfure d'hydrogene (H2S)		86,23	mg/Nm3		
H2S pour 100% CH4		290,34	mg/Nm3		
Diazote (N2)		33,50	% (v/v)		
Dioxygene (O2)		6,70	% (v/v)		
Sulfure d'hydrogene (H2S)		**8,07**	MG/MJ		57
Hydrocarbures aliphatiques gazeux	CPG/FID/MS				
Hydrocarbures > n-Pentane (C5) et < n-Decane (C10)		26,3	mg/Nm3		
Hydrocarbures > n-Pentane (C5) et < n-Decane (C10) pour 100% CH4		88,6	mg/Nm3		
n-Pentane (C5)		<0,923	mg/Nm3		
n-Hexane (C6)		<0,923	mg/Nm3		
n-Heptane (C7)		4,5	mg/Nm3		
n-Octane (C8)		8,9	mg/Nm3		
n-Nonane (C9)		12,9	mg/Nm3		
n-Decane (C10)		42,4	mg/Nm3		
Dosage des siloxanes en GC/MS	GC/MS				
Trimethylsilanol (SiOH)		11,9	mg/Nm3		
Trimethylsilanol (SiOH) pour 100% CH4		39,9	mg/Nm3		

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

LES RAPPORTS BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Rapport acoustique
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Rapport N° 8214404-1-1-1

Réf : RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Aix-en-Provence, le 10/09/2019

SMA Vautubière
Chemin du Coussou
CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

A l'attention de Mme ESCAVY

BUREAU VERITAS EXPLOITATION MEDITERRANEE
685 Rue Georges Claude
CS 60401
13591 AIX-EN-PROVENCE Cedex
Acoustique / Vibrations / Eclairage / SIG

Etablissement contrôlé : CSDND Vautubière
Chemin du Coussou
CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Date(s) d'intervention : du 03/09/19 au 04/09/19

Opérateur : B. PORTIER ☎ : 06 42 22 20 37

Rédigé par : B. PORTIER ☎ : 06 42 22 20 37

Ce rapport contient **24 pages**

Bureau Veritas Exploitation - Société par Actions Simplifiée
Siège social - Le Triangle de l'Arche - 8 Cours du Triangle - 92800 PUTEAUX- RCS Nanterre B 790 184 675
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale - Copyright Bureau Veritas Exploitation

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Rapport Technique

Sommaire

1. SYNTHESE DES RESULTATS 3
2. OBJET DE L'INTERVENTION 4
3. TEXTES DE REFERENCE 5
   - 3.1 Textes réglementaires et normatifs 5
   - 3.2 Rappels réglementaires 5
4. PRESENTATION DU SITE 7
   - 4.1 Situation géographique 7
   - 4.2 Activité principale du site 7
   - 4.3 Jours et horaires d'exploitation 7
   - 4.4 Principales sources de bruit 7
5. PROCEDURE DE MESURE 8
   - 5.1 Choix des points et intervalles d'observation et de mesurage 8
   - 5.2 Evénements particuliers 9
6. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS 10
   - 6.1 Conditions météorologiques 10
   - 6.2 Valeur en limite de site 10
   - 6.3 Emergence sonore dans le voisinage 11
   - 6.4 Tonalité marquée 11
7. CONCLUSION 12

Annexe 1 : Liste du matériel de mesure utilisé 13

Annexe 2 : Fiches de présentation des résultats 16

Annexe 3 : GLOSSAIRE 23

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

1. SYNTHESE DES RESULTATS

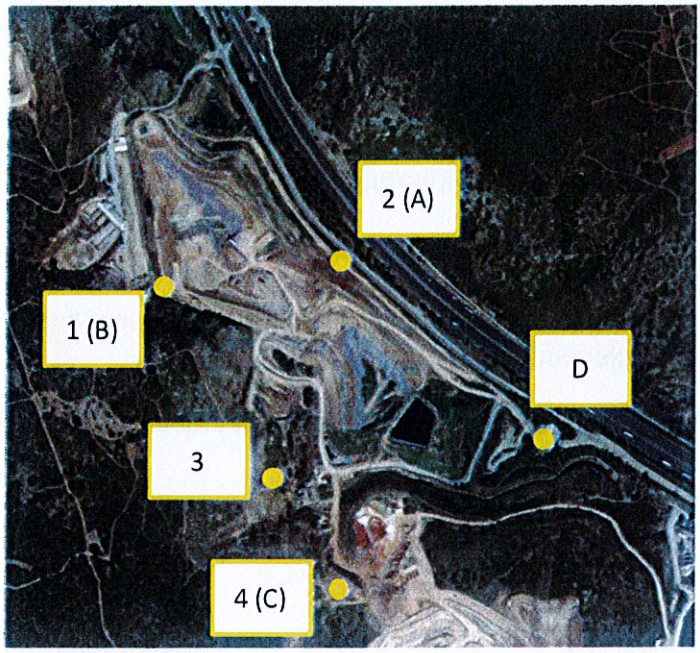

Point	Limite de propriété	Emergence	Tonalité marquée
1 (B)	Conforme	-	-
2 (A)	Conforme	-	-
3	Conforme	-	-
4 (C)	Conforme	-	-

Le point D a été remplacé par le point 3 lors de la campagne de 2016.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

2. OBJET DE L'INTERVENTION

Des mesurages de bruit ont été réalisés en limite de propriété du site :

CSDND Vautubière
Chemin du Coussou
CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Le but de cette intervention a été de contrôler le respect des objectifs acoustiques définis dans le cadre des textes réglementaires.

Ce rapport présente les résultats de ces mesurages ainsi que leur interprétation par rapport aux textes mentionnés ci-après.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

3. TEXTES DE REFERENCE

3.1 Textes réglementaires et normatifs

- Arrêté d'autorisation d'exploiter n° 2013-96A du 06/12/2013
- Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement
- Norme NF S 31-010 de 1996 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement et ses avenants

3.2 Rappels réglementaires

Indicateur général :

Il s'agit du L_{Aeq}. La durée d'intégration τ des $L_{Aeq,\tau}$ est généralement de 1 seconde.

Indicateur complémentaire :

Il s'agit de l'indice fractile L_{50}. Il est utilisé uniquement pour le calcul de l'émergence dans le cas où la différence L_{Aeq}-L_{50} est supérieure à 5 dB(A).

Le L_{50} représente le niveau acoustique qui est dépassé pendant 50 % de l'intervalle du temps considéré. Il est calculé sur au moins 400 $L_{Aeq,\tau}$.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Rappel de la réglementation (arrêté préfectoral du 06/12/2013)

Emergence :

L'émergence (différence entre bruit résiduel et bruit ambiant, comportant le bruit de l'installation) autorisée par la réglementation dans les zones où cette émergence est réglementée est de :

Niveau de bruit ambiant existant dans les ZER, incluant le bruit de l'établissement	Emergence admissible de 7h à 22h, sauf dimanches et jours fériés Calcul sur LAeq ou L50	Emergence admissible de 22h à 7h, et dimanches et jours fériés Calcul sur LAeq ou L50
> 35 dB(A) et ≤ 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
> 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Valeurs maximales autorisées, en limite de propriété de l'installation :

Niveau de bruit ambiant en limite de site ICPE, incluant le bruit de l'établissement	Valeur admissible de 7h à 22h, sauf dimanches et jours fériés Calcul sur LAeq	Valeur admissible de 22h à 7h, et dimanches et jours fériés Calcul sur LAeq
Sauf si niveau initial > aux objectifs	70 dB(A)	65 dB(A)

Tonalité marquée :

L'installation est à l'origine d'une tonalité marquée non réglementaire :

- si une bande de 1/3 d'octave émerge des bandes adjacentes tel que défini dans le tableau ci-après
- si le bruit à son origine apparaît plus de 30 % du temps de fonctionnement de l'installation

Fréquences centrales de 1/3 d'octave		
50 à 315 Hz	400 à 1250 Hz	1600 à 8000 Hz
10 dB	5 dB	

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

4. PRESENTATION DU SITE

4.1 Situation géographique

Le site concerné est un centre de stockage des déchets non dangereux (CSDND), implanté au Nord-Est de la commune de La-Fare-les-Oliviers (13), en bordure de l'autoroute A7 et de la route CD 19.
Le voisinage est constitué d'un stand de tir au Nord et d'une carrière au Sud.
Il n'y a pas de voisinage sensible à proximité.

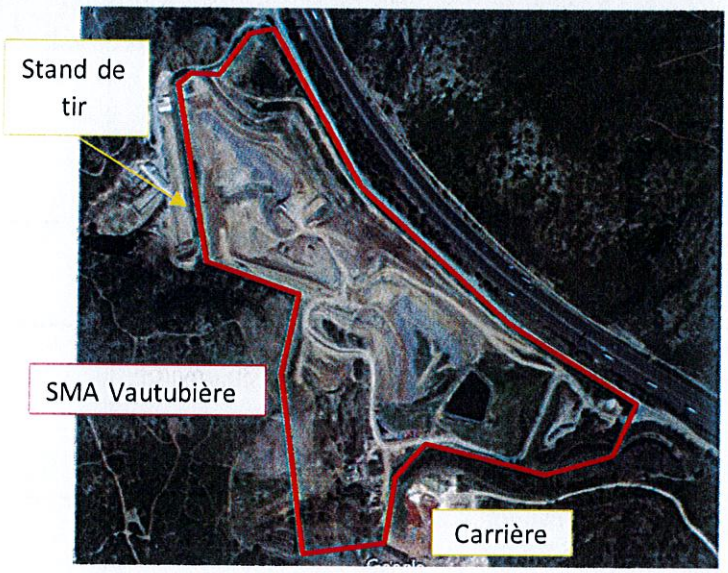

4.2 Activité principale du site

Les principales sources de bruit du site sont la circulation d'engins et de camions, le déchargement de camions et l'activité des engins sur la plateforme au centre du site.
Des installations biogaz sont installées en partie Sud du site.

4.3 Jours et horaires d'exploitation

Le site est exploité de 7h à 12h et de 13h à 17h.
Les installations biogaz fonctionnent en continu.

4.4 Principales sources de bruit

Voir détails par points sur fiches en annexe.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

5. PROCEDURE DE MESURE

La méthode de mesurage de type expertise, définie par l'arrêté du 23/01/97, a été retenue.
Le matériel utilisé est précisé en annexe 1.

5.1 Choix des points et intervalles d'observation et de mesurage

4 points de mesure ont été retenus en limite de propriété du site. Ces points sont repérés sur le plan ci-après ainsi que sur les photographies en annexe.

Point	Description	Hauteur (m)	Intervalles d'observation et mesurage	Remarques
1 (B)	En limite de site Ouest, en direction du stand de tir	1,5	du 03/09/19 à 14h au 04/09/19 à 13h environ	-
2 (A)	En limite de site Est, côté CD 19 et A7	1,5		-
3	En limite de site Ouest, derrière les installations biogaz	1,5		-
4 (C)	En limite de site Sud, en direction de la carrière	1,5		-

Le point D, initialement placé près de l'entrée du site, a été déplacé lors de la dernière campagne de mesure afin de vérifier le niveau sonore en limite de propriété à proximité des installations de biogaz.

A noter que, en limite de propriété à l'entrée du site, les seules sources de bruit du site sont les camions entrant et sortant du site en période diurne dont le bruit est logiquement masqué par celui du trafic routier sur la CD 19 et l'autoroute A7 à proximité.

Il en est d'ailleurs de même au point 2, dans une situation similaire. Nous avons reporté ci-après la dénomination des points de mesure précédents (avec une lettre). Les résultats sont comparés dans la suite du rapport.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Position des points de mesure

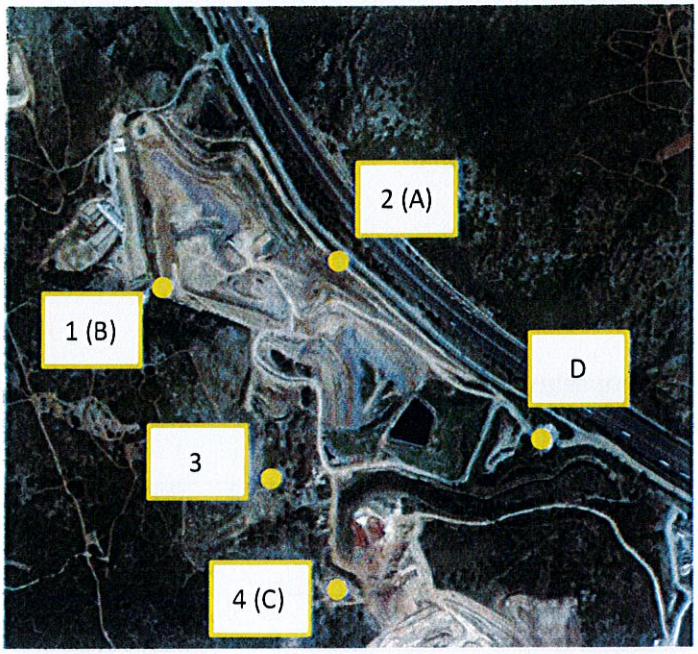

5.2 Evénements particuliers

Aucun

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

6.1 Conditions météorologiques

Celles-ci sont détaillées en annexe 2.

6.2 Valeur en limite de site

L'indice réglementaire retenu est le LAeq, sauf indication contraire. Les valeurs sont arrondies à 0,5 dB, conformément à la normalisation.

Point de mesure (*)	Description	Période	Valeur relevée dB(A) 2016	Valeur relevée dB(A) 2019	Valeur limite dB(A)	Avis
1 (B)	En limite de site Ouest, en direction du stand de tir	Diurne	51	57,5	70	Conforme
		Nocturne	43,5	46	65	Conforme
2 (A)	En limite de site Est, côté CD 19 et A7	Diurne	65,5	64	70	Conforme
		Nocturne	58	58	65	Conforme
3	En limite de site Ouest, derrière les installations biogaz	Diurne	53	54,5	70	Conforme
		Nocturne	49	57	65	Conforme
4 (C)	En limite de site Sud, en direction de la carrière	Diurne	56	45	70	Conforme
		Nocturne	43,5	43	65	Conforme

(*) : entre parenthèses, la désignation du point lors de la dernière campagne de mesures

Au point 1, les niveaux mesurés ont augmenté. Cela peut s'expliquer par le fait que le point de mesure a été déplacé par rapport à la dernière campagne de mesure et était plus exposé au bruit des engins du site.

Au point 3, les niveaux mesurés ont également augmenté. Les installations de biogaz ont probablement fonctionné de façon plus importante que lors de la dernière campagne de mesure.

A noter que lors de la campagne de mesure en 2016, il avait été démontré que les niveaux sonores au point D (entrée du site) devaient être inférieurs à ceux mesurés au point 2 et donc conformes. Selon le même raisonnement, les niveaux au point 2 seraient toujours conformes.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6.3 Emergence sonore dans le voisinage

Sans objet.

6.4 Tonalité marquée

Aucune tonalité marquée n'a été relevée, au sens de l'arrêté du 23 janvier 1997.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

7. CONCLUSION

Une campagne de mesures de bruit a été réalisée du 03/09/19 au 04/09/19 en limite de propriété du site suivant :

CSDND Vautubière
Chemin du Coussou
CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Les résultats conduisent aux constats suivants :

	Commentaires
Niveaux en limite de site	-
Conformes	
Emergences dans le voisinage	-
Sans objet	
Tonalités marquées	-
Conformes	

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Annexe 1 : Liste du matériel de mesure utilisé

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Matériel utilisé

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27/10/1989 (modifié le 30/05/08), nos sonomètres font l'objet de vérifications périodiques dans un laboratoire agréé.
Par ailleurs, des vérifications internes décrites dans la norme NF S 31-010 ou à défaut dans nos procédures qualités, sont effectuées régulièrement.

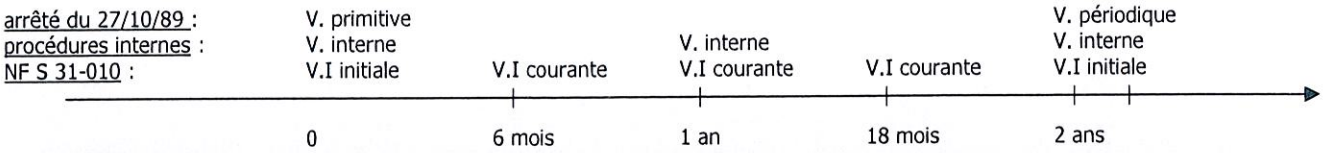

x = matériel utilisé

Matériel utilisé	Réglages utilisés	N° Identification B.V.	Désignation	Marque	Type	N° de série	Classe	Prochaine vérification périodique
X	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-001	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	Black SOLO	65020	1	janv-20
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	15397		
			Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	134964		
		CB704-ACO-CAL-009	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34323997		
	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-002	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	FUSION	10661	1	janv-21
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 22	11079		
			Microphone	01dB-Metravib	GRAS 40CE	210773		
		CB704-ACO-CAL-012	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34744581		
X	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-003	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	Black SOLO	65021	1	oct-20
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	15371		
			Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	271249		
		CB704-ACO-CAL-001	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	27121		
	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-004	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	Blue SOLO	61757	1	janv-20
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	14998		
			Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	103404		
		CB704-ACO-CAL-009	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34323997		
X	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-007	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	Blue SOLO	60366	1	sept-19
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	13008		
			Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	51917		
		CB704-ACO-CAL-002	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	50241853		
X	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-008	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	Blue SOLO	60866	1	févr-20
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	13191		
			Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	85029		
		CB704-ACO-CAL-005	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34593265		
	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-010	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	Blue SOLO	61328	1	oct-20
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	14615		
			Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	91484		
		CB704-ACO-CAL-009	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34323997		
	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-011	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	DUO	10309	1	mars-21
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE22	10262		
			Microphone	01dB-Metravib	40CD	217519		
		CB704-ACO-CAL-008	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34593211		

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Matériel utilisé	Réglages utilisés	N° Identification B.V.	Désignation	Marque	Type	N° de série	Classe	Prochaine vérification périodique
	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-012	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	DUO	10476	1	févr-21
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE22	10194		
			Microphone	01dB-Metravib	40CD	136953		
		CB704-ACO-CAL-008	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34593211		
	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-013	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	DUO	10526	1	En cours
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE22	10177		
			Microphone	01dB-Metravib	40CD	224122		
		CB704-ACO-CAL-002	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	50241853		
	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-014	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	DUO	10316	1	sept-19
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE22	10155		
			Microphone	01dB-Metravib	40CD	233566		
		CB704-ACO-CAL-003	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34213721		
	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-014	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	CUBE	10662	1	févr-21
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE22	11070		
			Microphone	01dB-Metravib	40CD	330734		
		CB704-ACO-CAL-005	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34593265		
	LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-016	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	CUBE	10809	1	avr-21
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE22	10876		
			Microphone	01dB-Metravib	40CD	224042		
		CB704-ACO-CAL-003	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34213721		

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Annexe 2 : Fiches de présentation des résultats

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Estimation de l'influence des conditions météo

Lorsque la distance source/récepteur est supérieure à 40 m, les conditions de vent et température doivent être indiquées comme suit.

Les caractéristiques "U" pour le vent et "T" pour la température peuvent être estimées selon le codage ci-après :

Conditions thermiques :

Période	Rayonnement/couverture nuageuse	Humidité	Vent	Ti
Jour	Fort	Sol sec	Faible ou moyen	T1
			Fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
	Moyen à faible	Sol sec	Faible ou moyen ou fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen	T2
			Fort	T3
Période de lever ou de coucher du soleil				T3
Nuit	Ciel nuageux		Faible ou moyen ou fort	T4
	Ciel dégagé		Moyen ou fort	T4
			Faible	T5

Conditions aérodynamiques :

	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portant	Portant
Vent fort >3m/s	U1	U2	U3	U4	U5
Vent moyen 1m/s<V<3m/s	U2	U2	U3	U4	U4
Vent faible <1m/s	U3	U3	U3	U3	U3

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-dessous :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		- -	-	-	
T2	- -	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	+ +
T5		+	+	+ +	

- - Conditions défavorables pour la propagation sonore

- Conditions défavorables pour la propagation sonore

Z Conditions homogènes pour la propagation sonore

+ Conditions favorables pour la propagation sonore

+ + Conditions favorables pour la propagation sonore

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V01-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

2019

SMAV – Prélèvements trimestriels La Fare-les-Oliviers
PREMIER TRIMESTRE 2019

Jean-François BONNICI
SARL A2E Environnement
31, lotissement les Oliviers
13120 GARDANNE
04/06/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

1. INTRODUCTION

A2E Environnement a été mandatée par SMA Vautubière pour la réalisation de prélèvements et d'analyses sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière situé sur la commune de la Fare-les-Oliviers (13) (arrêté préfectoral en cours de modification).

Les prélèvements ont été effectués par nos soins le 28/02/2019 et correspondent au 1er trimestre 2019.

Le programme de prélèvement concernait :

- 4 ouvrages piézométriques situés sur le site de la Fare-les-Oliviers (F1, F2, F4 et F6),
- 1 prélèvement lixiviat (cuve de stockage – proximité F4),
- 1 prélèvement E.R.I.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

3. PRELEVEMENT ET ANALYSES

3.1. PRELEVEMENT

L'ensemble des prélèvements ponctuels a été effectué à l'aide d'une canne de prélèvement ou directement à l'aide du flaconnage prévu, par temps ensoleillé, vent important et sec.

Pour ce qui concerne les prélèvements piézométriques, ceux-ci ont été réalisés à l'aide des pompes immergées en place sur site et après stabilisation des paramètres de terrain in situ (pH et Conductivité) pour la purge.

Niveau Statique (N.S.) des ouvrages piézométriques relevés :

Désignation	F1	F2	F4	F6
Niveau statique mesuré coordonnées indépendantes	128,10	84,95	86,30	146,02
Niveau ouvrage NGF	152,78	170,66	148,14	210,56
Niveau piézométrique NGF	24,68	85,71	61,84	64,54

Les mesures in situ ont été réalisées sur chaque point de prélèvement (pH, Température, Conductivité et Potentiel Redox).

La pompe de prélèvement sur le F2 n'était pas fonctionnelle. Le prélèvement a été effectué à l'aide d'un tube de prélèvement et ce dernier n'est pas représentatif.

Ces données ont été reportées dans les résultats analytiques joints en annexe n°1.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

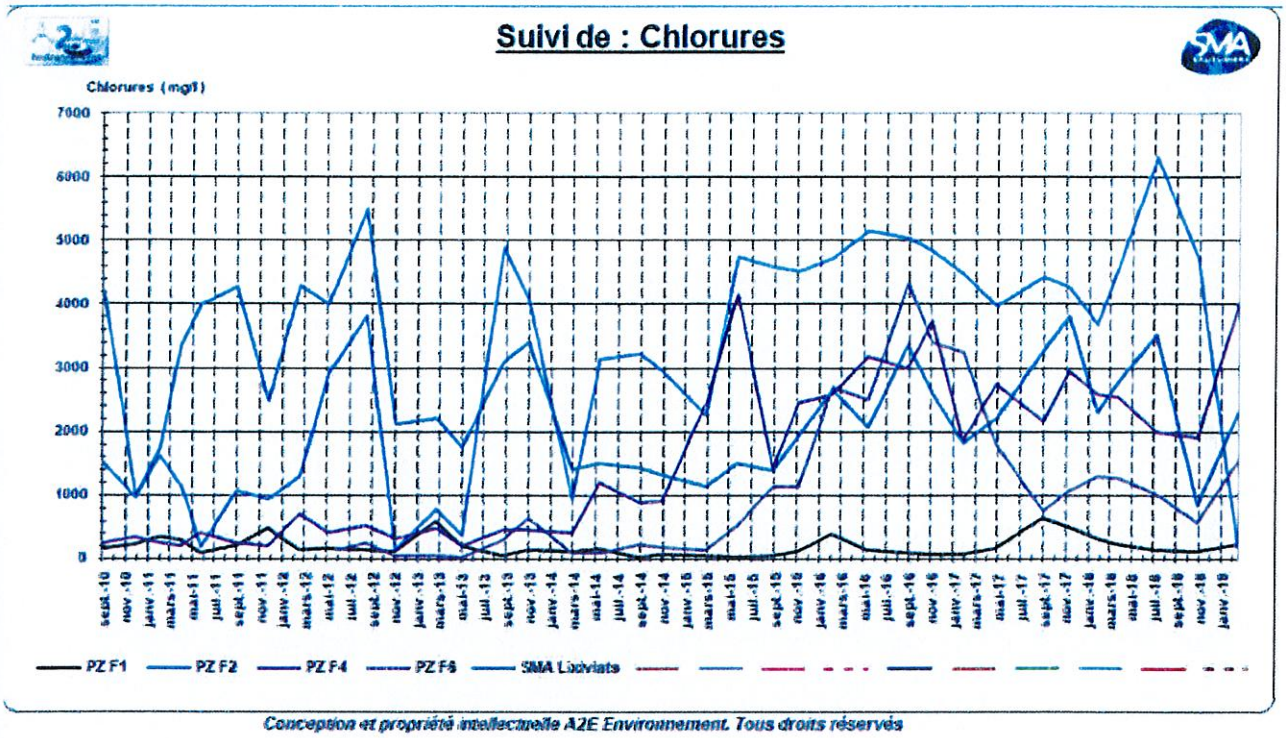

Conception et propriété intellectuelle A2E Environnement. Tous droits réservés

Les résultats analytiques de la première campagne trimestrielle 2019 sont joints en annexe n°1.

5 CONCLUSION

Une pollution est avérée sur les ouvrages F2, F4 et F6.

Absence de pollution sur les E.R.I.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E024340-001** | Version : AR-19-LK-036612-01 (12/03/2019 | Votre réf. : F1

Date de réception : 1/3/2019
Date et heure de prélèvement : 28/02/2019 00:00
Début d'analyse : 01/03/2019
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 4.7°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	6.9				
Température de mesure du pH		16.8	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	35	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	*	0.06	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	2.02	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	0.46	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	0.01	mg N-NO2/l			
02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	225	mg/l			
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	45.1	mg SO4/l			
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Orthophosphates (P)	*	<0.03	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	<0.10	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705*	*	45	mg/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	<3.00	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	15	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac ESSAIS
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E024340-001** | Version : AR-19-LK-036612-01 (12/03/2019 | Votre réf. : F1

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	48.2	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.61	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852*	*	<0.5	µg/l			
LS02C : **Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		0.64<x<0.701	mg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<0.50	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Mathieu Hubner
Coordinateur de Projets Clients

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E024340 Version du : 12/03/2019
N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-036613-01 Date de réception : 01/03/2019
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2019
Référence Commande : CA18022019JFB2899

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
002	Eau chargée/Résiduaire	F2

Observations
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E024340-002** | Version : AR-19-LK-036613-01 (12/03/2019 | Votre réf. : F2

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	26.0	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-015-1*						
Azote ammoniacal	*	22	mg N/l			
Ammonium	*	29	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		26.01<x<26.25	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
[illegible]488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée [illegible]ur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Digestion acide - NF EN ISO 15587-2*	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.01	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	184	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.05	mg/l			
[illegible]439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC [illegible]025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	112	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	11.0	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	3.38	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.05	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.1	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	19.4	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www eurofins fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
Essais

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E024340-003** | Version : AR-19-LK-036614-01 (12/03/2019 | Votre réf. : F4

Date de réception : 1/3/2019
Date et heure de prélèvement : 28/02/2018 00:00
Début d'analyse : 01/03/2019
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 4.7°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	7.7				
Température de mesure du pH		17.7	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	22	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	*	<5.0	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<3.54	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.80	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<3.29	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<1.00	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	4010	mg/l			
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<200	mg SO4/l			
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Orthophosphates (P)	*	4.67	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	14.3	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite écheile en tube fermé] - ISO 15705*	*	7600	mg/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	<3.00	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	4200	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E024340-003** | Version : AR-19-LK-036614-01 (12/03/2019 | Votre réf. : F4

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	1140	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.45	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852*	*	<0.5	µg/l			
LS02C : **Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		1.59<x<1.62	mg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	1.4	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	36.5	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	2.0	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	1.7	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	6.40	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Mathieu Hubner
Coordinateur de Projets Clients

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E024340 Version du : 12/03/2019
N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-036615-01 Date de réception : 01/03/2019
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2019
Référence Commande : CA18022019JFB2899

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
004	Eau chargée/Résiduaire	F6

Observations
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E024340-004** | Version : AR-19-LK-036615-01 (12/03/2019) | Votre réf. : F6

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	579	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-015-1*						
Azote ammoniacal	*	470	mg N/l			
Ammonium	*	600	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		579<x<579.5	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Digestion acide - NF EN ISO 15587-2*	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.10	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	217	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.12	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	43.5	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	110	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	2.34	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.27	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.7	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	374	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION N° 1- 1488 Site de saverne Portée disponible sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramétres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E024340-005** | Version : AR-19-LK-046467-01 (27/03/2019 | Votre réf. : LIXIVIAT

Date de réception : 1/3/2019
Date et heure de prélèvement : 28/02/2018 00:00
Début d'analyse : 01/03/2019
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 4.7°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	8.8				
Température de mesure du pH		18.0	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	290	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	*	<5.0	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<1.64	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.50	mg N-NO2/l			
02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	2280	mg/l			
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<150	mg SO4/l			
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Orthophosphates (P)	*	1.31	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	4.03	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705*	*	3500	mg/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	42	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	2100	mg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E024340-005** | Version : AR-19-LK-046467-01 (27/03/2019 | Votre réf. : LIXIVIAT

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	1100	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.05	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852*	*	<0.5	µg/l			
LS02C : **Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		0.85<x<0.88	mg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
S1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<0.50	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Gilles Lacroix
Coordinateur Projets Clients

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E024340
N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-036616-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2019
Référence Commande : CA18022019JFB2899

Version du : 12/03/2019
Date de réception : 01/03/2019

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
006	Eau chargée/Résiduaire	ERI

Observations
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E024340-006** | Version : AR-19-LK-036616-01 (12/03/2019 | Votre réf. : ERI

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-015-1*						
Azote ammoniacal	*	0.8	mg N/l			
Ammonium	*	1.0	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		0.61<x<3.61	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402*	*	<10.0	µg/l			
LS478 : **Cyanures aisément libérables** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectroscopie (FIA) [Flux continu] - NF EN ISO 14403*	*	<10	µg/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Digestion acide - NF EN ISO 15587-2*	*	Fait				
LS425 : **Aluminium (Al)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.20	mg/l			
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.27	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.05	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS445 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.06	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.1	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

2019

SMAV – Prélèvements trimestriels La Fare-les-Oliviers
TROISIEME TRIMESTRE 2019

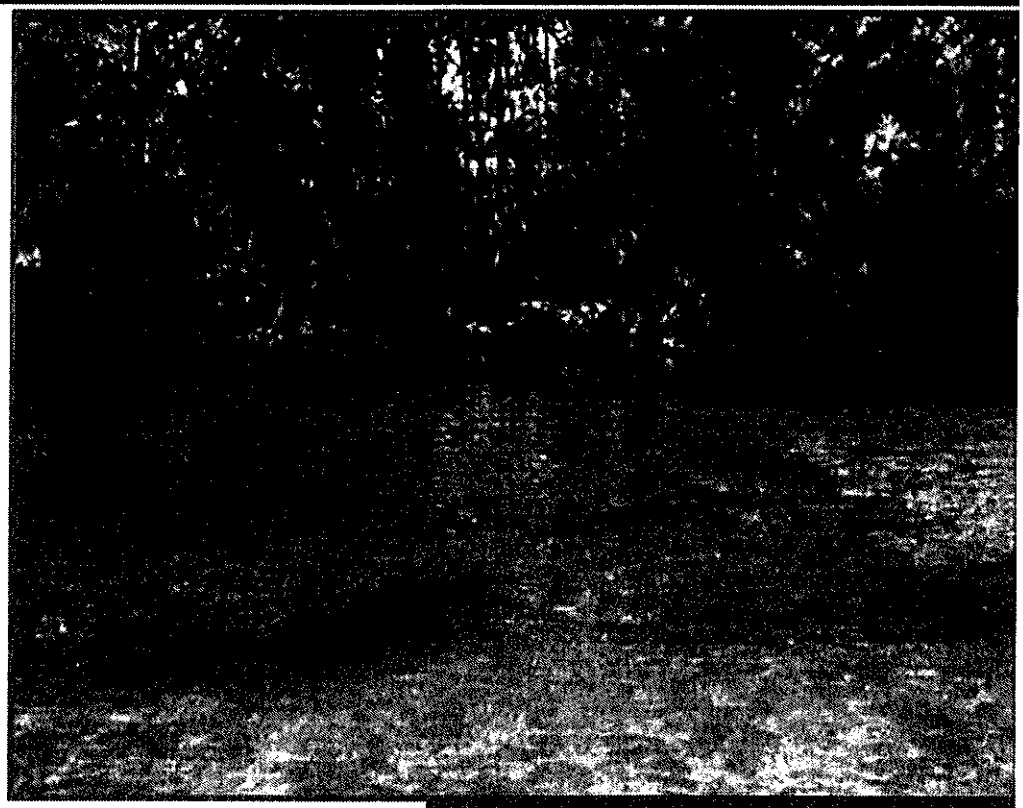

Jean-François BONNICI
SARL A2E Environnement
31, lotissement les Oliviers
13120 GARDANNE
07/10/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ____ 3

2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT ____ 4

2.1. LOCALISATION ____ 4

3. PRELEVEMENT ET ANALYSES ____ 5

3.1. PRELEVEMENT ____ 5

3.2 ANALYSES ____ 5

4 INTERPRETATION ____ 6

5 CONCLUSION ____ 7

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : RESULTATS ANALYTIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

1. INTRODUCTION

A2E Environnement a été mandatée par SMA Vautubière pour la réalisation de prélèvements et d'analyses sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière situé sur la commune de la Fare-les-Oliviers (13) (arrêté préfectoral en cours de modification).

Les prélèvements ont été effectués par nos soins le 05/09/2019 et correspondent au 3ème trimestre 2019.

Le programme de prélèvement concernait :

- 4 ouvrages piézométriques situés sur le site de la Fare-les-Oliviers (F1, F2, F4 et F6),
- 1 prélèvement lixiviat (cuve de stockage – proximité F4),
- Et 1 prélèvement E.R.I.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.1. LOCALISATION

La localisation du site et des points de prélèvements, sous fond de carte I.G.N., sont données ci-dessous :

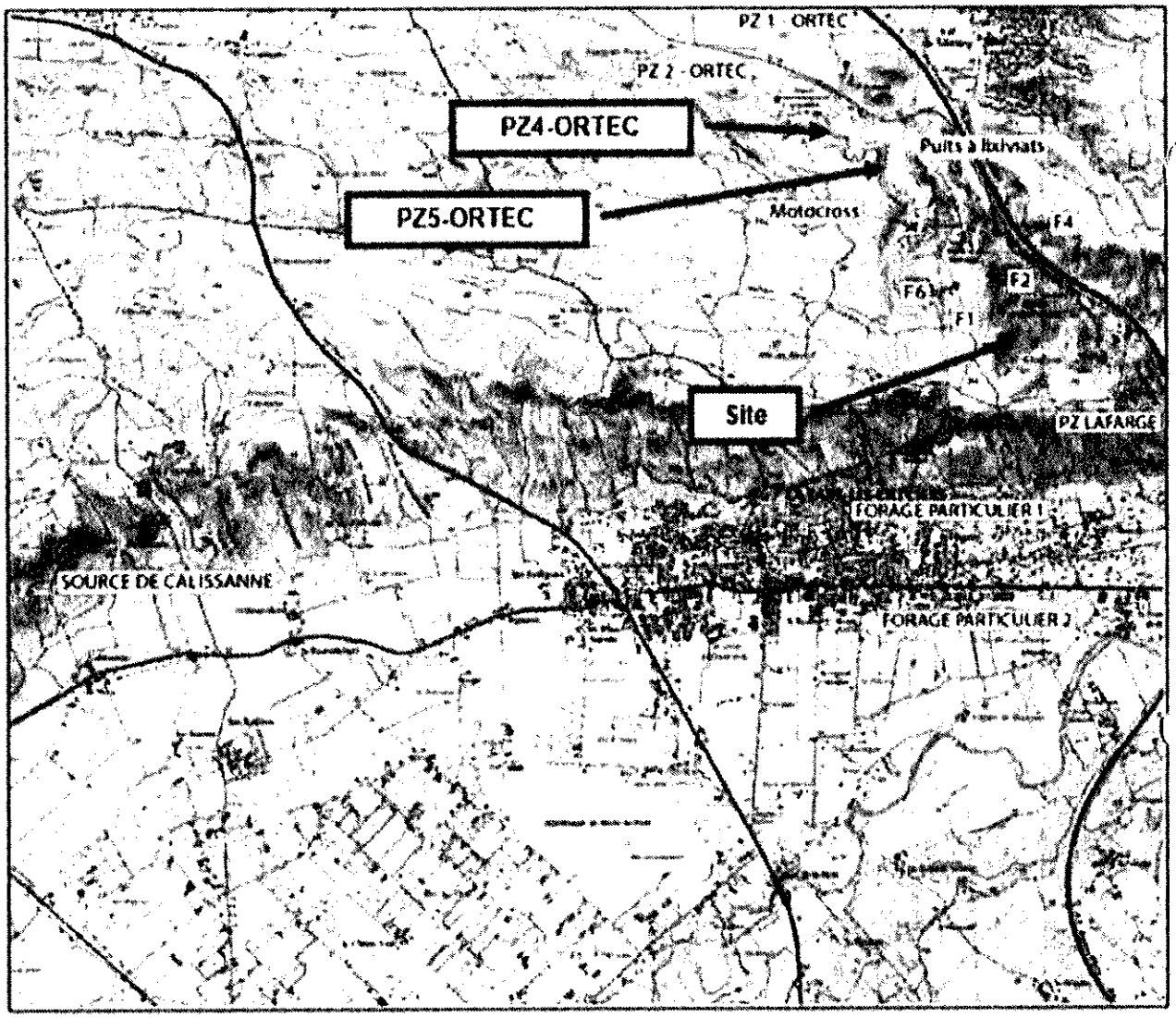

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

3. PRELEVEMENT ET ANALYSES

3.1. PRELEVEMENT

L'ensemble des prélèvements ponctuels a été effectué à l'aide d'une canne de prélèvement ou directement à l'aide du flaconnage prévu, par temps ensoleillé et sec.

Pour ce qui concerne les prélèvements piézométriques, ceux-ci ont été réalisés à l'aide des pompes immergées en place sur site et après stabilisation des paramètres de terrain in situ (pH et Conductivité) pour la purge.

Niveau Statique (N.S.) des ouvrages piézométriques relevés :

Désignation	F1	F2	F4	F6
Niveau statique mesuré coordonnées indépendantes	117,08	87,65	88,02	150,85
Niveau ouvrage NGF	152,78	170,66	148,14	210,56
Niveau piézométrique NGF	35,70	83,01	60,12	59,71

Les mesures in situ ont été réalisées sur chaque point de prélèvement (pH, Température, Conductivité et Potentiel Redox).
Ces données ont été reportées dans les résultats analytiques joints en annexe n°1.

3.2 ANALYSES

Les échantillons prélevés ont été conditionnés puis transportés dans des enceintes réfrigérées à notre laboratoire partenaire selon la procédure du laboratoire et de la circulaire MEEDDAT MC0803 du 05 janvier 2009 (5 ± 3°C).
Les analyses physico-chimiques demandées dans le cadre de l'étude a été réalisé par les laboratoires EUROFINS accrédités par le COFRAC et agréés par le MED.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

4 INTERPRETATION

Afin de permettre d'étudier l'évolution des paramètres sur l'ensemble des ouvrages piézométriques, nous avons réalisé un récolement de données depuis juin 2010 sous applicatif informatique approprié en englobant également les résultats analytiques du prélèvement « lixiviats » pour étudier une éventuelle contamination.

Le fichier de récolement a été transmis par mail le 07/10/2019.

Il est à noter :

1. Une contamination des piézomètres F2, F4 et F6 par le lixiviat avec une augmentation en chlorures,

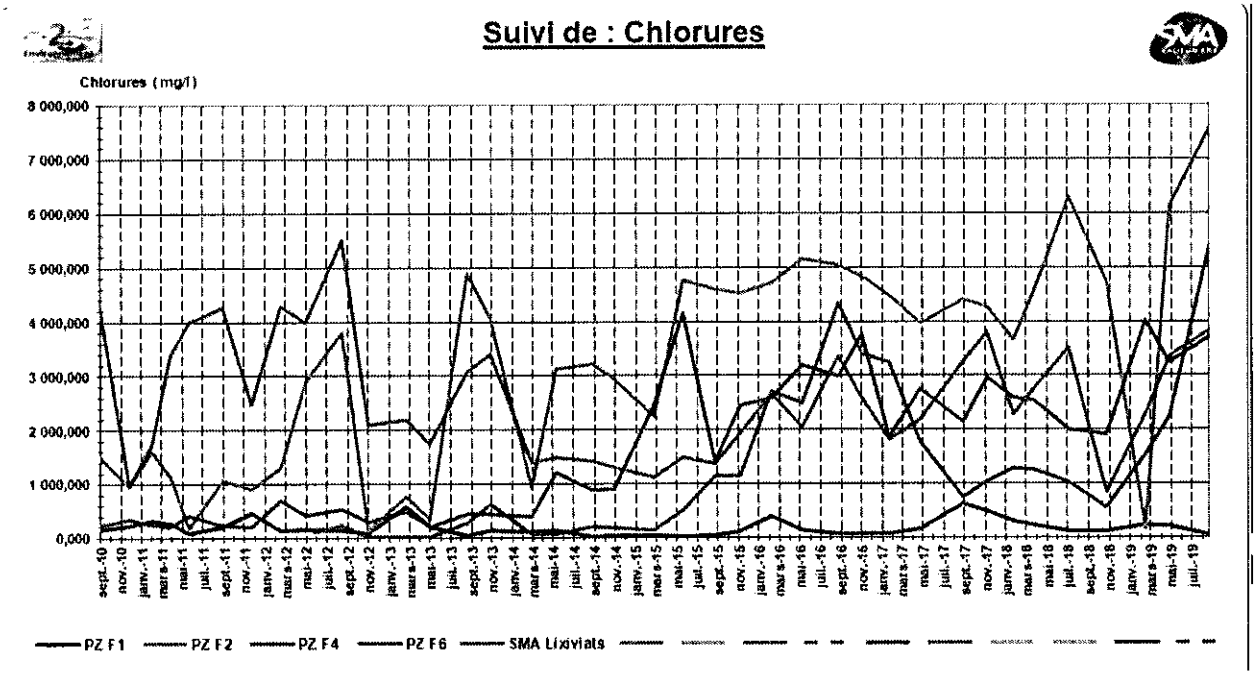

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Pour les E.R.I., absence de pollution significative.

Les résultats analytiques de la troisième campagne trimestrielle 2019 sont joints en annexe n°1.

5 CONCLUSION

Une pollution est avérée sur les ouvrages F2, F4 et F6.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE N°1

RESULTATS ANALYTIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMAV	3ème trimestre 2019

Prélèvement du 05/09/2019 par A2E ENVIRONNEMENT

Référence EUROFINS :				19E125396-001	19E125396-002	19E125396-003	19E125396-004	19E125396-005	19E125396-006
Référence Client :				P1	P2	P4	P6	LUMINIAT	ERI
Date prélèvement :				05/09/2019	05/09/2019	05/09/2019	05/09/2019	05/09/2019	05/09/2019
Tests	Paramètres	Unités	LQ						
Temperature de l'eau (in situ) (non accrédité)	Temperature de l'eau sur site	°C		15,6	15,6	16,5	15,3	24,4	19,7
Mesure du pH (in situ) (non accrédité)	pH in situ	Unités pH		6,9	7,3	7,7	7,7	9,2	7,6
Conductivité à 25°C (in situ)	Conductivité (terrain)	µS/cm		412	36000	21900	31600	28200	361
Niveau statique piezo (m) (in situ)	Profondeur du niveau piézométrique (m)	m		117,08	87,65	88,02	150,85	-	-
Cote NGF				152,78	170,66	148,14	210,56	-	-
Niveau statique piezo (NGF) (calcul)	Profondeur du niveau piézométrique (NGF)			35,7	83,01	60,12	59,71	-	-
Potentiel d'oxydoréduction (E PT/AgCl) (in situ)	Pouvoir d'oxydo-reduction	mV		-200	-360	-368	-342	-292	-176,4
Mesure du pH	pH			7,2	7,2	7,6	7,6	9	7,3
	Temperature de mesure du pH	°C		18,4	18,7	18	18,4	18	19
MES filtration	Matieres en suspension (MES)	mg/l	2	320	330	36	95	120	10
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg Cl/l	0,05	<0.05	100	<5.0	<5.0	<5.0	<0.05
Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Nitrates	mg NO3/l	1	1,7	<4.43	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	0,22	0,38	<1.00	<0.22	<0.22	<0,22	<0.22
Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Nitrites	mg NO2/l	0,04	<0.04	<0.53	0,57	4,86	<2.30	<0.04
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	0,01	<0.01	<0.16	0,17	1,48	<0.70	<0.01
Chlorures	Chlorures (Cl)	mg/l	1	42,9	7560	3700	5390	3820	
Chrome VI	Chrome (VI)	mg/l	0,01						<0.01
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV-Vis	SO4	mg SO4/l	5	77,6	<450	<450	21,2	<5.00	
Orthophosphates (PO4)	Orthophosphates (P)	mg P/l	0,03	<0.03	4,15	4,24	1,64	1,28	
	Orthophosphate (PO4)	mg PO4/l	0,1	<0.10	12,7	13	5,03	3,91	
Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) - gamme haute	ST-DCO	mg O2/l	10	28	30000	6290	11100	5760	57
	ST-DCO	mg/l	10	28	30000	6290	11100	5760	57
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	3	<3.00	19500	530	3300	58	5
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg/l	0,5	4,7	21000	3200	4100	3300	19
Fluorures	Fluorures	mg/l	0,5						<0.5
Azote Kjeldahl (NTK)	Azote Kjeldahl	mg N/l	3	3,8	3260	1570	2140	1680	<3.00
Azote ammoniacal	Azote ammoniacal	mg N/l	0,5	<0.5	2800	1300	1900	1800	1,4
	Ammonium	mg NH4/l	0,6	<0.6	3600	1700	2400	2300	1,8
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l		4.2<x<4.22	3258<x<3259	1567<x<1568	2144<x<2144	1683<x<1684	<3.24
Indice phénol	Indice phenol	µg/l	10						<10.0
Cyanures aisément libérables	Cyanures aisément liberables	µg/l	10						<10
Minéralisation Acide Nitrique Bloc chauffant	Mineralisation Acide Nitrique			Fait	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait
Aluminium (Al)	Aluminium (Al)	mg/l	0,1						0,13
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	0,01	0,02	0,23	0,26	0,32	0,25	<0.01
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	0,01	<0.01	<0.01	<0.10	<0.10	<0.01	<0.01
Calcium (Ca)	Calcium (Ca)	mg/l	2	117	1180	119	119	15,1	
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	0,01	<0.01	0,41	0,64	0,75	0,46	<0.01
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	0,02	0,02	<0.02	<0.20	<0.20	<0.02	<0.02
Etain (Sn)	Etain (Sn)	mg/l	0,05	<0.05	0,123	<0.500	<0.500	0,114	<0.05
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	0,02	41,3	45,2	23,3	39,6	10,2	0,29
Magnésium (Mg)	Magnésium (Mg)	mg/l	0,02	12	492	52	136	67	
Manganese (Mn)	Manganèse (Mn)	mg/l	0,01	0,92	1,7	0,87	0,43	0,04	0,18
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	0,01	0,02	0,17	1,03	0,6	0,09	<0.01
Phosphore (P)	Phosphore	mg/l	0,01						0,1
	Phosphore	mg/l	0,1	0,2	7,6	5,7	6	3,5	0,1
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	0,01	0,02	<0.01	<0.10	<0.10	<0.01	<0.01
Potassium (K)	Potassium (K)	mg/l	0,2	1,62	1560	801	1460	868	
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l	0,1	16,8	5630	2740	4070	3320	
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,02	0,66	17	5,87	22,6	0,07	0,04
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	0,5	<0.5	<0.5	<0.5	<5.00	<0.5	<0.5
Somme met lourds : As, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Hg	Somme As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg	mg/l		0.74<x<0.761	17.81<x<17.85	7.8<x<8.2	24.27<x<24.67	0.87<x<0.911	
Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	mg/l							0.64<x<0.751
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	0,5						<0.50
Ethylbenzène / LS588	Ethylbenzène	µg/l	1	<1.00	1,1	1,6	2,6	<1.00	
Toluene / LS588	Toluene	µg/l	1	<1.00	247	77,9	894	<1.00	
m+p-Xylène / LS588	m+p-Xylène	µg/l	1	<1.00	1	2,5	1,5	<1.00	
o-Xylène / LS588	o-Xylène	µg/l	1	<1.00	<1.00	1,5	1,1	<1.00	
Benzène / LS588	Benzène	µg/l	0,5	<0.50	8,57	7,81	15,2	<0.50	

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E125396 Version du : 27/09/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-144877-02

Annule et remplace la version AR-19-LK-144877-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Commande : SMAV 2019

Référence Commande : CA13082019JFB3145

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	F1

Observations
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-001** | Version : AR-19-LK-144877-02 (27/09/2019) | Votre réf. : F1

Date de réception physique (1) : 07/09/2019
Date de réception technique (2) : 10/09/2019
Date et heure de prélèvement : ***05/09/2019 09:28***
Début d'analyse : 10/09/2019
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 7.4°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	#	7.2				
Température de mesure du pH		18.4	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)	#	320	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)	#	<0.05	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	#	1.70	mg NO3/l			
Azote nitrique	#	0.38	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	#	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	#	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	42.9	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	77.6	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	<0.03	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	<0.10	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	28	mg/l			
Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-001** | Version : AR-19-LK-144877-02 (27/09/2019) | Votre réf. : F1

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1	*	<3.00	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	4.7	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	3.8	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	<0.5	mg N/l			
Ammonium	*	<0.6	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		4.2<x<4.22	mg N/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.02	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	117	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	41.3	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	12.0	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.92	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-001** | Version : AR-19-LK-144877-02 (27/09/2019) | Votre réf. : F1

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.02	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.2	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.02	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	1.62	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	16.8	mg/l			
159 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.66	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) (Minéralisation à l'acide nitrique) - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			
LS02C : **Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		0.74<x<0.761	mg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<0.50	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Anne-Charlotte Soulé De Lafont
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande
Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E125396 Version du : 01/10/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-147381-03

Annule et remplace la version AR-19-LK-147381-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Commande : SMAV 2019

Référence Commande : CA13082019JFB3145

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
002	Eau chargée/Résiduaire	F2

Observations

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-002** | Version : AR-19-LK-147381-03 (01/10/2019) | Votre réf. : F2

Date de réception physique (1) :	07/09/2019
Date de réception technique (2) :	10/09/2019
Date et heure de prélèvement :	***05/09/2019 09:56***
Début d'analyse :	10/09/2019
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.4°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	#	7.2				
Température de mesure du pH		18.7	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	#	330	mg/l			

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	#	100	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	#	<4.43	mg NO3/l			
Azote nitrique	#	<1.00	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	#	<0.53	mg NO2/l			
Azote nitreux	#	<0.16	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	7560	mg/l			
LS03A : **Sulfates (SO4)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	<450	mg SO4/l			
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	4.15	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	12.7	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	30000	***mg O2/l***			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-002** | Version : AR-19-LK-147381-03 (01/10/2019) | Votre réf. : F2

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** Electrochimie - NF EN 1899-1	*	19500	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** Spectrophotométrie (IR) (Oxydation à chaud en milieu acide) - NF EN 1484	*	21000	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** Volumétrie - NF EN 25663	*	3260	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	2800	mg N/l			
Ammonium	*	3600	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		3258<x<3259	mg N/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Digestion acide - NF EN ISO 15587-2		Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.23	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	1180	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.41	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.123	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	45.2	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	492	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	1.70	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-002** | Version : AR-19-LK-147381-03 (01/10/2019) | Votre réf. : F2

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS444 : **Nickel (Ni)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.17	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	7.6	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	1560	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	5630	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	17.0	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			
LS02C : **Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		17.81≤x<17.85	mg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1JW : **Ethylbenzène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	1.1	µg/l			
LS1KA : **Toluène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	247	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	1.0	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	8.57	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

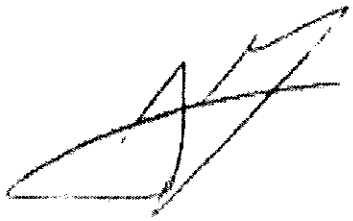

Morgan Arribat
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande
Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E125396 Version du : 01/10/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-153126-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2019
Référence Commande : CA13082019JFB3145

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
003	Eau chargée/Résiduaire	F4

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-003** | Version : AR-19-LK-153126-01 (01/10/2019) | Votre réf. : F4

Date de réception physique (1) :	07/09/2019
Date de réception technique (2) :	10/09/2019
Date et heure de prélèvement :	05/09/2019 10:19
Début d'analyse :	10/09/2019
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.4°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	#	7.6				
Température de mesure du pH		18,0	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	#	36	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	#	<5.0	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	#	<1,00	mg NO3/l			
Azote nitrique	#	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	#	0,57	mg NO2/l			
Azote nitreux	#	0.17	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	3700	mg/l			
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	<450	mg SO4/l			
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	4.24	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	13.0	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	6290	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-003** | Version : AR-19-LK-153126-01 (01/10/2019) | Votre réf. : F4

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1	*	530	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	3200	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	1570	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1300	mg N/l			
Ammonium	*	1700	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1567<x<1568	mg N/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Digestion acide - NF EN ISO 15587-2		Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.26	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.10	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	119	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.64	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.20	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.500	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	23.3	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	52.0	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.87	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-003** | Version : AR-19-LK-153126-01 (01/10/2019) | Votre réf. : F4

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	1.03	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	5.7	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.10	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	801	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	2740	mg/l			
459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	5.87	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			
LS02C : **Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		7.8<x<8.2	mg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	1.6	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	77.9	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	2.5	µg/l			
KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	1.5	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	7.81	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

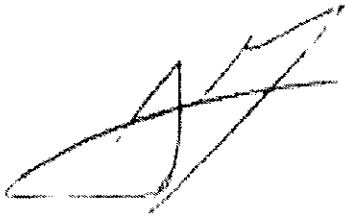

Morgan Arribat
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande
Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E125396 Version du : 01/10/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-145359-03

Annule et remplace la version AR-19-LK-145359-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Commande : SMAV 2019

Référence Commande : CA13082019JFB3145

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
004	Eau chargée/Résiduaire	F6

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-004** | Version : AR-19-LK-145359-03 (01/10/2019) | Votre réf. : F6

Date de réception physique (1) :	07/09/2019
Date de réception technique (2) :	10/09/2019
Date et heure de prélèvement :	***05/09/2019 11:28***
Début d'analyse :	10/09/2019
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.4°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	#	7.6				
Température de mesure du pH		18.4	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)	#	95	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)	#	<5.0	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	#	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	#	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	#	4.86	mg NO2/l			
Azote nitreux	#	1.48	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	5390	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	21.2	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***						
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	1.64	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	5.03	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	11100	***mg O2/l***			
Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-004** | Version : AR-19-LK-145359-03 (01/10/2019) | Votre réf. : F6

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** Electrochimie - NF EN 1899-1	*	3300	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	4100	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** Volumétrie - NF EN 25663	*	2140	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1900	mg N/l			
Ammonium	*	2400	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		2144<x<2144	mg N/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Digestion acide - NF EN ISO 15587-2		Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.32	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.10	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	119	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.75	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.20	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.500	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	39.6	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	136	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.43	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-004** | Version : AR-19-LK-145359-03 (01/10/2019) | Votre réf. : F6

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS444 : **Nickel (Ni)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	0.60	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LK07G : **Phosphore (P)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	6.0	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS446 : **Plomb (Pb)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	<0.10	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS447 : **Potassium (K)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	1460	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS452 : **Sodium (Na)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	4070	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS459 : **Zinc (Zn)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	22.6	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS574 : **Mercure (Hg)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	<5.00	µg/l			
SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852						
LS02C : **Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)		24.27<x<24.67	mg/l			
Calcul - Calcul						

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1JW : **Ethylbenzène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	2.6	µg/l			
HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)						
LS1KA : **Toluène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	894	µg/l			
HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)						
LS1KE : **m+p-Xylène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	1.5	µg/l			
HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)						
LS1KF : **o-Xylène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	1.1	µg/l			
HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)						
LS1L1 : **Benzène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	15.2	µg/l			
HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)						

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

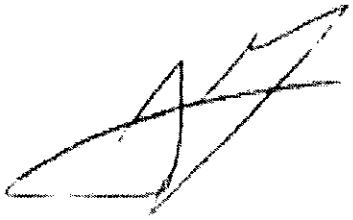

Morgan Arribat
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.
r les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande
Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E125396 Version du : 01/10/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-148038-03

Annule et remplace la version AR-19-LK-148038-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Commande : SMAV 2019

Référence Commande : CA13082019JFB3145

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
005	Eau chargée/Résiduaire	LIXIVIAT

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
NTK: Certaines formes d'azotes organiques peuvent se décomposer à température de minéralisation, conduire à une perte d'azote gazeux et par conséquent à des résultats par défaut.
Sous couvert de l'incertitude, les résultats de Azote ammoniacal et de Azote Kjeldahl (NTK) sont jugés équivalents.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-005** | Version : AR-19-LK-148038-03 (01/10/2019) | Votre réf. : LIXIVIAT

Date de réception physique (1) : 07/09/2019
Date de réception technique (2) : 10/09/2019
Date et heure de prélèvement : ***05/09/2019 10:37***
Début d'analyse : 10/09/2019
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 7.4°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	#	9.0				
Température de mesure du pH		18.0	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)	#	120	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)	#	<5.0	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	#	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	#	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	#	<2.30	mg NO2/l			
Azote nitreux	#	<0.70	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	3820	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	<5.00	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***						
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	1.28	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	3.91	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	5760	***mg O2/l***			
Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-005** | Version : AR-19-LK-148038-03 (01/10/2019) | Votre réf. : LIXIVIAT

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	58	mg O2/l			
Electrochimie - NF EN 1899-1						
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	3300	mg/l			
Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484						
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	1680	mg N/l			
Volumétrie - NF EN 25663						
LS572 : **Azote ammoniacal** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***						
Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1800	mg N/l			
Ammonium	*	2300	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)		1683<x<1684	mg N/l			
Calcul - Calcul						

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)		Fait				
Digestion acide - NF EN ISO 15587-2						
LS428 : **Arsenic (As)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	0.25	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS433 : **Cadmium (Cd)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	<0.01	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS434 : **Calcium (Ca)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	15.1	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS435 : **Chrome (Cr)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	0.46	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS437 : **Cuivre (Cu)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	<0.02	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS438 : **Etain (Sn)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	0.114	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS439 : **Fer (Fe)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	10.2	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS441 : **Magnésium (Mg)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	67.0	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						
LS442 : **Manganèse (Mn)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488***	*	0.04	mg/l			
ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Cas n°4

Un camion (468 BJC 13 – contrôlé à 10h40) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 440 kg.

Présence de bois (20%) et de cartons (30%).

Ces déchets ont été enfouis (certains cartons étaient souillés).

Pour ce qui concerne le deuxième point :

Pas de constat spécifique.

J.F. BONNICI
06.41.88.16.32

Jean-François BONNICI

Signature numérique de Jean-François BONNICI
Date : 2019.12.31 10:08:46 +01'00'

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Contrôle Inopiné des déchets

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

8) NOTES DE SYNTHESE DES INCIDENTS

Un historique des incidents est joint à la suite

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Message d'information sur accident/ou incident

1 Date et heure du message : 24.04.19 **Révision de la fiche : n°**

2	**Destinataires** : **Préfet (cabinet)**..... **DREAL** **LAURENT**..... **SIRACEDPC**..... **Mairie**.....Mr GUIROU..... **CHSCT**.....	**Autres Destinataires : METROPOLE Mme BARGIN**
3	**Usine :** ...CSDND LA VAUTUBIERE..... ..... **Unité :** ..... **Commune :** LA FARE LES OLIVIERS.....	**Jour de l'incident :** ...24.04.2019..... **Heure : 21h**.....

4 *Echelle de classement G/P de l'accident ou incident / Indices d'évolution*

Niveau de Gravité G :

x G0 : Opération ou événement d'exploitation

G1 : incident mineur d'exploitation
Sans conséquence sur le personnel
Peu de potentialité de risque –
Pas ou peu de conséquence sur l'environnement –
Peu de dégâts matériels.

G2 : Incident notable d'exploitation
Importante potentialité de risque
et/ou avec conséquence sur le personnel
et/ou avec conséquence sur l'environnement
et/ou avec conséquence sur le matériel.

☐ **G3 : accident grave d' exploitation**
Avec conséquence sur le personnel
et/ou l'environnement –
et/ou le matériel

☐ **G4 : Accident majeur**
Avec conséquences
ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur

Niveau de Perception P :

x P0 : Pas de perception à l'extérieur

☐ **P1** : Peu de perception à l'extérieur du site

☐ **P2** : Forte perception à l'extérieur.

Indice d'évolution

xA :Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible

☐ **B** : Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation

☐ **C** : situation évolutive, intervention en cours ou en préparation

Classement de l'accident / incident : G 2 / P0

Indice d'évolution A B C

5	**Constatations faites sur le terrain :**	sans	peu	important	grave
	Conséquences sur les personnes	x	☐		☐
	Potentialité de risques	x		☐	☐
	Conséquences sur l'environnement	x☐		☐	☐
	Dégâts matériels	x	☐	☐	☐
	Perception à l'extérieur du site	x	☐	☐	

6	**Produits Sévéso impliqués :**	Nature : quantité Q :2 m2
7	**Description de l'incident :** .départ de feu	
8	**Premières mesures prises :** Intervention du gardien avec deux extincteurs ainsi que deux agents SMAV qui ont éparpillé les déchets et éteient les zones chaudes	
9	**Etat actuel de la situation : maîtrisé**	
10	**Nom :vesperini**	**Signature :** **N° de téléphone :0490454560**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Message d'information sur accident/ou incident

Notice d'utilisation de la fiche

La fiche « message d'information sur accident/ou incident est destinée à remplacer à terme la fiche dite « G/P » issue des travaux du SPPPI de 1995 et utilisée pour déclarer les accidents et/ou incidents.

Chaque item devra être renseigné autant que faire se peut.

Cadre 1 : Date et heure du message : sans commentaires
Révision de la fiche n° : la première fiche émise lors de la déclaration d'un accident devra porter le n° 1 ; si d'autres fiches sont émises ultérieurement suite à l'affinage des informations relatives à cet accident, elles seront notées chronologiquement (2,3…).

Cadre 2 : Destinataires et autres destinataires.
Cette fiche de déclaration devra être impérativement adressée à : M. le Préfet (cabinet), la DRIRE, le SIRACEDPC, la mairie concernée, le CHSCT. D'autres destinataires peuvent être désignés selon le contexte local : Sous/Préfet, Direction du travail, Cyprès, entreprises voisines, associations…
Chaque destinataire devra être complété par ses n° de téléphone et de fax correspondants.

Cadre 3 : sans commentaires

Cadre 4 : Echelle de classement G/P et indices d'évolution. Les niveaux de G et de P de l'échelle de classement seront déterminés en fonction des définitions déterminées dans ce tableau .
Idem pour l'indice d'évolution, il conviendra d'entourer la lettre correspondante.

Dans ce cadre sont détaillés les nouveaux niveaux de gravité, de perception et de l'indice d'évolution.
Les cases correspondantes à l'évènement en G, P et évolution doivent être cochées. Elles permettent de déterminer le classement de l'événement et son évolution.

Cadre 5 : Dans ce cadre doivent être cochées les cases correspondant aux constatations faites sur le terrain.

Cadre 6 : Ce cadre doit mentionner la nature et la quantité des produits impliqués dans l'événement, induisant ou non le classement Seveso de l'établissement, si ces informations sont connues au moment de la rédaction de la première fiche.
Si tel n'est pas le cas et si ces informations sont accessibles quelques heures plus tard, ne pas hésiter à produire une nouvelle fiche.

Cadres 7 – 8 et 9 : sans commentaires

Cadre 10 : Il s'agit des coordonnées de la personne ayant rédigé la fiche.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

9) RAPPORTS VISITES DREAL

Les rapports de visites de la DREAL, ainsi que les conclusions de visites sont joints ci-après

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

10)CONSOMMATIONS ANNUELLES

Electricité :	237 163 KWh
Eau du Canal de Marseille :	22 548 m3
Norasystem (neutralisant d'odeurs) :	1 200 Kg

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMA La Vautubière **Site inspecté : La Fare les Oliviers** **Date de l'inspection : ~~19/06/2018~~ 16/07/19**

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement **Signature de l'Inspecteur**	L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'Inspection **Représentant de l'exploitant** **Nom, fonction et Signature**
Remarques de l'Inspecteur :	**Commentaires de l'exploitant** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):
1) La demande de modification de l'AP d'autorisation d'exploiter sur les moyens d'incendie, qui a été indiquée dans la fiche d'écart N°1 de la visite d'inspection du 19/06/18, n'a pas été transmise.	1) En effet nous n'avons pas fait la demande et nous allons la faire dans les meilleurs délais
2) La justification des 300 m3/h pendant 2h en présentant les moyens en eau mais également les moyens de distribution, doit être plus précise et plus claire. dispositif.	2) Nous vous joignons en annexe l'analyse des prescriptions de l'article 7.6.3 de notre AP de 6 décembre 2013, accompagné d'un plan positionnant nos moyens de lutte contre l'incendie.
3) Le système informatique de saisie des déchets entrants au niveau du pont bascule n'intègre pas certains éléments nécessaires à la bonne tenue d'un registre déchets : le code européen du déchet, l'adresse de l'installation expéditrice et les adresses des transporteurs notamment. Le processus qui consiste a devoir chercher ces informations dans les certificat d'acceptation préalable n'est pas sécurisant.	3) 3) et 4) Nous avons sollicité l'éditeur de notre logiciel de pesée, pour apporter les modifications demandées. Il ne pourra intervenir qu'en septembre et nous vous tiendrons informé des possibilités de son programme Cependant nous respectons les dispositions de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 qui prévoit dans son article 28, fin du 4ème alinéa : « *L'exploitant tient en permanence à jour et à la disposition de l'inspection des installations classées le recueil des informations préalables qui lui ont été adressées et précise, le cas échéant, dans ce recueil les motifs pour lesquels il a refusé l'admission d'un déchet.* » (*1) (suite page suivante)
4) Le système informatique ne permet de notifier un BSD lorsqu'il ne s'agit pas d'ordures ménagères.	
4) Rappel concernant les prestations pour des grands groupes ex VEOLIA). Ces derniers ne sont pas les producteurs de déchets. Le registre déches doit contenir les informations des producteurs y compris dans ces situations.	4) Les informations du producteur d'origine ne peuvent pas toujours être connues : par exemple refus de tri provenant d'un centre de tri acceptant de multiples producteurs ou encore des déchets provenant d'un centre de transfert acceptant plusieurs communes.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Document publié sur Internet

FICHE D'ECART

Fiche n° 1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMA La Vautubière **Site inspecté : La Fare les Oliviers** **Date de l'inspection: 16/07/2019**

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

ABSENCE DE REGISTRE DECHETS POUR LES DECHETS SORTANTS.

Ecart aux dispositions de : Article 2 de l'Arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-46 du code de l'environnement

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement	L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection
Signature de l'Inspecteur	**Représentant de l'exploitant** **Fonction et Signature**

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Conformément à l'Article 2 de l'Arrêté du 29 février 2012 modifié par Arrêté du 27 juillet 2012 - art. 5

Les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets tiennent à jour un registre chronologique où sont consignés tous les déchets sortants.

Le registre des déchets sortants contient au moins, pour chaque flux de déchets sortants, les informations suivantes :

— la date de l'expédition du déchet ;

— la nature du déchet sortant (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement) ;

— la quantité du déchet sortant ;

— le nom et l'adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié ;

— le nom et l'adresse du ou des transporteurs qui prennent en charge le déchet, ainsi que leur numéro de récépissé mentionné à l'article R. 541-53 du code de l'environnement ;

— le cas échéant, le numéro du ou des bordereaux de suivi de déchets ;

— le cas échéant, le numéro de notification prévu par le règlement susvisé ;

— le code du traitement qui va être opéré dans l'installation vers laquelle le déchet est expédié, selon les annexes I et II de la directive susvisée ;

— la qualification du traitement final vis-à-vis de la hiérarchie des modes de traitement définie à l'article L. 541-1 du code de l'environnement.

Nous avons ouvert et tenu à jour un registre des déchets sortants.
Cf le document joint

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui ☐	Non ☐
Proposition de mise en demeure	Oui ☐	Non ☐
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui ☐	Non ☐

Commentaires :

L'Inspection le :

☐ **Fiche soldée le :**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

7.6.3

ARTICLE 1.1.1.- RESSOURCES EN EAU

L'établissement doit disposer de ses propres moyens de lutte contre l'incendie adaptés aux risques à défendre, et au minimum les moyens définis ci-après :

- Le site est alimenté en eau d'incendie par une canalisation Φ 100 mm gérée par la Société du Canal de Provence, desservant le réseau d'incendie propre au site. Les 2 poteaux d'incendie incongelables, sont alimentés par une canalisation Φ 100 mm assurant un débit de 60 m^3/h sous une pression de 2,5 bars au départ ;
- Le casier Nord est pourvu d'un poste de pompage sur un bassin en eau d'une capacité minimale de 800 m^3.
- le réseau d'incendie propre au site doit être alimenté par deux sources distinctes : d'une part l'eau de la concession et d'autres part, des réserves d'eau disposées sur le site, constamment maintenues remplies : des citernes *et/ou* des bassins en nombre suffisant pour assurer en toute période de l'année 2 heures de lutte continue, tous les hydrants étant sollicités simultanément soit l'équivalent de 300 m^3/h. Le maintien en eau de ces réserves peut être assuré soit par la récupération des eaux pluviales non polluées dans les bassins prévus à cet effet, soit par pompage de l'eau de la nappe profonde et transfert dans les citernes ou bassins de stockage. La pression dans le réseau est assurée soit par des surpresseurs en tête de puits, soit par des groupes moto-pompes. Ces installations sont régulièrement testées et maintenues en état de fonctionnement permanent. Les essais périodiques font l'objet de compte rendu tenus à la disposition des services concernés : Inspection des Installations Classées et Service Incendie et de Secours et archivés durant une période minimale de 10 ans. Les réserves d'eau sont d'accès faciles pour être remplies, vidangées ou utilisées en toutes circonstances et constituer ainsi une alimentation d'eau de secours en cas de défaillance de la canalisation ou de sinistre nécessitant l'usage des 2 alimentations.
- des extincteurs en nombre et en qualité adaptés aux risques, doivent être judicieusement répartis dans l'établissement et notamment à proximité des dépôts de matières combustibles et des postes de chargement et de déchargement des produits ;
- des postes d'incendie et des RIA convenablement implantés et équipés de matériels nécessaires à la lutte contre le feu sont disposés en nombre suffisant et correctement entretenus.
- une réserve de 1 000 m^3 de matériaux meubles, inertes et de granulométrie « fermée», prête à être utilisée pour couvrir un début d'incendie, est disponible à proximité de l'alvéole de stockage en cours d'exploitation. Cette réserve de matériaux est uniquement affectée à la lutte contre l'incendie et n'est pas confondue avec celle nécessaire à la couverture journalière des déchets.

L'ensemble des moyens de lutte contre l'incendie, ainsi que leur canalisation d'alimentation et les organes de commandes constituant la réserve d'eau d'incendie propre au site sont reportés sur un plan au 1/1000ème. Le plan incendie est délivré aux responsables de la sécurité, aux Services de l'Etat concernés et au personnel apte à intervenir en cas de sinistre.

Les canalisations constituant le réseau d'incendie sont calculées pour obtenir les débits et pressions nécessaires en n'importe quel emplacement.

L'exploitant s'assure de la disponibilité opérationnelle permanente de la ressource en eau incendie extérieure à l'établissement

Il est donné une formation spécifique aux agents appelés à intervenir en cas de sinistre, au sein d'une équipe de première intervention, dûment constituée pour assurer une intervention immédiate.

Des consignes spéciales au risque d'incendie sont établies et rédigées par l'exploitant, distribuées aux intéressés, toujours aptes à les appliquer.

Des exercices de lutte contre le risque d'incendie sont régulièrement organisés, avec le concours des Corps de Sapeurs Pompiers appelés à intervenir.

L'ensemble de ces dispositions est mis en œuvre après concertation avec la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ARTICLE 7.6.3. - RESSOURCES EN EAU

L'établissement doit disposer de ses propres moyens de lutte contre l'incendie adaptés aux risques à défendre, et au minimum les moyens définis ci-après :

AP du 6 décembre 2013	Dispositions sur le site SMA Vautubière
- Le site est alimenté en eau d'incendie par une canalisation Φ 100 mm gérée par la Société du Canal de Provence, desservant le réseau d'incendie propre au site. Les 2 poteaux d'incendie incongelables, sont alimentés par une canalisation Φ 100 mm assurant un débit de 60 m^3/h sous une pression de 2,5 bars au départ ;	Nous disposons effectivement de 2 RIA qui assurent chacun - Entrée du site : PS/ 3 BARS /DEBIT A 1 BAR 58 A 62M3/H - Décrotteur : PS/2,7 BARS/DEBIT A 1 BAR 37 A 41M3/H C'est pourquoi nous allons solliciter une révision de notre AP concernant ce point
- Le casier Nord est pourvu d'un poste de pompage sur un bassin en eau d'une capacité minimale de 800 m^3.	La capacité de ce bassin est en tout temps d'une capacité minimale de 1000 m3 et en période estivale sa capacité est maintenue à **6000 m3**
- le réseau d'incendie propre au site doit être alimenté par deux sources distinctes : d'une part l'eau de la concession et d'autres part, des réserves d'eau disposées sur le site, constamment maintenues remplies : des citernes *et/ou* des bassins en nombre suffisant pour assurer en toute période de l'année 2 heures de lutte continue, tous les hydrants étant sollicités simultanément soit l'équivalent de 300 m^3/h.	En effet nous disposons de ces deux sources distinctes : - eau du canal de Provence avec les 2 bornes incendie (60 m3/h et 41 m3/h), 1 à l'entrée et 1 à 50 m au nord en bord de route CD 19, à proximité du décrotteur - 1 bassin nord d'une capacité de 6000 m3 maintenu en été et 1000 m3 le reste de l'année - 7 citernes d'une capacité totale de 350 m3 constamment maintenues remplies L'ensemble de ces réserves est de 1350 m3 au minimum, en tout temps et de plus de 6350 m3 en été ce qui couvre largement une capacité de 300 m3/h pendant 2 heures
- Le maintien en eau de ces réserves peut être assuré soit par la récupération des eaux pluviales non polluées dans les bassins prévus à cet effet, soit par pompage de l'eau de la nappe profonde et transfert dans les citernes ou bassins de stockage	Le maintien en eau de ces réserves est assuré par le remplissage par camion citerne équipé d'une moto-pompe
- La pression dans le réseau est assurée soit par des surpresseurs en tête de puits, soit par des groupes moto-pompes.	L'eau provient du canal de Provence
- Ces installations sont régulièrement testées et maintenues en état de fonctionnement permanent. Les essais périodiques font l'objet de compte rendu tenus à la disposition des services concernés : Inspection des Installations Classées et Service Incendie et de Secours et archivés durant une période minimale de 10 ans.	Nous avons un contrat d'entretien avec la société PROSUD, qui contrôle semestriellement nos installations comprenant les poteaux incendie, les RIA et tous les extincteurs mis en place. Entre ces visites, le chef d'exploitation contrôle semestriellement les installations de lutte contre l'incendie. Les compte rendus sont archivés et tenu à la disposition de l'inspection des Installations classées
- Les réserves d'eau sont d'accès faciles pour être remplies, vidangées ou utilisées en toutes circonstances et constituer ainsi une	Ces réserves en eau sont d'un accès facile

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

alimentation d'eau de secours en cas de défaillance de la canalisation ou de sinistre nécessitant l'usage des 2 alimentations.	
- des extincteurs en nombre et en qualité adaptés aux risques, doivent être judicieusement répartis dans l'établissement et notamment à proximité des dépôts de matières combustibles et des postes de chargement et de déchargement des produits ; -	Nous disposons d'un contrat d'entretien comprenant maintenance et renouvellement du matériel incendie positionné sur le site
- des postes d'incendie et des RIA convenablement implantés et équipés de matériels nécessaires à la lutte contre le feu sont disposés en nombre suffisant et correctement entretenus.	Nous disposons d'un contrat d'entretien comprenant maintenance et renouvellement du matériel incendie positionné sur le site
- une réserve de 1 000 m^3 de matériaux meubles, inertes et de granulométrie « fermée», prête à être utilisée pour couvrir un début d'incendie, est disponible à proximité de l'alvéole de stockage en cours d'exploitation. Cette réserve de matériaux est uniquement affectée à la lutte contre l'incendie et n'est pas confondue avec celle nécessaire à la couverture journalière des déchets.	Une réserve de matériaux d'au minimum 1000 m3 est en permanence disponible à proximité de l'alvéole et réservée uniquement pour étouffer un feu naissant ou déclaré. C'est d'ailleurs, avec l'expérience, la méthode la plus efficace pour arrêter un feu. C'est pourquoi tous nos conducteurs d'engins sont formés à cette méthode. De plus, durant la période estivale, du 15 juin au 15 septembre, nous organisons une astreinte estivale journalière de 18h à 6h, soit par la présence effective d'un agent qui dort sur place, soit part un agent positionné à mois de 10 km du site. Cette astreinte est une démarche volontaire de l'entreprise et est effective 7j. 7.
L'ensemble des moyens de lutte contre l'incendie, ainsi que leur canalisation d'alimentation et les organes de commandes constituant la réserve d'eau d'incendie propre au site sont reportés sur un plan au 1/1000ème.	Un plan des moyens de lutte contre l'incendie est maintenu à jour et inclus dans notre PSI. *Cf plan joint*
Le plan incendie est délivré aux responsables de la sécurité, aux Services de l'Etat concernés et au personnel apte à intervenir en cas de sinistre.	Notre PSI est régulièrement mis à jour et mis à disposition de l'agent de bascule à la bascule, du gardien dans le local gardien et des agents en astreinte ou pas dans la salle de pause située au centre du site
Les canalisations constituant le réseau d'incendie sont calculées pour obtenir les débits et pressions nécessaires en n'importe quel emplacement.	Le réseau d'incendie est constitue de nos deux PI et des RIA positionné : - A l'extérieur à l'entrée du site : PS 2,2 bars /PD 1,4 bars - A l'arrière des bureaux : PS 2,2bars /PD 1,4bars
L'exploitant s'assure de la disponibilité opérationnelle permanente de la ressource en eau incendie extérieure à l'établissement	Nous avons un contrat avec les Eaux de Marseille pour la mise à disposition de l'eau du canal de Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Il est donné une formation spécifique aux agents appelés à intervenir en cas de sinistre, au sein d'une équipe de première intervention, dûment constituée pour assurer une intervention immédiate.	- Nos conducteurs d'engins sont formés au maniement des extincteurs et méthode d'étouffement du feu par apport de terre. - Nous avons tout au long de l'année un gardien positionné au-dessus du casier en exploitation pendant nos heures de fermetures (soirées, nuit, week-end et jours fériés) et qui assure la surveillance incendie et opère des rondes régulières sur le site
Des consignes spéciales au risque d'incendie sont établies et rédigées par l'exploitant, distribuées aux intéressés, toujours aptes à les appliquer.	Notre PSI est régulièrement mis à jour et mis à disposition de l'agent de bascule à la bascule, du gardien dans le local gardien et des agents en astreinte ou pas dans la salle de pause située au centre du site
Des exercices de lutte contre le risque d'incendie sont régulièrement organisés, avec le concours des Corps de Sapeurs Pompiers appelés à intervenir.	Des exercices de lutte contre l'incendie sont organisés avec le concours des sapeurs pompiers, quand ceux-ci sont disponibles
L'ensemble de ces dispositions est mis en œuvre après concertation avec la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.	Le chef d'exploitation est en contact et concertation régulière avec Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

C.S.D.N.D La Vautubière Principales Infrastructures et Moyens de lutte contre l'incendie

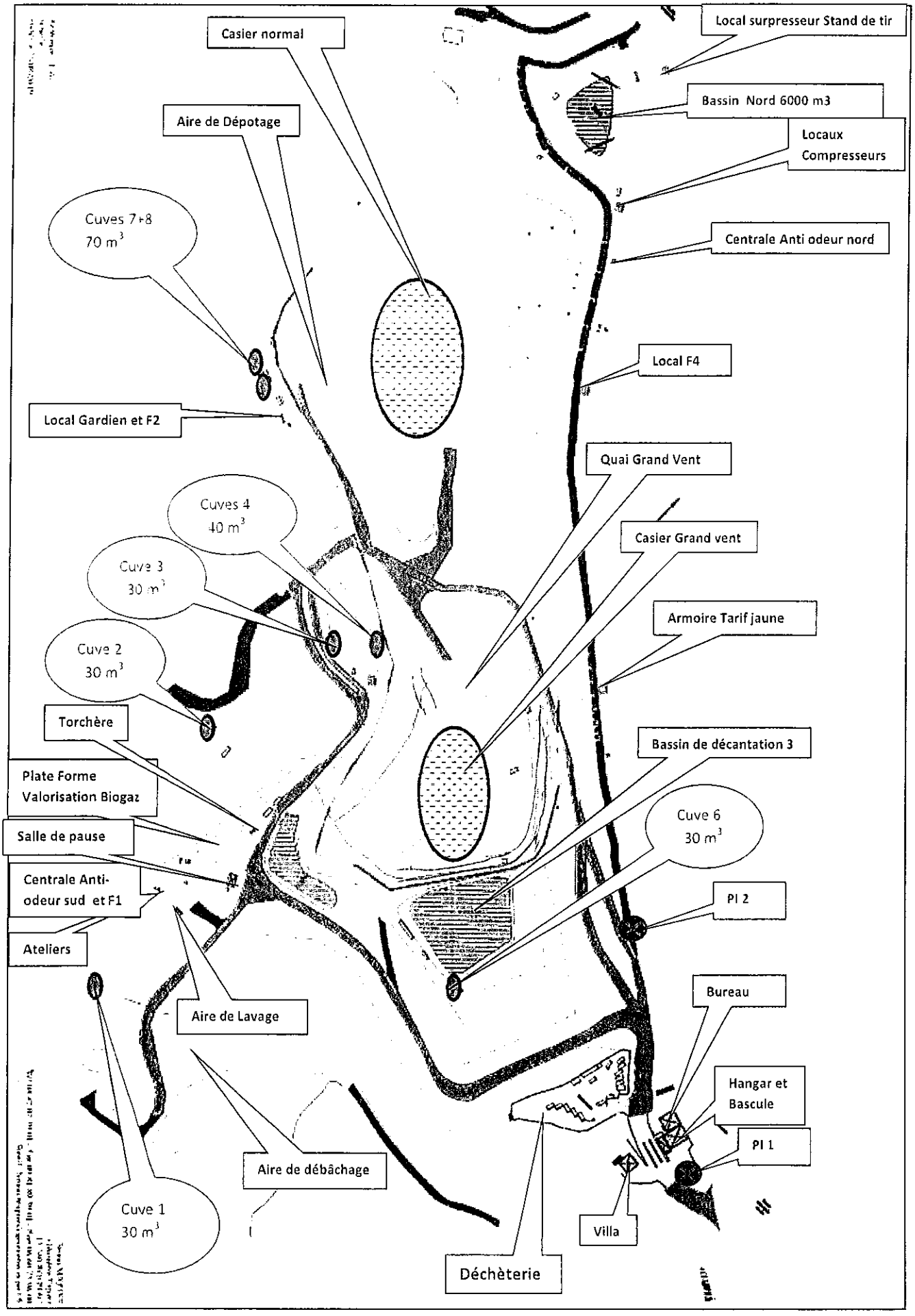

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

FICHE D'ECART

Fiche n° 1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMA La Vautubière **Site inspecté : La Fare les Oliviers** **Date de l'inspection: 16/07/2019**

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

ABSENCE DE REGISTRE DECHETS POUR LES DECHETS SORTANTS.

Ecart aux dispositions de : Article 2 de l'Arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-46 du code de l'environnement

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement **Signature de l'Inspecteur**	L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection **Représentant de l'exploitant** **Fonction et Signature**

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Conformément à l'Article 2 de l'Arrêté du 29 février 2012 modifié par Arrêté du 27 juillet 2012 - art. 5

Les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets tiennent à jour un registre chronologique où sont consignés tous les déchets sortants.

Le registre des déchets sortants contient au moins, pour chaque flux de déchets sortants, les informations suivantes :

— la date de l'expédition du déchet ;

— la nature du déchet sortant (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement) ;

— la quantité du déchet sortant ;

— le nom et l'adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié ;

— le nom et l'adresse du ou des transporteurs qui prennent en charge le déchet, ainsi que leur numéro de récépissé mentionné à l'article R. 541-53 du code de l'environnement ;

— le cas échéant, le numéro du ou des bordereaux de suivi de déchets ;

— le cas échéant, le numéro de notification prévu par le règlement susvisé ;

— le code du traitement qui va être opéré dans l'installation vers laquelle le déchet est expédié, selon les annexes I et II de la directive susvisée ;

— la qualification du traitement final vis-à-vis de la hiérarchie des modes de traitement définie à l'article L. 541-1 du code de l'environnement.

Nous avons ouvert et tenu à jour un registre des déchets sortants.
Cf le document joint

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui ☐	Non ☐
Proposition de mise en demeure	Oui ☐	Non ☐
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui ☐	Non ☐

Commentaires :

L'Inspection le :

☐ **Fiche soldée le :**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Arrêté du 29/02/12 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-46 du code de l'environnement

(JO n° 59 du 9 mars 2012)

NOR : DEVP1205955A

Texte modifié par :

Arrêté du 27 juillet 2012 (JO n° 183 du 8 août 2012)

Arrêté du 26 mars 2012 (JO n° 86 du 11 avril 2012)

Publics concernés : les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets, les collecteurs, les transporteurs, les négociants et les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets ainsi que les exploitants des installations visées à l'article L. 214-1 ou des installations visées à l'article L. 511-1 qui traitent des substances ou objets qui sont des déchets afin qu'ils cessent d'être des déchets conformément à l'article L. 541-4-3.

Objet : arrêté fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-46 du code de l'environnement.

Entrée en vigueur : 1er juillet 2012.

Notice : cet arrêté concerne le contenu des registres chronologiques de la production, de l'expédition, de la réception et du traitement de déchets.

Références : le présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).

Vus

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets ;

Vu la directive n° 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 541-43 et R. 541-46 ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2005 fixant le contenu des registres mentionnés à l'article R. 541-43 du code de l'environnement,

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 29 février 2012
(Arrêté du 27 juillet 2012, article 5 I)

Les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets, notamment de tri, établissent et tiennent à jour un registre chronologique où sont consignés tous les déchets entrants.

Le registre des déchets entrants contient au moins, pour chaque flux de déchets entrants, les informations suivantes :

- la date de réception du déchet ;
- la nature du déchet entrant (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement) ;
- la quantité du déchet entrant ;
- le nom et l'adresse de l'installation expéditrice des déchets ;
- le nom et l'adresse du ou des transporteurs, ainsi que leur numéro de récépissé mentionné à l'article R.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Materiel	EMPLACEMENT	DEBIT
POMPE	BASSIN NORD	60M3/H
MOTOPOMPE	BASSIN NORD	60M3/H
BORNE	ENTREE SITE	60M3/H
MOTOPOMPE	BASSIN SUD	60M3/H
CUVE SOUPLE	NORD	60M3/H
CAMION POMPIER	CASIER EXPLOITATION	10M3/H
POMPE PARFUM	CD19	15M3/H

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

LA MAÎTRISE DE NOS ENVIRONNEMENTS

DREAL - Subdivision Aix-en-Provence
440, rue Albert Einstein
CS 50541
13594 Aix-en-Provence Cedex 03

Réf. : PR/VE/19/08/27

Objet : Transmission réponses Ecart et Fiche de remarques - Inspection du 16/07/2019

La Fare les Oliviers, le 29 Août 2019

A l'attention de Monsieur Philippe LAURENT,

Monsieur,

Suite à votre visite d'inspection du 16 juillet 2019, nous vous prions de trouver ci-joint les réponses à la fiche d'écart et à la fiche de remarques que vous avez établies lors de cette visite, ainsi qu'un certain nombre d'annexes servant à étayer notre propos.

- Fiche d'écart avec réponse
- BSB et Bon de pesée
- Extrait de notre registre des déchets sortants
- Fiche remarques avec réponses
- Analyses des prescriptions de l'article 7.6.3 – RESSOURCES EN EAU, de notre arrêté préfectoral du 6 décembre 2013
- Plan des moyens de lutte contre l'incendie sur notre exploitation SMA Vautubière

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Directeur Technique

Philippe RAPEZZI

PJ : 7 documents (7 feuilles et 10 pages)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMAV	ENREGISTREMENT	Réf. : SME-EXP-IMP-01
	FICHE DE REFUS DES DECHETS RECEPTIONNES	Version : 1 du 19/03/2012
		Page 1 sur 1

Date du constat : **Heure du Constat :**

Client concerné :

Nous avons constaté : à la pesée lors du déchargement

De votre : Benne à déchets ☐ B.O.M
Benne à translation ☐ Compacteur

Transporté par : ☐ votre société :

☐ la société de transport :
(indiquer le nom de la société)

Par un véhicule immatriculé :

En provenance de

La présence de déchets interdits sur site faisant l'objet d'un refus d'acceptation :
(Détailler la nature des déchets)

Par conséquent nous procédons à l'action suivante :

le renvoi du camion dès la bascule
☐ le rechargement intégral
le rechargement de la fraction interdite
☐ l'isolement sur site de la fraction interdite

Nom et visa du transporteur :

Nom et visa de l'agent de bascule :

N.B. : Une copie sera transmise par fax au producteur de déchets et / ou à la société de transport.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMAV	ENREGISTREMENT	Réf. : SME-EXP-IMP-01
	FICHE DE REFUS DES DECHETS RECEPTIONNES	Version : 1 du 19/03/2012
		Page 1 sur 1

Date du constat : **Heure du Constat :**

Client concerné :

Nous avons constaté : à la pesée lors du déchargement

De votre : Benne à déchets ☐ B.O.M
Benne à translation ☐ Compacteur

Transporté par : ☐ votre société :

☐ la société de transport :
(indiquer le nom de la société)

Par un véhicule immatriculé :

En provenance de

La présence de déchets interdits sur site faisant l'objet d'un refus d'acceptation :
(Détailler la nature des déchets)

Par conséquent nous procédons à l'action suivante :

le renvoi du camion dès la bascule
☐ le rechargement intégral
le rechargement de la fraction interdite
☐ l'isolement sur site de la fraction interdite

Nom et visa du transporteur :

Nom et visa de l'agent de bascule :

N.B. : Une copie sera transmise par fax au producteur de déchets et / ou à la société de transport.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

REGISTRE DES DECHETS SORTANTS

Date Expédition Déchet	Nature du déchet sortant	Code du déchet sortant	Quantité (T)	Nom de l'installation réceptrice	Adresse de l'installation réceptrice	Nom du transporteur	Adresse du transporteur	N° de BSD si existant	Code traitement
12/03/2019	Boue de lixiviat	19 08 14	3,16	SOLAMAT MEREX	ZI les Pins Montée des Pins 13655 rognac cedex	SMA PROPRETE	7 av de Londres 13127 Vitrolles	janv-19	D10 (Incénération à terre)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2019

Document publié sur Internet

FICHE D'ECART

Fiche n° 1 — *Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : SMA La Vautubière **Site inspecté : La Fare les Oliviers** **Date de l'inspection: 19/06/2018**

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

LES 2 POTEAUX D'INCENDIE N'ASSURENT PAS UN DEBIT DE 60 M3/H SOUS UNE PRESSION DE 2.5 BARS EN SIMULTANE.

Ecart aux dispositions de : Article 7.6.3 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 6/12/2013

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection
Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature
Directeur M. VESPERINI

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Les bornes à incendie sont alimentées par le Canal de Marseille. Nous n'avons donc aucune action sur ce réseau. Nous avons mis en place des solutions alternatives (2 pompes débitant 60m³/h) pour assurer la demande des pompiers, la première borne atteignant les 60m³/h.
Une demande de modification de l'A.P. sera demandée pour valider ces nouveaux moyens, en lieu et place de ce qui était prescrit.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui ☐	Non ☐
Proposition de mise en demeure	Oui ☐	Non ☐
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui ☐	Non ☐

Commentaires :

L'Inspection le :

☐ **Fiche soldée le :**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

11) RELEVES DE QUANTITE D'ENERGIE VALORISEE

Le moteur a connu quelques arrêts durant l'année mais l'ensemble des résultats peut être amélioré ; la production électrique et thermique en a été très perturbée (voir tableau récapitulatif).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

12) RESULTATS FINANCIERS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Détail des volumes d'activité, par type de déchets et par clients, ainsi que les prix de vente facturés

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Vérification chiffre d'affaires 2019

Clients	AGGLOPOLE	ONYX MED	ONYX MILLIERE	VINCI	SILIM	VALTEO / CAD	S.E.A	S.E.A SMED	SMAE	SMAE au 01/09/19	CAPAE	CAPAE au 01/04/20			TOTAL 1
VOLUME	63 043,26	380,48	1 905,12	593,56	683,82	8 485,22	6 980,28	1 492,44	328,32	1 675,34	9 245,61	30 342,45			125 155,90
PRIX PAR TONNE	26,52	110,00	110,00	160,00	160,00	130,00	110,00	150,00	110,00	130,00	70,18	72,83			
CA / CLIENT	1 671 907,26	41 852,80	209 563,20	94 969,60	109 411,20	1 103 078,60	767 830,80	223 866,00	36 115,20	217 794,20	648 856,91	2 209 840,63		0,00	**7 335 086,40**
CA COMPTABILISE	1 671 907,27	251 416,00		96 000,00	107 843,52	1 103 078,60	991 696,80		253 909,40		2 858 697,51				**7 334 549,10**
DIFFERENCE	-0,01	0,00		-1 030,40	1 567,68	0,00	0,00		0,00		0,03				537,30

Clients							LAFARGE / TERRE	CALVIN / TERRE	TOTAL 2
VOLUME									0,00
PRIX PAR TONNE									
CA / CLIENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 871,36	29 450,91	**33 322,27**
CA COMPTABILISE							3 871,36	29 450,91	**33 322,27**
DIFFERENCE	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chiffre d'affaires theorique	7 368 408,67
Chiffre d'affaires comptabilisé	7 367 871,37
Différence	**-537,30**

L'écart de -1 030,40 € sur VINCI correspond à la facturation d'une indemnité de traitement.
L'écart de facturation SILIM de 1 567,68 euros provient d'une provision de CA à établir au 31/12/18. Correction faite en 2019

Réconciliation CA :

CA réel :	7 367 871,37	
Refacturation à SMA PROPRETE :	854,72	
Refacturation à SOLEEAM :	38 432,98	
Refacturation à SMA ENVIRONNEMENT :	3 764,23	
Refacturation à LAFARGE :	17 789,42	
Refacturation à VALSUD :	194 722,40	255 563,75
Production vendue de services :	**7 623 435,12**	
	7 623 435,12	

ATTENTION LE TONNAGE TOTAL POUR LE CLIENT CAPAE INCLUS LES TONNAGES TRAITES PAR VALSUD SUR LEUR SITE DE SEPTEMES - SOIT 38 291,96 TONNES

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Détail des recettes :

- **de l'exploitation par rapport à l'exercice antérieur en indiquant les recettes issues de la réception et de l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de la C.A.**

- **issues de l'enfouissement de déchets ménagers et de déchets industriels banales provenant de collectes hors du territoire communautaire**

- **nées de la valorisation énergétique**

- **nées de l'éventuelle commercialisation de produits dérivés : Néant**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	% Variation N / N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue	**7 623 435 €**	**7 293 786 €**	**4,52%**
Traitement déchets autres	7 406 997 €	7 054 955 €	**4,75%**
Refacturation	216 438 €	238 831 €	**-10,35%**
Montant du Chiffre d'affaires	**7 623 435 €**	**7 293 786 €**	**4,32%**
Autres produits + Revalorisation énérgetique	***72 188 €***	***67 656 €***	**6,28%**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Détail des charges d'exploitation

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	% Variation N / N-1
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats fournitures, études et prestations	**2 673 806 €**	**1 428 221 €**	**47%**
Autres achats et charges externes	**1 855 998 €**	**1 659 172 €**	**11%**
Achats Consommés	208 836 €	236 802 €	-13%
Loyer agglopole	133 200 €	130 400 €	2%
Travaux entr. Courant site	52 888 €	105 763 €	-100%
Entretien sur engins du site	170 900 €	194 960 €	-14%
Services exterieurs : locations + crédit bail	891 882 €	625 851 €	30%
Autres services exterieurs	398 292 €	365 396 €	8%
Dotations aux amortissements et provisions	***352 457 €***	***547 472 €***	***-55%***
Amort. sur immo.	112 457 €	112 159 €	0%
Amort. pour risques et charges	240 000 €	435 313 €	-81%

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Détail des achats de fournitures, des études et prestations et des achats consommés

Numéro	Intitulé	2 019	2 018	Variation
60223000	FOURNITURES ATELIER	37 394	45 131	-7 737
Total des achats de fournitures d'atelier		**37 394**	**45 131**	**-7 737**
60320000	VARIATION STOCKS APPRO	-2 489	-1 877	-612
Total des variations de stocks		**-2 489**	**-1 877**	**-612**
60400000	ACHATS D'ETUDES &PREST.	34 233	34 085	148
60499000	SOUS TRAITANCE DIVERSE	2 604 668	1 350 881	**1 253 787**
Total des études et prestations		**2 638 901**	**1 384 966**	**148**
60610000	EAU	32 854	26 465	6 389
60611000	EDF	29 570	26 428	3 142
60615000	GAZOIL	24 587	28 338	-3 751
60615100	ESSENCE	4 060	5 835	-1 775
60615200	FUEL	106 352	140 653	-34 301
60630000	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	7 226	3 609	3 617
60631000	ACHATS : CAFE BOISSONS	2 850	2 353	497
60633000	VETEMENTS DE TRAVAIL	0	182	-182
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 337	2 938	-1 601
Total achats divers		**208 836**	**236 801**	**-27 965**
TOTAL		**2 882 642**	**1 665 021**	**1 217 621**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Détail des charges externes par type de charge et par opération et détail des dépenses contractuelles

Numéro	Intitulé	Solde	FOURNISSEUR
61130000	GARDIENNAGE - SECURITE	100 160	PROTECTIA SECURITE
	Total classe 611	100 160	
61212400	LOYER OGAPUR	1 080	SOFINCO
61212600	LOYER LAMPE STERILISATION	660	SOFINCO
	Total classe 612	1 740	
61320000	LOYER AGGLOPOLE CSDU	133 200	COMMUNAUTE AGGLO
61321000	LOYERS VILLECROZE	1 992	SMA ENVIRONNEMENT
61350000	LOCATION MATERIEL	4 617	KILOUTOU - ALTEAD PROVENCE
61350200	BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 200	BNP LEASE
61350300	LOC° EQUIPT INFORM CZC615BQDK	2 856	BNP LEASE
61350400	LOCATION SYSTEME VIDEOSURVEILL	498	VISUALYS
61351000	MATERIEL 836H656	108 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351100	MATERIEL TH 407	15 396	SMA ENVIRONNEMENT
61351200	LOCATION D 250 E	48 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351210	LOCATION D6 RXL / 09BM00518	48 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351220	LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351221	LOCATION 836G / BRL 510	216 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351230	LOCATION TOMBEREAU 730 BM01425	80 128	SMA ENVIRONNEMENT
61351380	LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	46 240	SMA ENVIRONNEMENT
61351390	LOC. CHARGEUSE 963C BBD02699	96 347	SMA ENVIRONNEMENT
61353254	LOCATION FOURGON SMA ENVIRONN.	10 229	SMA ENVIRONNEMENT
61354000	LOCAT° MINI COOPER FL 345 BA	2 324	CIC LEASING
	Total classe 613	923 026	
61400000	CHARGES LOCATIVES VILLECROZE	156	SMA ENVIRONNEMENT
	Total classe 614	156	
61520000	ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	52 888	DIVERS
61551000	ENTRETIEN VEHIC TOURISME	4 183	DIVERS
61551100	ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	902	DIVERS
61551200	ENTRET COMP 836 H BXD 316	17 450	BERGERAT MONOYEUR
61551210	ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	10 155	BERGERAT MONOYEUR
61551220	ENTRET PELLE 330 D RAS 410	17 859	BERGERAT MONOYEUR
61551221	ENTRETIEN 836G / BRL 510	3 978	BERGERAT MONOYEUR
61551230	ENTRET TOMB 730 B1M 01425	13 032	BERGERAT MONOYEUR
61551240	ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	10 089	BERGERAT MONOYEUR
61551250	ENTRET TRACTO 428 C 00412	1 802	BERGERAT MONOYEUR
61551260	ENTRET COMP 836 BDX 656	10 190	BERGERAT MONOYEUR
61551270	ENTRETIEN TH 407	11 576	BERGERAT MONOYEUR
61551280	ENTRETIEN 836H BXD00648	12 890	BERGERAT MONOYEUR
61551300	ENTRET COMP V3 CS 533	11 932	BERGERAT MONOYEUR
61551310	ENTRETIEN D 250 E	2 773	BERGERAT MONOYEUR
61551320	ENTRETIEN D6 RXL	1 701	BERGERAT MONOYEUR
61551350	ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	3 770	BERGERAT MONOYEUR
61552100	FRAIS VETERINAIRE	211	DIVERS
61553254	ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN	798	AYME
61553500	ENTRETIEN MATERIEL	10 303	DIVERS
61560000	MAINTENANCE	25 306	DIVERS
	Total classe 615	223 788	
61600000	ASSURANCES ENGINS/FLOTTE	14 293	AXA
61620000	ASSURANCE RESP. CIVILE	13 461	AXA
61630000	ASSURANCE SUR EMPRUNTS	1 152	MERCEDES
61650000	MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE	1 053	AXA
61690000	ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	AXA
	Total classe 616	37 807	
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	5 353	DIVERS
61880000	FORMATIONS	916	AGEFOS
	Total classe 618	6 268	
	Total classe 61	1 292 946	
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	38 186	PROMAN
	Total classe 621	38 186	
62200000	PRESTATIONS ASSISTANCE	24 810	SMA ENVIRONNEMENT
62260000	HONORAIRES JURIDIQUES	122 750	FERRANDINI-CAVIGLIOLI
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	39 775	IMEX
62262000	HONORAIRES COMM/COMPTES	22 020	HELLMANN
62263000	HONORAIRES BUREAUX ETUDES	20 686	BIEDRON-GINGER BURGEAP
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	2 878	LEX JURIS - CAVIGLIOLI
	Total classe 622	232 919	
62300000	PUBLICITE RELATION PUBLIQ	3 216	CONNECTED PROJECT
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	6 501	DIVERS
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	2 000	DIVERS
	Total classe 623	11 718	
62400000	TRANSPORT	0	
	Total classe 624	0	
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	6 114	
62570000	RECEPTIONS	34 431	
	Total classe 625	40 545	
62600000	FRAIS POSTAUX		
62610000	REDEVANCE TALKIE	252	
62620000	TELEPHONE	6 304	
	Total classe 626	6 556	
62700000	SERVICES BANCAIRES	23 422	
	Total classe 627	23 422	
62800000	FRAIS DIVERS	869	
	Total classe 628	869	
	TOTAL GENERAL		**1 647 162**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SMA ENERGIE
58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	2 286 539 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	677 214 Euros
- Résultat net comptable,	(32 187) Euros

Fait à MARSEILLE
Le 30/03/2019

GERALDINE MARONNE
Collaboratrice Comptable

BOULBAHRI FAROUK
EXPERT COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE

58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE
171 Bis Ch. de la Madrague
ville
13002 MARSEILLE
04 96 15 27 46

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	1 816 486	1 089 638	726 848	848 008	121 160-	14.29-
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	12 123	4 593	7 530	11 572	4 042-	34.93-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 828 609	1 094 231	734 378	859 580	125 202-	14.57-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	10 000		10 000	20 000	10 000-	50.00-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	71 929		71 929	176 550	104 621-	59.26-
	Autres créances	46 985		46 985	46 310	675	1.46
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	812 214	2 283	809 931	813 557	3 626-	0.45-
	Disponibilités	613 282		613 282	458 027	155 255	33.90
	Charges constatées d'avance (3)	33		33	33		
	Total III	1 554 443	2 283	1 552 161	1 514 478	37 683	2.49
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 383 052	1 096 514	2 286 539	2 374 058	87 519-	3.69-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 000)	37 000	37 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 700	3 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	723 590	722 665	925	0.13
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	32 187-	925	33 112-	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	732 103	764 290	32 187-	4.[illegible]
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	394 000	369 000	25 000	6.78
	Provisions pour charges				
	Total III	394 000	369 000	25 000	6.78
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	316	351	34-	9[illegible]
	Emprunts et dettes financières diverses	1 036 777	1 036 777		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 950	126 243	30 293-	24.00-
	Dettes fiscales et sociales	21 901	34 174	12 273-	35.91-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 492	43 223	37 731-	87.29-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 160 436	1 240 768	80 332-	6.47-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 286 539	2 374 058	87 519-	3.69-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 160 436	1 240 768		

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	677 214		677 214	787 474	110 260-	14.00-
Chiffre d'affaires NET	677 214		677 214	787 474	110 260-	14.00-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 073		1 073	
Autres produits			1	12	12-	95.88-
Total des Produits d'exploitation (I)			678 287	787 486	109 200-	13.87-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			52 580	41 850	10 730	25.64
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			10 000	21 000	11 000-	52.38-
Autres achats et charges externes *			189 610	184 811	4 798	2.60
Impôts, taxes et versements assimilés			9 817	3 001	6 816	227.10
Salaires et traitements			143 926	146 678	2 752-	1.88-
Charges sociales			83 263	85 479	2 217-	2.59-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			125 202	121 711	3 491	2.87
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			67 662	75 945	8 284-	10.91-
Total des Charges d'exploitation (II)			682 059	680 476	1 583	0.23
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 772-	107 010	110 782-	103.52-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	210	210		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	210	210		
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	213-	1 936	2 149-	111.00-
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 839		3 839	
Total VI	3 626	1 936	1 690	87.31
2. Résultat financier (V-VI)	3 415-	1 725-	1 690-	97.96-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 187-	105 285	112 472-	106.83-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	25 000	104 000	79 000-	75.96-
Total VIII	25 000	104 000	79 000-	75.96-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	25 000-	104 000-	79 000	75.96
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		360	360-	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)	678 497	787 697	109 200-	13.86-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	710 684	786 772	76 087-	9.67-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	32 187-	925	33 112-	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 286 538.85 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 677 213.66 Euros et dégageant un déficit de 32 187.20- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun évènement n'est à signaler

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement n'est à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	1 816 486		
Matériel de transport	11 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 123		
TOTAL	1 828 609		
TOTAL GENERAL	1 828 609		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			1 816 486	1 816 486
Matériel de transport			11 000	11 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 123	1 123
TOTAL			1 828 609	1 828 609
TOTAL GENERAL			1 828 609	1 828 609

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	968 478	121 160		1 089 638
Matériel de transport	322	3 667		3 989
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	229	375		604
TOTAL	969 029	125 202		1 094 231
TOTAL GENERAL	969 029	125 202		1 094 231

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	121 160				
Matériel de transport	3 667				
Matériel de bureau informatique mobilier	375				
TOTAL	125 202				
TOTAL GENERAL	125 202				

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	369 000	25 000			394 000
TOTAL	369 000	25 000			394 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	2 495		213		2 283
TOTAL	2 495		213		2 283
TOTAL GENERAL	371 495	25 000	213		396 283
Dont dotations et reprises					
financières		213			
exceptionnelles		25 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	71 929	71 929	
Taxe sur la valeur ajoutée	46 980	46 980	
Débiteurs divers	5	5	
Charges constatées d'avance	33	33	
TOTAL	118 947	118 947	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	316	316		
Fournisseurs et comptes rattachés	95 950	95 950		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 496	14 496		
Taxe sur la valeur ajoutée	183	183		
Autres impôts taxes et assimilés	7 222	7 222		
Groupe et associés	1 036 777	0	1 036 777	
Autres dettes	5 492	5 492		
TOTAL	1 160 436	123 659	1 036 777	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	3 700			3 700

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	316
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 505
Dettes fiscales et sociales	6 175
Autres dettes	5 492
Total	102 488

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Total	2

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	36 785
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	11 327
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		48 112

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation : 1,50 %
- taux d'actualisation : 1,60 %

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Dossier N° 003021 en Euros.

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
Nbre des actions ordinaires existantes	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	786 253	873 494	733 828	787 474	677 214
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	298 778	307 001	208 235	228 932	117 802
Impôts sur les bénéfices	59 049	2 208	45-	360	
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	118 569	4 633	561	925	32 187-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	65.00	82.00	56.29	61.78	31.84
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	32.05	1.25	0.15	0.25	8.70-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	132 523	157 573	134 126	146 678	143 926
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	73 776	89 069	77 541	85 479	83 263

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

SMA ENERGIE

58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

DOSSIER FISCAL

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE
171 Bis Ch. de la Madrague
ville
13002 MARSEILLE
04 96 15 27 46

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Egalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2019

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case				Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case	
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SMA ENERGIE	58 Bd Louis Villecroze BP 50215 13014 MARSEILLE
SIRET 5 1 0 3 1 1 4 0 0 0 0 0 1 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
PRODUCTION D'ELECTRICITE	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	26 058
Bénéfice imposable à 15%					

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Pôle de compétivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		SII cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
IMEX - EXPERTISE COMPTABLE 171 Bis Ch. de la Madrague ville 13002 MARSEILLE Tél: 04 96 15 27 46	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	**Identité du déclarant:**
N° d'agrément du CGA Tél:	Date: 30/03/2019 Lieu MARSEILLE Qualité et nom du signataire: DIRECTEUR GENERAL Signature RAPEZZI PHILIPPE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

LE COUSSOU 13580 LA FARE LES OLIVIERS

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 58 Bd Louis Villecroze 13014 MARSEILLE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 1 0 3 1 1 4 0 0 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 31 12 2018 Net 3	N-1 31 12 2017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	1 816 486	AQ	1 089 638	726 848	848 008
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	12 123	AU	4 593	7 530	11 572
IMMOBILL.	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	1 828 609	BK	1 094 231	734 378	859 580
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	10 000	BU		10 000	20 000
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	71 929	BY		71 929	176 550
	Autres créances (3)	BZ	46 985	CA		46 985	46 310
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	812 214	CE	2 283	809 931	813 557
	Disponibilités	CF	613 282	CG		613 282	458 027
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	33	CI		33	33
	TOTAL (III)	CJ	1 554 443	CK	2 283	1 552 161	1 514 478
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 383 052	1A	1 096 514	2 286 539	2 374 058

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 003021 en Euros. Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000)	DA	37 000	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 700	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	723 590	722 665
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(32 187)	925
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	732 103	764 290
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	394 000	369 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	394 000	369 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	316	351
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 036 777	1 036 777
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	95 950	126 243
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 901	34 174
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 492	43 223
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 160 436	1 240 768
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 286 539	2 374 058

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 160 436	1 240 768
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	677 214	FH	FI	677 214	787 474
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	677 214	FK	FL	677 214	787 474
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	1 073	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1	12
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	678 287	787 486
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	52 580	41 850
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	10 000	21 000
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	189 610	184 811
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	9 817	3 001
	Salaires et traitements*				FY	143 926	146 678
	Charges sociales (10)				FZ	83 263	85 479
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	125 202	121 711
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	67 662	75 945
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	682 059	680 476
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(3 772)	107 010
opér. en comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	210	210
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	210	210
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	(213)	1 936
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	3 839	
	Total des charges financières (VI)				GU	3 626	1 936
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 415)	(1 725)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(7 187)	105 285

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Cegid Group

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	25 000	104 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	25 000	104 000
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(25 000)	(104 000)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		360
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	678 497	787 6
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	710 684	786 772
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(32 187)	925
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 073	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	67 661	75 917
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dotation Provision pour litige	25 000	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	1 816 486	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]		KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	11 000	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 123	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN	1 828 609	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ		LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 828 609	ØH	ØJ

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	MB 1 816 486	MC 1 816 486
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	MQ 11 000	MR 11 000
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT 1 123	MU 1 123
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	NH 1 828 609	NI 1 828 609
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		I0		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL 1 828 609	ØM 1 828 609

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	968 478	PN	121 160	PO		PQ	1 089 638	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	322	QI	3 667	QJ		QK	3 989	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	229	QM	375	QN		QO	6	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	969 029	QV	125 202	QW		QX	1 094 231	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	969 029	ØP	125 202	ØQ		ØR	1 094 231	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement — TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles — TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	369 000	5W	25 000	5X		5Y	394 000
	TOTAL II	5Z	369 000	TV	25 000	TW		TX	394 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	2 495	6Y		6Z	213	7A	2 283
	TOTAL III	7B	2 495	TY		TZ	213	UA	2 283
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)	7C	371 495	UB	25 000	UC	213	UD	396 283
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	(213)	UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	25 000	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE 31/12/2018

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
LITITGE PRIME A LA METHANISATION	265 000			265 000
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
PROV0 DEPRECIATION OPVCM	2 495		213	2 282

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	71 929		71 929		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	46 980		46 980		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5		5		
	Charges constatées d'avance	VS	33		33		
	TOTAUX	VT	118 947	VU	118 947	VV	
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG	316	316		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	95 950	95 950		
Personnel et comptes rattachés	8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	14 496	14 496		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	183	183		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 222	7 222		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	1 036 777	(0)	1 036 777	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	5 492	5 492		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	1 160 436	VZ 123 659	1 036 777	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2018

I. RÉINTEGRATIONS

								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés							WB	
		de son conjoint			moins part déductible *			à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	5 917	XE	5 917
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
		- imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme							WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	2 495
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
								TOTAL I	WR	8 412

II. DÉDUCTIONS

								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	32 187
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *								WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV	
		- imposées aux taux de 0 %							WH	
		- imposées aux taux de 19 %							WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A						XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5							
	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA							
	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC							
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	2 283
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI		XG	
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
								TOTAL II	XH	34 470

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	26 058
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	26 058

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) **DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2019

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	26 058
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	26 058

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
OPCVM	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	925		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	925	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
TOTAL I	ØF	925		Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	925	

RENSEIGNEMENTS DIVERS				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)		XQ	1 882	1 2
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	51 649	28 532
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	136 079	154 982
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	189 610	184 811
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	1 153	1 049
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)		9Z	8 664	1 952
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	9 817	3 001
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		YY	130	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	51 085	59 183
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*		ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL	
		Plus-values à 19 % JM		Imputations JC	
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO	
		Plus-values à 19 % JP		Imputations JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DGFiP N° 2059-A 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant [X] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations * 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations * 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments 13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2019

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
s-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15 **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2018	et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	677 160
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	677 160
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	52 580
Variation négative des stocks	OQ	10 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	187 863
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	67 662
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	318 105
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	359 056
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	359 056

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX	677 160	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	2	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY	01/01/2018		GZ	31/12/2018	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N° SIRET 51031140000012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SMA ENERGIE

ADRESSE (voie) 58 Bd Louis Villecroze BP 50215

CODE POSTAL 13014 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3 700
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SMA ENVIRONNEMENT

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 3 700

Adresse : N° 58 Voie Bd Louis Villecroze

Code postal 13014 Commune MARSEILLE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N° SIRET 51031140000012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SMA ENERGIE

ADRESSE (voie) 58 Bd Louis Villecroze BP 50215

CODE POSTAL 13014 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2019)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ____ **ou exercice**

Désignation de l'entreprise SMA ENERGIE — du 01012018

Adresse 58 Bd Louis Villecroze BP 50215 13014 MARSEILLE — au 31122018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶ :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ❿		- de l'exercice ❿	
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire RAPEZZI PHILIPPE
DIRECTEUR GENERAL

A MARSEILLE le 30/03/2019

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			33.23
31/12/2018 IN ATEE	33.23		
41810000 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR			71 149.18
COMPTES DE PASSIF			
51860000 AGIOS BANCAIRES CHARGES A PAY.			316.22
01/01/2018 AN S.A.N.		350.69	
01/01/2018 IN CAP AGIOS 4T2017	350.69		
31/12/2018 IN ARRETE DE COMPTE 31/12/18		316.22	
40810000 FOURNISSEURS - FNP			90 504.81
44860000 CHARGES FISCALES A PAYER			6 175.00
31/12/2018 IN PROV CVAE 2018		258.00	
31/12/2018 OD TVTS 2018		* 5 917.00	
41980000 CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR			5 491.86

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68750000 DOTAT° AUX PROV° POUR RISQUES			25 000.00
31/12/2018 OD COMPLEMENT PROV METHANISATION	25 000.00		

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE

58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

DOSSIER DE GESTION

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE
171 Bis Ch. de la Madrague
ville
13002 MARSEILLE
04 96 15 27 46

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONSTRUCTIONS		726 848	848 008	121 160-	14.29-
21300000	CONSTRUCTIONS USINES	1 816 486	1 816 486		
28130000	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS	1 089 638-	968 478-	121 160-	12.51-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 530	11 572	4 042-	34.93-
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	11 000	11 000		
21830000	MATERIEL DE BUREAU	1 123	1 123		
28182000	AMORTISSEMENTS VEHICULE	3 989-	322-	3 667-	NS
28183000	AMORTISSEMENTS MATERIEL BUREAU	604-	229-	375-	163.76-
Total II		734 378	859 580	125 202-	14.57-
MARCHANDISES		10 000	20 000	10 000-	50.00-
37100000	STOCK CHARBON	10 000	20 000	10 000-	50.00-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		71 929	176 550	104 621-	59.26-
41100000	CLIENTS	780	71 164	70 384-	98
41810000	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	71 149	105 386	34 237-	32
AUTRES CREANCES		46 985	46 310	675	1.46
40100000	FOURNISSEURS	5		5	
40980000	FOURNISSEURS - AVOIR A RECEV.		23 298	23 298-	100.00-
44566000	TVA DEDUCTIBLE / ABS	13 007	1 820	11 187	614.83
44567000	CRÉDIT DE TVA A REPORTER	19 008	3 920	15 088	384.90
44567800	CREDIT DE TVA - RBT DEMANDE		5 000	5 000-	100.00-
44586000	TVA / FACT. NON PARVENUES	14 965	12 273	2 692	21.93
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		809 931	813 557	3 626-	0.45-
50771000	ETOILE TRESORERIE PRIMO 5DEC		110 476	110 476-	100.00-
50771400	ET TRESO 9 M-E	502 141		502 141	
50772000	ETOILE JOUR - SELECT 5DEC		505 576	505 576-	100.00-
50773000	ET TRESO 9 M-P	110 073		110 073	
50810000	COMPTE A TERME SMC	200 000	200 000		
59080000	PROV° P/ DEPRECIAT° VMP	2 283-	2 495-	213	8.53
DISPONIBILITES		613 282	458 027	155 255	33
51230000	SMC PARADIS	613 282	458 027	155 255	33
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		33	33		
48600000	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	33	33		
Total III		1 552 161	1 514 478	37 683	2.49
TOTAL GENERAL		2 286 539	2 374 058	87 519-	3.69-

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	37 000	37 000		
10130000 CAPITAL APPELÉ VERSÉ	37 000	37 000		
RESERVE LEGALE	3 700	3 700		
10611000 RESERVE LEGALE	3 700	3 700		
AUTRES RESERVES	723 590	722 665	925	0.13
10680000 AUTRES RESERVES	723 590	722 665	925	0.13
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	32 187-	925	33 112-	NS
Total I	732 103	764 290	32 187-	4.21-
PROVISIONS POUR RISQUES	394 000	369 000	25 000	6.78
15180000 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	394 000	369 000	25 000	6.78
ıtal III	394 000	369 000	25 000	6.78
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	316	351	34-	9.83-
51860000 AGIOS BANCAIRES CHARGES A PAY.	316	351	34-	9.83-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 036 777	1 036 777		
45500100 ASSOCIES - SMAE	1 036 777	1 036 777		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	95 950	126 243	30 293-	24.00-
40100000 FOURNISSEURS	5 445	29 307	23 862-	81.42-
40810000 FOURNISSEURS - FNP	90 505	96 936	6 431-	6.63-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	21 901	34 174	12 273-	35.91-
43100000 URSSAF	4 605	14 574	9 969-	68.40-
43730000 PREMALLIANCE	2 047	6 881	4 834-	70.25-
43731000 AXA PRÉVOYANCE ART 83	3 406		3 406	
43732000 AXA PREVOYANCE	3 422	10 127	6 705-	66.21-
43780000 AGEFOS	1 017	873	144	16.46
44400000 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		315	315-	100.00-
44571200 TVA COLLECTEE 20 %	130		130	
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	53	62	9-	14.80-
44750000 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 047	1 079	32-	2.97-
44860000 CHARGES FISCALES A PAYER	6 175	263	5 912	NS
AUTRES DETTES	5 492	43 223	37 731-	87.29-
41980000 CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	5 492	43 223	37 731-	87.29-
Total IV	1 160 436	1 240 768	80 332-	6.47-
TOTAL GENERAL	2 286 539	2 374 058	87 519-	3.69-

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		677 214	787 474	110 260-	14.00-
70610000	PRESTATIONS NON SOUMISES	676 610	759 165	82 556-	10.87-
70800000	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	604	309	295	95.66
70810000	PDT DES ACTIVITES ANNEXES NS		28 000	28 000-	100.00-
Chiffre d'affaires NET		677 214	787 474	110 260-	14.00-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		1 073		1 073	
79100000	TRANSFERT DE CHARGES	1 073		1 073	
AUTRES PRODUITS		1	12	12-	95.88-
75800000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	1	12	12-	95.88-
Total des Produits d'exploitation		678 287	787 486	109 200-	13.87-
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		52 580	41 850	10 730	25.64
60100000	ACHATS DE CHARBON	46 782	41 850	4 932	11
60110000	ACHATS DE CHARBON	5 798		5 798	
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)		10 000	21 000	11 000-	52.38-
60310000	VARIATION STOCK CHARBON	10 000	21 000	11 000-	52.38-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		189 610	184 811	4 798	2.60
60611000	ELECTRICITÉ	3 063	5 761	2 698-	46.84-
60630000	PETIT MATERIEL ET PETITES FOUR		122	122-	100.00-
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 673	5 655	18	0.32
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	1 746	1 228	519	42.24
61400000	CHARGES LOCATIVES	135	70	65	92.86
61520000	ENTRETIEN IMMOBILIER	263	309	46-	14.80-
61551000	ENTRETIEN VEHICULE TOURISME		1 270	1 270-	100.00-
61560000	MAINTENANCE	102 896	118 045	15 149-	12.83-
61630000	ASSURANCE BRIS DE MACHINES	9 758	9 306	452	4.86
61640000	ASSURANCE RC ENTREPRISES	7 660	6 971	689	9.88
61810000	DOCUMENTATION DIVERS	157	153	4	2.73
62200000	PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	2 300	2 590	290-	11.20-
62260400	HONORAIRES JURIDIQUES	33 302	10 387	22 915	220.61
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	12 541	12 112	429	3
62263000	HONORAIRES C.COMPTES	3 417	3 400	17	0.49
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	89	43	47	108.75
62350000	SPONSORING	2 200	1 200	1 000	83.33
62360000	DONS ET POURBOIRES	1 000	4 000	3 000-	75.00-
62510000	FRAIS DE DEPLACEMENTS		355	355-	100.00-
62570000	FRAIS DE RECEPTION	212	688	476-	69.14-
62600000	FRAIS P.T.T. (POSTE)	79	69	10	14.49
62700000	SERVICES BANCAIRES	1 443	1 078	365	33.85
62810000	COTISATIONS	1 675		1 675	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		9 817	3 001	6 816	227.10
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	1 047	1 079	32-	2.99-
63330000	FORMATION PROFESSIONNELLE	847	873	26-	2.94-
63511000	CET	1 153	1 049	104	9.91
63514000	TVTS	5 917		5 917	
63580000	CHARGES FISCALES DIVERSES	853		853	

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	143 926	146 678	2 752-	1.88-
64110000 SALAIRES, APPOINTEMENTS, COM.	143 926	146 678	2 752-	1.88-
CHARGES SOCIALES	83 263	85 479	2 217-	2.59-
64510000 COTISATIONS URSSAF	41 732	42 577	845-	1.98-
64520000 COTISATIONS MUTUELLE REUNICA		2 996	2 996-	100.00-
64530000 COTISATIONS REUNICA	29 954	18 600	11 354	61.04
64531000 COTISATIONS AXA PREVOY ART 83		12 477	12 477-	100.00-
64532000 COTISATIONS AXA PRÉVOYANCE	11 576	8 829	2 748	31.12
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	125 202	121 711	3 491	2.87
68112000 DOTAT° IMMOS. CORPORELLES	125 202	121 711	3 491	2.87
AUTRES CHARGES	67 662	75 945	8 284-	10.91-
65100000 ROYALTIES	67 661	75 917	8 256-	10.87-
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	1	29	28-	98.16-
Total des Charges d'exploitation	682 059	680 476	1 583	0.23
Résultat d'exploitation	3 772-	107 010	110 782-	103.52-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	210	210		
76400000 REVENUS VMP	210	210		
Total des Produits financiers	210	210		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	213-	1 936	2 149-	111.00-
68665000 DOT° PROV° VMP	213-	1 936	2 149-	111.00-
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 839		3 839	
66700000 CHARGES SUR CESSIONS VMP	3 839		3 839	
Total des Charges financières	3 626	1 936	1 690	87.31
Résultat financier	3 415-	1 725-	1 690-	97.96-
Résultat courant avant impôts	7 187-	105 285	112 472-	106.83-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	25 000	104 000	79 000-	75.96-
68750000 DOTAT° AUX PROV° POUR RISQUES	25 000	104 000	79 000-	75.96-
Total des Charges exceptionnelles	25 000	104 000	79 000-	75.96-
Résultat exceptionnel	25 000-	104 000-	79 000	75.96
IMPOTS SUR LES BENEFICES		360	360-	100.00-
69500000 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		360	360-	100.00-
Total des produits	678 497	787 697	109 200-	13.86-
Total des charges	710 684	786 772	76 087-	9.67-
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	32 187-	925	33 112-	NS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

		Exercice N 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2017 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION		677 214	100.00	787 474	100.00	110 260-	14.00-
PRODUCTION VENDUE		677 214	100.00	787 474	100.00	110 260-	14.00-
70610000	PRESTATIONS NON SOUMISES	676 610	99.91	759 165	96.41	82 556-	10.87-
70800000	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	604	0.09	309	0.04	295	95.66
70810000	PDT DES ACTIVITES ANNEXES NS			28 000	3.56	28 000-	100.00-
PRODUCTION DE L'EXERCICE		677 214	100.00	787 474	100.00	110 260-	14.00-
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES		62 580	9.24	62 850	7.98	270-	0.43-
60100000	ACHATS DE CHARBON	46 782	6.91	41 850	5.31	4 932	11.78
60110000	ACHATS DE CHARBON	5 798	0.86			5 798	
60310000	VARIATION STOCK CHARBON	10 000	1.48	21 000	2.67	11 000-	52.38-
MARGE BRUTE DE PRODUCTION		614 634	90.76	724 624	92.02	109 990-	15.18-
MARGE BRUTE GLOBALE		614 634	90.76	724 624	92.02	109 990-	15
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES		189 610	28.00	184 811	23.47	4 798	2.60
60611000	ELECTRICITÉ	3 063	0.45	5 761	0.73	2 698-	46.84-
60630000	PETIT MATERIEL ET PETITES FOUR			122	0.02	122-	100.00-
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 673	0.84	5 655	0.72	18	0.32
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	1 746	0.26	1 228	0.16	519	42.24
61400000	CHARGES LOCATIVES	135	0.02	70	0.01	65	92.86
61520000	ENTRETIEN IMMOBILIER	263	0.04	309	0.04	46-	14.80-
61551000	ENTRETIEN VEHICULE TOURISME			1 270	0.16	1 270-	100.00-
61560000	MAINTENANCE	102 896	15.19	118 045	14.99	15 149-	12.83-
61630000	ASSURANCE BRIS DE MACHINES	9 758	1.44	9 306	1.18	452	4.86
61640000	ASSURANCE RC ENTREPRISES	7 660	1.13	6 971	0.89	689	9.88
61810000	DOCUMENTATION DIVERS	157	0.02	153	0.02	4	2.73
62200000	PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	2 300	0.34	2 590	0.33	290-	11.20-
62260400	HONORAIRES JURIDIQUES	33 302	4.92	10 387	1.32	22 915	220.61
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	12 541	1.85	12 112	1.54	429	3.54
62263000	HONORAIRES C.COMPTES	3 417	0.50	3 400	0.43	17	0.49
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	89	0.01	43	0.01	47	108.75
62350000	SPONSORING	2 200	0.32	1 200	0.15	1 000	83.33
62360000	DONS ET POURBOIRES	1 000	0.15	4 000	0.51	3 000-	75.
62510000	FRAIS DE DEPLACEMENTS			355	0.05	355-	100.00-
62570000	FRAIS DE RECEPTION	212	0.03	688	0.09	476-	69.14-
62600000	FRAIS P.T.T. (POSTE)	79	0.01	69	0.01	10	14.49
62700000	SERVICES BANCAIRES	1 443	0.21	1 078	0.14	365	33.85
62810000	COTISATIONS	1 675	0.25			1 675	
VALEUR AJOUTEE		425 024	62.76	539 813	68.55	114 789-	21.26-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		9 817	1.45	3 001	0.38	6 816	227.10
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	1 047	0.15	1 079	0.14	32-	2.99-
63330000	FORMATION PROFESSIONNELLE	847	0.13	873	0.11	26-	2.94-
63511000	CET	1 153	0.17	1 049	0.13	104	9.91
63514000	TVTS	5 917	0.87			5 917	
63580000	CHARGES FISCALES DIVERSES	853	0.13			853	

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2017 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
SALAIRES DU PERSONNEL	143 926	21.25	146 678	18.63	2 752-	1.88-
64110000 SALAIRES, APPOINTEMENTS, COM.	143 926	21.25	146 678	18.63	2 752-	1.88-
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	83 263	12.29	85 479	10.85	2 217-	2.59-
64510000 COTISATIONS URSSAF	41 732	6.16	42 577	5.41	845-	1.98-
64520000 COTISATIONS MUTUELLE REUNICA			2 996	0.38	2 996-	100.00-
64530000 COTISATIONS REUNICA	29 954	4.42	18 600	2.36	11 354	61.04
64531000 COTISATIONS AXA PREVOY ART 83			12 477	1.58	12 477-	100.00-
64532000 COTISATIONS AXA PRÉVOYANCE	11 576	1.71	8 829	1.12	2 748	31.12
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	188 018	27.76	304 654	38.69	116 636-	38.28-
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1		12		12-	95.88-
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	1	0.00	12	0.00	12-	95.88-
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	67 662	9.99	75 945	9.64	8 284-	10.91-
65100000 ROYALTIES	67 661	9.99	75 917	9.64	8 256-	10.87-
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	1	0.00	29	0.00	28-	98.16-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	1 073	0.16			1 073	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	1 073	0.16			1 073	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	125 202	18.49	121 711	15.46	3 491	2.87
68112000 DOTAT° IMMOS. CORPORELLES	125 202	18.49	121 711	15.46	3 491	2.87
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 772-	0.56-	107 010	13.59	110 782-	103.52-
PRODUITS FINANCIERS	210	0.03	210	0.03		
76400000 REVENUS VMP	210	0.03	210	0.03		
CHARGES FINANCIERES	3 626	0.54	1 936	0.25	1 690	87.31
66700000 CHARGES SUR CESSIONS VMP	3 839	0.57			3 839	
68665000 DOT° PROV° VMP	213-	0.03-	1 936	0.25	2 149-	111.00-
ESULTAT COURANT	7 187-	1.06-	105 285	13.37	112 472-	106.83-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000	3.69	104 000	13.21	79 000-	75.96-
68750000 DOTAT° AUX PROV° POUR RISQUES	25 000	3.69	104 000	13.21	79 000-	75.96-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25 000-	3.69-	104 000-	13.21-	79 000	75.96
IMPOT SUR LES BENEFICES			360	0.05	360-	100.00-
69500000 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS			360	0.05	360-	100.00-
RESULTAT NET	32 187-	4.75-	925	0.12	33 112-	NS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
I - Article D. 441I.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux :

II - Article D. 441I.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux :

III - Article D. 441.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux :

IV - Article D. 441.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux :

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-005** | Version : AR-19-LK-148038-03 (01/10/2019) | Votre réf. : LIXIVIAT

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS444 : **Nickel (Ni)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.09	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	3.5	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	868	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	3320	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.07	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** SFA / vapeurs froides (CV-AAS) (Minéralisation à l'acide nitrique) - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			
LS02C : **Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		0.87<x<0.911	mg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1JW : **Ethylbenzène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488*** HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<0.50	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

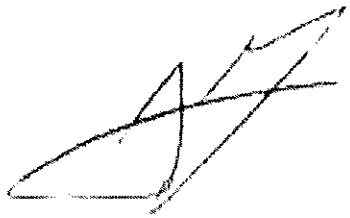

Morgan Arribat
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande
Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E125396 Version du : 27/09/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-144013-02

Annule et remplace la version AR-19-LK-144013-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Commande : SMAV 2019

Référence Commande : CA13082019JFB3145

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
006	Eau chargée/Résiduaire	ERI

Observations

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-006** | Version : AR-19-LK-144013-02 (27/09/2019) | Votre réf. : ERI

Date de réception physique (1) : 07/09/2019
Date de réception technique (2) : 10/09/2019
Date et heure de prélèvement : ***05/09/2019 09:04***
Début d'analyse : 10/09/2019
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 7.4°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	#	7.3				
Température de mesure du pH		19.0	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)	#	10	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)	#	<0.05	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	#	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	#	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	#	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	#	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02U : **Chrome VI** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)	#	<0.01	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne						
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	57	mg/l			
Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705						
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	6	mg O2/l			
Electrochimie - NF EN 1899-1						
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	19	mg/l			
Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-006** | Version : AR-19-LK-144013-02 (27/09/2019) | Votre réf. : ERI

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS559 : **Fluorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Potentiométrie - NF T 90-004	*	<0.5	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	<3.00	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1.4	mg N/l			
Ammonium	*	1.8	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		<3.24	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<10.0	µg/l			
LS478 : **Cyanures aisément libérables** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Spectroscopie (FIA) [Flux continu] - NF EN ISO 14403	*	<10	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS425 : **Aluminium (Al)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.13	mg/l			
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 25:2005 COFRAC 1-1488 /AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.29	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.18	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E125396-006** | Version : AR-19-LK-144013-02 (27/09/2019) | Votre réf. : ERI

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS445 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.10	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.1	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.04	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			
LS0HC : **Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		0.64<x<0.751	mg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Anne-Charlotte Soulé De Lafont
Coordinateur Projets Clients

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande
Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

2020

SMA VAUTUBIERE
BILAN HYDRIQUE DU SITE DE LA FARE LES OLIVIERS
ANNEE 2019

Laurent MACARIO
A2E Environnement SARL
31 Lotissement les Oliviers
13120 Gardanne
04/03/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMAV
CSDND de la Vautubière
Chemin du Coussou – CD 19
13580 La Fare les Oliviers

Référence rapport : 1599R/LMA/2019/Bilan hydrique

Monsieur,

Veuillez trouver le rapport annuel 2019 concernant le bilan hydrique de votre site de La Fare les Oliviers.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes questions concernant ce rapport.

Veuillez agréer nos plus cordiales salutations.

Laurent MACARIO

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SOMMAIRE

1 OBJET ____ *5*

2 PRESENTATION ____ *5*

2.1 Situation géographique ____ 5
2.2 Situation géologique/hydrogéologique ____ 7
2.3 Situation administrative ____ 8

3 METHODE ET PRINCIPE ____ *13*

4 ZONAGE DU SITE ____ *15*

5 DONNEES METEOROLOGIQUES ____ *20*

6 QUANTIFICATION DES FLUX ____ *26*

6.1 Evaporation libre sur les bassins d'eaux pluviales et de lixiviats ____ 26
6.2 Production théorique des lixiviats ____ 26
6.3 Relevés disponibles de la production lixiviats en 2019 ____ 31
6.4 Volume stocké ____ 31

7 SYNTHESE ET DISCUSSION ____ *32*

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Liste des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif situation administrative 12
Tableau 2 : Caractéristiques des zones identifiées 17
Tableau 3 : Conditions météos décadaires 2019 22
Tableau 4 : Calcul de la percolation de la zone A 27
Tableau 5 : Calcul de la percolation de la zone B 28
Tableau 6 : Calcul de la percolation de la zone C 29
Tableau 7 : Calcul de la percolation de la zone D 30
Tableau 8 : Lixiviats pompés en 2019 31

Liste des figures

Figure 1 : Plan d'implantation du site 5
Figure 2 : Vue aérienne du site 6
Figure 3 : Schéma du bilan hydrique d'une ISDND 13
Figure 4 : Schéma bilan hydrique d'un sol 14
Figure 5 : Valeurs de perméabilité obtenues sur le site 16
Figure 6 : Valeurs de perméabilité de quelques faciès géologiques (G. Philipponnat et al. 2006) 17
Figure 7 : Zonage du site 19

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution de l'ETP en 2019 23
Graphique 2 : Evolution de la pluviométrie en 2019 24
Graphique 3 : Comparaison ETP et pluviométrie en 2019 25

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

1 OBJET

Le bilan hydrique constitue le principal outil de suivi du fonctionnement hydrique d'un site de stockage afin de déterminer la répartition des eaux météoriques entre évapotranspiration, ruissellement ou percolation.

La présente étude consiste à la réalisation du bilan hydrique du CSDND de la Fare les Oliviers sur l'année 2019. Elle rentre dans le cadre d'un suivi plus régulier de la problématique de gestion des lixiviats sur le site.

Cette approche, réalisée dans un premier temps sur la base des paramètres les plus courants tels que l'évapotranspiration, l'évaporation et la pluviométrie, pourra être affinée au fur et à mesure de la connaissance du modèle spécifique de l'installation de stockage.

2 PRESENTATION

Sur son site de La Fare les Oliviers, la société SMAV exploite une installation de stockage des déchets non dangereux.

2.1 Situation géographique

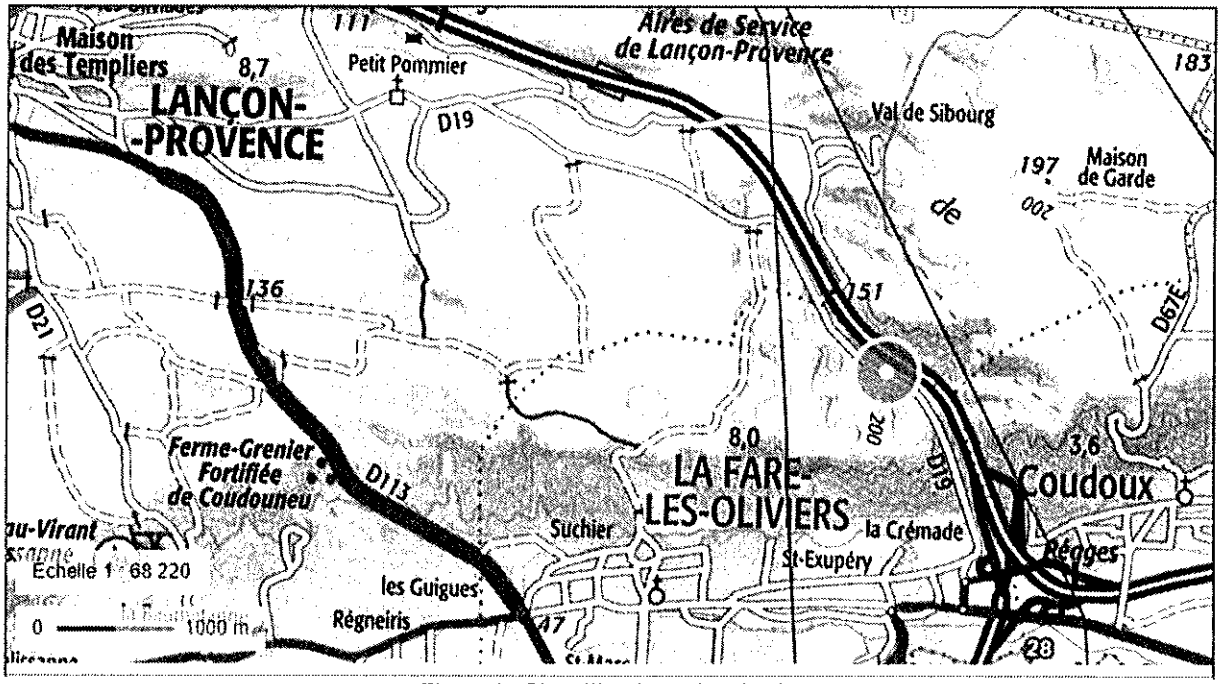

Figure 1 : Plan d'implantation du site

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Figure 2 : Vue aérienne du site

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

2.2 Situation géologique/hydrogéologique

A.LAMI, Mission de tierce expertise Ginger Burgeap, Rapport Réf : CDMC181084/RDMCSE02045-02, 2019, p 9-18.

« D'après la bibliographie, et notamment la notice de la carte Géologique au 1/50000 du BRGM, les massifs calcaires des Costes et de la Fare s'inscrivent dans la basse Provence calcaire, dont les grandes structures géologiques est-ouest sont liées à la phase pyrénéo-provençale.

Les plissements ont affecté les calcaires marins d'âge secondaire, lesquels ont opposé une résistance suffisante à l'érosion pour donner aujourd'hui des reliefs dont les massifs des Costes et de la Fare font partie, au même titre que les Alpilles et le Luberon. La phase d'émersion qui met en place les chainons provençaux se produit à la fin du Crétacé supérieur. C'est durant cette période qu'il y a à la fois karstification des formations carbonatées émergées et dépôt de bauxite aux Baux-de-Provence et dans le massif de la Sainte-Baume. Entre ces chaînons, viennent se placer des synclinaux éocène et oligocène à remplissage principalement fluvio-lacustre (plateau de Saint-Cannat) ou qui ont été envahis par la transgression miocène (synclinal de Lambesc).

Deux grands axes anticlinaux se dessinent :

• au nord, le massif des Costes,

• au sud, la chaîne de la Fare et le massif de la Barben, d'orientation ouest-est constituent deux ensembles monoclinaux d'âge crétacé inférieur. Ils forment le flanc sud de l'anticlinal de la Fare-Lançon (SSO – ENE), qui disparaît sous l'étang de Berre et est recouvert, dans sa partie occidentale, par le Miocène transgressif de la bordure orientale de la Crau.

Le site de la Vautubière se trouve dans le massif de La Fare qui correspond au flanc sud d'un grand anticlinal allongé d'ouest en est entre Saint-Chamas et Eguilles

Ce massif est constitué de calcaires d'âge Crétacé inférieur qui plongent régulièrement vers l'Etang de Berre au sud avec un pendage de 10 à 20°.

Au droit de l'Installation de Stockage, sous les alluvions (constituées de cailloutis anguleux calcaires) qui comblaient le fond du vallon, se trouvent les formations de l'Hauterivien supérieur (épais d'environ 400 m dans le secteur), qui comprend de bas en haut :

• calcaires gris-beige et marno-calcaires en miches alternant avec de minces lits marneux

• calcaires gris et roux en gros bancs, localement séparés par des joints argileux

• calcaires gris et beiges compacts en banc parfois épais

D'un point de vue tectonique, plusieurs systèmes d'accidents affectent la série calcaire crétacée du massif de La Fare :

• un système à peu près parallèle à l'axe du pli (ouest / est ou ouest-sud-ouest / est-nord-est), ces accidents sont verticaux ou légèrement inclinés vers le sud

• un système transverse sud-ouest / nord-est

• une fracturation diffuse secondaire nord-ouest / sud-est

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Hydrogéologie générale

Les calcaires du massif de La Fare sont perméables par leur fissuration, qui est plus ou moins développée selon les niveaux stratigraphiques. Par ailleurs, les accidents qui affectent l'ensemble impliquent des intercommunications entre les différents niveaux aquifères.

Les calcaires sont fracturés, plus ou moins karstifiés selon les niveaux et la position en plan des fractures majeures, et constituent un ensemble perméable en grand où les circulations souterraines karstiques semblent prédominer.

L'intérêt aquifère de ces formations dépend directement du développement des phénomènes de karstification, et revêt par conséquent un caractère aléatoire.

D'après la bibliographie, la fissuration serait beaucoup moins développée dans le Néocomien. Les eaux circulent parfois abondamment et peuvent y être emmagasinées, ainsi que le montrent les résultats d'une exploration à Rognes où un forage a rencontré les calcaires hauteriviens aquifères à 353 m de profondeur, sous une couverture constituée de Miocène, d'argiles des Milles (Oligocène) et de Rognacien (Crétacé supérieur).

Lorsque les calcaires affleurent, la nappe est libre, mais elle peut également être captive en profondeur sous les niveaux marneux crétacés (aquiclude). Compte-tenu de la compartimentation des formations aquifères, et du caractère karstique des écoulements, il est difficile de déterminer précisément les sens d'écoulement et le (les) niveau (x) statique (s) des eaux.

L'ensemble du massif est principalement drainé en direction des bordures de l'Etang de Berre, vers le sud et le sud-ouest, avec un exutoire principal réputé se situer, d'après la bibliographie, à la source de Calissanne.

Cette source présente des températures assez constantes et élevées (20°C en moyenne) par rapport à sa localisation et l'altitude d'émergence (environ 20 m NGF) et des concentrations élevées en NaCl (> 600 mg/l), ce qui tendrait à montrer que ces eaux ont circulé en profondeur au contact du Trias gypso salin. Cette source pérenne, dont la résurgence n'est pas visible depuis la surface, arrive dans un petit bassin artificiel avant de rejoindre le ruisseau se rejetant dans l'Etang de Berre dit de « La Durancole ». Elle est située à 6 km au sud-ouest du site de la Vautubière, à 23 m d'altitude. Cette source émerge au pied de la barre des calcaires massifs du Barrémien (faciès Urgonien) au sein des colluvions. »

2.3 Situation administrative

Les activités de SMAV sont régies par

- Arrêté 2017-98-PC du 30 novembre 2017, imposant des prescriptions complémentaires à la société SMA VAUTUBIERE dans le cadre du suivi et traitement des eaux souterraines polluées au droit du site de l'Installation de stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Fare les Oliviers
- L'arrêté préfectoral 2013-96A du 6 décembre 2013 autorisant le changement d'exploitation du CSDND sur la commune de la Fare les Oliviers au bénéfice de la société SMA Vautubière : cet arrêté reprend les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 33-2006-A du 19 avril 2006 modifié par l'arrêté n°103-2009-PC du 10 juin 2009, imposant des prescriptions complémentaires dans le cadre

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

du reprofilage morphologique du site et l'installation d'une valorisation énergétique du biogaz,.

- L'arrêté préfectoral complémentaire (et son rectificatif) 2010-316PC du 22 juillet 2011 autorisant la réception de déchets en provenance de départements autre que ceux des Bouche-du-Rhône,
- L'arrêté préfectoral complémentaire 423-2009-PC du 19 mars 2010 imposant des prescriptions complémentaires dans le cadre des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique.

Les principales rubriques de la nomenclature ICPE intégrant le Décret n° 2018-900 du 22/10/18 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, classant le site de la Vautubière, sont présentées dans le tableau suivant.

Désignation des activités	Rubrique	Seuil	Grandeur Réelle	Régime
Installation de stockage de déchets non dangereux	2760-2	-	Autorisation pour 160 000 t/an.	A
Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables (Rubrique supprimée à compter du 1er juin 2015)	1432-2-b	≤ 10 m^3 b) Représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m^3 mais inférieure ou égale à 100 m^3	Intervention d'un camion-citerne pour le ravitaillement en gasoil Maximum 200 000 l distribués par an Capacité unitaire du camion de 5 000 l Bidons d'essence SP95 de maximum 40 l ➔ Aucun réservoir fixe de stockage de carburants pour le transfert vers un autre réservoir	NC
Installations de mélange ou d'emploi de liquides	1433			

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Désignation des activités	Rubrique	Seuil	Grandeur Réelle	Régime
inflammables (Rubrique supprimée à compter du 1er juin 2015)				
Liquides inflammables, liquides combustibles de point éclair compris entre 60° C et 93° C, fiouls lourds, pétroles bruts (installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-service visées à la rubrique 1435 **1.** Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum de l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 100 m^3/h : A b) Supérieur ou égal à 5 m^3/h, mais inférieur à 100 m^3/h : DC **2.** Installations de chargement ou de déchargement desservant un stockage de ces liquides soumis à autorisation : A	1434	b) Supérieur ou égal à 5 m^3/h, mais inférieur à 100 m^3/h : DC	Le débit du camion-citerne de ravitaillement est de 2 à 20 m^3/h ➔ Afin de ne pas être soumis à déclaration au titre de la rubrique 1434 de la nomenclature ICPE, un régulateur de débit a été installé afin de ne pas dépasser un débit de 5 m^3/h	NC
(Rubrique supprimée par l'annexe I du Décret n°2018-900 du 22 octobre 2018 et modifiée précédemment par les Décret n° 2006-678 du 8 juin 2006 et n° 2010-1700 du 30 décembre 2010) **Installation de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10^5 Pa et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques :**	2920	≤ 10 MW	Présence de 4 compresseurs et de 4 surpresseurs sur l'installation Puissance cumulée de 0.03008 MW ➔ Puissance inférieure au seuil de l'autorisation (pas de déclaration et d'enregistrement pour cette	NC

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Désignation des activités	Rubrique	Seuil	Grandeur Réelle	Régime
			rubrique)	
Installation de combustion de biogaz	2910 B	≤ 0.1 MW	Brûleur de la Torchère	NC
Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971 **B. Lorsque les produits consommés seuls ou en mélange sont différents de ceux visés en A et C ou sont de la biomasse telle que définie au b (ii) ou au b (iii) ou au b (v) de la définition de biomasse, et si la puissance thermique nominale de l'installation est :** 2. Supérieure à 0,1 MW mais inférieure à 20 MW : a) En cas d'utilisation de biomasse telle que définie au b (ii) ou au b (iii) ou au b (v) de la définition de biomasse, ou de biogaz autre que celui visé en 2910-C, ou de produit autre que biomasse issu de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement	2910 B-2-a	6,6 MW	Moteur de 1 MW de production électrique avec cogénération (valorisation thermique)	E
Gaz inflammables catégorie 1 et 2 La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant :	4310	1. Supérieure ou égale à 10 t : A 2. Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 10 t : DC	Une bouteille de gaz pour le barbecue présente sur l'installation (bouteille de propane de 13 kg soit 0.013 t) ➔ Quantité largement inférieure au seuil bas de la déclaration	NC
Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à	4331	Supérieure ou égale à	Neutralisant d'odeurs	NC

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Désignation des activités	Rubrique	Seuil	Grandeur Réelle	Régime
l'exclusion de la rubrique 4330 La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 t : A 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t : E 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t : DC		50 t mais inférieure à 100 t	Overlab S-BS2 : 240 kg soit 0,240 t (d = 1) + Gasoil non routier : 5000 l / camion soit 4,225 t (d : 0,845) = 4.465 t ➔ Quantité totale susceptible d'être présente largement inférieure au seuil bas de la déclaration	
Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842 /2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage) 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg : DC	4802-2		Aucun équipement de capacité unitaire supérieure à 2 kg Quantité cumulée de tous les équipements (12 climatiseurs + 2 refroidisseurs) de 17,45 kg ➔ Aucun équipement de capacité unitaire supérieure à 2 kg, quantité totale de fluides susceptible d'être présente très largement inférieure au seuil de la déclaration avec contrôle	NC

Tableau 1 : Récapitulatif situation administrative

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

I : infiltration dans le terrain naturel ou le casier

Un fossé de collecte des eaux pluviales contourne le site situé en point haut, aucun apport extérieur ne pénètre donc sur le site.

La relation suivante s'applique : Pp-ETR-R=I

La méthode de calcul est basée sur la méthode prédictive : « The use of the water balance method for predicting leachate generation from solid waste disposal sites », de Fenn et Al, 1975.

Tous les calculs sont faits par unité de surface pour chaque pas de temps, avant d'intégrer les surfaces et de sommer les résultats pour les totaux annuels.

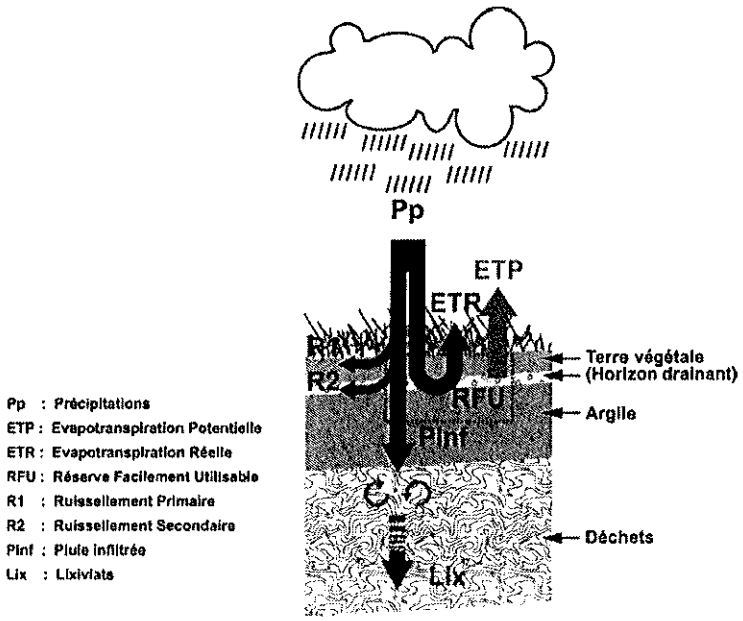

Figure 4 : Schéma bilan hydrique d'un sol

RFU : Réserve Facilement Utilisable dont la capacité est fonction de la qualité des sols.

R1 : Ruissellement primaire : il n'apparaît que lors de phénomènes pluvieux importants : lorsque l'intensité de la pluie est supérieure au pouvoir d'infiltration de la terre végétale

R2 : Ruissellement secondaire qui apparaît au contact de la terre végétale et la couche sous-jacente lorsque cette dernière a une plus faible perméabilité.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

A (Autorisation), S (Autorisation avec servitudes d'utilité publique), D (Déclaration) ou NC (Non Classé)

3 METHODE ET PRINCIPE

Les lixiviats sont issus d'une part de l'apport des eaux météoriques percolant à travers le massif des déchets et d'autre part des eaux issues des déchets eux-mêmes (humidité, fond de BOM...).

Les différents processus intégrés dans le bilan hydrique sont présentés dans le schéma suivant (Géolia, 2004).

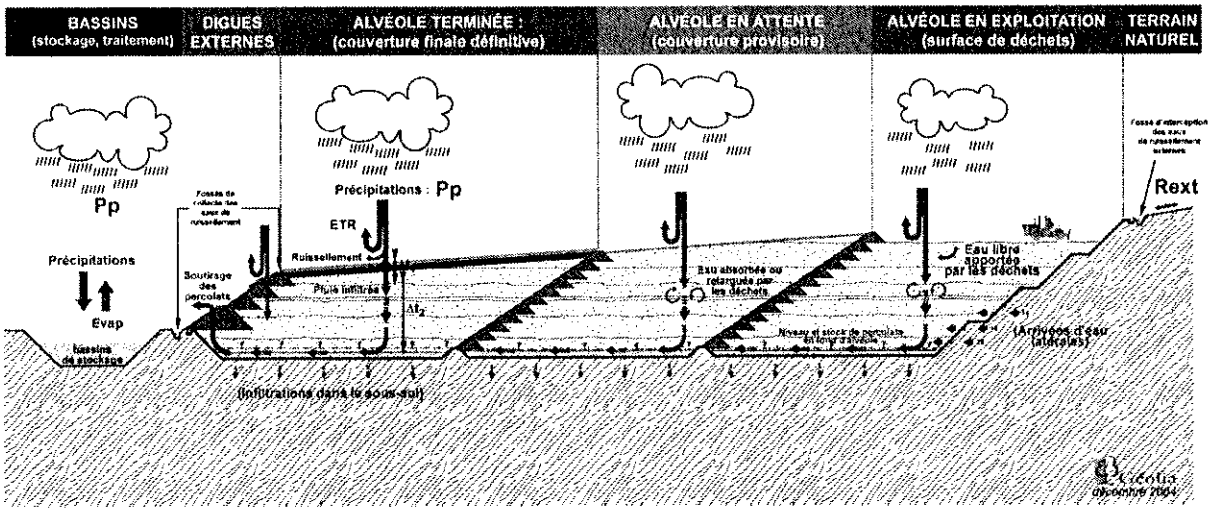

Figure 3 : Schéma du bilan hydrique d'une ISDND

Pp : Précipitations, mesurées quotidiennement sur le site

ETR : Evapotranspiration réelle, évaporation réellement observée en fonction de l'état de dessiccation du sol

ETP : Evapotranspiration potentielle, évaporation maximale théorique dans l'hypothèse d'une alimentation optimale en eau

R : Ruissellement, coefficient calculé en fonction de la texture du sol, du couvert végétal et de la pente moyenne

Ru : Réserve utile, réserve d'eau que le sol peut accumuler et peut être ré-évacuée par évapotranspiration

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ETR : peut être calculée en fonction de l'état du stock d'eau disponible dans la RFU et du potentiel évapotranspiratoire

ETP : L'évapotranspiration potentielle est fonction des conditions atmosphériques (humidité de l'air, température, vitesse du vent, ensoleillement, etc.,) et du type de végétation.

Pour les calculs, nous avons utilisé les valeurs calculées par METEO FRANCE de la station de Marignane qui utilise la méthode "Penmann-Monteith" de janvier à mai 2019, puis les données de la station météorologique in situ en utilisant la méthode de Penmann-Monteith.

Dans les calculs, les valeurs de l'ETP sont corrigées d'un coefficient de 0,75 pour prendre en compte l'absence ou la densité de végétation sur les divers états de surfaces.

Les phénomènes d'absorption et résorption des déchets ont été négligés dans les calculs (valeur 0).

4 ZONAGE DU SITE

Les flux sont quantifiés par type de surface à une période de l'année donnée.

Les différentes parties du site peuvent être synthétisées ainsi :

Le CSDND de la Vautubière s'étend sur une surface de 10 ha et comprend :

Une déchetterie exploitée par SMA propreté et 3 casiers.

Les couvertures définitives sont réalisées conformément à l'arrêté d'autorisation et sont composées de terre argileuse + complexe drainant + terre végétale sur 30 cm ou tout système équivalent.

Six zones peuvent être définies pour la quantification des flux selon des caractéristiques différentes :

- **Zone A** : Zone du casier en exploitation et du casier grand vent, déchets « nus »

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

- **Zone B** : Zone avec une couverture provisoire (entre 1 et 2 m de terre limono-argileuse) pentée (environ 5%) et compactée
- **Zone C** : Zone avec une couverture provisoire (entre 1 et 2 m de terre limono-argileuse) pentée (environ 2%) et compactée
- **Zone D** : Zone de casier dit casier à vent avec une couverture provisoire (entre 1 et 2 m de terre limono-argileuse) pentée (environ 2%) et compactée
- **Zone E** : Zone de flancs des sites, substratum rocheux, fortement pentée
- **Zone F :** Zone de pistes, plateforme et de l'évapoconcentrateur

Des essais de perméabilité par la méthode du double anneau (norme NF X 30-418) ont été effectués par 2 M Conseil sur le site afin de déterminer la perméabilité réelle pour affiner les hypothèses de ruissellement.
Les résultats sont donnés dans le tableau ci-dessous :

N° essai	Durée de l'essai (s)	Durée de l'essai (h)	Perméabilté (m/s)
K1	22576	6h16mn12s	5,86318E-07
K2	22449	6h14mn24s	9,55055E-08
K3	23737	6h35mn24s	1,70903E-07
K4	17409	4h50mn24s	5,92358E-06
K4bis	17409	4h50mn24s	5,45237E-06
K5	21959	6h6mn	6,90191E-07

Figure 5 : Valeurs de perméabilité obtenues sur le site

K1 et K2 correspondent à la zone B
K3 à la zone C
K4 et K4 bis à la zone D

Les valeurs de perméabilité obtenues varient de 2.10^{-6} m/s à 10^{-7} m/s Elles correspondent à des perméabilités faibles de sables très fins, sables limoneux et lœss selon le tableau des perméabilités suivant.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Nature	Ordre de grandeur de *k* en m/s	Degré de perméabilité
Graviers moyens à gros	10^{-3} à 10^{-1}	très élevé
Petits graviers, sable	10^{-3} à 10^{-5}	assez élevé
Sable très fin, sable limoneux, loess	10^{-5} à 10^{-7}	faible
Limon compact, argile silteuse	10^{-7} à 10^{-9}	très faible
Argile franche	10^{-9} à 10^{-12}	pratiquement imperméable

Figure 6 : Valeurs de perméabilité de quelques faciès géologiques (G. Philipponnat et al. 2006)

Le tableau ci-après résume les différentes zones identifiées et les hypothèses prises, une carte de zonage est fournie à la page suivante.

1er semestre

	Coefficient de Ruissellement	Surface (m²)
ZONE A	0	8607
ZONE B	0,7	36915
ZONE C	0,6	11500
ZONE D	0,6	11544
ZONE E	1	-
ZONE F	1	-

2nd semestre

	Coefficient de Ruissellement	Surface (m²)
ZONE A	0	7939
ZONE B	0,7	38100
ZONE C	0,6	9339
ZONE D	0,6	13099
ZONE E	1	-
ZONE F	1	-

Tableau 2 : Caractéristiques des zones identifiées

La zone de casier ouvert (hors casier grand vent) n'a pas excédé 2000 m² lors du second semestre.

Un coefficient de 1 signifie que 100 % de la pluie ruisselle sans infiltration.

Les zones E et F n'induisent pas de lixiviat mais des eaux pluviales.

Le site a accepté 86,8 k tonnes de déchets au cours de l'année 2019.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Carte de zonage

1er semestre 2019

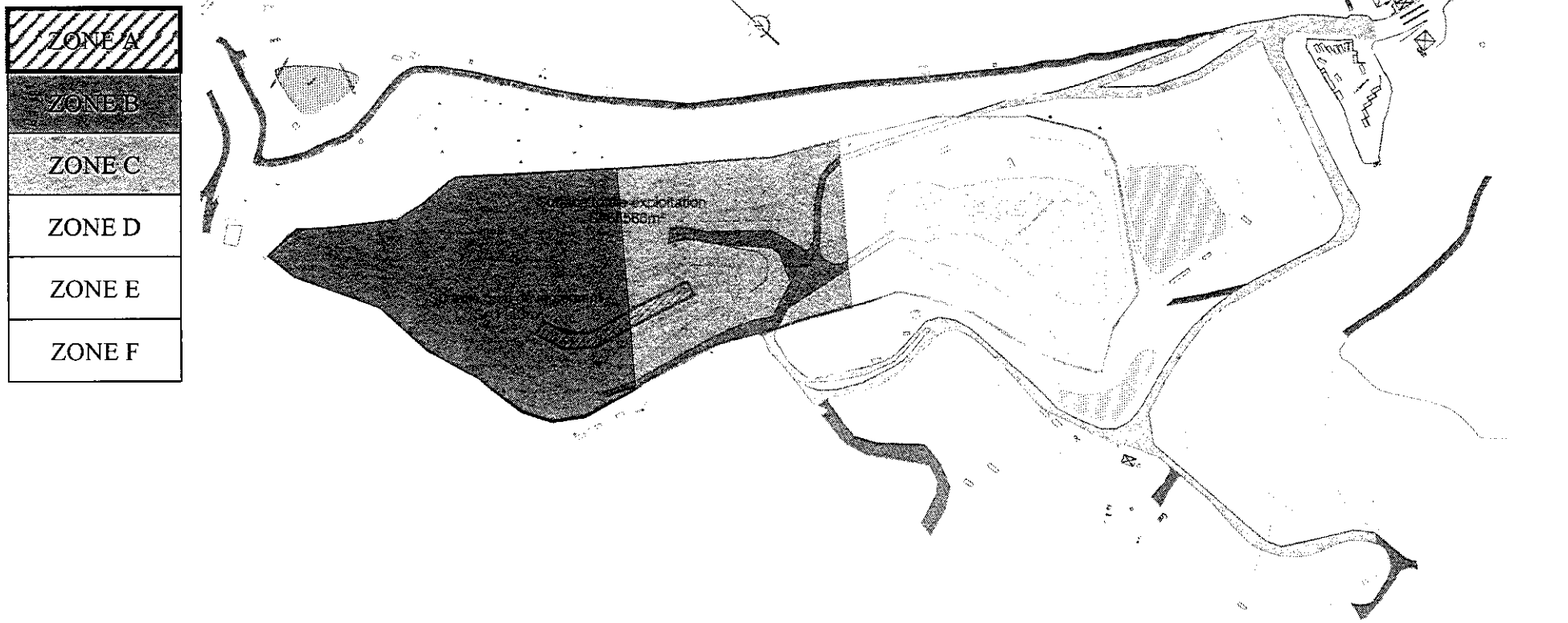

3ème trimestre 2019

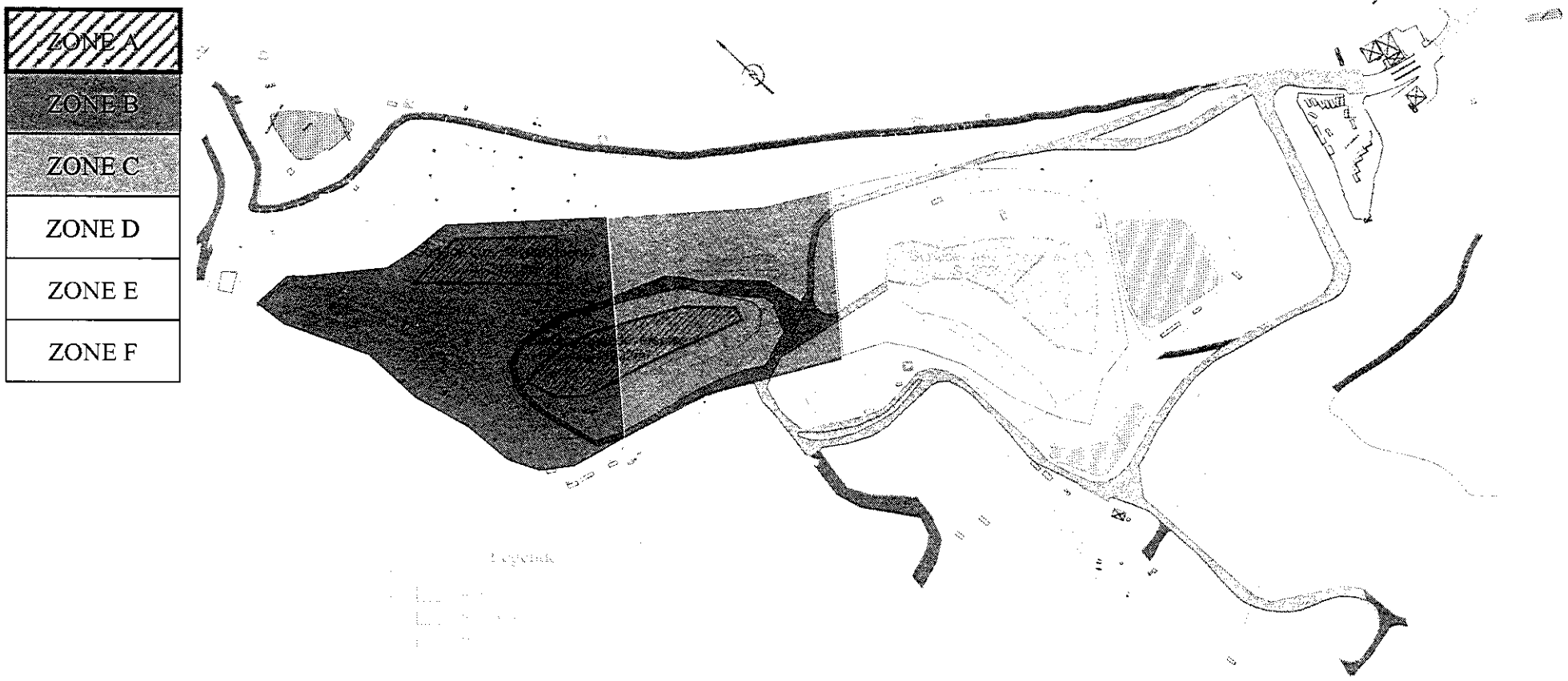

Figure 7 : Zonage du site

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

5 DONNEES METEOROLOGIQUES

Les Bouches du Rhône possèdent un climat méditerranéen, qui se caractérise par des étés chauds et secs et des hivers doux et humides.

Les données présentées ci-après (Fiche Climatologique Statistiques 1981-2010 et records) ont été enregistrées à la station Météo de Salon en Provence la plus proche du site par Météo-ciel, la station de la Fare les Oliviers donnant des données comprise entre 1993 et 2009.

Salon de Provence (13) (Alt. 58m) [Fiche station]

Normales / Moyennes 1981-2010

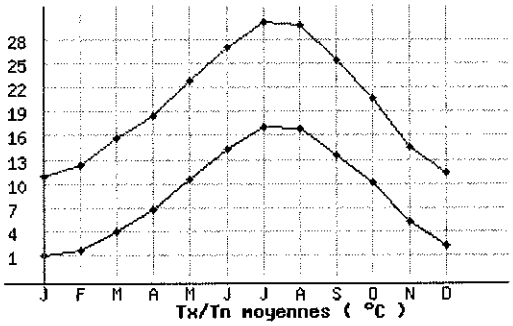

Tx/Tn moyennes (°C)

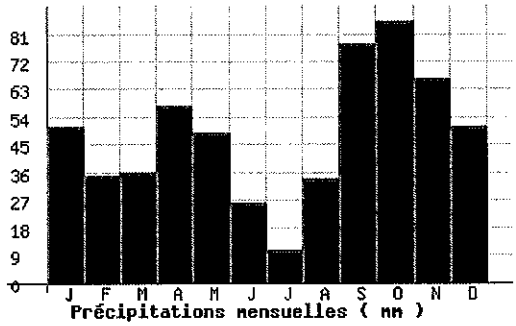

Précipitations mensuelles (mm)

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
Temp. max. (°C)	11	12.4	15.7	18.4	22.8	26.9	30.2	29.7	25.3	20.6	14.6	11.4	20
Temp. moy. (°C)	6	7	9.9	12.6	16.7	20.6	23.6	23.2	19.4	15.4	10	6.8	14.3
Temp. min. (°C)	1.1	1.6	4.1	6.8	10.6	14.3	17	16.8	13.5	10.2	5.3	2.2	8.7
	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
Jours Tx > 30°C	0	0	0	0	0.6	6.5	17.7	14.8	2	0	0	0	41.6
Jours Tx > 25°C	0	0	0.1	0.8	8.8	21.2	29.3	28.4	17	3.1	0	0	108.6
Jours Tx < 0°C	0.6	0.1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.7
Jours Tn < 0°C	13.3	10.5	4.3	0.7	0	0	0	0	0	0.2	3.6	10.4	43
Jours Tn < -5°C	2.9	1.8	0.2	0	0	0	0	0	0	0	0.4	1.6	6.8
Jours Tn < -10°C	0.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.3

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
RR mensuel (mm)	51.1	35.1	35.9	57.5	48.9	26.3	10.6	33.7	77.8	85.2	66.5	50.7	579.3
	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
Jours RR > 1mm	5.2	4.8	4.5	6.3	5.2	3.2	1.5	3	4.8	6.5	6.2	5.5	56.6
Jours RR > 5mm	2.5	2.4	2.1	3.7	2.6	1.5	0.8	1.6	3.1	4	3.4	2.5	30.2
Jours RR > 10mm	1.4	1.1	1	1.8	1.3	0.8	0.3	1	2.2	2.8	2	1.4	17.1

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
Vent moyen (km/h)	13.7	14.8	16.2	15.5	13.3	14	14.4	13.3	12.6	12.2	14	14	14
	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
Jours rafales >= 58km/h	9.5	9.3	10.8	9.3	6.7	6.8	7.4	6.4	6.4	6.6	9.2	9.6	98
Jours rafales >= 100km/h	0.9	0.9	1.1	1.2	0.2	0.5	0.1	0.1	0.2	0.3	0.8	0.7	7.1

Records (du 01/01/1939 au 04/01/2019)

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
Temp. max. (°C)	20.8 10/01/2015	22.8 18/02/1998	25.7 24/03/1994	29.2 10/04/2011	34.4 24/05/2009	37.1 21/06/2003	39.7 26/07/1983	39.3 04/08/2017	34.8 03/09/2016	30.1 01/10/2011	24.2 11/11/1981	22 04/12/1961	39.7 26/07/1983
Temp. min. (°C)	-14.3 24/01/1963	-18.5 12/02/1956	-9.4 02/03/2005	-3 10/04/1970	-0.9 01/05/1960	4.2 04/06/1984	7.6 17/07/2000	7.7 08/08/1978	3.1 30/09/1974	-3.6 31/10/1997	-7.6 23/11/1998	-14.4 28/12/1962	-18.5 12/02/1956
Rafale (km/h)	136.8 11/01/1987	129.6 14/02/1989	126 25/03/1983	122.4 09/04/2005	105.1 16/05/2010	115.2 15/06/1983	111.6 15/07/1988	103.7 22/08/2005	122.4 12/09/1994	125.6 28/10/2012	118.8 04/11/1995	133.2 18/12/1982	136.8 11/01/1987
RR 24h (mm)	79.1 26/01/2018	70.6 21/02/1956	75.8 30/03/1948	63.8 24/04/1993	65 16/05/1954	56 15/06/2010	93.7 14/07/1973	138.4 07/08/1964	83.5 03/09/1948	172.5 02/10/1973	91.2 26/11/1982	76.2 01/12/2003	172.5 02/10/1973

Les valeurs de l'ETP « méthode Penman » ont ainsi été calculées par METEO-FRANCE avec les paramètres climatiques de la station de Marignane (station équipée) jusqu'en mai 2019 puis à l'aide des données fournies par la station météorologique disponible sur le site.

Décades	Pluie (mm)	ETP (mm)	Excédent Pluvio (mm)
Janv -1	0,0	18,3	0,0
Janv -2	1,2	12,5	0,0
Janv -3	3,0	16,4	0,0
Fév -1	15,7	12,0	3,7
Fév -2	0,8	13,0	0,0
Fév -3	0,8	12,1	0,0
Mar -1	1,0	28,4	0,0
Mar -2	0,0	38,6	0,0
Mar -3	0,2	37,4	0,0
Avr -1	42,8	30,3	12,5
Avr -2	1,6	42,4	0,0
Avr -3	16,1	57,1	0,0
Mai -1	7,9	53,7	0,0
Mai -2	12,5	53,9	0,0

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Décades	Pluie (mm)	ETP (mm)	Excédent Pluvio (mm)
Mai -3	0,0	69,3	0,0
Juin -1	0,4	67,7	0,0
Juin -2	10,9	60,8	0,0
Juin -3	0,0	74,6	0,0
Juil -1	7,1	56,8	0,0
Juil -2	0,0	86,0	0,0
Juil -3	17,5	70,0	0,0
Août -1	0,0	82,2	0,0
Août -2	0,0	69,4	0,0
Août -3	5,6	49,1	0,0
Sept -1	0,0	81,9	0,0
Sept -2	17,8	41,5	0,0
Sept -3	88,4	42,3	46,1
Oct -1	17,3	43,5	0,0
Oct -2	35,3	22,0	13,3
Oct -3	37,2	13,5	23,7
Nov -1	50,0	14,2	35,8
Nov -2	81,0	12,7	68,3
Nov -3	66,2	17,0	49,2
Déc -1	44,0	18,1	25,9
Déc -2	6,4	17,7	0,0
Déc -3	0,0	9,5	0,0
Total	**588,6**	**1445,7**	**278,6**

Tableau 3 : Conditions météos décadaires 2019

Pour les calculs, un coefficient de 75% a été appliqué sur les valeurs d'évapotranspiration 2019 afin de prendre en compte l'absence ou la densité de végétation sur les divers états de surfaces (coefficient cultural).

La pluviométrie sur l'année 2019 s'élève à 589 mm. Les périodes dans le tableau ci-dessus, où un excédent de pluie apparait, correspondent à des périodes de genèse de lixiviat sur le site par infiltration d'eau dans le massif de déchets.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

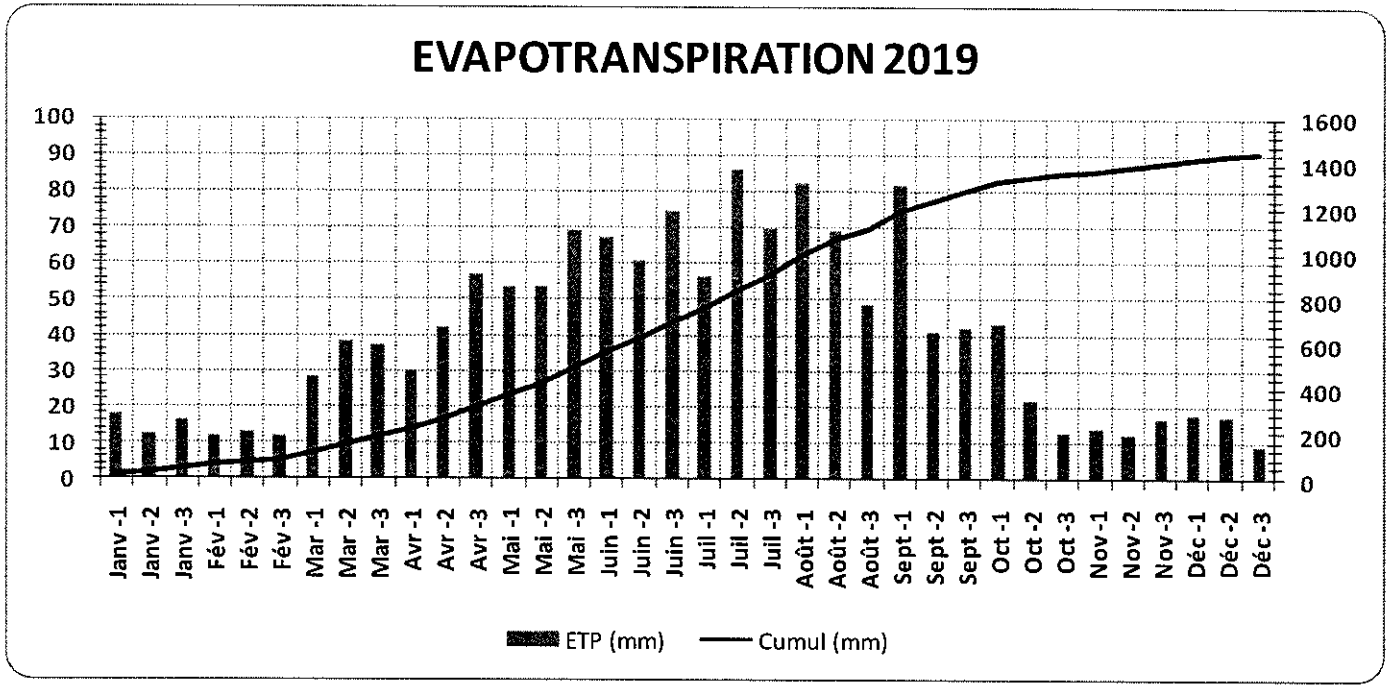

Graphique 1 : Evolution de l'ETP en 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

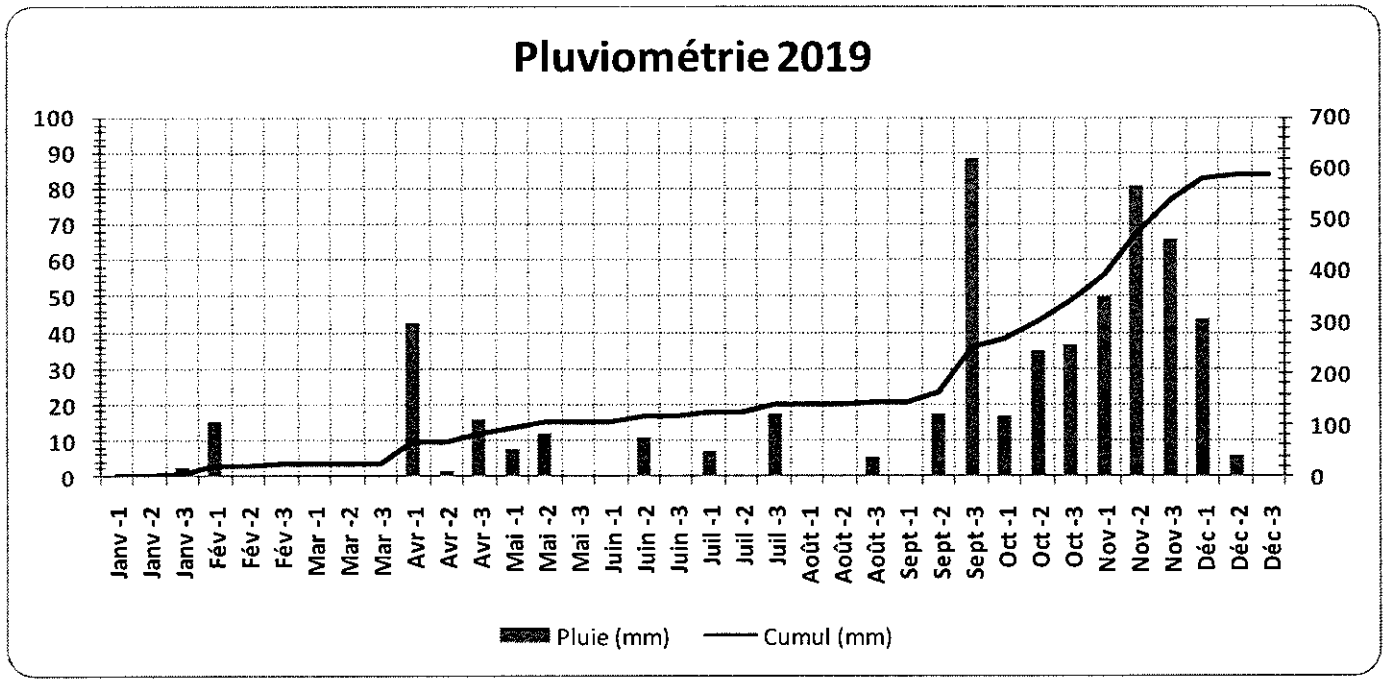

Graphique 2 : Evolution de la pluviométrie en 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

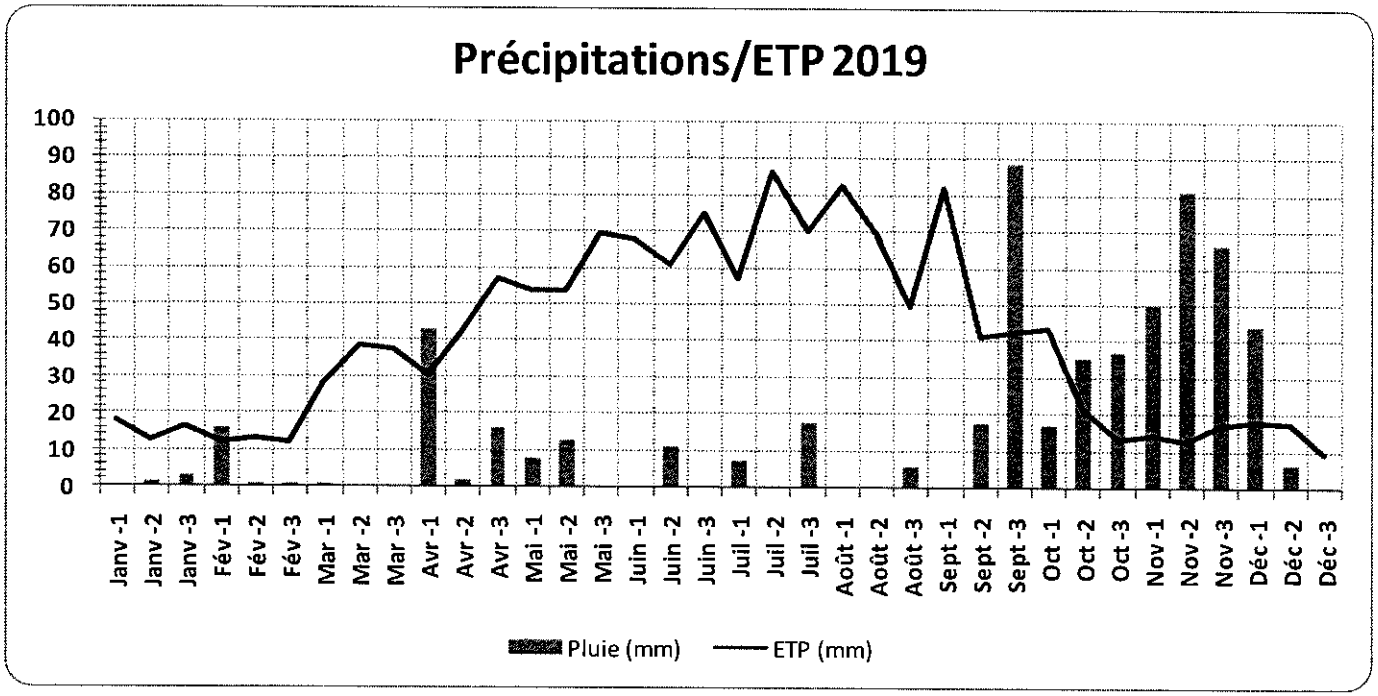

Graphique 3 : Comparaison ETP et pluviométrie en 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

6 QUANTIFICATION DES FLUX

6.1 Evaporation libre sur les bassins d'eaux pluviales et de lixiviats

Afin d'affiner le bilan hydrique, l'évaporation libre s'effectuant sur les bassins de stockage des eaux pluviales et des lixiviats doit être calculée d'après la loi de Rohwer :

$$E = 0{,}484*(1+0{,}6*v) * (e_s - e_a)$$

Avec :

$$e_s = 611*\exp [(17{,}27*t) / (237{,}3 + t)]$$

Où :

E : taux d'évaporation (mm) ;

v : vitesse du vent en (m/s) ;

e_s : pression de vapeur d'eau à saturation à la température de la surface (kPa) ;

e_a : pression effective ou actuelle de vapeur d'eau dans l'air (kPa) ;

t : température (°C).

Le calcul du taux d'évaporation est réalisé à partir des données acquises sur la station météo de Météo France de Marignane (vitesse du vent, pression effective, température).

Pour évaluer l'apport [Pluviométrie - ETP], on considère que la pluviométrie s'opère sur la surface maximale de chaque bassin alors que l'évaporation est réalisée sur la surface réelle du plan d'eau de chaque bassin, qui varie au fur et à mesure du remplissage et de la vidange des bassins.

On calcule ainsi l'évaporation moyenne s'opérant sur la surface en eau lorsque les bassins sont à moitié remplis.

Le suivi de remplissage des bassins n'étant pas effectué on négligera cet aspect.

6.2 Production théorique des lixiviats

Ci-après tableau récapitulatif de la production des lixiviats.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

MOIS	DECADES	ETP	P	Cr/o	r/o	I	I-ETP	ST	Delta ST	ETR	PERC	
		Evapotranspiration Potentielle Ajustée	Précipitation moyenne décadaire	Coefficient de ruissellement	Ruissellement de chaque décade	Infiltration décadaire	Eau disponible pour le stockage	Stockage humide du sol	Différence en stockage humide	Evapotranspiration réelle	Percolation	
		mm	mm		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	
	TOTAL	1084,290568	588,9	0	0	588,9			-40,8	391,60	238	
JANVIER	DECADE 1	13,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-13,7	143,6	-3,0	3,0	-	
	DECADE 2	9,4	1,2	0,0	0,0	1,2	-8,2	135,3	-8,4	9,6	-	
	DECADE 3	12,3	3,0	0,0	0,0	3,0	-9,3	142,5	3,0	0,0	-	
FEVRIER	DECADE 4	9,0	15,7	0,0	0,0	15,7	6,7	149,2	6,7	9,0	0,00	
	DECADE 5	9,8	0,8	0,0	0,0	0,8	-8,9	136,8	-12,4	13,2	-	
	DECADE 6	9,1	0,8	0,0	0,0	0,8	-8,3	134,5	-2,3	3,1	-	
MARS	DECADE 7	21,3	1,0	0,0	0,0	1,0	-20,3	120,8	-13,7	14,7	-	
	DECADE 8	29,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-29,0	131,1	0,0	0,0	-	Total T1
	DECADE 9	28,1	0,2	0,0	0,0	0,2	-27,8	125,7	-5,3	5,5	-	0,00
AVRIL	DECADE 10	22,7	42,8	0,0	0,0	42,8	20,1	145,8	20,1	22,7	0,00	
	DECADE 11	31,8	1,6	0,0	0,0	1,6	-30,2	114,7	-31,1	32,7	-	
	DECADE 12	42,8	16,1	0,0	0,0	16,1	-26,7	102,9	-11,8	27,9	-	
MAI	DECADE 13	40,3	7,9	0,0	0,0	7,9	-32,4	107,4	4,6	3,3	-	
	DECADE 14	40,4	12,5	0,0	0,0	12,5	-27,9	103,3	-4,2	16,7	-	
	DECADE 15	52,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-52,0	94,1	-9,1	9,1	-	
JUIN	DECADE 16	50,8	0,4	0,0	0,0	0,4	-50,4	107,1	0,4	0,0	-	
	DECADE 17	45,6	10,6	0,0	0,0	10,6	-35,0	98,3	-8,8	19,4	-	Total T2
	DECADE 18	55,9	0,6	0,0	0,0	0,6	-55,3	91,1	-7,2	7,8	-	0,00
JUILLET	DECADE 19	42,6	7,1	0,0	0,0	7,1	-35,5	91,8	0,8	6,3	-	
	DECADE 20	64,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-64,5	88,4	-3,4	3,4	-	
	DECADE 21	52,5	17,5	0,0	0,0	17,5	-35,0	95,3	6,9	10,6	-	
AOUT	DECADE 22	61,6	0,0	0,0	0,0	0,0	-61,6	94,5	-0,8	0,8	-	
	DECADE 23	52,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-52,0	103,6	0,0	0,0	-	
	DECADE 24	36,8	5,6	0,0	0,0	5,6	-31,3	102,1	-1,5	7,1	-	
SEPTEMBRE	DECADE 25	61,4	0,0	0,0	0,0	0,0	-61,4	106,7	0,0	0,0	-	
	DECADE 26	31,1	17,8	0,0	0,0	17,8	-13,3	113,9	7,2	10,5	-	Total T3
	DECADE 27	31,7	88,4	0,0	0,0	88,4	56,6	150,0	36,1	31,7	20,56	20,56
OCTOBRE	DECADE 28	32,7	17,3	0,0	0,0	17,3	-15,4	126,9	-23,1	40,4	-	
	DECADE 29	16,5	35,3	0,0	0,0	35,3	18,8	145,7	18,8	16,5	0,00	
	DECADE 30	10,1	37,2	0,0	0,0	37,2	27,1	150,0	4,3	10,1	22,80	
NOVEMBRE	DECADE 31	10,6	50,0	0,0	0,0	50,0	39,4	150,0	0,0	10,6	39,38	
	DECADE 32	9,5	81,0	0,0	0,0	81,0	71,5	150,0	0,0	9,5	71,49	
	DECADE 33	12,8	66,2	0,0	0,0	66,2	53,4	150,0	0,0	12,8	53,42	
DECEMBRE	DECADE 34	13,6	44,0	0,0	0,0	44,0	30,4	150,0	0,0	13,6	30,44	
	DECADE 35	13,3	6,4	0,0	0,0	6,4	-6,9	147,4	-2,6	9,0	-	Total T4
	DECADE 36	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-7,1	146,7	-0,8	0,8	-	217,54

Tableau 4 : Calcul de la percolation de la zone A

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

MOIS	DECADES	ETP	P	Cr/o	r/o	I	I-ETP	ST	Delta ST	ETR	PERC	
		Evapotranspiration Potentielle Ajustée	Précipitation moyenne décadaire	Coefficient de ruissellement	Ruissellement de chaque décade	Infiltration décadaire	Eau disponible pour le stockage	Stockage humide du sol	Différence en stockage humide	Evapotranspiration réelle	Percolation	
		mm	mm	0,7	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	
JANVIER	DECADE 1	13,7	0,0	0,7	0,0	0,0	-13,7	143,6	-3,0	3,0	-	
	DECADE 2	9,4	1,2	0,7	0,8	0,4	-9,0	135,3	-8,4	8,7	-	
	DECADE 3	12,3	3,0	0,7	2,1	0,9	-11,4	142,5	0,9	0,0	-	
FEVRIER	DECADE 4	9,0	15,7	0,7	11,0	4,7	-4,3	136,4	-6,1	10,8	-	
	DECADE 5	9,8	0,8	0,7	0,6	0,2	-9,5	136,8	0,2	0,0	-	
	DECADE 6	9,1	0,8	0,7	0,6	0,2	-8,8	134,5	-2,3	2,5	-	
MARS	DECADE 7	21,3	1,0	0,7	0,7	0,3	-21,0	120,8	-13,7	14,0	-	
	DECADE 8	29,0	0,0	0,7	0,0	0,0	-29,0	131,1	0,0	0,0	-	Total T1
	DECADE 9	28,1	0,2	0,7	0,1	0,1	-28,0	125,7	-5,3	5,4	-	-
AVRIL	DECADE 10	22,7	42,8	0,7	30,0	12,8	-9,9	121,9	-3,8	16,6	-	
	DECADE 11	31,8	1,6	0,7	1,1	0,5	-31,3	114,7	-7,2	7,7	-	
	DECADE 12	42,8	16,1	0,7	11,3	4,8	-38,0	102,9	-11,8	16,6	-	
MAI	DECADE 13	40,3	7,9	0,7	5,5	2,4	-37,9	107,4	2,4	0,0	-	
	DECADE 14	40,4	12,5	0,7	8,8	3,8	-36,7	103,3	-4,2	7,9	-	
	DECADE 15	52,0	0,0	0,7	0,0	0,0	-52,0	94,1	-9,1	9,1	-	
JUIN	DECADE 16	50,8	0,4	0,7	0,3	0,1	-50,7	107,1	0,1	0,0	-	
	DECADE 17	45,6	10,6	0,7	7,4	3,2	-42,4	98,3	-8,8	11,9	-	Total T2
	DECADE 18	55,9	0,6	0,7	0,4	0,2	-55,8	91,1	-7,2	7,4	-	-
JUILLET	DECADE 19	42,6	7,1	0,7	5,0	2,1	-40,5	91,8	0,8	1,4	-	
	DECADE 20	64,5	0,0	0,7	0,0	0,0	-64,5	88,4	-3,4	3,4	-	
	DECADE 21	52,5	17,5	0,7	12,2	5,2	-47,3	95,3	5,2	0,0	-	
AOUT	DECADE 22	61,6	0,0	0,7	0,0	0,0	-61,6	94,5	-0,8	0,8	-	
	DECADE 23	52,0	0,0	0,7	0,0	0,0	-52,0	103,6	0,0	0,0	-	
	DECADE 24	36,8	5,6	0,7	3,9	1,7	-35,2	102,1	-1,5	3,2	-	
SEPTEMBRE	DECADE 25	61,4	0,0	0,7	0,0	0,0	-61,4	106,7	0,0	0,0	-	
	DECADE 26	31,1	17,8	0,7	12,4	5,3	-25,8	113,9	5,3	0,0	-	Total T3
	DECADE 27	31,7	88,4	0,7	61,9	26,5	-5,2	124,2	10,3	16,2	-	-
OCTOBRE	DECADE 28	32,7	17,3	0,7	12,1	5,2	-27,5	126,9	2,7	2,5	-	
	DECADE 29	16,5	35,3	0,7	24,7	10,6	-5,9	133,7	6,9	3,7	-	
	DECADE 30	10,1	37,2	0,7	26,0	11,2	1,1	134,8	1,1	10,1	- 0,00	
NOVEMBRE	DECADE 31	10,6	50,0	0,7	35,0	15,0	4,4	139,2	4,4	10,6	0,00	
	DECADE 32	9,5	81,0	0,7	56,7	24,3	14,8	150,0	10,8	9,5	3,97	
	DECADE 33	12,8	66,2	0,7	46,3	19,9	7,1	150,0	0,0	12,8	7,08	
DECEMBRE	DECADE 34	13,6	44,0	0,7	30,8	13,2	-0,4	147,8	-2,2	15,4	-	
	DECADE 35	13,3	6,4	0,7	4,5	1,9	-11,3	147,4	-0,4	2,3	-	Total T4
	DECADE 36	7,1	0,0	0,7	0,0	0,0	-7,1	146,7	-0,8	0,8	-	11,05

Tableau 5 : Calcul de la percolation de la zone B

MOIS	DECADES	ETP	P	Cr/o	r/o	I	I-ETP	ST	Delta ST	ETR	PERC	
		Evapotranspiration Potentielle Ajustée	Précipitation moyenne décadaire	Coefficient de ruissellement	Ruissellement de chaque décade	Infiltration décadaire	Eau disponible pour le stockage	Stockage humide du sol	Différence en stockage humide	Evapotranspiration réelle	Percolation	
		mm	mm		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	
JANVIER	DECADE 1	13,7	0,0	0,6	0,0	0,0	-13,7	143,6	-3,0	3,0	-	
	DECADE 2	9,4	1,2	0,6	0,7	0,5	-8,9	135,3	-8,4	8,9	-	
	DECADE 3	12,3	3,0	0,6	1,8	1,2	-11,1	142,5	1,2	0,0	-	
FEVRIER	DECADE 4	9,0	15,7	0,6	9,4	6,3	-2,7	136,4	-6,1	12,4	-	
	DECADE 5	9,8	0,8	0,6	0,5	0,3	-9,4	136,8	0,3	0,0	-	
	DECADE 6	9,1	0,8	0,6	0,5	0,3	-8,8	134,5	-2,3	2,6	-	
MARS	DECADE 7	21,3	1,0	0,6	0,6	0,4	-20,9	120,8	-13,7	14,1	-	
	DECADE 8	29,0	0,0	0,6	0,0	0,0	-29,0	131,1	0,0	0,0	-	Total T1
	DECADE 9	28,1	0,2	0,6	0,1	0,1	-28,0	125,7	-5,3	5,4	-	-
AVRIL	DECADE 10	22,7	42,8	0,6	25,7	17,1	-5,6	121,9	-3,8	20,9	-	
	DECADE 11	31,8	1,6	0,6	1,0	0,6	-31,2	114,7	-7,2	7,9	-	
	DECADE 12	42,8	16,1	0,6	9,7	6,4	-36,4	102,9	-11,8	18,3	-	
MAI	DECADE 13	40,3	7,9	0,6	4,7	3,2	-37,1	107,4	3,2	0,0	-	
	DECADE 14	40,4	12,5	0,6	7,5	5,0	-35,4	103,3	-4,2	9,2	-	
	DECADE 15	52,0	0,0	0,6	0,0	0,0	-52,0	94,1	-9,1	9,1	-	
JUIN	DECADE 16	50,8	0,4	0,6	0,2	0,2	-50,6	107,1	0,2	0,0	-	
	DECADE 17	45,6	10,6	0,6	6,4	4,2	-41,4	98,3	-8,8	13,0	-	Total T2
	DECADE 18	55,9	0,6	0,6	0,4	0,2	-55,7	91,1	-7,2	7,5	-	-
JUILLET	DECADE 19	42,6	7,1	0,6	4,3	2,8	-39,8	91,8	0,8	2,1	-	
	DECADE 20	64,5	0,0	0,6	0,0	0,0	-64,5	88,4	-3,4	3,4	-	
	DECADE 21	52,5	17,5	0,6	10,5	7,0	-45,5	95,3	6,9	0,1	-	
AOUT	DECADE 22	61,6	0,0	0,6	0,0	0,0	-61,6	94,5	-0,8	0,8	-	
	DECADE 23	52,0	0,0	0,6	0,0	0,0	-52,0	103,6	0,0	0,0	-	
	DECADE 24	36,8	5,6	0,6	3,3	2,2	-34,6	102,1	-1,5	3,8	-	
SEPTEMBRE	DECADE 25	61,4	0,0	0,6	0,0	0,0	-61,4	106,7	0,0	0,0	-	
	DECADE 26	31,1	17,8	0,6	10,7	7,1	-24,0	113,9	7,1	0,0	-	Total T3
	DECADE 27	31,7	88,4	0,6	53,0	35,3	3,6	117,5	3,6	31,7	- 0,00	- 0,00
OCTOBRE	DECADE 28	32,7	17,3	0,6	10,4	6,9	-25,7	126,9	6,9	0,0	-	
	DECADE 29	16,5	35,3	0,6	21,2	14,1	-2,4	133,7	6,9	7,3	-	
	DECADE 30	10,1	37,2	0,6	22,3	14,9	4,8	138,5	4,8	10,1	- 0,00	
NOVEMBRE	DECADE 31	10,6	50,0	0,6	30,0	20,0	9,4	147,9	9,4	10,6	0,00	
	DECADE 32	9,5	81,0	0,6	48,6	32,4	22,9	150,0	2,1	9,5	20,79	
	DECADE 33	12,8	66,2	0,6	39,7	26,5	13,7	150,0	0,0	12,8	13,70	
DECEMBRE	DECADE 34	13,6	44,0	0,6	26,4	17,6	4,0	150,0	0,0	13,6	4,04	
	DECADE 35	13,3	6,4	0,6	3,8	2,6	-10,7	147,4	-2,6	5,1	-	Total T4
	DECADE 36	7,1	0,0	0,6	0,0	0,0	-7,1	146,7	-0,8	0,8	-	38,53

Tableau 6 : Calcul de la percolation de la zone C

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

MOIS	DECADES	ETP	P	Cr/o	r/o	I	I-ETP	ST	Delta ST	ETR	PERC	
		Evapotranspiration Potentielle Ajustée	Précipitation moyenne décadaire	Coefficient de ruissellement	Ruissellement de chaque décade	Infiltration décadaire	Eau disponible pour le stockage	Stockage humide du sol	Différence en stockage humide	Evapotranspiration réelle	Percolation	
		mm	mm		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	
JANVIER	DECADE 1	13,7	0,0	0,6	0,0	0,0	-13,7	143,6	-3,0	3,0	-	
	DECADE 2	9,4	1,2	0,6	0,7	0,5	-8,9	135,3	-8,4	8,9	-	
	DECADE 3	12,3	3,0	0,6	1,8	1,2	-11,1	142,5	1,2	0,0	-	
FEVRIER	DECADE 4	9,0	15,7	0,6	9,4	6,3	-2,7	136,4	-6,1	12,4	-	
	DECADE 5	9,8	0,8	0,6	0,5	0,3	-9,4	136,8	0,3	0,0	-	
	DECADE 6	9,1	0,8	0,6	0,5	0,3	-8,8	134,5	-2,3	2,6	-	
MARS	DECADE 7	21,3	1,0	0,6	0,6	0,4	-20,9	120,8	-13,7	14,1	-	
	DECADE 8	29,0	0,0	0,6	0,0	0,0	-29,0	131,1	0,0	0,0	-	Total T1
	DECADE 9	28,1	0,2	0,6	0,1	0,1	-28,0	125,7	-5,3	5,4	-	-
AVRIL	DECADE 10	22,7	42,8	0,6	25,7	17,1	-5,6	121,9	-3,8	20,9	-	
	DECADE 11	31,8	1,6	0,6	1,0	0,6	-31,2	114,7	-7,2	7,9	-	
	DECADE 12	42,8	16,1	0,6	9,7	6,4	-36,4	102,9	-11,8	18,3	-	
MAI	DECADE 13	40,3	7,9	0,6	4,7	3,2	-37,1	107,4	3,2	0,0	-	
	DECADE 14	40,4	12,5	0,6	7,5	5,0	-35,4	103,3	-4,2	9,2	-	
	DECADE 15	52,0	0,0	0,6	0,0	0,0	-52,0	94,1	-9,1	9,1	-	
JUIN	DECADE 16	50,8	0,4	0,6	0,2	0,2	-50,6	107,1	0,2	0,0	-	
	DECADE 17	45,6	10,6	0,6	6,4	4,2	-41,4	98,3	-8,8	13,0	-	Total T2
	DECADE 18	55,9	0,6	0,6	0,4	0,2	-55,7	91,1	-7,2	7,5	-	-
JUILLET	DECADE 19	42,6	7,1	0,6	4,3	2,8	-39,8	91,8	0,8	2,1	-	
	DECADE 20	64,5	0,0	0,6	0,0	0,0	-64,5	88,4	-3,4	3,4	-	
	DECADE 21	52,5	17,5	0,6	10,5	7,0	-45,5	95,3	6,9	0,1	-	
AOUT	DECADE 22	61,6	0,0	0,6	0,0	0,0	-61,6	94,5	-0,8	0,8	-	
	DECADE 23	52,0	0,0	0,6	0,0	0,0	-52,0	103,6	0,0	0,0	-	
	DECADE 24	36,8	5,6	0,6	3,3	2,2	-34,6	102,1	-1,5	3,8	-	
SEPTEMBRE	DECADE 25	61,4	0,0	0,6	0,0	0,0	-61,4	106,7	0,0	0,0	-	
	DECADE 26	31,1	17,8	0,6	10,7	7,1	-24,0	113,9	7,1	0,0	-	Total T3
	DECADE 27	31,7	88,4	0,6	53,0	35,3	3,6	117,5	3,6	31,7	- 0,00	- 0,00
OCTOBRE	DECADE 28	32,7	17,3	0,6	10,4	6,9	-25,7	126,9	6,9	0,0	-	
	DECADE 29	16,5	35,3	0,6	21,2	14,1	-2,4	133,7	6,9	7,3	-	
	DECADE 30	10,1	37,2	0,6	22,3	14,9	4,8	138,5	4,8	10,1	- 0,00	
NOVEMBRE	DECADE 31	10,6	50,0	0,6	30,0	20,0	9,4	147,9	9,4	10,6	0,00	
	DECADE 32	9,5	81,0	0,6	48,6	32,4	22,9	150,0	2,1	9,5	20,79	
	DECADE 33	12,8	66,2	0,6	39,7	26,5	13,7	150,0	0,0	12,8	13,70	
DECEMBRE	DECADE 34	13,6	44,0	0,6	26,4	17,6	4,0	150,0	0,0	13,6	4,04	
	DECADE 35	13,3	6,4	0,6	3,8	2,6	-10,7	147,4	-2,6	5,1	-	Total T4
	DECADE 36	7,1	0,0	0,6	0,0	0,0	-7,1	146,7	-0,8	0,8	-	38,53

Tableau 7 : Calcul de la percolation de la zone D

6.3 Relevés disponibles de la production lixiviats en 2019

La production de lixiviat est résumée dans le tableau suivant selon les volumes pompés

2019	Lixiviat pompés (m^3)
janvier	162
février	111
mars	119
avril	31
mai	268
juin	89
juillet	99
août	145
septembre	163
octobre	98
novembre	240
décembre	221
Total	**1746**

Tableau 8 : Lixiviats pompés en 2019

6.4 Volume stocké

Il n'est pas fait de relevé sur les différents bassins pour connaître l'état de remplissage de ceux-ci.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

7 SYNTHESE ET DISCUSSION

Production théorique de lixiviat :

Premier trimestre 2019	Coef Ruissellement	Surface (m²)	Percolation (mm)	V m³
ZONE A	0	8607	0	0
ZONE B	0,7	36915	0	0
ZONE C	0,6	11500	0	0
ZONE D	0,6	11544	0	0
ZONE E	1		0	0
ZONE F	1		0	0
		Volume Total		0

Deuxième trimestre 2019	Coef Ruissellement	Surface (m²)	Percolation (mm)	V m³
ZONE A	0	8607	0	0
ZONE B	0,7	36915	0	0
ZONE C	0,6	11500	0	0
ZONE D	0,6	11544	0	0
ZONE E	1		0	0
ZONE F	1		0	0
		Volume Total		0

Troisième trimestre 2019	Coef Ruissellement	Surface (m²)	Percolation (mm)	V m³
ZONE A	0	7939	21	163
ZONE B	0,7	38100	0	0
ZONE C	0,6	9339	0	0
ZONE D	0,6	13099	0	0
ZONE E	1		0	0
ZONE F	1		0	0
		Volume Total		163

Quatrième trimestre 2019	Coef Ruissellement	Surface (m²)	Percolation (mm)	V m³
ZONE A	0	7939	218	1727
ZONE B	0,7	38100	11	421
ZONE C	0,6	9339	39	360
ZONE D	0,6	13099	39	505
ZONE E	1		0	0
ZONE F	1		0	0
		Volume Total		3012

Soit 3 176 m³

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Lixiviat pompé :

Période	Lixiviat pompé (m^3)
T1	392
T2	388
T3	407
T4	559
Total	1746

Bilan : 3176 m^3 - 1746 m^3 = 1430 m^3 en excès.

Pour rappel selon bilans hydriques EKOS fournis :

Déficit fin 2016 : -624 m^3

Déficit fin 2017 : -1485 m^3

Le bilan de 2018 A2E Environnement fait apparaître un excès de 5 964 m^3 soit à fin 2019 un bilan excédentaire de 7 394 m^3

Conclusion :

Le site génère théoriquement plus de lixiviat qu'il n'en collecte. Les travaux réalisés en 2019 ont permis la limitation en partie de la pénétration des eaux météoriques dans les casiers. La pluviométrie de 2019 a diminué de 218 mm par rapport à 2018 mais le site continue à être excédentaire. Les zones de casiers ouverts doivent être limitées au maximum et d'autres travaux d'aménagement de gestion des eaux et de couvertures sont prévus en 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

2019

CONTROLE INOPINE DECHETS SMAV

Jean-François BONNICI
A2E Environnement
18, rue Jules Ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE
02/01/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ____ 3
2. REGLEMENTATION. ____ 3
3. LE CONTROLE ____ 3

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

1. INTRODUCTION

La société A2E ENVIRONNEMENT a été mandatée par SMA VAUTUBIERE pour effectuer deux fois par an un contrôle inopiné sur les déchets entrants sur le site de la décharge de la Vautubière à la Fare-les-Oliviers (13).

L'intervention a été réalisée le 31 décembre 2018 en matinée et concerne le 2ème semestre 2018.

2. REGLEMENTATION.

- Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, Chapitre IV : Admission des déchets ;
- Article 8.1.2. de l'arrêté préfectoral du site n°2013-96A du 6 décembre 2013.

3. LE CONTROLE

Ce dernier s'est déroulé en deux points du site, avec un représentant d'exploitation de la décharge, au niveau de :

1. L'aire de déchargement des D.I.B./encombrants livrés ;
2. L'aire de déchargement des Ordures Ménagères.

Dans le détail ci-dessous, nous n'avons relevé que les points marquants lors du contrôle.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Pour ce qui concerne le premier point :

Cas n°1

Un camion (EL-199-TV contrôlé à 8h15) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 2800 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 1 radiateur,
- 1 robot ménager.

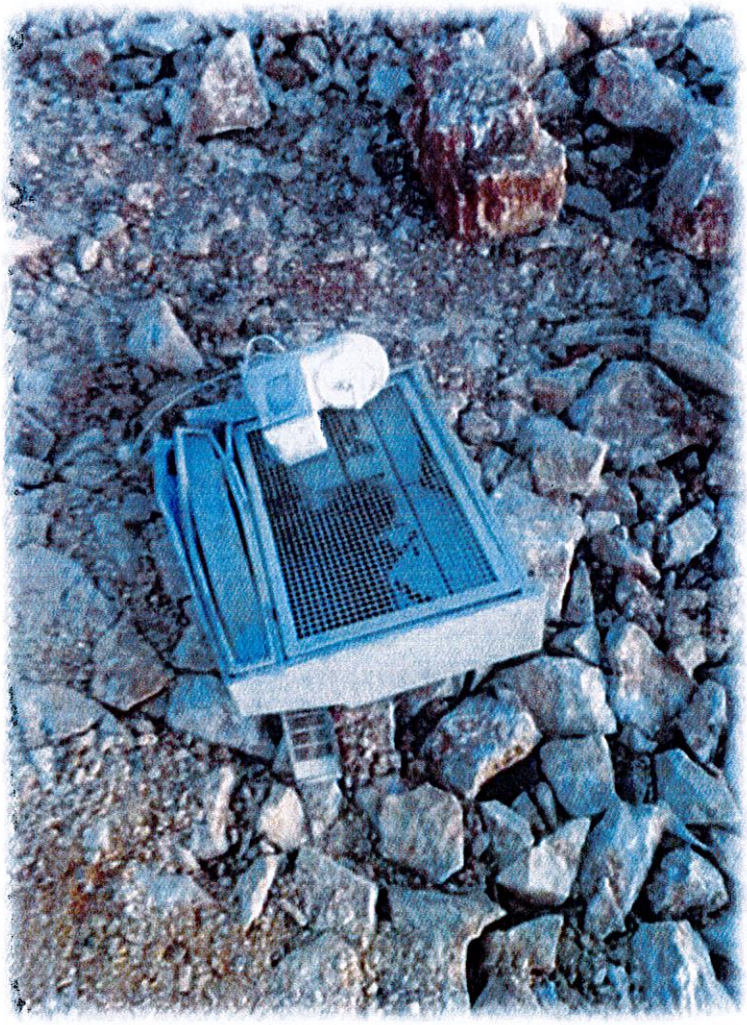

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Cas n°2

Un camion (CG-314-YZ – contrôlé à 9h00) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 240 kg.

Le chargement présentait environ 60% de cartons et 20% de verre.

Ces déchets ont été enfouis (certains cartons étaient souillés).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Cas n°3

Un camion (EE-189-HF – contrôlé à 9h15) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 3 640 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 1 pneu.

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Cas n°4

Un camion (EL-199-TV – contrôlé à 10h30) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 5 060 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 1 fer à repasser,
- 1 batterie,
- 1 pompe,
- 1 perceuse,
- matériel Hi-fi,
- Et 1 ventilateur.

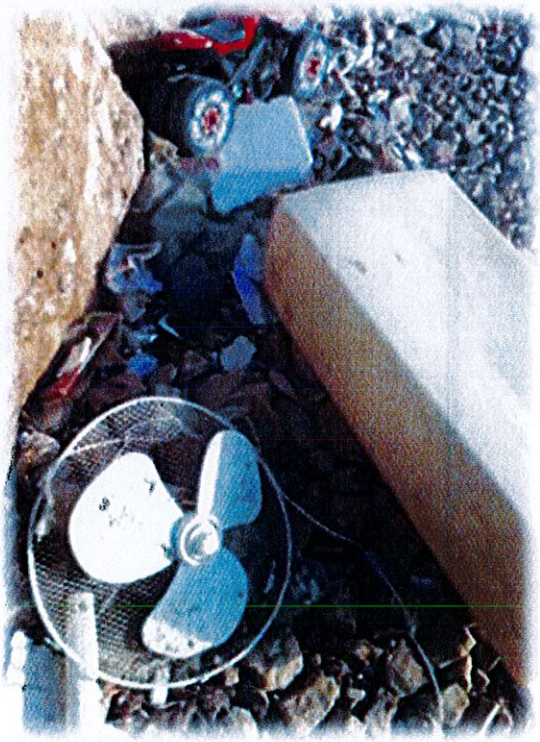

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Pour ce qui concerne le deuxième point :

Cas n°1

Un camion (EP-098-BS – contrôlé à 10h05) avec des ordures ménagères s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 2 pneus.

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.
Le reste a été enfoui sur le site.

J.F. BONNICI
06.41.88.16.32

Signature numérique de Jean-François BONNICI
Date : 2019.01.02 08:08:29 +01'00'

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

2019

CONTROLE INOPINE DECHETS SMAV

Jean-François BONNICI
A2E Environnement
31, lotissement les Oliviers
13120 GARDANNE
28/06/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ____ 3
2. REGLEMENTATION. ____ 3
3. LE CONTROLE ____ 3

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

1. INTRODUCTION

La société A2E ENVIRONNEMENT a été mandatée par SMA VAUTUBIERE pour effectuer deux fois par an un contrôle inopiné sur les déchets entrants sur le site de la décharge de la Vautubière à la Fare-les-Oliviers (13).

L'intervention a été réalisée le 28 juin 2019 en matinée et concerne le 1er semestre 2019.

2. REGLEMENTATION.

- Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, Chapitre IV : Admission des déchets ;
- Article 8.1.2. de l'arrêté préfectoral du site n°2013-96A du 6 décembre 2013.

3. LE CONTROLE

Ce dernier s'est déroulé en deux points du site, avec un représentant d'exploitation de la décharge, au niveau de :

1. L'aire de déchargement des D.I.B./encombrants livrés ;
2. L'aire de déchargement des Ordures Ménagères.

Dans le détail ci-dessous, nous n'avons relevé que les points marquants lors du contrôle.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Pour ce qui concerne le premier point :

Cas n°1

Un camion (EE-189-HF contrôlé à 7h36) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 2 200 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 1 four,
- 1 téléviseur,
- 2 téléphones,
- bidons produits toxique vides (chlore, acide chloridrique…)
- 1 bidon rempli au 1/3 d'huile de vidange,
- 2 bidons de peintures remplies,
- 1 robot ménager.

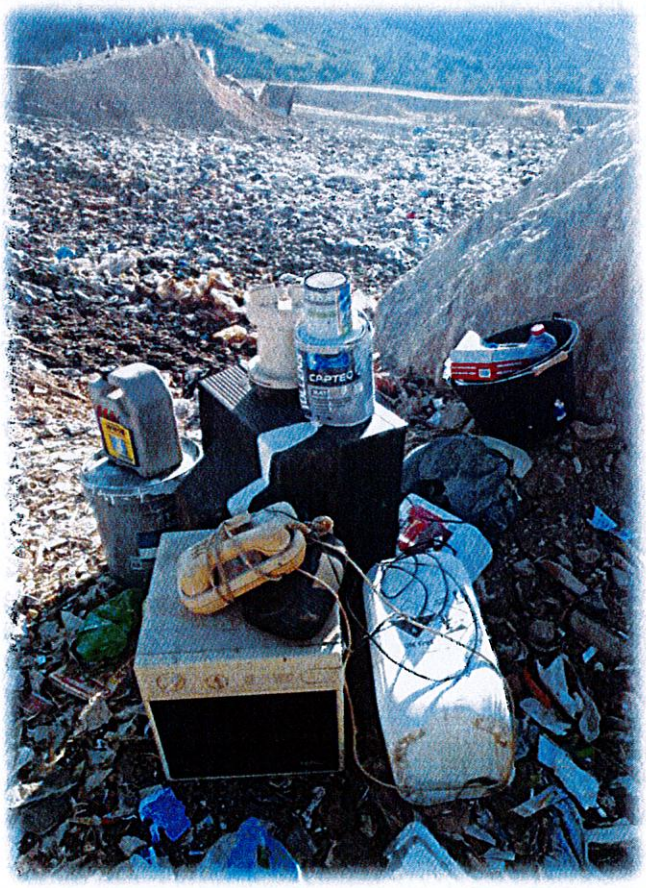

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Cas n°2

Un camion (ED-570-JR – contrôlé à 8h10) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 820 kg.

Le chargement présentait environ 20% de cartons et 10% de bois.

Ces déchets ont été enfouis (certains cartons étaient souillés).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Cas n°3

Un camion (CG-314-YZ – contrôlé à 8h40) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 300 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- bois (meubles),
- 2 pneus,
- cartons.

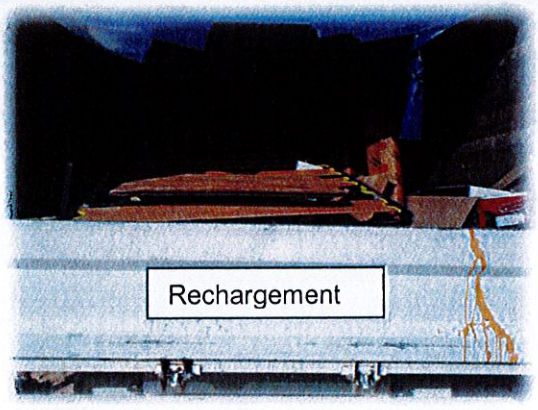

Ces déchets ont été rechargés immédiatement pour être dirigés par le transporteur vers la déchetterie.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Pour ce qui concerne le deuxième point :

Pas de constat spécifique.

J.F. BONNICI
06.41.88.16.32

Signature numérique de Jean-François BONNICI
Date : 2019.06.28 10:33:16 +02'00'

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

A2E Environnement

2019

CONTROLE INOPINE DECHETS SMAV

Jean-François BONNICI
A2E Environnement
31, lotissement les Oliviers
13120 GARDANNE
31/12/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ____ 3
2. REGLEMENTATION. ____ 3
3. LE CONTROLE ____ 3

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

1. INTRODUCTION

La société A2E ENVIRONNEMENT a été mandatée par SMA VAUTUBIERE pour effectuer deux fois par an un contrôle inopiné sur les déchets entrants sur le site de la décharge de la Vautubière à la Fare-les-Oliviers (13).

L'intervention a été réalisée le 26 décembre 2019 en matinée et concerne le 2ème semestre 2019.

2. REGLEMENTATION.

- Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, Chapitre IV : Admission des déchets ;
- Article 8.1.2. de l'arrêté préfectoral du site n°2013-96A du 6 décembre 2013.

3. LE CONTROLE

Ce dernier s'est déroulé en deux points du site, avec un représentant d'exploitation de la décharge, au niveau de :

1. L'aire de déchargement des D.I.B./encombrants livrés ;
2. L'aire de déchargement des Ordures Ménagères.

Dans le détail ci-dessous, nous n'avons relevé que les points marquants lors du contrôle.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Pour ce qui concerne le premier point :

Cas n°1

Un camion (EL-199-TV contrôlé à 8h25) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 5 960 kg.

- Présence de déchets de garage automobile/carrosserie (phares, filtre à air, pièces carrosseries).

Ces déchets ont été enfouis.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Cas n°2

Un camion (EZ-852-PL contrôlé à 8h45) avec des DIB s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 3 660 kg.

- Présence de 10 à 20% de cartons.

Ces déchets ont été enfouis (certains cartons étaient souillés).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Cas n°3

Un camion (CQ-316-DL – contrôlé à 9h30) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 2 440 kg.

Le chargement présentait :

- 1 climatiseur,
- 1 pneu avec jante,
- 1 pot de peinture,
- 1 clavier d'ordinateur,
- 1 box internet,
- 1 cafetière.

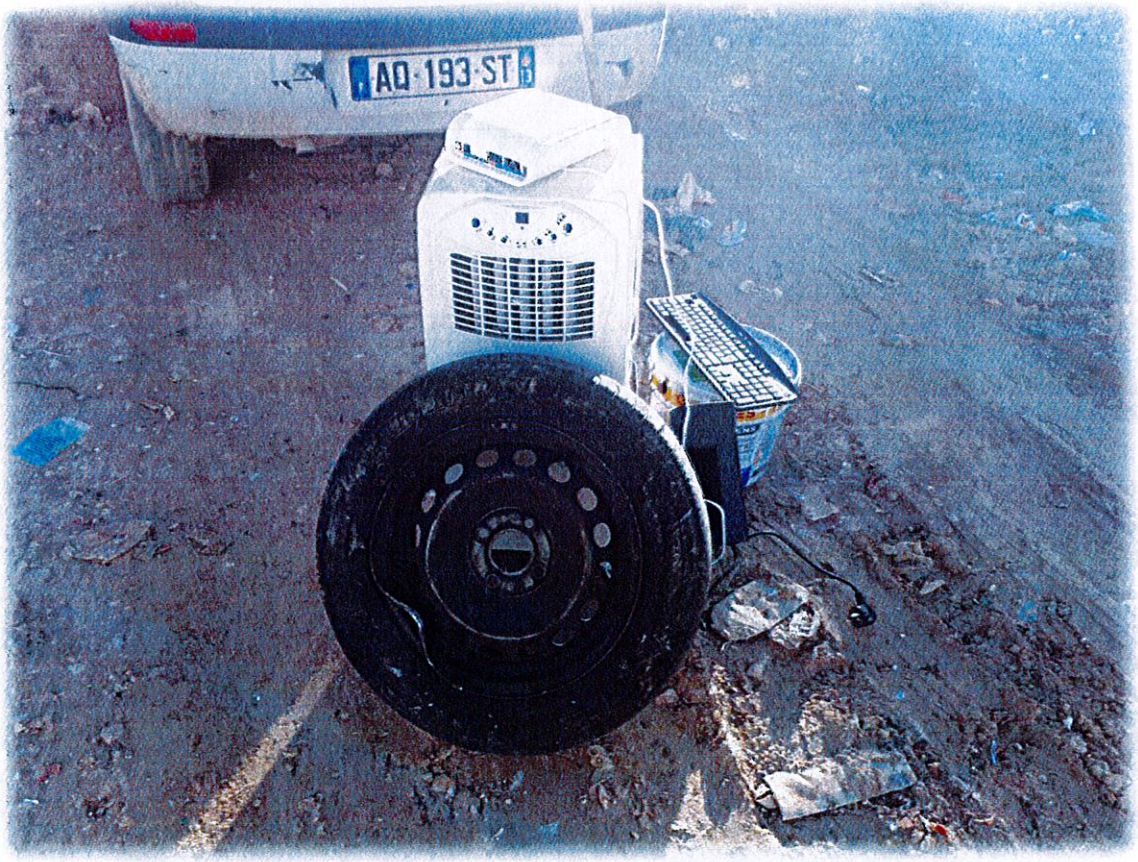

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés vers la déchetterie du site.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Détail des amortissements

Libellés des amortissements pratiqués	Montant
Aménagement sur sol d'autrui	3 404
Engins décharge	6 299
Matériel industriel	5 845
Matériel technique du site	23 673
Agencements divers	58 161
Matériels de transports	14 136
Matériels de bureau	941
	112 457

Détail des provisions

Libellés des provisions constatées	Montant
PROV° TAXE COMMUNALE 2017	240 000
PROV° TAXE COMMUNALE 2018	195 313
PROV° TAXE COMMUNALE 2019	240 000
	675 313

Etat des provisions constatées pour la remise en état du site et post-exploitation	Montant
Provision annuelle englobant les deux provisions visées ci-dessus (1)	
Reprise provision travaux	420 000
Montant global de la provision constituée au 31/12/2019	1 174 072

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Etat des dépenses de gros entretien pour les exercices 2018 et 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Etat valorisé des dépenses d'entretien

Intitulé	2 019	2 018	VARIATION
ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	52 888	105 763	-52 875
ENTRETIEN VEHIC TOURISME	4 183	13 466	-9 283
ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	902	3 282	-2 380
ENTRET COMP 836 H BXD 316	17 450	9 842	7 608
ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	10 155	7 315	2 840
ENTRET PELLE 330 D RAS 410	17 859	13 689	4 170
ENTRETIEN 836G / BRL 510	3 978	0	3 978
ENTRET TOMB 730 B1M 01425	13 032	6 886	6 146
ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	10 089	4 932	5 157
ENTRET TRACTO 428 C 00412	1 802	5 488	-3 686
ENTRET COMP 836 BDX 656	10 190	18 295	-8 105
ENTRETIEN TH 407	11 576	8 200	3 376
ENTRETIEN 836H BXD00648	12 890	31 081	-18 191
ENTRET COMP V3 CS 533	11 932	8 508	3 424
ENTRETIEN D 250 E	2 773	1 056	1 717
ENTRETIEN D6 RXL	1 701	12 181	-10 480
ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	3 770	14 081	-10 311
FRAIS VETERINAIRE	211	0	211
ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN	798	0	798
ENTRETIEN MATERIEL	10 303	17 711	-7 408
MAINTENANCE	25 306	18 947	6 359
TOTAL GENERAL	**223 788**	**300 723**	**-76 935**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Etat des investissements réalisés dans le courant de l'exercice 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Dossier : M03014
tenue en euros

SAS SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

Révision au 31/12/2018

Acquisitions du 01/01/2018 au 31/12/2018

Compte	No Immo.	Libellé	Fournisseur	Acquisitions			Type	Durée en
				Date	Montant HT	Montant TVA	Taux	Années
21540000	00220 000	MATERIEL INDUSTRIEL		280218	2 184.00	436.80	L 20,00	5
21540000	00222 000	SYSTEMEAU - VARIATEUR HYDROVAR	SYSTEMEAU	210318	3 108.21	621.64	L 20,00	5
21540000	00231 000	Débimètre BURKERT Type 8045 n°00449673	FAURE TECHNOLOGIES	171018	1 204.40	240.88	L 20,00	5
		Totaux compte : 21540000 MATERIEL INDUSTRIEL			6 496.61	1 299.32		
21550000	00225 000	AQUA POMPES - POMPE STXM7 BASSIN LIXIVIATS		150118	843.00	168.60	L 20,00	5
21550000	00226 000	BERNER - CHARGEUR BATTERIES VOITURE		220618	790.00	158.00	L 20,00	5
21550000	00227 000	PRODEVAL - SERVOMOTEUR		220618	2 600.00	520.00	L 20,00	5
21550000	00228 000	PRODEVAL - EXTRUDEUSE		300318	3 173.00	634.60	L 20,00	5
21550000	00232 000	ET CONCEP REALISAT° FC18534 CH		051018	1 433.00		L 20,00	5
21550000	00233 000	FORASUD 181104 CHQ		270918	4 034.00	806.80	L 20,00	5
21550000	00234 000	AQUA POMPES 18-10-54 CHQ		301018	1 452.00	290.40	L 20,00	5
		Totaux compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE			14 325.00	2 578.40		
21810000	00223 000	OVERLAB F 1804017 CHQ	OVERLAB Air et Ingéniérie	150418	1 046.00	209.20	L 20,00	5
21810000	00224 000	SYSTEMEAU - DIAPHRAGME		130218	1 081.42	216.28	L 20,00	5
		Totaux compte : 21810000 INST.AGENC.DIVERS			2 127.42	425.48		
21820000	00235 000	AUTOSPRINTER 877920 VIR TOTYTA YARIS FB-975-SN		131118	1 171.26		L 20,00	5
21820000	00236 000	SERRE PT GAZ SCES DN-145-AY		111218	3 750.00	750.00	L 20,00	5
		Totaux compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT			4 921.26	750.00		
2[illegible]0000	00237 000	TOTAL INTERET CFE 2018		191218	25.78		N 0,00	
27500000	00238 000	TOTAL INTERET CFE 2018		191218	22.50		N 0,00	
		Totaux compte : 27500000 CAUTIONNEMENTS VERSES			48.28			
		TOTAUX			27 918.57	5 053.20		

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Etat des immobilisations au 31/12/2018

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Dossier : M03014
tenue en euros

SAS SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

Révision au
Page : 1

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2018 au 31/12/2018

Compte : 20500000 LOGICIELS

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00037 000 INDENTIC LOGICIEL	1 204.00	200309	L 100,00	1 204.00		1 204.00		

Compte : 21450000 ETANCHEITE SITE VAUTUBIERE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00001 000 EUROVIA ETANCHEITE	20 000.00	310706	L 10,00	20 000.00		20 000.00		
00002 000 EUROVIA ETANCHEITE F2234.6.68001102	33 964.64	310806	L 10,00	33 964.64		33 964.64		
00049 000 REHAUSSE CD 19	82 925.50	310509	L 10,00	71 229.00	8 293.00	79 522.00	3 403.50	

Compte : 21500000 ENGINS DECHARGE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00029 000 TAPIS BROYEUR	3 565.75	260308	L 20,00	3 565.75		3 565.75		
00091 000 RECONDITIONNEMENT 836H BXD00316	240 000.00	241210	L 20,00	240 000.00		240 000.00		
00096 000 836H BXD00316 COMPACTEUR ENFOUISSEMENT	54 500.00	210611	L 20,00	54 500.00		54 500.00		
00097 000 963 C CHARGEUR SUR CHAINES CATERPILLAR.	20 600.00	210611	L 20,00	20 600.00		20 600.00		
Cession (35 000,00)	20 600.00-					20 600.00-		170418
00135 000 836HBXD00391 08000023 BERGERAT MON	15 000.00	020114	L 25,00	14 990.00	10.00	15 000.00		
00149 000 CS 533E SOIL COMPACTORS ASL02196	800.00	150714	L 25,00	694.00	106.00	800.00		
00159 000 CAT FINANCE PELLE 320 DL 08000018 CAT FINANCE	29 500.00	010615	L 20,00	15 260.00	5 900.00	21 160.00	8 340.00	
00218 000 INSTALLATION CAMERA DE RECUL CAT 730C	1 994.10	221217	L 20,00	11.00	399.00	410.00	1 584.10	#

Com & imex MATERIEL INDUSTRIEL

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00003 000 EMRJ DEMO 08000062 UNIBETON	17 000.00	231106	L 10,00	17 000.00		17 000.00		
00035 000 INDENTIC CAMERA	45 494.00	200309	L 14,29	45 494.00		45 494.00		
00036 000 INTENTIC ISO	5 030.00	200309	L 14,29	5 030.00		5 030.00		
00039 000 FC0789 EMCR TEAM CH POMPE NEUVE	3 582.30	270509	L 33,33	3 582.30		3 582.30		

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2018 au 31/12/2018

Compte : 21540000 MATERIEL INDUSTRIEL

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00044 000 SARL JEAN OLLIVIER FABRICATION PUITS	15 050.00	300609	L	10,00	12 803.00	1 505.00	14 308.00	742.00	
00053 000 BEC FRERE REHAUSSE CASIER COTE PUIT LIXIVIAT	40 204.00	310110	L	14,29	40 204.00		40 204.00		
00096 000 Pompe Tout Inox.	7 090.00	170611	L	20,00	7 090.00		7 090.00		
00099 000 AERO F3007 CH	9 350.00	210711	L	20,00	9 350.00		9 350.00		
00105 000 SONDE HYDROSTATIQUE	1 137.50	280711	L	20,00	1 137.50		1 137.50		
00120 000 TRANSMETTEUR DEBIT INDUCTIF CAPTEUR	1 050.81	310313	L	20,00	1 003.00	47.81	1 050.81		
21 000 EQUIP SCIENTIF F13006812 CH	2 900.00	260613	L	20,00	2 320.00	580.00	2 900.00		
00123 000 TRANSMETTEUR DEBIT INDUCTIF 08000318 FAURE AUTOMATISME	1 050.81	300613	L	20,00	951.00	99.81	1 050.81		
00153 000 TRANSMETTEUR DEBIT INDUCTIF	1 143.24	311014	L	20,00	726.00	229.00	955.00	188.24	
00156 000 CAMERA DOME PTZ + EMETTEUR-RECEPTEUR	5 624.28	191214	L	20,00	3 416.00	1 125.00	4 541.00	1 083.28	
00174 000 MACHINE A POLYFUSER	6 500.00	290416	L	20,00	2 180.00	1 300.00	3 480.00	3 020.00	
00197 000 EQUIPEMENTS POUR VENTILATION MECANIQUE ASSISTEE OPTIMAIR 3	7 864.62	310117	L	10,00	722.00	787.00	1 509.00	6 355.62	
00204 000 FRANS BONHOMME - MACHINE POUR ELECTROSOUDER LES TUYAUX DE GAZ	2 080.00	091217	L	20,00	27.00	416.00	443.00	1 637.00	
00220 000 MATERIEL INDUSTRIEL	2 184.00	280218	L	20,00		368.00	368.00	1 816.00	
00222 000 SYSTEMEAU - VARIATEUR HYDROVAR	3 108.21	210318	L	20,00		488.00	488.00	2 620.21	
00231 000 Débimètre BURKERT Type 8045 n°00449673 08000036 FAURE TECHNOLOGIES	1 204.40	171018	L	20,00		51.00	51.00	1 153.40	

Compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00004 000 PICONE DEBROUSSAILLEUSE *2	1 672.24	300506	L	20,00	1 672.24		1 672.24		
00005 000 BAROCLEAN F0608110 TR EXP	10 600.00	310806	L	20,00	10 600.00		10 600.00		
00007 000 SIEMP F200610090 CH	1 585.00	301006	L	20,00	1 585.00		1 585.00		
00016 000 2 CUVES STOCKAGE 1700 L	1 920.00	200207	L	20,00	1 920.00		1 920.00		
00022 000 MOTO POMPES INCENDIE TYPE TEF3-50H	2 540.00	310707	L	20,00	2 540.00		2 540.00		
00027 000 POMPE LOWARA TYPE DIWA 11 / 220 V	552.50	300108	L	20,00	552.50		552.50		
00028 000 COMPRESSEUR 2400L KAESER M24. ID: 56040002 / N° SERIE: 242973	2 700.00	050208	L	20,00	2 700.00		2 700.00		

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2018 au 31/12/2018

Compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE

No Immo Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur	Date
	Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total	Résiduelle	Cession
00041 000 200900596 VEOLIA CH ACTIONNEUR VANNE PAPILLON ACTIONNEUR VOLET AIR TORCHERE	2 147.21	260509 L	33,33	2 147.21		2 147.21		
00042 000 200902699 EMRJ DEMO CH ECRAN ANTI VOL	8 400.00	300609 L	33,33	8 400.00		8 400.00		
00046 000 BRANTE FRERES FORAGES	2 500.00	180909 L	20,00	2 500.00		2 500.00		
00068 000 OGP CONSULTING FC100384 CH	12 500.63	300610 L	20,00	12 500.63		12 500.63		
00069 000 OGP CONSULTING FC100423 CH	15 752.36	290710 L	10,00	11 706.00	1 576.00	13 282.00	2 470.36	
00107 000 UN BASSIN - LAVEUR DECROTEUR	15 000.00	130511 L	20,00	15 000.00		15 000.00		
[illegible]3 000 FILET ANTI ENVOL	3 516.00	311012 L	25,00	3 516.00		3 516.00		
00115 000 POMPES 13 MEDIT F12030 CH 08000015 POMPES 13 MEDITERRANEE	1 876.00	141212 L	20,00	1 876.00		1 876.00		
00117 000 SARL L'OUTILLAGE MER F0297 TR	1 536.00	280213 L	20,00	1 232.00	304.00	1 536.00		
00129 000 PEYRONEL	4 000.00	260613 L	20,00	3 615.00	385.00	4 000.00		
00130 000 POMPE AIR ET INGENIERIE	1 232.92	220813 L	20,00	1 078.00	154.92	1 232.92		
00138 000 Apical Tech fA1401-030 ATTENTE	5 452.82	270114 L	20,00	4 286.00	1 091.00	5 377.00	75.82	
00143 000 CENTRALE METEO - APICAL	3 361.00	270114 L	20,00	2 644.00	673.00	3 317.00	44.00	
00144 000 POMPE SVH 07 F030T	2 825.00	140314 L	20,00	2 149.00	565.00	2 714.00	111.00	
00145 000 POMPE DE RELEVAGE - POMPES 13 MEDITERRANEE	1 499.15	280314 L	20,00	1 130.00	300.00	1 430.00	69.15	
00150 000 DEBROUSAILLEUR	20 000.00	300614 L	10,00	7 014.00	2 000.00	9 014.00	10 986.00	
00157 000 RENAULT CITERNIER IMMAT. 1798 ZN 13	2 000.00	180315 L	33,33	1 862.00	138.00	2 000.00		
00158 000 TECHSIM F1504157 CH	1 645.50	300415 L	20,00	882.00	330.00	1 212.00	433.50	
00160 000 ECHELLES DE CORDE - CORDERIE DOR	2 289.00	120315 L	20,00	1 287.00	458.00	1 745.00	544.00	
00163 000 POMPE IMMERGEE DE REFOULEMENT	5 980.00	110715 L	20,00	2 963.00	1 196.00	4 159.00	1 821.00	
00165 000 OGAPUR	41.09	030615 L	50,00	41.09		41.09		
[illegible]66 000 COMPRESSEUR COMPAIR	3 984.50	110615 L	20,00	2 040.00	797.00	2 837.00	1 147.50	
[illegible]9 000 NETTOYEUR IP TURBO SERIES 70 BAR 8L/MIN	1 209.60	151015 L	25,00	671.00	303.00	974.00	235.60	
00170 000 BAROCLEAN - POMPE 140 B 40L/MIN	1 035.32	261015 L	20,00	455.00	208.00	663.00	372.32	
00172 000 DPI PLASTUBE FA010151 CH	1 800.00	210416 L	20,00	612.00	360.00	972.00	828.00	
00176 000 SCIE BACRS 18V - BERNER	574.08	170616 L	20,00	178.00	115.00	293.00	281.08	
00177 000 SERV. REVOL 185 OUTILS MOUSSE-BERNER	1 190.00	170616 L	20,00	368.00	238.00	606.00	584.00	
00178 000 MEULEUSE BACAG - BERNER	475.66	170616 L	20,00	148.00	96.00	244.00	231.66	
00179 000 APPAREIL MESURE FLUX LIXIVIATS	1 163.57	310516 L	20,00	371.00	233.00	604.00	559.57	
00182 000 POMPE TYPE MC 20	1 885.00	060916 L	20,00	498.00	377.00	875.00	1 010.00	
00183 000 AQUA POMPES F17-01-36 CH	1 510.00	230117 L	20,00	284.00	302.00	586.00	924.00	
00184 000 surpresseur hydrovar	2 851.84	010616 L	20,00	906.00	571.00	1 477.00	1 374.84	
00185 000 masque avec pompe	2 522.46	190716 L	20,00	735.00	505.00	1 240.00	1 282.46	
00186 000 brante forage - depose pompe immergée	4 769.00	051116 L	20,00	1 103.00	954.00	2 057.00	2 712.00	
00187 000 ballon + contacteur mano	1 151.00	301116 L	20,00	252.00	231.00	483.00	668.00	
00192 000 OVERLAB - REMPLACEMENT RAMPE + FOURNITURE POMPE + ADOUCISSEUR	10 182.66	270117 L	10,00	946.00	1 019.00	1 965.00	8 217.66	
00193 000 AQUA POMPES - POMPE DMX 200/2/650V	2 431.70	240217 L	20,00	415.00	487.00	902.00	1 529.70	

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2018 au 31/12/2018

Compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00194 000 CIONIR - NETTOYEUR HP EAU CHAUDE HYNOX 150B - 21L	1 546.00	280217	L	20,00	261.00	310.00	571.00	975.00	
00199 000 AQUA POMPES F17-10-61 CH	1 580.00	241017	L	20,00	60.00	316.00	376.00	1 204.00	
00200 000 AQUA POMPES F17-10-67 CH	1 300.00	271017	L	20,00	48.00	260.00	308.00	992.00	
00205 000 REPARATION CHANGEMENT MODULE SOMAIR	638.16	280617	L	20,00	66.00	128.00	194.00	444.16	
00206 000 AQUALABO - CONDUCTIMETRE AVEC SONDE	1 676.30	191017	L	20,00	68.00	336.00	404.00	1 272.30	
00208 000 REMPLACEMENT POMPE DE LAVAGE HYDROVAR - LOCAL PARFUM	2 193.00	241017	L	20,00	9.00	439.00	448.00	1 745.00	
00209 000 BELLEVRET - BENNES A LIXIVIAT 7M3	2 400.00	311017	L	10,00	41.00	240.00	281.00	2 119.00	
00210 000 EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE - ANALYSEUR GAZ	3 600.00	081217	L	20,00	48.00	720.00	768.00	2 832.00	
00216 000 REPARATION REMBOBINAGE POMPE CENTRALE	6 930.00	141117	L	20,00	183.00	1 386.00	1 569.00	5 361.00	
00225 000 AQUA POMPES - POMPE STXM7 BASSIN LIXIVIATS	843.00	150118	L	20,00		163.00	163.00	680.00	
00226 000 BERNER - CHARGEUR BATTERIES VOITURE	790.00	220618	L	20,00		84.00	84.00	706.00	
00227 000 PRODEVAL - SERVOMOTEUR	2 600.00	220618	L	20,00		275.00	275.00	2 325.00	
00228 000 PRODEVAL - EXTRUDEUSE	3 173.00	300318	L	20,00		482.00	482.00	2 691.00	
00232 000 ET CONCEP REALISAT° FC18534 CH	1 433.00	051018	L	20,00		70.00	70.00	1 363.00	
00233 000 FORASUD 181104 CHQ	4 034.00	270918	L	20,00		213.00	213.00	3 821.00	
00234 000 AQUA POMPES 18-10-54 CHQ	1 452.00	301018	L	20,00		51.00	51.00	1 401.00	

Compte : 21810000 INST.AGENC.DIVERS

Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00015 000 REPARATION RIDEAU METALLIQUE+PORTAIL ENTREE	2 500.00	060307	L	20,00	2 500.00		2 500.00		
00017 000 FILETS DE PROTECTION 08000052 CORDERIE D'OR	6 670.92	160107	L	10,00	6 670.92		6 670.92		
00018 000 TUYUAX INOX TUBES 210 X 3000	5 056.00	300307	L	10,00	5 056.00		5 056.00		
00019 000 BACHE PVC	2 056.00	100107	L	20,00	2 056.00		2 056.00		
00023 000 TUYAUX INOX TUBE 210/DIAMETRE 3000	4 220.00	300607	L	10,00	4 220.00		4 220.00		
00031 000 POTENCES MOBILES + PORTAIL COULISSANT	11 554.00	290108	L	10,00	11 471.00	83.00	11 554.00		
00032 000 RONDELLES DEP UITS BETON	6 764.00	300108	L	10,00	6 716.00	48.00	6 764.00		
00033 000 BACHE PVC PUBLICITAIRE	1 670.00	101208	L	10,00	1 514.00	156.00	1 670.00		
00042 000 2106/081210 PROVENCE CLI CH SPLIT MURAL INVERTER	2 575.00	180109	L	33,33	2 575.00		2 575.00		

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2018 au 31/12/2018

Compte : 21810000 INST.AGENC.DIVERS

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00071 000 PROVENCE CLIM F2106/100430 CH	1 950.00	090610	L	10,00	1 476.00	195.00	1 671.00	279.00	
00072 000 RMF F10000046 CH	6 757.44	180610	L	10,00	5 097.00	676.00	5 773.00	984.44	
00073 000 RMF F10000051 CH	2 866.00	180610	L	10,00	2 164.00	287.00	2 451.00	415.00	
00074 000 ETTAX F2375 TR EXP OK	1 583.64	240610	L	10,00	1 196.00	159.00	1 355.00	228.64	
00075 000 RMF F10000050 CH	1 846.30	240610	L	10,00	1 392.00	185.00	1 577.00	269.30	
00076 000 LM BATIMENT F01 CH	3 650.00	130810	L	10,00	2 696.00	365.00	3 061.00	589.00	
00077 000 DANIEL FILS F20100800034 CH	4 533.31	310810	L	10,00	3 331.00	454.00	3 785.00	748.31	
00078 000 BUESA CH	155 000.00	310810	L	10,00	113 724.00	15 500.00	129 224.00	25 776.00	
00079 000 A.B.C CLOTURES F500.1 CH	11 072.00	060910	L	10,00	8 111.00	1 108.00	9 219.00	1 853.00	
80 000 OGP CONSULTING FC100459 CH	4 275.68	170910	L	10,00	3 121.00	428.00	3 549.00	726.68	
00081 000 OGP CONSULTING FC100461 CH	6 889.10	170910	L	10,00	5 024.00	689.00	5 713.00	1 176.10	
00082 000 EMDP F1 008 818 CH	19 800.00	060910	L	10,00	14 495.00	1 980.00	16 475.00	3 325.00	
00084 000 EMDP FC1008931 CH	3 500.00	181010	L	10,00	2 522.00	350.00	2 872.00	628.00	
00085 000 OUVRAGE PLUS 100550 conc 06/10	2 940.00	010810	L	10,00	2 182.00	294.00	2 476.00	464.00	
00086 000 OGP CONSULTING FC100479 CHJ	1 915.72	300910	L	10,00	1 393.00	192.00	1 585.00	330.72	
00087 000 A.B.C CLOTURES F557 CH	17 000.00	081110	L	10,00	12 152.00	1 700.00	13 852.00	3 148.00	
00104 000 PRODEVAL F11.308.4153 CH	18 150.00	291111	L	10,00	11 055.00	1 815.00	12 870.00	5 280.00	
00109 000 ELARGISSMENTS DE DIGUE	200 000.00	310312	L	10,00	115 124.00	20 000.00	135 124.00	64 876.00	
00111 000 AZUR INTER SERVICES F97041842	3 180.00	010812	L	20,00	3 180.00		3 180.00		
00119 000 FILETS - LA CORDERIE D'OR	3 450.00	290313	L	33,33	3 450.00		3 450.00		
00124 000 CLIMATISATION - BLOC	1 095.02	200613	L	20,00	880.00	215.02	1 095.02		
00125 000 CLIMATISATION - INSTALLATION	500.00	260613	L	20,00	452.00	48.00	500.00		
00131 000 SUD IMPRESSION	546.06	070713	L	10,00	247.00	55.00	302.00	244.06	
00132 000 SUD IMPRESSION SIGNALETIQUE	115.46	260913	L	10,00	52.00	12.00	64.00	51.46	
00141 000 AZUR INTER SCES F97043594 CH	750.00	310314	L	25,00	706.00	44.00	750.00		
08000300 AZUR INTER SERVICES									
00142 000 AMENAGEMENT RESEAU TUYAU BIOGAZ	14 000.00	310314	L	10,00	5 259.00	1 400.00	6 659.00	7 341.00	
188 000 INSTALLATION POTENCE	2 700.00	020816	L	10,00	383.00	270.00	653.00	2 047.00	
191 000 FOURNITURE ET POSE CAISSON VMC DE 50 A 450 M3/H	1 310.00	110517	L	10,00	85.00	131.00	216.00	1 094.00	
08000331 ENTREP MERIDIONALE DU BATIMENT									
00195 000 REALISATION LOCAL COMPRESSEUR EN AGGLOS	6 000.00	250217	L	10,00	510.00	600.00	1 110.00	4 890.00	
08000331 ENTREP MERIDIONALE DU BATIMENT									
00196 000 ACOMPTE REALISATION 5 CHASSIS ENVOLS DE 4000*5000MM	3 333.33	230517	L	10,00	204.00	334.00	538.00	2 795.33	
00198 000 ACIER DESIGN F12 (att modif)	6 666.66	270917	L	10,00	18.00	67.00	85.00	6 581.66	
Base d'amort. : 666,66									
00212 000 TRAVAUX DE MACONNERIE MUR ENTREE DECHETTERIE	3 246.00	051017	L	10,00	79.00	325.00	404.00	2 842.00	
00213 000 TRAVAUX ISOLATION THERMIQUE TOITURE LOCAL COMPRESSEUR	552.50	051017	L	10,00	14.00	56.00	70.00	482.50	
00214 000 RENFORCEMENT DU CANIVEAU A GRILLESD DE L'ENTREE DU SITE	685.00	051017	L	10,00	17.00	69.00	86.00	599.00	
00215 000 REFECTION INSTALLATION ARROSAGE DES PISTES	4 061.00	241017	L	10,00	77.00	407.00	484.00	3 577.00	
00217 000 OVERLAB - ETENSION RAMPE DE BRUMISATION	4 011.34	311217	L	10,00	2.00	402.00	404.00	3 607.34	
00223 000 OVERLAB F 1804017 CHQ	1 046.00	150418	L	20,00		150.00	150.00	896.00	
08000321 OVERLAB Air et Ingéniérie									

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2018 au 31/12/2018

Compte : 21810000 INST.AGENC.DIVERS

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00224 000 SYSTEMEAU - DIAPHRAGME	1 081.42	130218	L 20,00		191.00	191.00	890.42	

Compte : 21811000 AUTRES IMMOB CORPOR MECENAT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00088 000 GALERIE DU PHAROS F15 CH	7 300.00	290410	N 0,00				7 300.00	

Compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00011 000 SADAMF10012429	3 847.83	020506	L 20,00	3 847.83		3 847.83		
08000001 LEXUS MONTFAVET								
00048 000 RENAULT MEGANE 5368 YL 13	1 500.00	210809	L 100,00	1 500.00		1 500.00		
00052 000 RENAULT 4490 KY 13	3 000.00	090310	L 50,00	3 000.00		3 000.00		
00092 000 PROV FUEL F1103/01 CH	10 000.00	230311	L 50,00	10 000.00		10 000.00		
08000011 SARL A.D.P								
00110 000 BERLINGO CITROEN IMMTRICULE CB 618 YK	5 000.00	070312	L 50,00	5 000.00		5 000.00		
00139 000 TDA SA-DC862XQ-VEHICULE P. RAPEZZI	62 792.30	110214	L 20,00	48 825.00	3 097.00	51 922.00	10 870.30	
Réintégration au résultat				34 595.59	2 194.42			
Cession (11 000,00)	62 792.30-					51 922.00-	10 870.30-	310318
.61 000 MASA MERCEDES	64 000.00	100715	L 20,00	31 737.00	12 800.00	44 537.00	19 463.00	
08000119 MASA MERCEDES								
Réintégration au résultat				26 827.68	10 820.00			
00235 000 AUTOSPRINTER 877920 VIR TOTYTA YARIS FB-975-SN	1 171.26	131118	L 20,00		32.00	32.00	1 139.26	
00236 000 SERRE PT GAZ SCES DN-145-AY	3 750.00	111218	L 20,00		44.00	44.00	3 706.00	

Compte : 21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00151 000 DARTY-ORDINATEUR APPLE	1 143.72	300814	L 33,33	1 143.72		1 143.72		
00162 000 APPLE NEW MBP	1 287.32	040915	L 33,33	1 000.00	287.32	1 287.32		
00171 000 FNAC F1610580001 VIR	2 028.81	140416	L 33,33	1 163.00	677.00	1 840.00	188.81	
00189 000 APPLEMACBOOK AIR	1 003.48	200517	L 33,33	208.00	335.00	543.00	460.48	
00190 000 MATERIEL INFORMATIQUE MICRO PESAGE	1 510.00	310317	L 20,00	229.00	302.00	531.00	979.00	
Détail : IMPRIMANTE EPSON LQ350	470.00	1						
INSTALLATION ET FOURN. MATER	250.00	1						
MOXA-NPORT2150	700.00	2						

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2018 au 31/12/2018

Compte : 21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE								
HUB	90.00	1						

Compte : 27500000 CAUTIONNEMENTS VERSES

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00089 000 CAUTION TOTAL EN COURS CARTE GR 51200000 SMC PARADIS	1 500.00	301010	N	0,00				1 500.00	
00116 000 INTERETS CAUTION TOTAL	95.15	311212	N	0,00				95.15	
00118 000 TOTAL GARANTIE EN-COURS	1 400.00	220413	N	0,00				1 400.00	
36 000 INTERETS CAUTION DE 1500 €	23.93	311213	N	0,00				23.93	
00137 000 INTERETS CAUTION DE 1400 €	13.58	311213	N	0,00				13.58	
00140 000 CAUTION BANCAIRE PAIEMENT TP 2008 + 2009 + CFE 2010 A 2012	464 000.00	110214	N	0,00				464 000.00	
00147 000 CAUTION DE 50 % DU CAUTIONNEMENT ATRADIUS	462 329.00	240414	N	0,00				462 329.00	
00154 000 INTERETS CAUTION TOTAL	24.29	311214	N	0,00				24.29	
00155 000 INTERETS CAUTION TOTAL	21.20	311214	N	0,00				21.20	
00167 000 INTERETS CAUTION TOTAL 2015	24.65	151215	N	0,00				24.65	
00168 000 INTERETS CAUTION TOTAL 2015	21.52	151215	N	0,00				21.52	
00180 000 INTERETS 2016 TOTAL	21.84	311216	N	0,00				21.84	
00181 000 INTERETS 2016 TOTAL	25.02	311216	N	0,00				25.02	
00202 000 INTERETS 2017 TOTAL	25.40	311217	N	0,00				25.40	
00203 000 INTERETS 2017 TOTAL	22.17	311217	N	0,00				22.17	
00237 000 TOTAL INTERET CFE 2018	25.78	191218	N	0,00				25.78	
00238 000 TOTAL INTERET CFE 2018	22.50	191218	N	0,00				22.50	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Diminutions Cession	Poste/Poste	Total	Valeur brute Immo. fin exercice
2 528 888.51		27 918.57		27 918.57	83 392.30		83 392.30	2 473 414.78

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total	Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
1 221 521.33	112 158.88			112 158.88	72 522.00	1 261 158.21		

en fin de ligne : Amortissement fiscal inférieur à l'amortissement pour dépréciation (montant fin exercice).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2018 au 31/12/2018

Compte : 27500000 CAUTIONNEMENTS VERSES

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur	Date
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total	Résiduelle	Cession

REINTEGRATIONS FISCALES		
Amort. antérieurs	Dotations de l'exercice	Total
61 423.27	13 014.42	74 437.69

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Compte Agglopole SMA VAUTUBIERE pour l'exercice clos au 31/12/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	% Variation N / N-1
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats fournitures, études et prestations	2 673 806 €	1 428 221 €	47%
Autres achats et charges externes	1 855 998 €	1 659 172 €	11%
Achats Consommés	208 836 €	236 802 €	-13%
Loyer agglopole	133 200 €	130 400 €	2%
Travaux entr. Courant site	52 888 €	105 763 €	-100%
Entretien sur engins du site	170 900 €	194 960 €	-14%
Services exterieurs : locations + crédit bail	891 882 €	625 851 €	30%
Autres services exterieurs	398 292 €	365 396 €	8%
Impôts taxes et versements assiliés	*593 996 €*	*502 008 €*	*15%*
Sur rémunérations	3 517 €	8 816 €	-151%
Autres impôts et taxes	590 479 €	493 190 €	16%
Charges de personnel	*925 887 €*	*1 069 892 €*	*-16%*
Salaires et traitements	606 697 €	707 900 €	-17%
Charges sociales	319 190 €	361 992 €	-13%
Autres Charges	*1 593 471 €*	*1 998 703 €*	*-197%*
Redevance communication agglopole	46 410 €	44 800 €	3%
Redevance fixe agglopole	1 326 000 €	1 282 500 €	3%
Redevance variable agglopole	221 056 €	671 398 €	-204%
Divers	5 €	5 €	0%
Dotations aux amortissements et provisions	*352 457 €*	*547 472 €*	*-55%*
Amort. sur immo.	112 457 €	112 159 €	0%
Amort. pour risques et charges	240 000 €	435 313 €	-81%
TOTAL 1	*7 995 615 €*	*7 205 466 €*	*10%*
Quotes part résultats / opér.comm	0 €	0 €	0%
Charges financières	*88 108 €*	*78 904 €*	*10%*
Intérêts et charges assimilés	88 108 €	78 904 €	10%
Charges exceptionnelles	*19 268 €*	*694 937 €*	*-3507%*
Impôts sur les bénéfices	*16 362 €*	*400 797 €*	*-2350%*
TOTAL 2	*123 738 €*	*1 174 638 €*	*-849%*
Total des Charges	*8 119 353 €*	*8 380 104 €*	*-3%*
RESULTAT APRES IMPOTS	12 161 €	660 656 €	-5333%

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	% Variation N / N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue	7 623 435 €	7 293 786 €	4,32%
Traitement déchets C.A.			
Traitement déchets autres	7 623 435 €	7 293 786 €	4,32%
Montant du Chiffre d'affaires	7 623 435 €	7 293 786 €	4,32%
Subventions d'exploitation	0 €	0 €	
ADEME	0 €	0 €	
Reprises sur provisions	*420 000 €*	*1 453 066 €*	*-246%*
Transferts de charges	*8 899 €*	*14 130 €*	-59%
Autres produits + Revalorisation énérgetique	*72 198 €*	*67 661 €*	6%
TOTAL 1	*8 124 532 €*	*8 828 643 €*	*-9%*
Quotes part résultats / opér.comm	*0 €*	*0 €*	*0%*
Produits financiers	*6 982 €*	*17 356 €*	*-149%*
de Valeurs mobilières	6 982 €	17 356 €	-149%
Produits exceptionnels	*0 €*	*194 761 €*	*#DIV/0!*
Sur opération de gestion	0 €	148 761 €	#DIV/0!
Sur opération de capital	0 €	46 000 €	#DIV/0!
TOTAL 2	*6 982 €*	*212 117 €*	*-2938%*
Total Produits	*8 131 514 €*	*9 040 760 €*	*-11%*

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Comptes Annuels SMA VAUTUBIERE pour l'exercice clos au 31/12/2018

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES					
20500000	LOGICIELS	1 204	1 204		
28050000	AMORT LOGICIEL	1 204-	1 204-		
CONSTRUCTIONS		3 404	11 697	8 293-	70.90-
21450000	ETANCHEITE SITE VAUTUBIERE	136 890	136 890		
28145000	AMORT.AG.CONS.SOL AUTRUI	133 487-	125 194-	8 293-	6.62-
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		96 985	111 014	14 030-	12.64-
21500000	ENGINS DECHARGE	345 360	365 960	20 600-	5.63-
21540000	MATERIEL INDUSTRIEL	178 648	172 152	6 497	3.77
21550000	MATERIEL TECHNIQUE SITE	210 049	195 724	14 325	7.32
28150000	AMORT.ENGINS DECHARGE	335 436-	349 621-	14 185	4.06
28154000	AMORT.AG.DIVERS	160 032-	153 036-	6 997-	4.57-
28155000	AMORT.MAT TECHNIQUE SITE	141 605-	120 165-	21 440-	17.84-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		182 273	255 108	72 836-	28.55-
21810000	INST.AGENC.DIVERS	565 125	562 997	2 127	0.38
21811000	AUTRES IMMOB CORPOR MECENAT	7 300	7 300		
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	92 269	150 140	57 871-	38.54-
21830000	MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	6 973	6 973		
28181000	AMORT.AG.CONS.DIVERSES	416 089-	364 649-	51 440-	14.11-
28182000	AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	67 961-	103 910-	35 949	34.60
28183000	AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.	5 345-	3 744-	1 601-	42.77-
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 150		3 150	
23800000	ACOMPTE SUR IMMO CORPORELLES	3 150		3 150	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		929 596	929 548	48	0.01
27500000	CAUTIONNEMENTS VERSES	929 596	929 548	48	0.01
Total II		1 215 407	1 307 367	91 961-	7.03-
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS		2 280	403	1 877	465.42
32230000	STOCK FOURNITURES ATELIER	2 280	403	1 877	465.42
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		6 068 282	5 193 046	875 236	16.85
41100000	CLIENTS	5 786 585	5 101 946	684 639	13.42
41810000	FACTURE À ÉTABLIR	281 696	91 100	190 596	209.22
AUTRES CREANCES		3 825 322	4 019 801	194 479-	4.84-
40100000	FOURNISSEURS	600	9 016	8 416-	93.35-
40110000	FOURNISSEURS PRESTATAIRES	1 245		1 245	
40980000	FOURNIS.RRR A OBTENIR	380 709		380 709	
42500000	AVANCE ACPTE AU PERSONNEL	8 218		8 218	
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES		175 837	175 837-	100.00-
44562000	TVA DEDUCT.S/IMMO.	630	1 601	971-	60.65-
44566000	TVA DED./ACHATS BIENS & SCES	276 217	129 995	146 222	112.48
44567000	CREDIT DE TVA A REPORTER	27 906	29 205	1 299-	4.45-
44567800	CREDIT TVA - EN ATTENTE RBT		32 509	32 509-	100.00-
44586000	TVA/FACT NON PARVENUES	78 617	5 512	73 105	NS
44730000	TRESOR PUB. IS08+ TVA+CFE+TP		974 087	974 087-	100.00-
44732000	TRESOR PUB. IDR / IS08+CFE+TP		61 230	61 230-	100.00-
44758000	ACOMPTES/TGAP	273 170	83 842	189 328	225.82
44870000	PRODUIT A RECEVOIR	385 196	283 747	101 449	35.75

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
45100000	ASSOCIE SMA ENVIRONNEMENT	2 169 990	2 149 594	20 396	0.95
45102000	C/C SMAD	210 823	71 625	139 198	194.34
46704000	CONSIGNAT° TGI MARSEILLE	12 000	12 000		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		4 106 734	4 441 615	334 881-	7.54-
50770200	ETOILE TRESORERIE PRIMO 5DEC		244 308	244 308-	100.00-
50770300	ETOILE JOUR - SELECT 5DEC		3 213 563	3 213 563-	100.00-
50770400	ETOILE TRÉSO 9 MP	244 308		244 308	
50770500	ETOILE TRESO 9 ME	2 863 592		2 863 592	
50800000	COMPTE A TERME	1 000 000	1 000 000		
59080000	PROV° P/ DEPRECIAT° VMP	1 166-	16 255-	15 089	92.83
DISPONIBILITES		589 102	1 732 046	1 142 944-	65.99-
51200000	SMC PARADIS	164 246	1 197 894	1 033 648-	86.29-
51210000	SMC TGAP N° 417Z	424 499	524 049	99 550-	19.00-
53100000	CAISSE	357	10 104	9 747-	96.46-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		55 570	53 867	1 703	3.
48600000	CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	55 570	53 867	1 703	3.16
Total III		14 647 289	15 440 779	793 489-	5.14-
TOTAL GENERAL		15 862 696	16 748 146	885 450-	5.29-

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL		37 500	37 500		
10130000	CAPITAL APPELE VERSE	37 500	37 500		
RESERVE LEGALE		3 750	3 750		
10611000	RESERVE LEGALE PROP.DITE	3 750	3 750		
AUTRES RESERVES		6 928 773	6 593 447	335 326	5.09
10680000	AUTRES RESERVES	6 928 773	6 593 447	335 326	5.09
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		660 654	335 326	325 328	97.02
Total I		7 630 677	6 970 023	660 654	9.48
PROVISIONS POUR RISQUES			36 059	36 059-	100.00-
15110000	PROVISION POUR LITIGES		36 059	36 059-	100.00-
PROVISIONS POUR CHARGES		2 029 385	3 011 079	981 694-	32.60-
15800000	PROVISION POUR CHARGES	435 313	1 417 007	981 694-	69.28-
15810000	PROVISION POUR REMISE EN ETAT	1 594 072	1 594 072		
Total III		2 029 385	3 047 137	1 017 752-	33.40-
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		16 704	28 547	11 843-	41.49-
16430000	EMPRUNT MERCEDES 50 000 €	16 679	26 878	10 199-	37.95-
16460000	EMPRUNT LEXUS FIN. 63 631.80 €		1 558	1 558-	100.00-
16884000	INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	25	111	86-	77.14-
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		4 150	4 414	264-	5.98-
51860000	BANQUES INTERETS COURUS	4 150	4 414	264-	5.98-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		4 748 049	5 564 448	816 400-	14.67-
40100000	FOURNISSEURS	2 598 481	4 298 408	1 699 926-	39.55-
40110000	FOURNISSEURS PRESTATAIRES	1 676 813	746 759	930 055	124.55
40800000	FRS FACTURES N PARVENUES	472 754	519 282	46 528-	8.96-
DETTES FISCALES ET SOCIALES		1 185 860	1 073 293	112 567	10.49
42101200	SALAIRES DECEMBRE	1 824		1 824	
42820000	CONGES A PAYER	25 773	30 152	4 379-	14.52-
42860000	PERSONNEL-AUTRES CHARGES A PAY	11 404		11 404	
43100000	URSSAF	27 139	21 660	5 479	25.30
43730000	RETRAITE	9 831	7 744	2 086	26.94
43733000	ART 83 SWISS LIFE	7 310	7 325	15-	0.21-
43780000	FORMATION CONTINUE	3 942	4 760	818-	17.19-
43782000	AXA - MUTUELLE NC	9 123	8 693	430	4.95
43820000	CH SUR PROVISION SUR CP	11 882	14 199	2 317-	16.32-
43860000	ORGANISMES SOCIAUX - CAP	6 842		6 842	
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES	101 479		101 479	
44551000	TVA A DECAISSER	5 034		5 034	
44571110	TVA COLLECTEE 10 %	286 929	269 435	17 494	6.49
44571120	TVA COLLECTEE 20 %	441 248	354 260	86 988	24.55
44580000	TVA A REGULARISER		4 612	4 612-	100.00-
44587000	TVA S/FACT.A ETABLIR	110 401	5 332	105 068	NS
44710000	TRESOR PUBLIC - TVS		15 214	15 214-	100.00-
44730600	TGAP A 20 % A 24.00 €	550		550	
44750000	TAXE APPRENTISSAGE	4 874	4 819	54	1.12

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
44860000	ETAT - CHARGES A PAYER	120 277	325 086	204 809-	63.00-
AUTRES DETTES		247 872	60 284	187 587	311.17
41980000	CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR		59 105	59 105-	100.00-
46700000	NDF PERSONNEL	1 557	158	1 399	885.93
46700100	NOTE DE FRAIS RAPEZZI		1 021	1 021-	100.00-
46860000	CHARGES A PAYER	246 245		246 245	
46864000	CHARGES A PAYER INTERETS	70		70	
Total IV		6 202 634	6 730 986	528 352-	7.85-
TOTAL GENERAL		15 862 696	16 748 146	885 450-	5.29-

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2017 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	7 293 786	100.00	7 094 431	100.00	199 355	2.81
PRODUCTION VENDUE	7 293 786	100.00	7 094 431	100.00	199 355	2.81
70620200 TRAITEMENT DECHETS 20 %	2 256 942	30.94	1 146 460	16.16	1 110 483	96.86
70631000 TRAITEMENT DECHETS 10 %	4 798 013	65.78	5 933 152	83.63	1 135 139-	19.13-
70800200 FRAIS REFACTURES 20 %	238 831	3.27	11 144	0.16	227 687	NS
70800300 REFACT SMAA EXO TVA			3 675	0.05	3 675-	100.00-
PRODUCTION DE L'EXERCICE	7 293 786	100.00	7 094 431	100.00	199 355	2.81
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	43 254	0.59	74 395	1.05	31 140-	41.86-
60223000 FOURNITURES ATELIER	45 131	0.62	73 368	1.03	28 236-	38.49-
60320000 VARIATION STOCKS APPRO	1 877-	0.03-	1 027	0.01	2 904-	282.72-
SOUS TRAITANCE DIRECTE	1 484 932	20.36	1 396 412	19.68	88 520	6.34
60400000 ACHATS D'ETUDES &PREST.	34 085	0.47	36 253	0.51	2 168-	5.98-
60499000 SOUS TRAITANCE DIVERSE	1 350 881	18.52	1 260 119	17.76	90 762	7.20
61130000 GARDIENNAGE - SECURITE	99 965	1.37	100 040	1.41	74-	0.07-
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	5 765 600	79.05	5 623 625	79.27	141 976	2.52
MARGE BRUTE GLOBALE	5 765 600	79.05	5 623 625	79.27	141 976	2.52
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	1 541 169	21.13	1 644 444	23.18	103 274-	6.28-
60610000 EAU	26 465	0.36	18 093	0.26	8 372	46.27
60611000 EDF	26 429	0.36	30 023	0.42	3 594-	11.97-
60615000 GAZOIL	28 338	0.39	28 534	0.40	196-	0.69-
60615100 ESSENCE	5 836	0.08	7 474	0.11	1 639-	21.92-
60615200 FUEL	140 653	1.93	94 786	1.34	45 868	48.39
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	3 609	0.05	4 239	0.06	631-	14.87-
60631000 ACHATS : CAFE BOISSONS	2 353	0.03	2 156	0.03	197	9.13
60633000 VETEMENTS DE TRAVAIL	182	0.00	857	0.01	675-	78.73-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 938	0.04	4 668	0.07	1 730-	37.06-
61212400 LOYER OGAPUR	1 080	0.01	1 080	0.02		
61212600 LOYER LAMPE STERILISATION	660	0.01	550	0.01	110	20.00
61320000 LOYER AGGLOPOLE CSDU	130 400	1.79	127 100	1.79	3 300	2.60
61321000 LOYERS VILLECROZE	1 992	0.03	1 964	0.03	27	1.40
61350000 LOCATION MATERIEL	1 151	0.02	1 393	0.02	241-	17.34-
61350200 BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 200	0.02	1 604	0.02	404-	25.19-
61350300 LOC° EQUIPT INFORM CZC615BQDK	2 856	0.04	2 856	0.04		
61350400 LOCATION SYSTEME VIDEOSURVEILL	1 926	0.03	781	0.01	1 145	146.67
61351000 MATERIEL 836H656	108 000	1.48	108 000	1.52		
61351100 MATERIEL TH 407	15 396	0.21	15 396	0.22		
61351200 LOCATION D 250 E	48 000	0.66	48 000	0.68		
61351210 LOCATION D6 RXL	48 000	0.66	48 000	0.68		
61351220 LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000	1.48	108 000	1.52		
61351230 LOCATION TOMBEREAU 730 BM01425	66 773	0.92			66 773	
61351360 LEASECOM EQUIPEMENT TELESURVEI			1 102	0.02	1 102-	100.00-
61351370 LOCATION VISUALUS PROTECT SYST			180	0.00	180-	100.00-
61351380 LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	46 240	0.63	46 240	0.65		
61351390 LOC. CHARGEUSE 963C BBD02699	64 231	0.88			64 231	
61353254 LOCATION FOURGON SMA ENVIRONN.	10 229	0.14	12 874	0.18	2 645-	20.55-
61400000 CHARGES LOCATIVES VILLECROZE	152	0.00	142	0.00	10	6.99
61520000 ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	105 763	1.45	359 537	5.07	253 774-	70.58-
61522000 ENTRETIEN TORCHERE ET BG VAP			3 421	0.05	3 421-	100.00-

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

		Exercice N 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2017 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
61551000	ENTRETIEN VEHIC TOURISME	13 466	0.18	17 977	0.25	4 511-	25.09-
61551100	ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	3 282	0.04	1 579	0.02	1 703	107.90
61551200	ENTRET COMP 836 H BXD 316	9 842	0.13	14 141	0.20	4 299-	30.40-
61551210	ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	7 314	0.10	4 188	0.06	3 127	74.67
61551220	ENTRET PELLE 330 D RAS 410	13 689	0.19	30 629	0.43	16 940-	55.31-
61551230	ENTRET TOMB 730 B1M 01425	6 886	0.09	22 653	0.32	15 767-	69.60-
61551240	ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	4 932	0.07	4 994	0.07	61-	1.23-
61551250	ENTRET TRACTO 428 C 00412	5 487	0.08	6 811	0.10	1 324-	19.44-
61551260	ENTRET COMP 836 BDX 656	18 295	0.25	12 042	0.17	6 253	51.93
61551270	ENTRETIEN TH 407	8 200	0.11	1 745-	0.02-	9 945	569.97
61551280	ENTRETIEN 836H BXD00648	31 081	0.43	12 612	0.18	18 469	146.43
61551300	ENTRET COMP V3 CS 533	8 508	0.12	1 278	0.02	7 230	565.62
61551310	ENTRETIEN D 250 E	1 055	0.01	17 318	0.24	16 263-	93.91-
61551320	ENTRETIEN D6 RXL	12 181	0.17	9 724	0.14	2 457	25.27
61551350	ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	14 081	0.19	5 197	0.07	8 884	170.93
61552100	FRAIS VETERINAIRE			198	0.00	198-	100.00-
61553254	ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN			4 476	0.06	4 476-	100
61553500	ENTRETIEN MATERIEL	17 711	0.24	12 431	0.18	5 281	42
61560000	MAINTENANCE	18 947	0.26	15 811	0.22	3 136	19.84
61600000	ASSURANCES ENGINS/FLOTTE	23 038	0.32	25 435	0.36	2 397-	9.42-
61620000	ASSURANCE RESP. CIVILE	1 902-	0.03-	7 762	0.11	9 665-	124.51-
61630000	ASSURANCE SUR EMPRUNTS	1 152	0.02	1 152	0.02		
61650000	MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE	877	0.01	862	0.01	15	1.76
61690000	ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	0.11	7 848	0.11		
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	3 960	0.05	3 340	0.05	620	18.56
61880000	FORMATIONS	310	0.00	2 650	0.04	2 340-	88.30-
62200000	PRESTATIONS ASSISTANCE	27 470	0.38	27 980	0.39	510-	1.82-
62260000	HONORAIRES JURIDIQUES	107 871	1.48	102 912	1.45	4 959	4.82
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	37 232	0.51	35 735	0.50	1 497	4.19
62262000	HONORAIRES COMM/COMPTES	22 000	0.30	21 000	0.30	1 000	4.76
62263000	HONORAIRES BUREAUX ETUDES	18 745	0.26	7 853	0.11	10 892	138.71
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	970	0.01	628	0.01	342	54.52
62300000	PUBLICITE RELATION PUBLIQ	4 000	0.05	6 768	0.10	2 768-	40.90-
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	4 913	0.07	12 856	0.18	7 944-	61.79-
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	6 500	0.09	6 630	0.09	130-	1.96-
62400000	TRANSPORT	280	0.00			280	
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	21 417	0.29	37 957	0.54	16 540-	43
62570000	RECEPTIONS	36 086	0.49	38 364	0.54	2 277-	5.94-
62600000	FRAIS POSTAUX	24	0.00	70	0.00	46-	65.53-
62610000	REDEVANCE TALKIE	249	0.00	248	0.00	1	0.40
62620000	TELEPHONE	8 170	0.11	8 814	0.12	644-	7.31-
62700000	SERVICES BANCAIRES	14 736	0.20	16 215	0.23	1 479-	9.12-
62800000	FRAIS DIVERS	1 411	0.02			1 411	
VALEUR AJOUTEE		4 224 431	57.92	3 979 181	56.09	245 250	6.16
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		502 006	6.88	169 270	2.39	332 736	196.57
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	4 874	0.07	4 819	0.07	54	1.12
63330000	PART.FORM.CONTINUE	3 942	0.05	3 967	0.06	25-	0.63-
63511000	C.E.T / CFE / CVAE	157 387	2.16	145 708	2.05	11 679	8.02
63512000	CFE/CVAE ANTERIEURES	330 770	4.53			330 770	
63514000	TAXE S/VEHICULES SOCIETES	5 034	0.07	12 156	0.17	7 122-	58.59-
63780000	AUTRES DROITS ET TAXES			2 620	0.04	2 620-	100.00-

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

		Exercice N 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2017 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
SALAIRES DU PERSONNEL		725 938	9.95	699 428	9.86	26 510	3.79
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	18 038	0.25	23 368	0.33	5 330-	22.81-
64110000	SALAIRES BRUTS	691 699	9.48	686 014	9.67	5 684	0.83
64120000	CONGES PAYES	4 379-	0.06-	10 647-	0.15-	6 269	58.88
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	11 404	0.16			11 404	
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	7 832	0.11	693	0.01	7 139	NS
64143000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 345	0.02			1 345	
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL		361 992	4.96	347 021	4.89	14 971	4.31
64510000	COTISATIONS URSSAF	219 860	3.01	231 527	3.26	11 668-	5.04-
64512000	CHARGES/CP	2 317-	0.03-	5 002-	0.07-	2 685	53.68
64520000	COTISATIONS MUTUELLE	28 362	0.39	14 055	0.20	14 307	101.80
64530000	COTISATIONS RETRAITE	97 294	1.33	17 116	0.24	80 178	468.44
64531000	COTISATIONS RETRAITE CADRES			72 744	1.03	72 744-	100.00-
64550000	CHARGES SOCIALES A PAYER	6 842	0.09	7 645-	0.11-	14 487	189.50
64580000	COTISATIONS AXA PREVOYANCE			8 589	0.12	8 589-	100.00-
64583000	COTISATIONS PREVOY. AXA TB CAD			6 713	0.09	6 713-	100.00-
64700000	ABONDEMENTS PEE	10 500	0.14	8 694	0.12	1 806	20.77
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 042	0.01	1 427	0.02	385-	27.00-
64800000	INDEMNITE SALISSURES	12 740	0.17	14 402	0.20	1 662-	11.54-
64900000	PRODUIT D'IMPOT CICE	12 330-	0.17-	15 598-	0.22-	3 268	20.95
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		2 634 495	36.12	2 763 462	38.95	128 967-	4.67-
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		67 661	0.93	75 931	1.07	8 270-	10.89-
75100000	REVALORISATION ENERGETIQUE	67 656	0.93	75 917	1.07	8 261-	10.88-
75800000	PRODUITS DIV.GESTION COUR	5	0.00	14	0.00	9-	62.02-
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 998 703	27.40	2 231 443	31.45	232 740-	10.43-
65100000	REDEVANCE COMMUNICAT° AGGLOPOL	44 800	0.61	44 275	0.62	525	1.19
65101000	REDEVANCE FIXE AGGLOPOLE	1 282 500	17.58	1 265 000	17.83	17 500	1.38
65102000	REDEVANCE VARIABLE AGGLOPOLE	671 398	9.21	922 160	13.00	250 763-	27.19-
65800000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	5	0.00	7	0.00	2-	27.70-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES		1 467 196	20.12	264 833	3.73	1 202 363	454.01
78150000	REPRISES PROV CHARGES	1 125 227	15.43	232 752	3.28	892 475	383.44
78151000	REPRISES PROV CHARGES FISCALES	327 839	4.49			327 839	
79100000	TRANSFERT DE CHARGES	9 589	0.13	32 081	0.45	22 492-	70.11-
79110000	TRANSFERT DE CHARGES	4 541	0.06			4 541	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		112 159	1.54	132 843	1.87	20 684-	15.57-
68112000	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	112 159	1.54	132 843	1.87	20 684-	15.57-
DOTATIONS AUX PROVISIONS		435 313	5.97	240 000	3.38	195 313	81.38
68150000	DOTATIONS PROV CHARGES	435 313	5.97	240 000	3.38	195 313	81.38
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 623 176	22.25	499 940	7.05	1 123 237	224.67
PRODUITS FINANCIERS		17 356	0.24	1 100	0.02	16 256	NS
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 100	0.02	1 100	0.02	1	0.06
78665000	REPRISE PROV VMP	16 255	0.22			16 255	

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2017 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CHARGES FINANCIERES	78 904	1.08	74 552	1.05	4 352	5.84
66111000 INTERETS EMPRUNT MERCEDES	540	0.01	792	0.01	252-	31.81-
66115000 INTERETS EMPRUNT LEXUS	10	0.00	855	0.01	845-	98.86-
66117000 INTERETS EMPRUNT LEXUS RAV4			1 016	0.01	1 016-	100.00-
66160000 COM° / CAUTIONS SITE SMA V	77 189	1.06	59 301	0.84	17 888	30.16
66700000 CHARGES / CESS° VMP			3 996	0.06	3 996-	100.00-
68665000 DOT° PROV° VMP	1 166	0.02	8 593	0.12	7 427-	86.43-
RESULTAT COURANT	1 561 628	21.41	426 487	6.01	1 135 141	266.16
PRODUITS EXCEPTIONNELS	194 761	2.67	107 828	1.52	86 933	80.62
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION	148 761	2.04	38 261	0.54	110 500	288.80
77520000 PCEAC HT	35 000	0.48	58 567	0.83	23 567-	40.24-
77521000 PCEAC TTC	11 000	0.15	11 000	0.16		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	694 937	9.53	29 422	0.41	665 516	NS
67120000 PENALITES ET AMENDES	3 787	0.05	1 945-	0.03-	5 732	294.7
67121000 AMENDES ET PENALITES SUPPL	217 951	2.99			217 951	
67122000 DROITS A TVA ANTERIEURES	6 430	0.09			6 430	
67123000 DROITS IS ANTERIEURS	455 899	6.25			455 899	
67180000 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION			3 571	0.05	3 571-	100.00-
67520000 VNCEAC IMMOS CORPORELLES	10 870	0.15	27 796	0.39	16 926-	60.89-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	500 176-	6.86-	78 407	1.11	578 583-	737.93-
IMPOT SUR LES BENEFICES	400 797	5.50	169 567	2.39	231 230	136.36
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	400 797	5.50	169 567	2.39	231 230	136.36
RESULTAT NET	660 654	9.06	335 326	4.73	325 328	97.02

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		7 293 786	7 094 431	199 355	2.81
70620200	TRAITEMENT DECHETS 20 %	2 256 942	1 146 460	1 110 483	96.86
70631000	TRAITEMENT DECHETS 10 %	4 798 013	5 933 152	1 135 139-	19.13-
70800200	FRAIS REFACTURES 20 %	238 831	11 144	227 687	NS
70800300	REFACT SMAA EXO TVA		3 675	3 675-	100.00-
Chiffre d'affaires NET		7 293 786	7 094 431	199 355	2.81
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		1 467 196	264 833	1 202 363	454.01
78150000	REPRISES PROV CHARGES	1 125 227	232 752	892 475	383.44
78151000	REPRISES PROV CHARGES FISCALES	327 839		327 839	
79100000	TRANSFERT DE CHARGES	9 589	32 081	22 492-	70.11-
79110000	TRANSFERT DE CHARGES	4 541		4 541	
AUTRES PRODUITS		67 661	75 931	8 270-	10.89-
75100000	REVALORISATION ENERGETIQUE	67 656	75 917	8 261-	10.88-
75800000	PRODUITS DIV.GESTION COUR	5	14	9-	62.02-
Total des Produits d'exploitation		8 828 643	7 435 195	1 393 448	18.74
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		45 131	73 368	28 236-	38.49-
60223000	FOURNITURES ATELIER	45 131	73 368	28 236-	38.49-
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)		1 877-	1 027	2 904-	282.72-
60320000	VARIATION STOCKS APPRO	1 877-	1 027	2 904-	282.72-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		3 044 139	3 064 224	20 085-	0.66-
60400000	ACHATS D'ETUDES &PREST.	34 085	36 253	2 168-	5.98-
60499000	SOUS TRAITANCE DIVERSE	1 350 881	1 260 119	90 762	7.20
60610000	EAU	26 465	18 093	8 372	46.27
60611000	EDF	26 429	30 023	3 594-	11.97-
60615000	GAZOIL	28 338	28 534	196-	0.69-
60615100	ESSENCE	5 836	7 474	1 639-	21.92-
60615200	FUEL	140 653	94 786	45 868	48.39
60630000	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	3 609	4 239	631-	14.87-
60631000	ACHATS : CAFE BOISSONS	2 353	2 156	197	9.13
60633000	VETEMENTS DE TRAVAIL	182	857	675-	78.73-
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 938	4 668	1 730-	37.06-
61130000	GARDIENNAGE - SECURITE	99 965	100 040	74-	0.07-
61212400	LOYER OGAPUR	1 080	1 080		
61212600	LOYER LAMPE STERILISATION	660	550	110	20.00
61320000	LOYER AGGLOPOLE CSDU	130 400	127 100	3 300	2.60
61321000	LOYERS VILLECROZE	1 992	1 964	27	1.40
61350000	LOCATION MATERIEL	1 151	1 393	241-	17.34-
61350200	BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 200	1 604	404-	25.19-
61350300	LOC° EQUIPT INFORM CZC615BQDK	2 856	2 856		
61350400	LOCATION SYSTEME VIDEOSURVEILL	1 926	781	1 145	146.67
61351000	MATERIEL 836H656	108 000	108 000		
61351100	MATERIEL TH 407	15 396	15 396		
61351200	LOCATION D 250 E	48 000	48 000		
61351210	LOCATION D6 RXL	48 000	48 000		
61351220	LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000	108 000		
61351230	LOCATION TOMBEREAU 730 BM01425	66 773		66 773	
61351360	LEASECOM EQUIPEMENT TELESURVEI		1 102	1 102-	100.00-
61351370	LOCATION VISUALUS PROTECT SYST		180	180-	100.00-

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
61351380	LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	46 240	46 240		
61351390	LOC. CHARGEUSE 963C BBD02699	64 231		64 231	
61353254	LOCATION FOURGON SMA ENVIRONN.	10 229	12 874	2 645-	20.55-
61400000	CHARGES LOCATIVES VILLECROZE	152	142	10	6.99
61520000	ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	105 763	359 537	253 774-	70.58-
61522000	ENTRETIEN TORCHERE ET BG VAP		3 421	3 421-	100.00-
61551000	ENTRETIEN VEHIC TOURISME	13 466	17 977	4 511-	25.09-
61551100	ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	3 282	1 579	1 703	107.90
61551200	ENTRET COMP 836 H BXD 316	9 842	14 141	4 299-	30.40-
61551210	ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	7 314	4 188	3 127	74.67
61551220	ENTRET PELLE 330 D RAS 410	13 689	30 629	16 940-	55.31-
61551230	ENTRET TOMB 730 B1M 01425	6 886	22 653	15 767-	69.60-
61551240	ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	4 932	4 994	61-	1.23-
61551250	ENTRET TRACTO 428 C 00412	5 487	6 811	1 324-	19.44-
61551260	ENTRET COMP 836 BDX 656	18 295	12 042	6 253	51.93
61551270	ENTRETIEN TH 407	8 200	1 745-	9 945	569.97
61551280	ENTRETIEN 836H BXD00648	31 081	12 612	18 469	146
61551300	ENTRET COMP V3 CS 533	8 508	1 278	7 230	565
61551310	ENTRETIEN D 250 E	1 055	17 318	16 263-	93.91-
61551320	ENTRETIEN D6 RXL	12 181	9 724	2 457	25.27
61551350	ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	14 081	5 197	8 884	170.93
61552100	FRAIS VETERINAIRE		198	198-	100.00-
61553254	ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN		4 476	4 476-	100.00-
61553500	ENTRETIEN MATERIEL	17 711	12 431	5 281	42.48
61560000	MAINTENANCE	18 947	15 811	3 136	19.84
61600000	ASSURANCES ENGINS/FLOTTE	23 038	25 435	2 397-	9.42-
61620000	ASSURANCE RESP. CIVILE	1 902-	7 762	9 665-	124.51-
61630000	ASSURANCE SUR EMPRUNTS	1 152	1 152		
61650000	MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE	877	862	15	1.76
61690000	ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	7 848		
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	3 960	3 340	620	18.56
61880000	FORMATIONS	310	2 650	2 340-	88.30-
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	18 038	23 368	5 330-	22.81-
62200000	PRESTATIONS ASSISTANCE	27 470	27 980	510-	1.82-
62260000	HONORAIRES JURIDIQUES	107 871	102 912	4 959	4.82
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	37 232	35 735	1 497	4.19
62262000	HONORAIRES COMM/COMPTES	22 000	21 000	1 000	4
62263000	HONORAIRES BUREAUX ETUDES	18 745	7 853	10 892	138.71
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	970	628	342	54.52
62300000	PUBLICITE RELATION PUBLIQ	4 000	6 768	2 768-	40.90-
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	4 913	12 856	7 944-	61.79-
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	6 500	6 630	130-	1.96-
62400000	TRANSPORT	280		280	
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	21 417	37 957	16 540-	43.58-
62570000	RECEPTIONS	36 086	38 364	2 277-	5.94-
62600000	FRAIS POSTAUX	24	70	46-	65.53-
62610000	REDEVANCE TALKIE	249	248	1	0.40
62620000	TELEPHONE	8 170	8 814	644-	7.31-
62700000	SERVICES BANCAIRES	14 736	16 215	1 479-	9.12-
62800000	FRAIS DIVERS	1 411		1 411	
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	502 006	169 270	332 736	196.57
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	4 874	4 819	54	1.12
63330000	PART.FORM.CONTINUE	3 942	3 967	25-	0.63-
63511000	C.E.T / CFE / CVAE	157 387	145 708	11 679	8.02

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	%
63512000	CFE/CVAE ANTERIEURES	330 770		330 770	
63514000	TAXE S/VEHICULES SOCIETES	5 034	12 156	7 122-	58.59-
63780000	AUTRES DROITS ET TAXES		2 620	2 620-	100.00-
SALAIRES ET TRAITEMENTS		707 900	676 060	31 840	4.71
64110000	SALAIRES BRUTS	691 699	686 014	5 684	0.83
64120000	CONGES PAYES	4 379-	10 647-	6 269	58.88
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	11 404		11 404	
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	7 832	693	7 139	NS
64143000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 345		1 345	
CHARGES SOCIALES		361 992	347 021	14 971	4.31
64510000	COTISATIONS URSSAF	219 860	231 527	11 668-	5.04-
64512000	CHARGES/CP	2 317-	5 002-	2 685	53.68
64520000	COTISATIONS MUTUELLE	28 362	14 055	14 307	101.80
64530000	COTISATIONS RETRAITE	97 294	17 116	80 178	468.44
64531000	COTISATIONS RETRAITE CADRES		72 744	72 744-	100.00-
64550000	CHARGES SOCIALES A PAYER	6 842	7 645-	14 487	189.50
64580000	COTISATIONS AXA PREVOYANCE		8 589	8 589-	100.00-
64583000	COTISATIONS PREVOY. AXA TB CAD		6 713	6 713-	100.00-
64700000	ABONDEMENTS PEE	10 500	8 694	1 806	20.77
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 042	1 427	385-	27.00-
64800000	INDEMNITE SALISSURES	12 740	14 402	1 662-	11.54-
64900000	PRODUIT D'IMPOT CICE	12 330-	15 598-	3 268	20.95
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		112 159	132 843	20 684-	15.57-
68112000	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	112 159	132 843	20 684-	15.57-
DOTATIONS AUX PROVISIONS		435 313	240 000	195 313	81.38
68150000	DOTATIONS PROV CHARGES	435 313	240 000	195 313	81.38
AUTRES CHARGES		1 998 703	2 231 443	232 740-	10.43-
65100000	REDEVANCE COMMUNICAT° AGGLOPOL	44 800	44 275	525	1.19
65101000	REDEVANCE FIXE AGGLOPOLE	1 282 500	1 265 000	17 500	1.38
65102000	REDEVANCE VARIABLE AGGLOPOLE	671 398	922 160	250 763-	27.19-
65800000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	5	7	2-	27.70-
Total des Charges d'exploitation		7 205 467	6 935 255	270 212	3.90
Résultat d'exploitation		1 623 176	499 940	1 123 237	224.67
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		1 100	1 100	1	0.06
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 100	1 100	1	0.06
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES		16 255		16 255	
78665000	REPRISE PROV VMP	16 255		16 255	
Total des Produits financiers		17 356	1 100	16 256	NS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		1 166	8 593	7 427-	86.43-
68665000	DOT° PROV° VMP	1 166	8 593	7 427-	86.43-

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	77 738	61 964	15 774	25.46
66111000 INTERETS EMPRUNT MERCEDES	540	792	252-	31.81-
66115000 INTERETS EMPRUNT LEXUS	10	855	845-	98.86-
66117000 INTERETS EMPRUNT LEXUS RAV4		1 016	1 016-	100.00-
66160000 COM° / CAUTIONS SITE SMA V	77 189	59 301	17 888	30.16
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		3 996	3 996-	100.00-
66700000 CHARGES / CESS° VMP		3 996	3 996-	100.00-
Total des Charges financières	78 904	74 552	4 352	5.84
Résultat financier	61 549-	73 453-	11 904	16.21
Résultat courant avant impôts	1 561 628	426 487	1 135 141	266.16
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	148 761	38 261	110 500	288.80
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION	148 761	38 261	110 500	288
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	46 000	69 567	23 567-	33.88-
77520000 PCEAC HT	35 000	58 567	23 567-	40.24-
77521000 PCEAC TTC	11 000	11 000		
Total des Produits exceptionnels	194 761	107 828	86 933	80.62
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	684 067	1 626	682 441	NS
67120000 PENALITES ET AMENDES	3 787	1 945-	5 732	294.70
67121000 AMENDES ET PENALITES SUPPL	217 951		217 951	
67122000 DROITS A TVA ANTERIEURES	6 430		6 430	
67123000 DROITS IS ANTERIEURS	455 899		455 899	
67180000 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION		3 571	3 571-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	10 870	27 796	16 926-	60.89-
67520000 VNCEAC IMMOS CORPORELLES	10 870	27 796	16 926-	60.89-
Total des Charges exceptionnelles	694 937	29 422	665 516	NS
Résultat exceptionnel	500 176-	78 407	578 583-	737.93-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	400 797	169 567	231 230	136.36
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	400 797	169 567	231 230	136.36
Total des produits	9 040 760	7 544 123	1 496 637	19.84
Total des charges	8 380 105	7 208 796	1 171 309	16.25
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	660 654	335 326	325 328	97.02

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes de la société SMA VAUTUBIERE pour l'exercice clos au 31/12/2018

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA VAUTUBIERE

au capital de 37 500 €

Siège social : Chemin du cossou 13580 LA FARE LES OLIVIERS

R.C.S : SALON DE PROVENCE B 490 598 224

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 12 mois

Cabinet HELLMANN SARL

Siège social : 338, AVENUE DU VALLON VERT, 13190 ALLAUCH

Membre de la Compagnie Régionale de **AIX en PROVENCE**

CABINET HELLMANN
Expertise Comptable
338, Chemin du Vallon Vert
13190 ALLAUCH
Tél. : 04 91 07 00 97
Fax : 04 91 05 38 13

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de la SMA VAUTUBIERE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SMA VAUTUBIERE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au 11 juin 2019.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes attachés à vérifier les principes et méthodes comptables et la continuité d'exploitation ainsi que le suivi des litiges fiscaux.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SMA VAUTUBIERE .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Allauch, le 12 juin 2019

Pour le Commissaire aux Comptes

CABINET HELLMANN Sarl

CABINET HELLMANN
Expertise Comptable
338, Chemin du Vallon Vert
13190 ALLAUCH
Tél. : 04 91 07 00 07
Fax : 04 91 05 38 13

Le Commissaire aux Comptes

ANTOINE Christophe.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 204	1 204				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	136 890	133 487	3 404	11 697	8 293-	70.90-
	Installations techniques, matériel et outillage	734 057	637 073	96 985	111 014	14 030-	12.64-
	Autres immobilisations corporelles	671 667	489 395	182 273	255 108	72 836-	28.55-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	3 150		3 150		3 150	
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	929 596		929 596	929 548	48	0.01
	Total II	2 476 565	1 261 158	1 215 407	1 307 367	91 961-	7.03-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	2 280		2 280	403	1 877	465.42
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	6 068 282		6 068 282	5 193 046	875 236	16.85
	Autres créances	3 825 322		3 825 322	4 019 801	194 479-	4.84-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	4 107 900	1 166	4 106 734	4 441 615	334 881-	7.54-
	Disponibilités	589 102		589 102	1 732 046	1 142 944-	65.99-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	55 570		55 570	53 867	1 703	3.16
	Total III	14 648 455	1 166	14 647 289	15 440 779	793 489-	5.14-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 125 020	1 262 324	15 862 696	16 748 146	885 450-	5.29-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 929 596
(3) Dont à plus d'un an

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 500)	37 500	37 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 750	3 750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	6 928 773	6 593 447	335 326	5.09
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	660 654	335 326	325 328	97.02
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	7 630 677	6 970 023	660 654	9.48
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques		36 059	36 059-	100.00-
	Provisions pour charges	2 029 385	3 011 079	981 694-	32.60-
	Total III	2 029 385	3 047 137	1 017 752-	33.40-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	16 704	28 547	11 843-	41.49-
	Concours bancaires courants	4 150	4 414	264-	5.98
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 748 049	5 564 448	816 400-	14.67-
	Dettes fiscales et sociales	1 185 860	1 073 293	112 567	10.49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	247 872	60 284	187 587	311.17
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	6 202 634	6 730 986	528 352-	7.85-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 862 696	16 748 146	885 450-	5.29-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 202 634	6 714 307		

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 293 786		7 293 786	7 094 431	199 355	2.81
Chiffre d'affaires NET	7 293 786		7 293 786	7 094 431	199 355	2.81
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 467 196	264 833	1 202 363	454.01
Autres produits			67 661	75 931	8 270-	10.89-
Total des Produits d'exploitation (I)			8 828 643	7 435 195	1 393 448	18.74
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			45 131	73 368	28 236-	38.49-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 877-	1 027	2 904-	282.72-
Autres achats et charges externes *			3 044 139	3 064 224	20 085-	0.66-
Impôts, taxes et versements assimilés			502 006	169 270	332 736	196.57
Salaires et traitements			707 900	676 060	31 840	4.71
Charges sociales			361 992	347 021	14 971	4.31
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			112 159	132 843	20 684-	15.57-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			435 313	240 000	195 313	81.38
Autres charges			1 998 703	2 231 443	232 740-	10.43-
Total des Charges d'exploitation (II)			7 205 467	6 935 255	270 212	3.90
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 623 176	499 940	1 123 237	224.67
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 100	1 100	1	0.06
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	16 255		16 255	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	17 356	1 100	16 256	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 166	8 593	7 427-	86.43-
Intérêts et charges assimilées (4)	77 738	61 964	15 774	25.46
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 996	3 996-	100.00-
Total VI	78 904	74 552	4 352	5.84
2. Résultat financier (V-VI)	61 549-	73 453-	11 904	16.21
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 561 628	426 487	1 135 141	266.16
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	148 761	38 261	110 500	288.80
Produits exceptionnels sur opérations en capital	46 000	69 567	23 567-	33.88-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	194 761	107 828	86 933	80.62
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	684 067	1 626	682 441	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 870	27 796	16 926-	60.89-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	694 937	29 422	665 516	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	500 176-	78 407	578 583-	737.93-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	400 797	169 567	231 230	136.36
Total des produits (I+III+V+VII)	9 040 760	7 544 123	1 496 637	19.84
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 380 105	7 208 796	1 171 309	16.25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	660 654	335 326	325 328	97.02

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a procédé à la comptabilisation d'une provision pour charges à hauteur de 195 000 euros, suite à la réception d'un titre exécutoire émis par la commune de La Fare Les Oliviers, portant sur la Taxe Communale sur les déchets. La société a contesté cette taxe devant le Tribunal Administratif de Marseille.

La société a procédé à la reprise de provisions pour charges fiscales sur des impositions de CFE antérieures du fait du paiement complet des sommes appelées.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 204		
Installations générales agencements aménagements des constructions	136 890		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	733 836		20 822
Installations générales agencements aménagements divers	570 297		2 127
Matériel de transport	150 140		4 921
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 973		
Avances et acomptes			3 150
TOTAL	1 598 137		31 020
Prêts, autres immobilisations financières	929 548		48
TOTAL	929 548		48
TOTAL GENERAL	2 528 889		31 069

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 204	1 204
Installations générales agencements aménagements constr.			136 890	136 890
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		20 600	734 057	734 057
Installations générales agencements aménagements divers			572 425	572 425
Matériel de transport		62 792	92 269	92 269
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 973	6 973
Avances et acomptes			3 150	3 150
TOTAL		83 392	1 545 765	1 545 765
Prêts, autres immobilisations financières			929 596	929 596
TOTAL			929 596	929 596
TOTAL GENERAL		83 392	2 476 565	2 476 565

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 204			1 204
Installations générales agencements aménagements constr.	125 194	8 293		133 487
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	622 821	34 852	20 600	637 073
Installations générales agencements aménagements divers	364 649	51 440		416 089
Matériel de transport	103 910	15 973	51 922	67 961
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 744	1 601		5 345
TOTAL	1 220 317	112 159	72 522	1 259 954
TOTAL GENERAL	1 221 521	112 159	72 522	1 261 158

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	8 293				
Instal.techniques matériel outillage indus.	34 852				
Instal.générales agenc.aménag.divers	51 440				
Matériel de transport	15 973				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 601				
TOTAL	112 159				
TOTAL GENERAL	112 159				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	36 059		36 059		
Autres provisions pour risques et charges	3 011 079	435 313	1 417 007		2 029 385
TOTAL	3 047 137	435 313	1 453 066		2 029 385

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	16 255	1 166	16 255		1 166
TOTAL	16 255	1 166	16 255		1 166
TOTAL GENERAL	3 063 392	436 479	1 469 321		2 030 551
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		435 313	1 453 066		
financières		1 166	16 255		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	929 596	929 596	
Autres créances clients	6 068 282	6 068 282	
Personnel et comptes rattachés	8 218	8 218	
Taxe sur la valeur ajoutée	383 371	383 371	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	273 170	273 170	
Divers état et autres collectivités publiques	385 196	385 196	
Groupe et associés	2 380 813	2 380 813	
Débiteurs divers	394 554	394 554	
Charges constatées d'avance	55 570	55 570	
TOTAL	10 878 769	10 878 769	

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 175	4 175		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	16 679	16 679		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 748 049	4 748 049		
Personnel et comptes rattachés	39 000	39 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 069	76 069		
Impôts sur les bénéfices	101 479	101 479		
Taxe sur la valeur ajoutée	843 612	843 612		
Autres impôts taxes et assimilés	125 700	125 700		
Autres dettes	247 872	247 872		
TOTAL	6 202 634	6 202 634		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 529			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	32 285			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	3 750			3 750

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	LINEAIRE	10 A 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Installations techniques	LINEAIRE	10 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	3 A 5 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 ANS
Mobilier	Linéaire	5 A 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 175
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	472 754
Dettes fiscales et sociales	176 178
Autres dettes	246 315
Total	899 422

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	55 570
Total	55 570

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Employés	6
Total	10

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		3 078
Caution Fournisseur Total	3 078	
Total (1)		3 078

Néant

Engagements reçus

Cautionnement atradius au profit de la préfecture des BDR	5 615 000
Total	5 615 000

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	107 877
55 à 59 ans	6 à 10 ans	35 482
45 à 54 ans	11 à 20 ans	44 938
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 363
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 280
Engagement total		198 940

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation : 1.50 %
- taux d'actualisation : 1.60 %

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SMA ENERGIE

58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2018 au 31/12/2018

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE
171 Bis Ch. de la Madrague
ville
13002 MARSEILLE
04 96 15 27 46

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

imex

Institut Méditerranéen
d'Expertise Comptable

SMA ENERGIE

58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020